UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00014111 9

71 79 d I

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE MARMONTEL.

TOME II.

MÉMOIRES.

DEUXIÈME VOLUME.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI, DE L'INSTITUT ET DE LA MARINE,
RUE JACOB, N° 24.

LF
M3525

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE MARMONTEL,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

NOUVELLE ÉDITION

ORNÉE DE TRENTE-HUIT GRAVURES.

TOME II.

87252
1/6/05

A PARIS,

CHEZ VERDIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

1818.

PQ
2005
A1
1818
t.2

MÉMOIRES

D'UN PÈRE

POUR SERVIR A L'INSTRUCTION DE SES ENFANTS.

LIVRE HUITIÈME.

Lorsque Diderot se vit seul avec moi, et assez loin de la compagnie pour n'en être pas entendu, il commença son récit en ces mots : « Si vous ne saviez pas une partie de ce que j'ai à vous dire, je garderais avec vous le silence, comme je le garde avec le public, sur l'origine et le motif de l'injure que m'a faite un homme que j'aimais et que je plains encore; car je le crois bien malheureux! Il est cruel d'être calomnié, de l'être avec noirceur, de l'être sur le ton perfide de l'amitié trahie, et de ne pouvoir se défendre; mais telle est ma position. Vous allez voir que ma réputation n'est pas ici la seule intéressée. Or, dès que l'on ne peut défendre son honneur qu'aux dépens de l'honneur d'autrui, il faut se

taire, et je me tais. Rousseau m'outrage sans s'expliquer; mais moi, pour lui répondre, il faut que je m'explique; il faut que je divulgue ce qu'il a passé sous silence; et il a bien prévu que je n'en ferais rien. Il était bien sûr que je le laisserais jouir de son outrage, plutôt que de mettre le public dans la confidence d'un secret qui n'est pas le mien; et, en cela, Rousseau est un agresseur malhonnête; il frappe un homme désarmé.

« Vous connaissez la passion malheureuse qu'avait prise Rousseau pour madame***. Il eut un jour la témérité de la lui déclarer d'une manière qui devait la blesser. Peu de temps après, Rousseau vint me trouver à Paris. « Je suis un fou, je suis un homme perdu, me dit-il : voici ce qui m'est arrivé; » et il me conta son aventure. — Eh bien! lui dis-je, où est le malheur? — Comment! où est le malheur! reprit-il; ne voyez-vous pas qu'elle va écrire à *** que j'ai voulu la séduire, la lui enlever! et doutez-vous qu'il ne m'accuse d'insolence et de perfidie! C'est pour la vie un ennemi mortel que je me suis fait. — Point du tout, lui dis-je froidement; *** est un homme juste; il vous connaît; il sait bien que vous n'êtes ni un Cyrus, ni un Scipion. Après tout, de quoi s'agit-il? D'un moment de délire, d'égarement. Il faut vous-même, sans différer, lui écrire, lui tout avouer; et, en vous donnant pour excuse une ivresse qu'il doit connaître, le prier de vous

pardonner ce moment de trouble et d'erreur. Je vous promets qu'il ne s'en souviendra que pour vous aimer davantage.

« Rousseau, transporté, m'embrassa. — Vous me rendez la vie, me dit-il, et le conseil que vous me donnez me réconcilie avec moi-même : dès ce soir je m'en vais écrire. — Depuis, je le vis plus tranquille, et je ne doutai pas qu'il n'eût fait ce dont nous étions convenus.

« Mais, quelque temps après, *** arriva; et, m'étant venu voir, il me parut, sans s'expliquer, si profondément indigné contre Rousseau, que ma première idée fut que Rousseau ne lui avait point écrit. — N'avez-vous pas reçu de lui une lettre? lui demandai-je. — Oui, me dit-il, une lettre qui mériterait le plus sévère châtiment.

« Ah! monsieur, lui dis-je, est-ce à vous de concevoir tant de colère d'un moment de folie dont il vous fait l'aveu, dont il vous demande pardon? Si cette lettre vous offense, c'est moi qu'il en faut accuser; car c'est moi qui lui ai conseillé de vous l'écrire. — Et savez-vous, me dit-il, ce qu'elle contient cette lettre? — Je sais qu'elle contient un aveu, des excuses, et un pardon qu'il vous demande. — Rien moins que tout cela. C'est un tissu de fourberie et d'insolence, c'est un chef-d'œuvre d'artifice pour rejeter sur madame*** le tort dont il veut se laver. — Vous m'étonnez, lui dis-je, et ce n'était point là ce qu'il m'avait promis. » Alors, pour l'appaiser, je

lui racontai simplement la douleur et le repentir où j'avais vu Rousseau d'avoir pu l'offenser, et la résolution où il avait été de lui en demander grâce; par-là, je l'amenai sans peine au point de le voir en pitié.

« C'est à cet éclaircissement que Rousseau a donné le nom de perfidie. Dès qu'il apprit que j'avais fait pour lui un aveu qu'il n'avait pas fait, il jeta feu et flamme, m'accusant de l'avoir trahi. Je l'appris; j'allai le trouver. — Que venez-vous faire ici? me demanda-t-il. — Je viens savoir, lui dis-je, si vous êtes fou ou méchant. — Ni l'un ni l'autre, me dit-il; mais j'ai le cœur blessé, ulcéré contre vous. Je ne veux plus vous voir. — Qu'ai-je donc fait? lui demandai-je. — Vous avez fouillé, me dit-il, dans les replis de mon ame, vous en avez arraché mon secret, vous l'avez trahi. Vous m'avez livré au mépris, à la haine d'un homme qui ne me pardonnera jamais. » Je laissai son feu s'exhaler, et quand il se fut épuisé en reproches : Nous sommes seuls, lui dis-je, et, entre nous, votre éloquence est inutile. Nos juges sont, ici, la raison, la vérité, votre conscience et la mienne. Voulez-vous les interroger? Sans me répondre, il se jeta dans son fauteuil, les deux mains sur les yeux, et je pris la parole.

« Le jour, lui dis-je, où nous convînmes que vous seriez sincère dans votre lettre à ***, vous étiez, disiez-vous, réconcilié avec vous-même; qui vous fit donc changer de résolution? Vous

ne répondez point; je vais me répondre pour vous. Quand il vous fallut prendre la plume, et faire l'humble aveu d'une malheureuse folie, aveu qui cependant vous aurait honoré, votre diable d'orgueil se souleva (oui, votre orgueil : vous m'avez accusé de perfidie, et je l'ai souffert; souffrez, à votre tour, que je vous accuse d'orgueil, car, sans cela, votre conduite ne serait que de la bassesse). L'orgueil donc vint vous faire entendre qu'il était indigne de votre caractère de vous humilier devant un homme, et de demander grâce à un rival heureux; que ce n'était pas vous qu'il fallait accuser, mais celle dont la séduction, la coquetterie attrayante, les flatteuses douceurs vous avaient engagé. Et vous, avec votre art, colorant cette belle excuse, vous ne vous êtes pas aperçu qu'en attribuant le manége d'une coquette à une femme délicate et sensible, aux yeux d'un homme qui l'estime et qui l'aime, vous blessiez deux cœurs à-la-fois. — Eh bien! s'écria-t-il, que j'aie été injuste, imprudent, insensé, qu'en inférez-vous qui vous justifie à mes yeux d'avoir trahi ma confiance et d'avoir révélé le secret de mon cœur? — J'en infère, lui dis-je, que c'est vous qui m'avez trompé; que c'est vous qui m'avez induit à vous défendre comme j'ai fait. Que ne me disiez-vous que vous aviez changé d'avis? Je n'aurais point parlé de votre repentir; je n'aurais pas cru répéter les propres termes de votre lettre. Vous vous êtes caché de moi pour

faire ce que vous saviez bien que je n'aurais point approuvé; et, lorsque ce coup de votre tête a l'effet qu'il devait avoir, vous m'en faites un crime à moi! Allez, puisque dans l'amitié la plus sincère et la plus tendre vous cherchez des sujets de haine, votre cœur ne sait que haïr.

« Courage! barbare, me dit-il; achevez d'accabler un homme faible et misérable. Il ne me restait au monde, pour consolation, que ma propre estime, et vous venez me l'arracher. — Alors Rousseau fut plus éloquent et plus touchant dans sa douleur qu'il ne l'a été de sa vie. Pénétré de l'état où je le voyais, mes yeux se remplirent de larmes; en me voyant pleurer, lui-même il s'attendrit, et il me reçut dans ses bras.

« Nous voilà donc réconciliés; lui, continuant de me lire sa *Nouvelle Héloïse* qu'il avait achevée, et moi allant à pied, deux ou trois fois la semaine, de Paris à son Ermitage, pour en entendre la lecture, et répondre en ami à la confiance de mon ami. C'était dans les bois de Montmorency qu'était le rendez-vous; j'y arrivais baigné de sueur, et il ne laissait pas de se plaindre lorsque je m'étais fait attendre. Ce fut dans ce temps-là que parut la lettre sur les spectacles, avec ce beau passage de Salomon par lequel il m'accuse de l'avoir outragé et de l'avoir trahi.

« Quoi! m'écriai-je, en pleine paix! après votre réconciliation! cela n'est point croyable. — Non, cela ne l'est point, et cela n'en est pas moins

vrai. Rousseau voulait rompre avec moi et avec mes amis; il en avait manqué l'occasion la plus favorable. Quoi de plus commode en effet que de m'attribuer des torts dont je ne pouvais me laver? Fâché d'avoir perdu cet avantage, il le reprit, en se persuadant que, de ma part, notre réconciliation n'avait été qu'une scène jouée, où je lui en avais imposé. »

« Quel homme! m'écriai-je encore; et il croit être bon! » Diderot me répondit : « Il serait bon, car il est né sensible, et, dans l'éloignement, il aime assez les hommes. Il ne hait que ceux qui l'approchent, parce que son orgueil lui fait croire qu'ils sont tous envieux de lui; qu'ils ne lui font du bien que pour l'humilier; qu'ils ne le flattent que pour lui nuire, et que ceux même qui font semblant de l'aimer sont de ce complot. C'est là sa maladie. Intéressant par son infortune, par ses talents, par un fonds de bonté, de droiture qu'il a dans l'ame, il aurait des amis, s'il croyait aux amis. Il n'en aura jamais, ou ils l'aimeront seuls; car il s'en méfiera toujours. »

Cette méfiance funeste, cette facilité si légère et si prompte, non-seulement à soupçonner, mais à croire de ses amis tout ce qu'il y avait de plus noir, de plus lâche, de plus infâme; à leur attribuer des bassesses, des perfidies, sans autre preuve que les rêves d'une imagination ardente et sombre, dont les vapeurs troublaient sa malheureuse tête, et dont la maligne influence aigris-

sait et empoisonnait ses plus douces affections; ce délire enfin d'un esprit ombrageux, timide, effarouché par le malheur, fut bien réellement la maladie de Rousseau et le tourment de sa pensée.

On en voyait tous les jours des exemples dans la manière injurieuse dont il rompait avec les gens qui lui étaient les plus dévoués, les accusant tantôt de lui tendre des piéges, tantôt de ne venir chez lui que pour l'épier, le trahir et le vendre à ses ennemis. J'en sais des détails incroyables; mais le plus étonnant de tous fut la monstrueuse ingratitude dont il paya l'amitié tendre, officieuse, active de ce vertueux David Hume, et la malignité profonde avec laquelle, en le calomniant, il joignit l'insulte à l'outrage. Vous trouverez, dans le recueil même des Œuvres de Rousseau, ce monument de sa honte. Vous y verrez avec quel artifice il a ourdi sa calomnie; vous y verrez de quelles fausses lueurs il a cru tirer, contre son ami le plus vrai, contre le plus honnête et le meilleur des hommes, une conviction de mauvaise foi, de duplicité, de noirceur; vous ne lirez pas sans indignation, dans le récit qu'il fait de sa conduite envers son bienfaiteur, cette tournure de raillerie qui est le sublime de l'insolence :

Premier soufflet sur la joue de mon patron.
Second soufflet sur la joue de mon patron.
Troisième soufflet sur la joue de mon patron.

Je crois l'opinion universelle bien décidée sur le compte de ces deux hommes; mais si, à l'idée qu'on a du caractère de David Hume, il manquait encore quelque preuve, voici des faits dont j'ai été témoin.

Lorsqu'à la recommandation de mylord Maréchal et de la comtesse de Boufflers, Hume offrit à Rousseau de lui procurer en Angleterre une retraite libre et tranquille, et que Rousseau ayant accepté cette offre généreuse, ils furent sur le point de partir; Hume, qui voyait le baron d'Holbach, lui apprit qu'il emmenait Rousseau dans sa patrie. « Monsieur, lui dit le baron, vous allez réchauffer une vipère dans votre sein; je vous en avertis, vous en sentirez la morsure. »

Le baron avait lui-même accueilli et choyé Rousseau; sa maison était le rendez-vous de ce qu'on appelait alors les philosophes; et, dans la pleine sécurité qu'inspire à des ames honnêtes la sainteté inviolable de l'asyle qui les rassemble, d'Holbach et ses amis avaient admis Rousseau dans leur commerce le plus intime. Or, on peut voir dans son *Emile* comment il les avait notés. Certes, quand l'étiquette d'athéisme qu'il avait attachée à leur société, n'aurait été qu'une révélation, elle aurait été odieuse. Mais, à l'égard du plus grand nombre, c'était une délation calomnieuse, et il le savait bien; il savait bien que le théisme de son vicaire avait ses prosélytes et ses zélateurs parmi eux. Le baron avait donc appris

à ses dépens à le connaître; mais le bon David Hume croyait voir plus de passion que de vérité dans l'avis que le baron lui donnait. Il ne laissa donc pas d'emmener Rousseau avec lui, et de lui rendre dans sa patrie tous les bons offices de l'amitié. Il croyait, et il devait croire avoir rendu heureux le plus sensible et le meilleur des hommes; il s'en félicitait dans toutes les lettres qu'il écrivait au baron d'Holbach, et il ne cessait de combattre la mauvaise opinion que le baron avait de Rousseau. Il lui faisait l'éloge de la bonté, de la candeur, de l'ingénuité de son ami. « Il m'est pénible, lui disait-il, de penser que vous soyez injuste à son égard. Croyez-moi, Rousseau n'est rien moins qu'un méchant homme. Plus je le vois, plus je l'estime et je l'aime. » Tous les courriers, les lettres de Hume à d'Holbach répétaient les mêmes louanges, et celui-ci, en nous les lisant, disait toujours : *Il ne le connaît pas encore; patience, il le connaîtra.* En effet, peu de temps après, il reçoit une lettre dans laquelle Hume débute ainsi : *Vous aviez bien raison, monsieur le baron! Rousseau est un monstre!* Ah! nous dit le baron, froidement et sans s'étonner : *Il le connaît enfin.*

Comment un changement si brusque et si soudain était-il arrivé dans l'opinion de l'un, et dans la conduite de l'autre? Vous le verrez dans l'exposé des faits publiés par les deux parties. Ici, ce que j'ai dû consigner, attester, c'est que,

dans le temps même que Rousseau accusait Hume de le tromper, de le trahir, de le déshonorer à Londres, ce même Hume, plein de candeur, de zèle et d'amitié pour lui, s'efforçait de détruire à Paris les impressions funestes qu'il y avait laissées, et de le rétablir dans l'estime et la bienveillance de ceux qui avaient pour lui le plus d'aversion et de mépris.

Quel ravage un excès d'orgueil n'avait-il pas fait dans une ame naturellement douce et tendre! avec tant de lumières et de talents, que de faiblesse, de petitesse et de misère dans cette vanité inquiète, ombrageuse, irascible et vindicative, qu'irritait la seule pensée que l'on eût voulu la blesser; qui le supposait même sans aucune apparence, et ne le pardonnait jamais! Grande leçon pour les esprits enclins à ce vice de l'amour-propre! sans cela personne n'eût été plus chéri, plus considéré que Rousseau; ce fut le poison de sa vie: il lui rendit les bienfaits odieux, les bienfaiteurs insupportables, la reconnaissance importune; il lui fit outrager, rebuter l'amitié; il l'a fait vivre malheureux, et mourir presque abandonné. Passons à des objets plus doux et qui me touchent de plus près.

Ni la vie agréable que je menais à Paris, ni celle plus agréable encore que je menais à la campagne, ne dérobaient à mon cher Odde et à ma sœur la délicieuse quinzaine, qui, tous les ans, leur était réservée, et que j'allais passer avec

eux à Saumur. C'était là véritablement que toute la sensibilité de mon ame était employée à jouir. Entre ces deux époux qui s'aimaient l'un l'autre plus qu'ils n'aimaient la lumière et la vie, je me voyais chéri et révéré moi-même comme la source de leur bonheur. Je ne me rassasiais point de l'inexprimable douceur de considérer mon ouvrage dans ce bonheur de deux ames pures, dont tous les vœux appelaient sur moi les bénédictions du Ciel. Leur tendresse me pénétrait, leur piété me ravissait l'ame. Leurs mœurs étaient, pour ainsi dire, le naturel de la vertu dans toute sa simplicité. A cette jouissance continuelle et de tous les moments se joignait celle de les voir chéris, honorés dans leur ville: madame Odde y était citée pour le modèle des femmes; le nom de M. Odde était comme un synonyme de justice et de vérité. La commission de la cour des aides établie à Saumur, et la compagnie des fermiers-généraux avaient-elles ensemble quelque contestation, Odde était leur arbitre et leur conciliateur. J'étais témoin de cette confiance acquise à un autre moi-même. J'étais témoin de l'amour du peuple pour un homme exerçant un emploi de rigueur, sans que jamais une seule plainte se fît entendre contre lui, tant son humanité savait tout adoucir. Moi-même je participais au respect qu'on avait pour eux. On ne savait quelle fête me faire; et tous les jours que nous passions ensemble étaient des jours de réjouissance. Vous ne seriez pas nés, mes

enfants, si ma bonne sœur eût vécu : c'eût été auprès d'elle que je serais allé vieillir ; mais elle portait dans son sein le germe de la maladie funeste à toute ma famille ; et bientôt cet espoir dont je m'étais flatté me fut cruellement ravi.

Dans l'un de ces heureux voyages que je faisais à Saumur, je profitai du voisinage de la terre des Ormes, pour y aller voir le comte d'Argenson, l'ancien ministre de la guerre, que le roi y avait exilé. Je n'avais pas oublié les bontés qu'il m'avait témoignées dans le temps de sa gloire. Jeune encore lorsque j'avais fait un petit poëme sur l'établissement de l'École-Militaire, dont il avait le principal honneur, il s'était plu à faire valoir ce témoignage de mon zèle. Chez lui, à table, il m'avait présenté à la noblesse militaire comme un jeune homme qui avait des droits à sa reconnaissance et à sa protection. Il me reçut dans son exil avec une extrême sensibilité. O mes enfants ! quelle maladie incurable que celle de l'ambition ! quelle tristesse que celle de la vie d'un ministre disgracié ! Déja usé par le travail, le chagrin achevait de ruiner sa santé. Son corps était rongé de goutte, son ame l'était bien plus cruellement de souvenirs et de regrets ; et à travers l'aimable accueil qu'il voulut bien me faire, je ne laissai pas de voir en lui une victime de tous les genres de douleur.

En me promenant avec lui dans ses jardins, j'aperçus de loin une statue de marbre ; je lui

demandai ce que c'était. « C'est, me dit-il, ce que je n'ai plus le courage de regarder; » et en nous détournant : « Ah, Marmontel! si vous saviez avec quel zèle je l'ai servi! si vous saviez combien de fois il m'avait assuré que nous passerions notre vie ensemble, et que je n'avais pas au monde un meilleur ami que lui. Voilà les promesses des rois! voilà leur amitié! » et, en disant ces mots, ses yeux se remplirent de larmes.

Le soir, pendant que l'on soupait, nous restions seuls dans le salon. Ce salon était tapissé de tableaux qui représentaient les batailles où le roi s'était trouvé en personne avec lui. Il me montrait l'endroit où ils étaient placés durant l'action; il me répétait ce que le roi lui avait dit; il n'en avait pas oublié une parole. « Ici, me dit-il en parlant de l'une de ces batailles, je fus deux heures à croire que mon fils était mort. Le roi eut la bonté de paraître sensible à ma douleur. Combien il est changé! Rien de moi ne le touche plus. » Ces idées le poursuivaient; et, pour peu qu'il fût livré à lui-même, il tombait comme abymé dans sa douleur. Alors sa belle-fille, madame de Voyer, allait bien vîte s'asseoir auprès de lui, le pressait dans ses bras, le caressait; et lui, comme un enfant, laissant tomber sa tete sur le sein ou sur les genoux de sa consolatrice, les baignait de ses larmes, et ne s'en cachait point.

Le malheureux qui ne vivait que de poisson

à l'eau, à cause de sa goutte, était encore privé par là du seul plaisir des sens auquel il eût été sensible; car il était gourmand. Mais le régime le plus austère ne procurait pas même du soulagement à ses maux. En le quittant, je ne pus m'empêcher de lui paraître vivement touché de ses peines. « Vous y ajoutez, me dit-il, le regret de ne vous avoir fait aucun bien, lorsque cela m'eût été si facile. » Peu de temps après, il obtint la permission d'être transporté à Paris. Je l'y vis arriver mourant, et j'y reçus ses derniers adieux.

Je vous dirai quelque jour, mes enfants, des détails assez curieux sur la cause de sa disgrâce et de celle de son antagoniste, M. de Machault, arrivée le même jour. Un motif de délicatesse m'empêche d'insérer ces particularités dans des Mémoires qu'un accident peut faire échapper de vos mains. Mais, à la place de cette anecdote sérieuse, en voici une assez comique; car il faut bien parfois égayer un peu mes récits.

Mon ami Vaudesir avait près d'Angers une terre dont son malheureux fils Sainte-James a porté le nom. Comme il savait que tous les ans j'allais voir ma sœur à Saumur (route d'Angers), il m'offrit une fois de m'y mener, dans sa chaise de poste, à condition que, sur le temps de mon voyage il y aurait trois jours pour Sainte-James où il se rendait. Je pris volontiers cet engagement, et je vis à Sainte-James la fleur des beaux

esprits de l'académie angevine; entre autres un abbé qui ressemblait beaucoup à l'abbé Beau-Génie du *Mercure Galant*. Il venait de se signaler par un trait de sottise si singulier, si rare, que je ne pouvais pas le croire. « Le croirez-vous, me dit Vaudesir, s'il vous le répète lui-même? Aidez-moi seulement à l'y engager : vous allez voir. » Vers la fin du dîner, je mis l'abbé en scène, en lui parlant de son académie, et Vaudesir, prenant la parole, en fit un éloge pompeux. « C'est, me dit-il, après l'Académie française, le corps littéraire le plus illustre et le mieux composé. Tout récemment M. de Contades le fils vient d'y être reçu. C'est M. l'abbé qui a parlé au nom de l'Académie, et avec le plus grand succès. — A l'éloge du fils, repris-je, M. l'abbé n'a pas manqué d'ajouter l'éloge du père? — Non, assurément, dit l'abbé, je n'ai eu garde d'y manquer, et j'ai payé à M. le maréchal un juste tribut de louanges. — Le champ, lui dis-je, était riche, et vaste. Cependant il y avait un pas difficile à passer. — Oui, me dit-il en souriant, l'affaire de Minden; vraiment, c'était l'endroit critique; mais je m'en suis tiré assez heureusement. D'abord, j'ai parlé des actions qui avaient mérité à M. le maréchal de Contades le commandement des armées; j'ai rappelé tout ce qu'il avait fait de plus glorieux jusque-là; et, lorsque je suis arrivé à la bataille de Minden, je n'ai dit que deux mots : *Contades paraît, Contades est vaincu*; et puis j'ai

parlé d'autre chose. Comme le rire m'étouffait, j'y voulus faire diversion. « Ces mots, lui dis-je, rappellent ceux de César, après la défaite du fils de Mithridate : *Je suis venu, j'ai vu, et j'ai vaincu.* — Il est vrai, dit l'abbé ; l'on a même trouvé ma phrase un peu plus laconique. » L'air d'emphase et de gravité dont il avait prononcé sa sottise était si plaisant, que Vaudesir et moi, pour n'en pas éclater de rire, nous n'osions nous regarder l'un l'autre, encore eûmes-nous de la peine à garder notre sérieux.

Ces voyages et ces absences déplaisaient à madame Geoffrin. De toute la belle saison je n'assistais à l'Académie. On lui en faisait des plaintes ; elle s'imaginait que je me donnais un tort grave en cédant mes jetons aux académiciens assidus (ce qui, à l'égard des d'Olivets, était assurément une crainte bien mal fondée), et j'essuyais souvent de vives réprimandes sur ce qu'elle appelait l'inconséquence de ma conduite. « Quoi de plus ridicule, en effet, disait-elle, que d'avoir désiré d'être de l'Académie, et de ne pas y assister après y avoir été reçu ? » J'avais pour excuse l'exemple du plus grand nombre, encore moins assidu que moi ; mais elle prétendait, avec raison, que j'étais de ceux dont les fonctions académiques exigeaient l'assiduité. Elle avait bien aussi son petit intérêt personnel dans ses remontrances ; car elle passait les étés à Paris ; et, dans ce temps-là, elle ne voulait point que sa société

littéraire fût dispersée. J'écoutais ses avis avec une modestie respectueuse; et, le lendemain, je m'échappais comme si elle ne m'avait rien dit. Il était assez naturel que ses bontés pour moi en fussent refroidies; mais un dîner, où j'étais aimable, me réconciliait avec elle; et, dans les occasions sérieuses, elle se reprenait d'affection pour moi. Je l'éprouvai dans deux maladies dont je fus attaqué chez elle. L'une, avait été cette même fièvre qui m'a repris cinq fois en ma vie, et qui finira par m'enlever : elle me vint dans le temps qu'on imprimait ma *Poétique*. J'y voulais encore ajouter quelques articles; et ce travail, dont j'avais la tête remplie, rendait, dans les redoublements de ma fièvre, le délire plus fatigant. Mes amis n'étaient pas tranquilles sur mon état, madame Geoffrin en était inquiète. Le petit médecin de ses laquais, Geviglan, m'en tira très-bien.

Mon autre maladie fut un rhume d'une qualité singulière : c'était une humeur visqueuse qui obstruait l'organe de la respiration, et qu'avec tout l'effort d'une toux violente, je ne pouvais expectorer. Vous concevez qu'après avoir vu périr toute ma famille du mal de poitrine, j'avais quelque raison de croire que c'était mon tour. Je le crus en effet; et, privé du sommeil, maigrissant à vue d'œil, enfin, me sentant dépérir, et ne doutant pas que le dernier période de la maladie ne s'annonçât bientôt par le symptôme accoutumé, je pris ma résolution, et ne songeai plus

qu'à trouver quelque sujet d'ouvrage qui préoccupât ma pensée, et qui, après avoir rempli mes derniers moments, pût laisser de moi traces d'homme.

On m'avait fait présent d'une estampe de Bélisaire, d'après le tableau de van Dyck; elle attirait souvent mes regards, et je m'étonnais que les poëtes n'eussent rien tiré d'un sujet si moral, si intéressant. Il me prit envie de le traiter moi-même en prose; et, dès que cette idée se fût emparée de ma tête, mon mal fut suspendu comme par un charme soudain. O pouvoir merveilleux de l'imagination! Le plaisir d'inventer ma fable, le soin de l'arranger, de la développer, l'impression d'intérêt que faisait sur moi-même le premier aperçu des situations et des scènes que je préméditais, tout cela me saisit et me détacha de moi-même, au point de me rendre croyable tout ce que l'on raconte des ravissements extatiques. Ma poitrine était oppressée; je respirais péniblement; j'avais des quintes d'une toux convulsive; je m'en apercevais à peine. On venait me voir, on me parlait de mon mal; je répondais en homme occupé d'autre chose : c'était à Bélisaire que je pensais. L'insomnie qui, jusqu'alors, avait été si pénible pour moi, n'avait plus cet ennui, ce tourment de l'inquiétude. Mes nuits, comme mes jours, se passaient à rêver aux aventures de mon héros. Je ne m'en épuisais pas moins; et ce travail continuel aurait achevé de

m'éteindre, si l'on n'eût pas trouvé quelque remède à mon mal. Ce fut Gatti, médecin de Florence, célèbre promoteur de l'inoculation, habile dans son art, et, de plus, homme très-aimable; ce fut lui qui, m'étant venu voir, me sauva. « Il s'agit, me dit-il, de diviser cette humeur épaisse et glutineuse qui vous empâte le poumon; et le remède en est agréable; il faut vous mettre à la boisson de l'oximel. » Je ne fis donc que délayer au feu d'excellent miel dans d'excellent vinaigre; et, du sirop formé de ce mélange, l'usage salutaire me guérit en très-peu de temps. Il y avait alors plus de trois mois que je croyais périr; mais, dans ces trois mois, j'avais avancé mon ouvrage. Les chapitres qui demandaient des études étaient les seuls qui me restaient à composer. Tout le travail de l'imagination était fini; c'était le plus intéressant.

Si cet ouvrage est d'un caractère plus grave que mes autres écrits, c'est qu'en le composant, je croyais proférer mes dernières paroles, *novissima verba*, comme disaient les anciens. Le premier essai que je fis de cette lecture, ce fut sur l'ame de Diderot; le second, sur l'ame du prince héréditaire de Brunswick, aujourd'hui régnant. Diderot fut très-content de la partie morale; il trouva la partie politique trop rétrécie, et il m'engagea à l'étendre. Le prince de Brunswick, qui voyageait en France, après avoir fait, contre nous, la guerre avec une loyauté chevaleresque

et une valeur héroïque, jouissait, à Paris, de cette haute estime que lui méritaient ses vertus; hommage plus flatteur que ces respects d'usage que l'on marque aux personnes de sa naissance et de son rang. Il désira d'assister à une séance particulière de l'Académie française, honneur jusque-là réservé aux têtes couronnées. Dans cette séance, je lus un ample extrait de Bélisaire, et j'eus le plaisir de voir le visage du jeune héros s'enflammer aux images que je lui présentais, et ses yeux se remplir de larmes.

Il se plaisait singulièrement au commerce des gens de lettres, et vous verrez bientôt le cas qu'il en faisait. Helvétius lui donna à dîner avec nous, et il convint que, de sa vie, il n'avait fait un dîner pareil. Je n'étais pas fait pour y être remarqué; je le fus cependant. Helvétius ayant dit au prince qu'il lui trouvait de la ressemblance avec le prétendant, et le prince lui ayant répondu qu'en effet bien des personnes avaient déja fait cette remarque, je dis à demi-voix : « Avec quelques traits de plus de cette ressemblance, le prince Édouard aurait été roi d'Angleterre. » Ce mot fut entendu, le prince y fut sensible, et je l'en vis rougir de modestie et de pudeur.

Autant la lecture de *Bélisaire* avait réussi à l'Académie, autant j'étais certain qu'il réussirait mal en Sorbonne. Mais ce n'était point là ce qui m'inquiétait; et, pourvu que la cour et le parlement ne se mêlassent point de la querelle, je

voulais bien me voir aux prises avec la faculté de théologie. Je pris donc mes précautions pour n'avoir qu'elle à redouter.

L'abbé Terray n'était pas encore dans le ministère; mais, au parlement, dont il était membre, il avait le plus grand crédit. J'allai avec madame Gaulard, son amie, passer quelque temps à sa terre de la Motte, et, là, je lui lus *Bélisaire*. Quoique naturellement peu sensible, il le fut à cette lecture. Après l'avoir intéressé, je lui confiai que j'appréhendais quelque hostilité de la part de la Sorbonne, et je lui demandai s'il croyait que le parlement condamnât mon livre, dans le cas qu'il fût censuré. Il m'assura que le parlement ne se mêlerait point de cette affaire, et me promit d'être mon défenseur, si quelqu'un m'y attaquait.

Ce n'était pas tout. Il me fallait un privilége, et il me fallait l'assurance qu'il ne serait point révoqué. Je n'avais aucun crédit personnel auprès du vieux Maupeou, alors garde des sceaux; mais la femme de mon libraire, madame Merlin, en était connue et protégée. Je le fis pressentir par elle, et il nous promit toute faveur.

Il me restait à prendre mes sûretés du côté de la cour; et, ici, l'endroit périlleux de mon livre n'était pas la théologie. Je redoutais les allusions, les applications malignes, et l'accusation d'avoir pensé à un autre que Justinien dans la peinture d'un roi faible et trompé. Il n'y avait,

malheureusement, que trop d'analogie d'un règne à l'autre; le roi de Prusse le sentit si bien, que, lorsqu'il eut reçu mon livre, il m'écrivit, de sa main, au bas d'une lettre de son secrétaire *Lecat:* « Je viens de lire le début de votre *Bélisaire;* vous êtes bien hardi! » D'autres pouvaient le dire; et, si les ennemis que j'avais encore m'attaquaient de ce côté-là, j'étais perdu.

Cependant, il n'y avait pas moyen de prendre, à cet égard, des précautions directes. La moindre inquiétude que j'aurais témoignée aurait donné l'éveil, et m'aurait dénoncé. Personne n'aurait pris sur soi ni de me rassurer, ni de me promettre assistance; et le premier conseil que l'on m'aurait donné, aurait été de jeter au feu mon ouvrage, ou d'en effacer tout ce qui pouvait être susceptible d'allusion; et que n'aurait-il pas fallu en effacer?

Je pris la contenance toute contraire à celle de l'inquiétude. J'écrivis au ministre de la maison du roi, le comte de Saint-Florentin, que j'étais sur le point de mettre au jour un ouvrage dont le sujet me semblait digne d'intéresser le cœur du roi; que je souhaitais vivement que sa majesté me permît de le lui dédier, et qu'en le lui donnant à examiner (à lui, ministre), j'irais le supplier de solliciter pour moi cette faveur. Pour cela, je lui demandais un moment d'audience, et il me l'accorda.

En lui confiant mon manuscrit, je lui avouai,

en confidence, qu'il y avait un chapitre dont les théologiens fanatiques pourraient bien n'être pas contents. « Il est donc bien intéressant pour moi, lui dis-je, que le secret n'en soit pas éventé; et je vous supplie, monsieur le comte, de ne pas laisser sortir mon manuscrit de votre cabinet. » Comme il avait de l'amitié pour moi, il me le promit, et il me tint parole; mais, quelques jours après, en me rendant mon ouvrage qu'il avait lu, ou qu'il avait fait lire, il me dit que la religion de *Bélisaire* ne serait pas du goût des théologiens; que, vraisemblablement, mon livre serait censuré, et que, pour cela seul, il n'osait proposer au roi d'en accepter la dédicace. Sur quoi je le priais de vouloir bien me garder le silence, et je me retirai content.

Que voulais-je, en effet? Avoir à la cour un témoin de l'intention où j'avais été de dédier mon ouvrage au roi, et, par conséquent, une preuve que rien n'avait été plus éloigné de ma pensée que de faire la satire de son règne; ce qui était la vérité même. Avec ce moyen de défense, je fus tranquille encore de ce côté. Mais, il me fallait passer sous les yeux d'un censeur; et, au lieu d'un, l'on m'en donna deux, le censeur littéraire n'ayant osé prendre sur lui d'approuver ce qui touchait à la théologie.

Voilà donc *Bélisaire* soumis à l'examen d'un docteur de Sorbonne : il s'appelait Chevrier. Huit jours après que je lui eus livré mon ouvrage,

j'allai le voir. En me le rendant, il m'en fit de grands éloges; mais, lorsque je jetai les yeux sur le dernier feuillet, je n'y vis point son approbation. « Ayez donc la bonté, lui dis-je, d'écrire là deux mots. » Sa réponse fut un sourire. « Quoi! monsieur, insistai-je, ne l'approuvez-vous pas? — Non, monsieur, Dieu m'en garde, me répondit-il doucement. — Et puis-je, au moins, savoir ce que vous y trouvez de répréhensible? — Peu de chose en détail, mais beaucoup dans le tout ensemble; et, l'auteur sait trop bien dans quel esprit il a écrit son livre, pour exiger de moi d'y mettre mon approbation. » Je voulus le presser de s'expliquer. « Non, monsieur, me dit-il, vous m'entendez très-bien; je vous entends de même; ne perdons pas le temps à nous en dire davantage, et cherchez un autre censeur. » Heureusement, j'en trouvai un moins difficile, et *Bélisaire* fut imprimé.

Aussitôt qu'il parut, la Sorbonne fut en rumeur; et il fut résolu, par les sages docteurs, que l'on en ferait la censure. Pour bien des gens, cette censure était encore une chose effrayante; et, de ce nombre, étaient plusieurs de mes amis. L'alarme se mit parmi eux. Ceux-là me conseillaient d'appaiser, s'il était possible, la furie de ces docteurs; d'autres amis, plus fermes, plus jaloux de mon honneur philosophique, m'exhortaient à ne pas mollir. Je rassurai les uns et les autres, ne dis mon secret à aucun, et commençai par bien écouter le public.

Mon livre était enlevé; la première édition en était épuisée; je pressai la seconde, je hâtai la troisième. Il y en avait neuf mille exemplaires de répandus avant que la Sorbonne en eût extrait ce qu'elle y devait censurer; et, grâce au bruit qu'elle faisait sur le quinzième chapitre, on ne parlait que de celui-là; c'était pour moi comme la queue du chien d'Alcibiade. Je me réjouissais de voir comme les docteurs me servaient, en donnant le change aux esprits. Mon rôle à moi était de ne paraître ni faible, ni mutin, et de gagner du temps pour laisser se multiplier et se répandre dans l'Europe les éditions de mon livre. Je me tenais donc en défense, sans avoir l'air de craindre la Sorbonne, sans avoir l'air de la braver, lorsqu'un abbé, qui depuis a eu lui-même de puissants ennemis à combattre, l'abbé Georgel, vint m'inviter à prendre pour médiateur l'archevêque, en m'assurant que, si je l'allais voir, j'en serais bien reçu, et qu'il le savait disposé à me négocier avec la Faculté un accommodement pacifique. Rien ne convenait mieux à mon plan que les voies de conciliation. J'allai voir le prélat : il me reçut d'un air paterne, en m'appelant toujours, *Mon cher monsieur Marmontel.* Je fus touché de la bonté que semblaient exprimer des paroles si douces. J'ai su depuis que c'était le protocole de Monseigneur en parlant aux petites gens.

Je l'assurai de ma bonne foi, de mon respect

pour la religion, du désir que j'avais de ne laisser aucun nuage sur ma doctrine et celle de mon livre, et je ne lui demandai pour grâce que d'être admis à m'expliquer devant lui avec ses docteurs sur tous les points qui, dans ce livre, leur paraissent repréhensibles. Ce personnage de médiateur, de conciliateur, parut lui plaire. Il me promit d'agir, et, de mon côté, il me dit d'aller voir le syndic de la faculté, le docteur Riballier, et de m'expliquer avec lui.

J'allai voir Riballier : nos entretiens et ma correspondance avec lui sont imprimés ; je vous y renvoie.

Les autres docteurs qu'assembla l'archevêque à sa maison de Conflans, où je me rendais pour y conférer avec eux, furent un peu moins malhonnêtes que Riballier ; mais, dans nos conférences, ils portaient aussi l'habitude de falsifier les passages pour en dénaturer le sens. Armé de patience et de modération, je rectifiais le texte qu'ils avaient altéré, et leur expliquais ma pensée, en leur offrant d'insérer en notes ces explications dans mon livre, et l'archevêque était assez content de moi ; mais ces messieurs ne l'étaient pas. « Tout ce que vous nous dites-là est inutile, conclut enfin l'abbé le Fèvre (vieil ergoteur que dans l'école on n'appelait que la *Grande Cateau*), il faut absolument faire disparaître de votre livre le quinzième chapitre ; c'est-là qu'est le venin. »

« — Si ce que vous me demandez était possible, lui répondis-je, peut-être le ferais-je pour l'amour de la paix; mais, à l'heure qu'il est, il y a quarante mille exemplaires de mon livre répandus dans l'Europe; et, dans toutes les éditions qu'on en a faites et qu'on en fera, le quinzième chapitre est imprimé, et le sera toujours. Que servirait donc aujourd'hui d'en faire une édition où il ne serait pas? Personne ne l'achèterait cette édition mutilée; ce serait de l'argent perdu pour moi-même ou pour mon libraire. — Eh bien! me dit-il, votre livre sera censuré sans pitié. — Oui, sans pitié, lui dis-je, monsieur l'abbé, je m'y attends si c'est vous qui en rédigez la censure; mais Monseigneur me sera témoin que j'aurai fait, pour vous adoucir, tout ce que raisonnablement vous pouviez exiger de moi. »

« — Oui, mon cher monsieur Marmontel, me dit l'archevêque, sur bien des points j'ai été content de votre bonne foi et de votre docilité; mais il y a un article sur lequel j'exige de vous une rétractation authentique et formelle; c'est celui de la tolérance. — Si Monseigneur veut bien, lui dis-je, jeter les yeux sur quelques lignes que j'ai écrites ce matin, il y verra nettement expliqué quelle est, à ce sujet, mon opinion personnelle, et quels en sont les motifs. » Je lui présentai cette note, que vous trouverez imprimée à la suite de *Bélisaire*. Il la lut en silence, et la fit passer aux docteurs. « Bon! dirent-ils, des

lieux communs, rebattus mille fois, mille fois réfutés, qui sont le rebut des écoles. — Vous traitez, leur dis-je, avec bien du mépris l'autorité des Pères de l'Église et celle de saint Paul, dont mes motifs sont appuyés. » Ils me répondirent « que les écrits des Pères de l'Église étaient un arsenal où tous les partis trouvaient des armes, et que le passage de saint Paul que j'alléguais ne prouvait rien. »

« — Eh bien! leur demandai-je, puisque votre autorité seule doit faire loi, que me demandez-vous? — Le droit du glaive, me dirent-ils, pour exterminer l'hérésie, l'irréligion, l'impiété, et tout soumettre au joug de la foi. »

C'était-là que je les attendais, pour me retirer en bon ordre et me tenir retranché dans un poste où l'on ne pourrait m'attaquer. *Præmunitum, atque ex omni parte causæ septum* (de or. L. 3). Je leur répondis donc « que le glaive était l'une de ces armes *charnelles* que saint Paul avait réprouvées lorsqu'il avait dit, *Arma militiæ nostræ non carnalia sunt;* » et, à ces mots, j'allais sortir. Le prélat me retint, et, me serrant les mains entre les siennes, me conjura, avec un pathétique vraiment risible, de souscrire à ce dogme atroce. « Nón, Monseigneur, lui dis-je; si je l'avais signé, je croirais avoir trempé ma plume dans le sang; je croirais avoir approuvé toutes les cruautés commises au nom de la religion. — Vous attachez donc, me dit le Fèvre avec son

insolence doctorale, une grande importance et une grande autorité à votre opinion? — Je sais, lui dis-je, monsieur l'abbé, que mon autorité n'est rien; mais ma conscience est quelque chose; et c'est elle qui, au nom de l'humanité, au nom de la religion même, me défend d'approuver les persécutions. *Defendenda religio est, non occidendo sed moriendo; non sævitiâ, sed patientiâ... si sanguine, si tormentis, si malo religionem defendere velis; jam non defendetur, sed polluetur atque violabitur.* C'est le sentiment de Lactance, c'est aussi celui de Tertulien et celui de saint Paul, et vous me permettrez de croire que ces gens-là vous valaient bien. »

« — Allons, dit-il à ses confrères, il n'en faut plus parler. Monsieur veut être censuré; il le sera. » Ainsi finirent nos conférences. Ce qui m'en était précieux, c'était le résultat que j'en avais tiré. Ce n'était plus ici de petites chicanes théologiques où j'aurais été exposé aux arguties de l'école; c'était un point de controverse réduit aux termes les plus simples, les plus frappants, les plus tranchants. « Ils ont voulu, pouvais-je dire, me faire reconnaître le droit de forcer la croyance, d'y employer le glaive, les tortures, les échafauds et les bûchers; ils ont voulu me faire approuver qu'on prêchât l'Évangile le poignard à la main; et j'ai refusé de signer cette doctrine abominable. Voilà pourquoi l'abbé le Fèvre m'a déclaré que je serais censuré sans pitié. » Ce ré-

sumé, que je fis répandre à la ville, à la cour, au parlement, dans les conseils, rendit la Sorbonne odieuse; en même temps mes amis travaillèrent à la rendre ridicule, et je m'en reposai sur eux.

La première opération de la Faculté de théologie avait été d'extraire de mon livre les propositions condamnables. C'était à qui aurait la gloire d'y en découvrir un plus grand nombre. Ils les triaient curieusement comme des perles, que chacun à l'envi apportait dans le magasin. Après en avoir recueilli trente-sept, trouvant ce nombre suffisant, ils en firent imprimer la liste sous le titre d'*Indiculus*. Voltaire y ajouta l'épithète de *Ridiculus*. Jamais l'adjectif et le substantif ne s'accordèrent mieux ensemble; *Indiculus*, *Ridiculus* semblaient faits l'un pour l'autre; ils restèrent inséparables. M. Turgot se joua d'une autre manière de la sottise des docteurs. Comme il était bon théologien lui-même, et encore meilleur logicien, il établit d'abord ce principe évident et universellement reconnu, que de deux propositions contradictoires, si l'une est fausse, l'autre est nécessairement vraie. Il mit ensuite en opposition, sur deux colonnes parallèles, les trente-sept propositions réprouvées par la Sorbonne, et les trente-sept contradictoires, bien exactement énoncées. Point de milieu; en condamnant les unes, il fallait que la Faculté adoptât, professât les autres. Or, parmi celles-ci, il

n'y en avait pas une seule qui ne fût révoltante d'horreur ou ridicule d'absurdité. Ce coup de lumière, jeté sur la doctrine de la Sorbonne, fut foudroyant pour elle. Inutilement voulut-elle retirer son *Indiculus;* il n'était plus temps; le coup était porté.

Voltaire se chargea de traîner dans la boue le syndic Riballier et son scribe Cogé, professeur à ce même collége Mazarin, dont Riballier était principal, et qui, sous sa dictée, avait écrit contre *Bélisaire* et contre moi un libelle calomnieux. En même temps, avec cette arme du ridicule qu'il maniait si bien, Voltaire tomba à bras raccourci sur la Sorbonne entière; et ses petites feuilles, qui arrivaient de Genève et qui voltigeaient dans Paris, amusaient le public aux dépens de la Faculté. Quelques autres de mes amis, bons raisonneurs et bons railleurs, eurent aussi la charité de prendre ma défense; si bien que le décret du tribunal théologique était déja honni et baffoné avant d'avoir paru.

Tandis que la Sorbonne, plus furieuse encore de se voir harcelée, travaillait de toutes ses forces à rendre *Bélisaire* hérétique, déiste, impie, *ennemi du trône et de l'autel* (car c'étaient-là ses deux grands chevaux de bataille), les lettres des souverains de l'Europe et celles des hommes les plus éclairés et les plus sages m'arrivaient de tous les côtés, pleines d'éloges pour mon livre, qu'ils disaient être le bréviaire des rois. L'impé-

ratrice de Russie l'avait traduit en langue russe, et en avait dédié la traduction à un archevêque de son pays. L'impératrice, reine de Hongrie, en dépit de l'archevêque de Vienne, en avait ordonné l'impression dans ses états, elle qui était si sévère à l'égard des écrits qui attaquaient la religion. Je ne négligeai pas, comme vous pensez bien, de donner connaissance à la cour et au parlement de ce succès universel; et ni l'une, ni l'autre, n'eurent envie de partager le ridicule de la Sorbonne.

Les choses étant ainsi disposées, et ma présence n'étant plus nécessaire à Paris, j'employai le temps que mirent les docteurs à fabriquer leur censure, je l'employai, dis-je, à remplir les saints devoirs de l'amitié.

Madame Filleul se mourait d'une fièvre lente qui avait pour cause une humeur âcre dans le sang, et pour laquelle le plus habile de nos médecins, Bouvart, lui avait ordonné les eaux et les bains d'Aix-la-Chapelle. La jeune comtesse de Séran l'y accompagnait; mais, dans l'état où était la malade, l'assistance d'un homme leur était nécessaire. Leur ami Bouret me pria de les accompagner. Je m'en fis un devoir; et, dès qu'elles apprirent ma réponse, madame de Séran m'écrivit ce billet.

« Est-il bien vrai que vous venez avec nous « aux eaux? Non, je ne puis le croire. C'était « l'objet de tous mes désirs; mais je n'osais en

« faire l'objet de mes espérances. Vos occupa-
« tions, vos affaires, vos plaisirs, tout combat ma
« confiance. Assurez-m'en vous-même, si vous
« voulez que je me le persuade; et, si vous m'en
« assurez, croyez que je mettrai cette marque
« d'amitié au-dessus de toutes celles qui ont été
« données dans la vie. Madame Filleul n'ose pas
« plus se flatter que moi; mais vous seriez peut-
« être décidé par le désir qu'elle en montre, et
« la reconnaissance qu'elle en témoigne. »

Je partis avec elles. Madame Filleul était si mal, et madame de Séran croyait si bien voir mourir son amie en chemin, qu'elle m'avertit de me pourvoir d'un habit de deuil.

Arrivés à Aix-la-Chapelle avec cette femme courageuse qui, n'ayant plus qu'un souffle de vie, ne laissait pas de sourire encore à la gaîté que nous affections, le médecin des eaux fut appelé; il la trouva trop affaiblie pour soutenir le bain, et commença par lui faire essayer tout doucement les eaux. L'effet de leur vertu fut tel, que l'éruption de l'humeur ayant rendu la vie à la malade, dans peu de jours elle reprit des forces et fut en état de soutenir le bain. Alors s'opéra, comme par miracle, un changement prodigieux. L'éruption fut complète sur tout le corps, et la malade se sentant ranimée allait seule, se promenait, et nous faisait admirer les progrès de sa guérison, de son appétit, de ses forces. Hélas! malgré nos remontrances et nos prières, elle

abusa de cette prompte convalescence, en ne voulant plus observer le doux régime qui lui était prescrit; encore, malgré son intempérance, eût-elle été sauvée, sans la fatale imprudence qu'elle commit, à notre insu, au terme de sa guérison.

M. de Marigny, dont la sœur était morte, et qui, voulant se marier à son gré et pour son bonheur, avait épousé la fille aînée de madame Filleul, notre idole à tous, la belle, la spirituelle, la charmante Julie, cédant au désir qu'avait sa femme de venir voir sa mère, nous l'amena, et, tout d'un temps, fit, avec le célèbre dessinateur Cochin, un voyage en Hollande et dans le Brabant, pour y voir les tableaux des deux écoles hollandaise et flamande.

Je vous ai peint le caractère de cet homme estimable, intéressant et malheureux. Tout ce qu'on peut désirer de charmes dans une jeune personne, soit du côté de la figure, soit du côté de l'esprit et du caractère, douceur, ingénuité, bonté, gaîté ingénieuse, raison même, et raison très-saine, tout cela cultivé avec le plus grand soin, se trouvait réuni dans sa jeune femme. Mais, tourmenté comme il l'était par un amour-propre ombrageux, à peine l'eut-il épousée, qu'il s'avisa d'être jaloux de la tendresse qu'elle avait pour sa mère, et de l'amitié dont elle était liée dès l'enfance avec madame de Séran. Il fut témoin de leur sensibilité mutuelle en se revoyant; mais il dissimula le dépit qu'il en ressentait, et le peu de

temps qu'il passa avec nous ne fut obscurci par aucun nuage. Il témoigna même à madame Filleul des sentiments assez affectueux. « Je vous laisse, lui dit-il, notre chère Julie. Il est bien juste qu'elle donne des soins à la santé de sa mère. Dans quelque temps je viendrai la reprendre, et j'espère trouver alors parfaitement rétablie cette santé qui nous est si précieuse à tous. » Il dit aussi des choses aimables à la comtesse de Séran, et il nous laissa tous persuadés qu'il s'en allait tranquille; mais en lui le plus petit grain d'humeur était comme un levain qui fermentait bien vite, et dont l'aigreur se communiquait à toute la masse de ses pensées. Dès qu'il fut seul et livré à lui-même, il se représenta sa femme l'oubliant auprès de sa mère, et plus en liberté, se réjouissant avec nous de son éloignement. « *Elle ne l'aimait point, elle ne vivait point pour lui, et il s'en fallait bien qu'il fût ce qu'elle avait de plus cher au monde.* » Telles étaient les réflexions qu'il roulait dans sa malheureuse tête. Il m'en avait fait plus d'une fois la triste confidence. Ses lettres cependant furent assez aimables durant tout son voyage, et jusqu'à son retour, nous n'aperçûmes rien de ce qui se passait en lui. Laissons-le voyager, et parlons un peu de la vie qu'on menait à Aix-la-Chapelle.

Quoique madame Filleul, naturellement vive, volontaire et gourmande, fît, malgré nous, tout ce qu'il fallait pour retarder sa guérison, la vertu

des eaux et des bains ne laissait pas de chasser encore les nouveaux principes d'acrimonie qu'elle faisait passer tous les jours dans son sang, avec des jus très-épicés et des ragoûts dont l'assaisonnement était un vrai poison pour elle. Comme elle se vantait d'être guérie, sans en être aussi persuadés qu'elle, nous le croyions assez pour nous en réjouir. Ainsi nos dames se donnaient tous les amusements des eaux. Je les partageais avec elles. L'après-dîner c'étaient des promenades, le soir c'était la danse à l'assemblée du *Ridotto*, où l'on jouait gros jeu; mais aucun de nous ne jouait. Les danses étaient toutes anglaises, et très-jolies et très-bien dansées. C'était pour moi un curieux spectacle que ces chaînes d'hommes et de femmes de toutes les nations du nord, Russes, Polonais, Allemands, Anglais sur-tout, réunis et mêlés par l'attrait commun du plaisir. Je n'ai pas besoin de vous dire que deux Françaises, d'une rare beauté, dont la plus vieille avait vingt ans, n'eurent qu'à se montrer pour s'attirer des soins et des hommages. Lors donc que le matin, à la promenade des eaux, ou quelquefois chez elles, on leur faisait la cour, j'avais des heures solitaires; je les employais au travail; je faisais les Incas.

Dans ce temps-là, deux de nos évêques français vinrent aux eaux, et se trouvèrent logés dans notre voisinage. L'un, Broglie, évêque de Noyon, était malade; l'autre l'accompagnait; c'é-

tait Marbeuf, évêque d'Autun, qui depuis a été ministre de la feuille. L'auteur du livre que la Sorbonne censurait dans ce moment-là fut pour eux un objet de curiosité. Ils vinrent me voir, et m'invitèrent à faire ensemble des promenades. Je compris bien que ces prélats voulaient peloter avec moi; et comme le jeu me plaisait assez, je fis volontiers leur partie.

Ils commencèrent, comme vous pensez bien, par me parler de Bélisaire. Ils s'attendaient à me trouver fort effrayé du décret que la Sorbonne allait fulminer contre moi, et ils furent assez surpris de me voir si tranquille sous l'anathème. « Bélisaire, leur dis-je, est un vieux militaire, honnête homme et chrétien dans l'ame, aimant sa religion de bon cœur et de bonne foi; il en croit tout ce qui lui en est enseigné dans l'Évangile, et ne rejette que ce qui n'en est pas. C'est aux noirs fantômes de la superstition, c'est aux monstrueuses horreurs du fanatisme que Bélisaire refuse sa croyance. J'ai proposé à la Sorbonne de rendre cette distinction évidente dans des notes explicatives que j'ajouterais à mon livre. Elle a refusé ce moyen de conciliation; elle a voulu que le quinzième chapitre fût retranché d'un livre dont quarante mille exemplaires sont déja répandus : demande puérile; car l'édition tronquée et mise au rebut n'aurait fait que me ruiner. Enfin elle s'est obstinée à vouloir que je reconnusse le dogme de l'intolérance civile, le droit du glaive,

le droit des proscriptions, des exils, des cachots, des poignards, des tortures et des bûchers, pour forcer à croire à la religion de l'agneau; et dans l'agneau de l'Évangile, je n'ai pas voulu reconnaître le tigre de l'inquisition. Je m'en suis tenu à la doctrine de Lactance, de Tertullien, de saint Paul et à l'esprit de l'Évangile. Voilà pourquoi la Sorbonne est actuellement occupée à fabriquer une censure, où elle foudroiera Bélisaire, Lactance, Tertullien, saint Paul et quiconque pense comme eux. Prenez garde à vous, messeigneurs, car vous pourriez bien être du nombre. »

— « Mais de quoi se mêlent les philosophes, me dit l'évêque d'Autun, de parler de théologie? — De quoi se mêlent les théologiens, lui répliquai-je, de tyranniser les esprits, et d'exciter les princes à employer la force pour violenter la croyance? Les princes sont-ils juges sur l'article de la doctrine et sur les objets de la foi? — Non, certes, me dit-il, les princes n'en sont pas les juges. — Et vous en faites les bourreaux! — Je ne sais pas, reprit-il, pourquoi on accuse aujourd'hui les théologiens d'un genre de persécution qui ne s'exerce plus. Jamais l'Église n'a mis tant de modération dans l'usage de sa puissance. — Il est vrai, monseigneur, lui dis-je, qu'elle en use plus sobrement; et, pour la conserver, elle l'a tempérée. — Pourquoi donc prendre, insista-t-il, ce temps-là même pour l'attaquer? — Parce qu'on n'écrit pas seulement, répondis-je, pour

le moment où l'on écrit ; qu'il est à craindre que l'avenir ne ressemble au passé, et qu'on prend le moment où les eaux sont basses pour travailler aux digues. — Ah! les digues! ce sont, dit-il, les prétendus philosophes qui les renversent ; et ils ne tendent pas à moins qu'à détruire la religion. — Qu'on lui laisse son caractère, à cette religion charitable, bienfaisante et paisible, j'ose assurer, lui répliquai-je, que l'incrédule même n'osera l'attaquer, et que l'impie se taira devant elle. Ce ne sont ni ses dogmes purs, ni sa morale, ni même ses mystères, qui lui suscitent des ennemis. Ce sont les opinions violentes et fanatiques dont une théologie attrabilaire a mêlé sa doctrine, c'est-là ce qui soulève une foule de bons esprits. Qu'on la dégage de ce mélange, qu'on l'épure, qu'on la ramène à sa sainteté primitive ; alors ceux qui l'attaqueront seront les ennemis publics des malheureux qu'elle console, des opprimés qu'elle relève, et des faibles qu'elle soutient. »

« Vous avez beau dire, reprit l'évêque, sa doctrine est constante, l'édifice en est cimenté, et nous ne souffrirons jamais qu'une seule pierre en soit détachée. » Je lui fis observer « que l'art des mines était porté fort loin ; qu'avec un peu de poudre on renversait de fond en comble des tours bien hautes, bien solides, et que l'on brisait même les rochers les plus durs. Me préserve le Ciel, ajoutai-je, de souhaiter que ce présage

s'accomplisse : j'aime sincèrement, je révère du fond du cœur cette religion consolante; mais, si jamais elle meurt parmi nous, le fanatisme théologique en sera seul la cause; ce sera lui qui, de sa main, lui aura porté le coup mortel. »

Alors s'éloignant un peu de moi, et parlant à voix basse à l'évêque de Noyon, je crus entendre qu'il lui disait : *Cela durera plus que nous.* Il se trompait. Ensuite, revenant vers moi : « Si vous aimez la religion, insista-t-il, pourquoi vous joignez-vous à ceux qui méditent de la détruire? — Je ne me joins, lui répondis-je, qu'à ceux qui l'aiment comme moi, et qui désirent qu'elle se montre telle qu'elle est venue du Ciel, pure, sans mélange et sans tache, *sicut aurora consurgens, pulchra ut luna, electa ut sol.* — Il ajouta en souriant, *terribilis ut castrorum acies ordinata.* — — Oui, répliquai-je, terrible aux méchants, aux fanatiques, aux impies; mais terrible dans l'avenir avec les armes qui lui sont propres, et qui ne sont ni le fer ni le feu. » Telle fut à-peu-près notre première conversation.

Une autre fois, comme il en revenait sans cesse à dire que les philosophes se donnaient trop de libertés : « Il est vrai, monseigneur, lui dis-je, que par-fois ils s'avisent d'être vos suppléants dans des fonctions assez belles; mais ce n'est qu'autant que vous-mêmes vous ne daignez pas les remplir. — Quelles fonctions, demanda-t-il? — Celles de prêcher sur les toits des vérités qu'on

dit trop rarement aux souverains, à leurs ministres, aux flatteurs qui les environnent. Depuis l'exil de Fénélon, ou, si vous voulez, depuis ce petit cours de morale touchante que Massillon fit faire à Louis XV enfant, leçons prématurées et par-là inutiles, les vices, les crimes publics ont-ils trouvé dans le sacerdoce un seul agresseur courageux? En chaire, on ose bien tancer de petites faiblesses et des fragilités communes; mais les passions désastreuses, les fléaux politiques, en un mot, les sources morales des malheurs de l'humanité, qui ose les attaquer? qui ose demander compte à l'orgueil, à l'ambition, à la vaine gloire, au faux zèle, à la fureur de dominer et d'envahir, qui ose leur demander compte devant Dieu et devant les hommes, des larmes et du sang de leurs innombrables victimes? » Alors, je supposai un Chrysostôme en chaire; et, en exposant les sujets qui invoqueraient son éloquence, je fus peut-être moi-même éloquent dans ce moment-là.

Quoi qu'il en soit, mes deux prélats, après m'avoir tâté le pouls deux ou trois fois, trouvèrent mon mal incurable; et, lorsqu'un jour en leur montrant sur ma table le manuscrit des Incas, je leur dis : « Voilà un ouvrage qui réduira vos docteurs à l'alternative de brûler l'Évangile ou de respecter dans Las-Casas, cet apôtre des Indes, les mêmes sentiments et la même doctrine qu'ils condamnent dans Bélisaire, » ils virent qu'il

n'y avait plus rien à espérer de moi; ainsi leur zèle découragé, ou plutôt leur curiosité satisfaite, me laissa disposer d'un temps que nous perdions ensemble, eux à vouloir faire de moi un philosophe théologien, et moi à vouloir faire d'eux des théologiens philosophes.

Le travail que demandait encore mon livre des Incas fut interrompu quelque temps, pour faire place à celui d'un mémoire où j'ai plaidé la cause des paysans du Nord, et qui est imprimé dans la collection de mes œuvres.

Je venais de lire dans les gazettes, qu'à la société économique de Pétersbourg, un anonyme proposait un prix de mille ducats pour le meilleur ouvrage sur cette question : *Est-il avantageux pour un État que le paysan possède en propre du terrain, ou qu'il ait seulement des biens-meubles? et jusqu'où le droit du paysan sur cette propriété devrait-il s'étendre pour l'avantage de l'État?*

Je ne doutai pas que l'anonyme ne fût l'impératrice de Russie elle-même; et, puisque sur ce grand objet elle voulait que la vérité fût connue dans ses États, je résolus de la montrer tout entière. L'un des ministres de Russie, M. de Saldern, était venu prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle. Je le voyais souvent, et il me parlait des affaires du Nord avec autant d'ouverture de cœur qu'il est permis à un ministre sage. Ce fut par lui que mon mémoire parvint à sa destination.

Il n'obtint pas le prix, et je l'avais prévu; mais il fit son impression, et j'en reçus des témoignages.

Ainsi mes heures solitaires étaient remplies et utilement occupées. Mais un objet non moins intéressant pour moi que mon travail, et, à vrai dire, plus attrayant encore, c'était la conversation de mes trois femmes, toutes les trois de caractères différents, mais si analogues que leurs couleurs se mariaient et se fondaient ensemble comme celles de l'arc-en-ciel. Or, c'est de ce mélange harmonieux de sentiments et de pensées que résulte le charme de la conversation. Un assentiment unanime commence par être agréable et finit par être ennuyeux. Aussi madame Filleul disait-elle qu'elle aimait la contrariété; qu'il n'y avait que cela de naturel et de sincère; que la nature n'avait rien fait de pareil, ni deux œufs, ni deux feuilles d'arbres, ni deux esprits et deux caractères, et que, par-tout où l'on croyait voir une ressemblance constante de sentiments et d'opinions, il y avait dissimulation et complaisance de part ou d'autre, souvent même des deux côtés.

L'une des trois, madame de Séran, m'avait mis dans sa confidence, et cette confidence était de nature à donner lieu à d'intéressants tête-à-tête. Il s'agissait pour elle de succéder, si elle l'avait voulu, à madame de Pompadour. Elle était en relation continuelle avec le roi; il lui écrivait par tous les courriers; et ces lettres et les réponses

me passaient toutes sous les yeux. Voici comment s'était noué le fil de ce petit roman.

Madame de Séran était fille d'un M. de Bulioud, bon gentilhomme, sans fortune, ci-devant gouverneur des pages du duc d'Orléans. Par une fatalité des plus étranges, et que je ne puis expliquer, cette jeune personne, dès l'âge de quinze ans, avait été l'objet de l'humeur violente et sombre de son père, et de l'aversion de sa mère. Belle comme l'amour, et encore plus intéressante par le charme de sa bonté et de sa naïve innocence que par l'éclat de sa beauté, elle pleurait et gémissait dans cette situation si triste et si cruelle, lorsque son père prit tout-à-coup la résolution de la marier, en lui donnant pour dot sa place de gouverneur des pages qu'il cédait à son gendre. Cet époux qu'il lui présenta était aussi un gentilhomme d'ancienne race, mais n'ayant pour tout bien qu'une petite terre en Normandie. C'était peu d'être pauvre, M. de Séran était laid, et d'une laideur rebutante; roux, mal fait, borgne, et un dragon dans l'œil; d'ailleurs, le plus honnête et le meilleur des hommes. Lorsqu'il fut présenté à notre belle Adélaïde, elle en pâlit d'effroi, et le cœur lui bondit de dégoût et de répugnance. La présence de ses parents lui fit dissimuler, tant qu'il lui fut possible, cette première impression; mais M. de Séran s'en aperçut. Il demanda qu'il lui fût permis d'être quelques moments tête à tête avec elle, et, lors-

qu'ils furent seuls : « Mademoiselle, lui dit-il, vous me trouvez bien laid, et ma laideur vous épouvante; je le vois; vous pouvez l'avouer sans détour. Si vous croyez que cette répugnance soit invincible, parlez-moi comme à votre ami : le secret vous sera gardé; je prendrai sur moi la rupture; vos père et mère ne sauront rien de l'aveu que vous m'aurez fait. Cependant, s'il était possible de vous rendre supportables dans un mari ces disgrâces de la nature, et s'il ne fallait pour cela que les soins et les complaisances d'une bonne et tendre amitié, vous pourriez les attendre du cœur d'un honnête homme qui vous saurait gré toute la vie de ne l'avoir point rebuté. Consultez-vous, et répondez-moi; vous êtes parfaitement libre. »

Adélaïde était si malheureuse; elle voyait dans cet honnête homme un désir si sincère de lui procurer un sort plus doux, qu'elle espéra se donner le courage de l'accepter. « Monsieur, lui dit-elle, ce que je viens d'entendre, le caractère de bonté, de probité que ce langage annonce, me prévient en votre faveur de l'estime la plus sincère. Donnez-moi vingt-quatre heures pour faire mes réflexions, et venez me revoir demain. »

Il ne fallut pas moins que les conseils les plus pressants de la raison et du malheur pour la déterminer; mais enfin, l'estime que M. de Séran lui avait inspirée triompha de tous ses dégoûts. « Monsieur, lui dit-elle en le revoyant, je suis

persuadée que la laideur, ainsi que la beauté, s'oublie, et que les seules qualités dont l'habitude n'affaiblit point l'impression, et dont tous les jours, au contraire, elle fait mieux sentir le prix, ce sont les qualités de l'ame; je les trouve en vous, c'est assez; et je me fie à votre honnêteté du soin de mon bonheur. Je désire faire le vôtre. »

Ainsi se maria mademoiselle de Bulioud, avant ses quinze ans accomplis; et M. de Séran fut pour elle tout ce qu'il avait promis d'être. Je ne dis pas que cette union eut les charmes de l'amour; mais elle avait les douceurs de la paix, de l'amitié, de la plus tendre estime. Le mari, sans inquiétude, voyait sa femme environnée d'adorateurs; et la femme, par sa conduite raisonnable et décente, honorait aux yeux du public la confiance de son mari.

Cependant, comme il était impossible de la voir, de l'entendre, sur-tout de la connaître, sans désirer pour elle un meilleur sort, ses amis s'occupèrent du soin de sa fortune; et, au mariage du duc de Chartres, ils songèrent à la placer honorablement auprès de la jeune princesse; mais pour cela il ne suffisait pas d'une noblesse ancienne et pure, il fallait encore être du nombre des femmes présentées au roi; telle était l'étiquette de la cour d'Orléans. Cet honneur était réservé à quatre cents ans de noblesse, et à ce titre, elle avait le droit d'y prétendre. Il lui fut accordé.

Mais le roi, après avoir écouté plus attentivement l'éloge de sa beauté que les témoignages sur sa noblesse, mit pour condition à son consentement, qu'après sa présentation elle irait l'en remercier; article secret pour M. de Séran, et auquel sa femme elle-même ne s'était pas attendue; car, de bien bonne foi, elle n'aspirait qu'à la place qui lui était promise dans la cour du duc d'Orléans; et, lorsqu'au rendez-vous que lui donna le roi dans ses petits cabinets, il fallut aller seule le remercier tête à tête, j'ai su qu'elle en était tremblante. Cependant elle s'y rendit, et j'arrivai chez madame Filleul comme on y attendait son retour. Ce fut-là que j'appris ce que je viens de raconter; et je vis bien que pour ses amis la place à la cour d'Orléans n'avait été qu'un spécieux prétexte, et que le rendez-vous actuel était leur objet important.

J'eus le plaisir de voir les châteaux en Espagne de l'ambition s'élever; la jeune comtesse toute-puissante, le roi et la cour à ses pieds, tous ses amis comblés de grâces, de faveurs; moi-même honoré de la confiance de la maîtresse, et par elle inspirant et faisant faire au roi tout le bien que j'aurais voulu; il n'y avait rien de si beau. On attendait la jeune souveraine, on comptait les minutes, on mourait d'impatience de la voir arriver; et cependant on était bien aise qu'elle n'arrivât point encore.

Elle arrive enfin, et nous raconte son voyage.

Un garçon de la chambre l'attendait à la grille de la chapelle; il était nuit close; elle était montée par un escalier dérobé dans les petits appartements. Le roi ne s'était pas fait attendre. Il l'avait abordée d'un air aimable, lui avait pris les mains, les lui avait baisées respectueusement, et, la voyant craintive, il l'avait rassurée par de douces paroles et un regard plein de bonté. Ensuite il l'avait fait asseoir vis-à-vis de lui, l'avait félicitée sur le succès de sa présentation, en lui disant que rien de si beau n'avait paru dans sa cour, et que tout le monde en était d'accord. « Il est donc bien vrai, Sire, lui ai-je répondu, nous dit-elle, que le bonheur nous embellit, et, si cela est, je dois être encore plus belle dans ce moment. — Aussi l'êtes-vous, m'a-t-il dit en me prenant les mains et en les serrant doucement dans les siennes qui étaient tremblantes. Après un moment de silence où ses regards seuls me parlaient, il m'a demandé quelle serait la place que j'ambitionnerais à sa cour. Je lui ai répondu : la place de la princesse d'Armagnac (c'était une vieille amie du roi qui venait de mourir). — Ah! vous êtes bien jeune, m'a-t-il dit, pour remplacer une amie qui m'a vu naître, qui m'a tenu sur ses genoux, et que j'ai chérie dès le berceau. Il faut du temps, madame, pour obtenir ma confiance : j'ai tant de fois été trompé! — Oh! je ne vous tromperai pas, lui ai-je dit; et, pour mériter le beau titre de votre amie, s'il ne faut que

du temps, j'en ai à vous donner. — Ce langage, avec mes vingt ans, l'a surpris, mais ne lui a pas déplu. En changeant de propos, il m'a demandé si je trouvais ses petits appartements meublés d'assez bon goût. — Non, lui ai-je dit, je les voudrais en bleu. — Comme le bleu est sa couleur, cette réponse l'a flatté. J'ai ajouté qu'à cela près je les trouvais charmants. — Si vous vous y plaisez, m'a-t-il dit, j'espère que vous voudrez bien y venir quelquefois, par exemple, tous les dimanches, à la même heure qu'aujourd'hui. — Je l'ai assuré que je saisirais tous les moments de lui faire ma cour. Sur quoi il m'a quittée pour aller souper avec ses enfants. Il m'a donné rendez-vous à la huitaine, à la même heure. Je vous annonce donc à tous que je serai l'amie du roi, et que je ne serai rien de plus. »

Comme cette résolution était non-seulement dans sa tête, mais dans son cœur, elle y tint, et j'en eus la preuve. Au second rendez-vous, elle trouva le salon meublé en bleu comme elle l'avait désiré, attention assez délicate. Elle s'y rendait tous les dimanches, et par Janel, l'intendant des postes, elle recevait fréquemment, dans l'intervalle des rendez-vous, des lettres de la main du roi; mais, dans ces lettres que j'ai vues, il ne sortait jamais des bornes d'une galanterie respectueuse, et les réponses qu'elle y faisait, pleines d'esprit, de grâce et de délicatesse, flattaient son amour-propre sans jamais flatter son amour.

Madame de Séran avait infiniment de cet esprit naturel et facile, dont l'agrément naïf et simple enchante ceux qui en ont le plus, et plaît à ceux qui en ont le moins. La vanité du roi, difficile à apprivoiser, avait été bientôt à son aise avec elle. Dès leur second rendez-vous, les moments qui précédaient le souper du roi au grand couvert lui avaient paru si courts, qu'il la pria de vouloir bien l'attendre, et d'agréer qu'on lui servît à elle un petit souper, promettant d'abréger le sien autant qu'il lui serait possible, afin d'être avec elle quelques moments de plus. Comme il avait dans ses cabinets une petite bibliothèque, un soir elle lui demanda quelque livre agréable pour s'occuper en son absence; et le roi lui en laissant le choix, elle eut pour moi l'attention et la bonté de nommer *Bélisaire*. « Je ne l'ai point, répondit le roi; c'est le seul de ses ouvrages que Marmontel ne m'ait point donné. — Choisissez donc vous-même, Sire, lui dit-elle, un livre qui m'amuse ou qui m'intéresse. — J'espère, lui dit-il, que celui-ci vous intéressera; » et il lui donna un recueil de vers faits au sujet de sa convalescence. Ce fut pour elle, après le souper, un ample et riche fonds d'éloges d'autant plus flatteurs, que l'esprit y laissait parler le sentiment.

Si le roi avait été jeune, et animé de ce feu qui donne de l'audace et qui la fait pardonner, je n'aurais pas juré que la jeune et sage comtesse eût toujours passé sans péril le pas glissant

du tête-à-tête; mais un désir faible, timide, mal assuré, tel qu'il était dans un homme vieilli par les plaisirs plus que par les années, avait besoin d'être encouragé, et un air de décence, de réserve et de modestie n'était pas ce qu'il lui fallait. La jeune femme le sentait bien. « Aussi, nous disait-elle, il n'osera jamais être que mon ami, j'en suis sûre, et je m'en tiens là. »

Elle lui parla cependant un jour de ses maîtresses, et lui demanda s'il avait jamais été véritablement amoureux. Il répondit qu'il l'avait été de madame de Châteauroux. — Et de madame de Pompadour? — Non, dit-il, je n'ai jamais eu de l'amour pour elle. — Vous l'avez cependant gardée aussi long-temps qu'elle a vécu. — Oui, parce que la renvoyer, c'eût été lui donner la mort. Cette naïveté n'était pas séduisante : aussi madame de Séran ne fut-elle jamais tentée de succéder à une femme que le roi n'avait gardée que par pitié.

Elle en était à ces termes avec lui, lorsqu'elle et moi, nous quittâmes tout pour accompagner aux eaux notre amie malade et mourante.

Madame de Séran recevait régulièrement, tous les courriers, une lettre du roi, par l'entremise de Janel; j'en étais confident; je l'étais aussi des réponses; je l'ai été depuis, tant qu'a duré leur correspondance; et je suis témoin oculaire de l'honnêteté de cette liaison. Les lettres du roi étaient remplies d'expressions qui ne laissaient

rien d'équivoque. « Vous n'êtes que trop respectable!... Permettez-moi de vous baiser les mains... permettez au moins, dans l'éloignement, que je vous embrasse. » Il lui parlait de la mort du dauphin, qu'il appelait *notre saint héros*, et lui disait qu'elle manquait aux consolations dont il avait besoin sur une perte aussi cruelle. Tel était son langage, et il n'aurait pas eu la complaisance de déguiser ainsi le style d'un amant heureux. J'aurai lieu de parler encore de ces lettres du roi, et de l'impression qu'elles firent sur un esprit moins facile à persuader que le mien. En attendant, j'observe ici que le roi, à son âge, n'était pas fâché de trouver à goûter les charmes d'une liaison de sentiment, d'autant plus piquante et flatteuse, qu'elle lui était nouvelle, et que, sans compromettre son amour-propre, elle le touchait par l'endroit le plus délicat.

Quoique le bruit que faisait *Bélisaire* et la célébrité que les *Contes moraux* avaient dans le nord de l'Europe, m'eussent déja rendu assez remarquable parmi cette foule au milieu de laquelle je vivais, une aventure assez honorable pour moi m'attira de nouvelles attentions. Un matin, en passant devant la grande auberge où se tenait le *Ridotto*, je m'entendis appeler par mon nom. Je lève la tête, et je vois à la fenêtre d'où venait la voix, un homme qui s'écrie, *c'est lui-même*, et qui disparaît. Je ne l'avais pas reconnu; mais dans l'instant je le vois sortir de l'au-

berge, courir à moi et m'embrasser en disant : « L'heureuse rencontre ! » C'était le prince de Brunswick. « Venez, ajouta-t-il, que je vous présente à ma femme ; elle va être bien contente. » Et, en entrant chez elle : « Madame, lui dit-il, vous désiriez tant de connaître l'auteur de *Bélisaire* et des *Contes moraux !* Le voici, je vous le présente. » Son altesse royale, sœur du roi d'Angleterre, me reçut avec la même joie et la même cordialité dont le prince me présentait. Dans ce moment, les magistrats de la ville les attendaient à la fontaine, pour la faire ouvrir devant eux et leur montrer la concrétion de soufre pur qui se formait en stalactite sous la pierre du réservoir ; espèce d'honneur qu'on ne rendait qu'à des personnes principales. « Allez-y sans moi, dit le prince à sa femme ; je passerai plus agréablement ces moments avec Marmontel. » Je voulus me refuser à cette faveur ; mais il fallut rester avec lui au moins un quart-d'heure, enfermés tête-à-tête ; et il l'employa à me parler avec enthousiasme des gens de lettres qu'il avait vus à Paris, et des heureux moments qu'il avait passés avec eux. Ce fut là qu'il me dit que l'idée affligeante qui lui était restée de notre commerce, était qu'il fallait renoncer à l'espérance de nous attirer hors de notre patrie, et qu'aucun souverain de l'Europe n'était assez riche, assez puissant pour nous dédommager du bonheur de vivre entre nous.

Enfin, pour l'engager à se rendre à la fontaine,

je fus obligé de lui marquer le désir d'en voir moi-même l'ouverture, et j'eus l'honneur de l'y accompagner.

Comme ils devaient partir le lendemain, la princesse eut la bonté de m'inviter à aller passer la soirée avec eux au *Ridotto*. Elle dansait dans le moment que j'y arrivai; et aussitôt elle quitta la danse, qu'elle aimait passionnément, pour venir causer avec moi. Jusqu'à une heure après minuit, elle, sa dame de compagnie (mademoiselle Stuart) et moi, nous nous tînmes dans notre coin à nous entretenir de tout ce que voulut savoir de moi cette aimable princesse. Il est possible que sa bonté me fît illusion; mais, dans son naturel, je lui trouvai beaucoup d'esprit et d'agrément. « Comment donc, lui disais-je, vous a-t-on élevée pour avoir dans le caractère cette adorable simplicité! que vous ressemblez peu à ce que j'ai pu voir de personnes de votre rang! — C'est, me répondit mademoiselle Stuart, qu'à votre cour on enseigne aux princes à dominer, et qu'à la nôtre on leur enseigne à plaire. »

La princesse, avant de me quitter, eut la bonté de vouloir que je lui promisse de faire un voyage en Angleterre, lorsqu'elle y serait elle même « Je vous en ferai les honneurs, me dit-elle (ce sont ses termes), et ce sera moi qui vous présenterai au roi mon frère. » Je lui promis qu'à moins de quelque obstacle insurmontable, j'irais lui faire ma cour à Londres; et je pris congé d'elle

et de son digne époux, véritablement pénétré des marques de bonté que j'en avais reçues. Je n'en fus pas plus fier; mais, dans le cercle du *Ridotto*, je crus m'apercevoir que j'étais plus considéré. Il semble, mes enfants, qu'il y ait de la vanité à vous raconter ces détails; mais il faut bien que je vous apprenne qu'avec quelque talent et une conduite honnête et simple, on se fait estimer partout.

Quoique madame de Séran et madame de Marigny ne fussent point malades, elles ne laissaient pas de se donner fréquemment le plaisir du bain; et je les entendais parler de leur jeune baigneuse comme d'un modèle que les sculpteurs auraient été trop heureux d'avoir pour la statue d'Atalante, ou de Diane, ou même de Vénus. Comme j'avais le goût des arts, je fus curieux de connaître ce modèle qu'on louait tant. J'allai voir la jeune baigneuse; je la trouvai belle en effet, et presque aussi sage que belle. Nous fîmes connaissance. Une de ses amies, qui fut bientôt la mienne, voulut bien nous permettre d'aller quelquefois avec elle goûter dans son petit jardin. Cette société populaire, en me rapprochant de la simple nature, me rendait assez de philosophie pour conserver mon ame en paix auprès de mes deux jeunes dames; situation qui, sans cela, n'eût pas laissé d'être pénible. Au reste, ces goûters n'étaient pas ruineux pour moi; de bons petits gâteaux avec une bouteille de vin de Mo-

selle, en faisaient les frais; et madame Filleul, que j'avais mise dans ma confidence, me glissait en secret de petits flacons de vin de Malaga que sa baigneuse et moi buvions à sa santé.

Hélas! cette santé qui, malgré toutes ses intempérances, ne laissait pas de se rétablir par la vertu merveilleuse des bains, éprouva bientôt une révolution funeste.

M. de Marigny revint de son voyage de Hollande: il croyait ramener avec lui sa femme à Paris; mais madame Filleul lui ayant témoigné qu'il lui ferait plaisir de lui laisser sa fille jusqu'à la fin de la saison des eaux, temps qui n'était pas éloigné, il parut céder volontiers à ce désir d'une mère malade, et, comme il voulait voir Spa en s'en allant, nos jeunes dames résolurent de l'y accompagner; ils m'engagèrent tous à faire ce petit voyage. Je ne sais quel pressentiment me faisait insister à tenir compagnie à madame Filleul; mais elle-même s'obstinant à vouloir qu'on la laissât seule, me força de partir. Ce malheureux voyage s'annonça mal. Deux Polonais de la société de nos jeunes dames, MM. Regewski, trouvèrent qu'il serait du bon air de les accompagner à cheval: M. de Marigny ne les vit pas plutôt caracoler à la portière du carrosse, qu'il tomba dans une humeur sombre; et, dès ce moment, le nuage qui s'éleva dans sa tête ne fit que se grossir et devenir plus orageux.

En arrivant à Spa, il vint cependant avec nous à

l'assemblée du *Ridotto;* mais plus il la trouva brillante, et plus il fut frappé de l'espèce d'émotion qu'avaient causée nos jeunes dames en s'y montrant, et plus son chagrin se noircit. Il ne voulut pourtant pas avoir l'humiliation de se montrer jaloux. Il prit un prétexte plus vague.

A souper, comme il était sombre et taciturne, madame de Séran et sa femme l'ayant pressé de dire quelle était la cause de sa tristesse, il répondit enfin qu'il voyait trop bien que sa présence était importune; qu'après tout ce qu'il avait fait pour être aimé, il ne l'était point; qu'il était haï, qu'il était détesté; que la demande que lui avait faite madame Filleul était préméditée; que l'on n'avait voulu que se débarrasser de lui; qu'on ne l'avait accompagné à Spa que pour s'y amuser; qu'il n'était point dupe de ces belles manières, et qu'il savait très-bien qu'il tardait à sa femme qu'il fût parti. Elle prit la parole en lui disant qu'il était injuste; que, s'il eût témoigné la plus légère peine de la laisser près de sa mère, ni l'une ni l'autre n'aurait voulu abuser de sa complaisance; qu'au surplus, quoique l'on eût laissé ses malles à Aix-la-Chapelle, elle était résolue à partir avec lui. « Non, madame, dit-il, restez; il n'est plus temps, je ne veux point de sacrifices. — Assurément, répliqua-elle, c'en est un que de quitter ma mère dans l'état où elle est; mais il n'en est aucun que je ne sois prête à vous faire. — Je n'en veux point, répéta-t-il en se le-

vant de table. » Madame de Séran voulut tâcher de l'adoucir. « Pour vous, madame, lui dit-il, je ne vous parle point. J'aurais trop à vous dire; seulement je vous prie de ne pas vous mêler de ce qui se passe entre madame et moi. » Il sortit brusquement, et nous laissa tous trois consternés. Après avoir tenu conseil un moment, nous fûmes d'avis que sa femme allât le trouver. Elle était pâle et toute en larmes. Dans cet état, elle eût attendri le cœur d'un tigre; mais lui, de peur de s'adoucir, il avait défendu de la laisser entrer, et avait ordonné que des chevaux de poste fussent mis à sa chaise au petit point du jour.

C'était de tous les maîtres le plus ponctuellement obéi. Son valet-de-chambre représenta que, s'il laissait entrer madame, il serait chassé sur-le-champ, et que monsieur, dans sa colère, serait capable de se porter aux plus extrêmes violences. Nous espérâmes que le sommeil le calmerait un peu, et je demandai seulement que l'on vînt m'avertir dès le moment de son réveil.

Je n'avais point dormi, je n'étais pas même déshabillé, lorsqu'on vint me dire qu'il se levait. J'entrai chez lui, et, dans les termes les plus touchants, je lui représentai l'état où il laissait sa femme. « C'est un jeu, me dit-il, vous ne connaissez point les femmes; je les connais pour mon malheur. » La présence de ses valets me força au silence; et, lorsqu'il fut prêt de partir: « Adieu, mon ami, me dit-il en me serrant la main, plai-

gnez le plus malheureux des hommes. Adieu. » Et, de l'air dont il serait monté à l'échafaud, il monta en voiture et partit.

Alors, la douleur de madame de Marigny se changeant en indignation : « Il me rebute, nous dit-elle; il veut me révolter, il y réussira. J'étais disposée à l'aimer, le Ciel m'en est témoin; j'aurais fait mon bonheur, ma gloire de le rendre heureux; mais il ne veut pas l'être; il a juré de me forcer à le haïr. »

Nous passâmes trois jours à Spa, les jeunes femmes à dissiper la tristesse dont elles avaient l'ame atteinte, et moi à réfléchir sur les suites fâcheuses que ce voyage pouvait avoir. Je ne prévoyais pas encore le chagrin plus cruel qu'il allait nous causer.

A mesure que le sang se dépurait dans les veines de notre malade, il se formait successivement sur sa peau et par tout son corps, une galle qui, d'elle-même, séchait et tombait en poussière. C'était-là son salut; et, du moment que cette écume du sang avait commencé à se répandre au-dehors, le médecin l'avait regardée comme rappelée à la vie. Mais elle, à qui cette galle inspirait du dégoût, et qui en trouvait la guérison trop lente, voulut l'accélérer; et, prenant pour cela le temps de notre absence, elle s'était enduit tout le corps de cérat. Aussitôt la transpiration de cette humeur avait cessé, la galle était rentrée, et nous trouvâmes la malade dans un état plus désespéré

que jamais. Elle voulut retourner à Paris; nous la ramenâmes à peine, et elle ne fit plus que languir.

Pour la laisser reposer en chemin, nous venions à petites journées. A Liége, où nous avions couché, je vis entrer chez moi, le matin, un bourgeois d'assez bonne mine, et qui me dit : « Monsieur, j'ai appris hier au soir que vous étiez ici; je vous ai de grandes obligations, je viens vous en remercier. Mon nom est Bassompierre; je suis imprimeur-libraire dans cette ville; j'imprime vos ouvrages, dont j'ai un grand débit dans toute l'Allemagne. J'ai déja fait quatre éditions copieuses de vos *Contes moraux;* je suis à la troisième édition de *Bélisaire.* — Quoi! monsieur, lui dis-je en l'interrompant, vous me volez le fruit de mon travail, et vous venez vous en vanter à moi! — Bon, reprit-il, vos priviléges ne s'étendent point jusqu'ici : Liége est un pays de franchise. Nous avons droit d'imprimer tout ce qu'il y a de bon; c'est-là notre commerce. Qu'on ne vous vole point en France, où vous êtes privilégié, vous serez encore assez riche. Faites-moi donc la grâce de venir déjeûner chez moi; vous verrez une des belles imprimeries de l'Europe, et vous serez content de la manière dont vos ouvrages y sont exécutés. » Pour voir cette exécution, je me rendis chez Bassompierre. Le déjeûner qui m'y attendait était un ambigu de viandes froides et de poissons. Les Liégeois me firent fête.

J'étais à table entre les deux demoiselles Bassompierre qui, en me versant du vin du Rhin, me disaient : « Monsieur Marmontel, qu'allez-vous faire à Paris, où l'on vous persécute? Restez ici, logez chez mon papa; nous avons une belle chambre à vous donner. Nous aurons soin de vous; vous composerez tout à votre aise, et ce que vous aurez écrit la veille sera imprimé le lendemain. » Je fus presque tenté d'accepter la proposition. Bassompierre, pour me dédommager de ses larcins, me fit présent de la petite édition de Molière que vous lisez; elle me coûte dix mille écus.

A Bruxelles, on me donna la curiosité de voir un riche cabinet de tableaux. L'amateur qui l'avait formé était, je crois, un chevalier Vérule, homme mélancolique et vaporeux, qui, persuadé qu'un souffle d'air lui serait mortel, se tenait renfermé chez lui comme dans une boîte. Son cabinet n'était ouvert qu'à des personnes considérables ou à de fameux connaisseurs. Je n'étais rien de tout cela; mais, après avoir pris une idée de son caractère, j'espérai l'amener à me bien recevoir. Je me fis présenter à lui. « Ne vous étonnez pas, lui dis-je, monsieur le chevalier, qu'un homme de lettres qui fréquente à Paris les artistes les plus célèbres et les amateurs des beaux-arts, veuille pouvoir leur dire des nouvelles d'un homme pour lequel ils ont tous l'estime la plus distinguée. Ils sauront que j'ai passé

à Bruxelles, et ils ne me pardonneraient pas d'y avoir passé sans vous avoir vu et sans m'être informé de l'état de votre santé. — Ah! monsieur, me dit-il, ma santé est bien misérable; » et il entra dans des détails de ses maux de nerfs, de ses vapeurs, de la faiblesse extrême de ses organes. Je l'écoutai, et, après lui avoir bien recommandé de se ménager, je voulus prendre congé de lui. « Eh quoi! monsieur, me dit-il, vous en irez-vous sans jeter un coup-d'œil sur mes tableaux? — Je ne m'y connais pas, lui dis-je, et je ne vaux pas la peine que vous prendriez de me les montrer. » Cependant, je me laissai conduire, et le premier tableau qu'il me fit remarquer fut un très-beau paysage de Berghen. « Ah! j'ai pris d'abord, m'écriai-je, ce tableau pour une fenêtre par laquelle je voyais la campagne et ces beaux troupeaux. — Voilà, me dit-il avec ravissement, le plus bel éloge que l'on ait fait de ce tableau. » Je témoignai la même surprise et la même illusion en approchant d'un cabinet de glace, où était enfermé un tableau de Rubens qui représentait ses trois femmes, peintes de grandeur naturelle; et, ainsi successivement, je parus recevoir de ses tableaux les plus remarquables l'impression de la vérité. Il ne se lassait point de renouveler mes surprises : je l'en laissai jouir tant qu'il voulut, si bien qu'il finit par me dire que mon instinct jugeait mieux ses tableaux que les lumières de bien d'autres qui se don-

naient pour connaisseurs, et qui examinaient tout, mais qui ne sentaient rien.

A Valenciennes, une curiosité d'un autre genre manqua de me porter malheur. Comme nous étions arrivés de bonne heure dans cette place, je crus pouvoir employer le reste de la soirée à me promener sur le rempart, pour voir les fortifications. Tandis que je les parcourais, un officier de garde, à la tête de sa troupe, vint à moi et me dit brusquement: « Que faites-vous-là?— Je me promène, et je regarde ces belles fortifications. — Vous ne savez donc pas qu'il est défendu de se promener sur ces remparts, et d'examiner ces ouvrages? — Assurément je l'ignorais. — D'où êtes-vous? — De Paris. — Qui êtes-vous? — Un homme de lettres, qui, n'ayant jamais vu de place de guerre que dans des livres, était curieux d'en voir une en réalité. — Où logez-vous? » Je nommai l'auberge et les trois dames que j'accompagnais : je dis aussi mon nom. « Vous avez l'air d'être de bonne foi, dit-il enfin, retirez-vous. » Je ne me le fis pas répéter.

Comme je racontais mon aventure à nos dames, nous vîmes arriver le major de la place, qui, se trouvant heureusement un ancien protégé de madame de Pompadour, venait rendre ses devoirs à la belle-sœur de sa bienfaitrice. Je le trouvai instruit de ce qui venait de m'arriver. Il me dit que j'étais encore bien heureux qu'on ne m'eût pas mis en prison; mais il m'offrit de me mener

lui-même, le lendemain matin, voir tous les dehors de la place. J'acceptai son offre avec reconnaissance, et j'eus le plaisir de parcourir l'enceinte de la ville, tout à loisir, et sans danger.

Peu de temps après notre arrivée à Paris, nous eûmes la douleur de perdre madame Filleul. Jamais mort n'a été plus courageuse et plus tranquille. C'était une femme d'un caractère très-singulier, pleine d'esprit, et d'un esprit dont la pénétration, la vivacité, la finesse ressemblait au coup-d'œil du lynx; elle n'avait rien qui sentît ni la ruse, ni l'artifice. Je ne lui ai jamais vu ni les illusions, ni les vanités de son sexe : elle en avait les goûts, mais simples, naturels, sans fantaisie et sans caprice. Son ame était vive, mais calme; sensible assez pour être aimante et bienfaisante, mais pas assez pour être le jouet de ses passions. Ses inclinations étaient douces, paisibles et constantes; elle s'y livrait sans faiblesse, et ne s'y abandonnait jamais; elle voyait les choses de la vie et du monde comme un jeu qu'elle s'amusait à voir jouer, et auquel il fallait dans l'occasion savoir jouer soi-même, disait-elle, sans y être ni fripon, ni dupe : c'était ainsi qu'elle s'y conduisait, avec peu d'attention pour ses intérêts propres, avec plus d'application pour les intérêts de ses amis. Quant aux événements, aucun ne l'étonnait; et dans toutes les situations elle avait l'avantage du sang-froid et de la prudence. Je ne doute pas que ce ne fût elle qui eût mis ma-

dame de Séran sur le chemin de la fortune; mais elle ne fit que sourire à l'ingénuité de cette jeune femme, lorsqu'elle lui entendit dire que, même dans un roi, fût-il le roi du monde, elle ne voulait point d'un amant qu'elle n'aimerait pas. « On t'en fera, lui disait-elle, des rois dont tu sois amoureuse; on te donnera des fortunes où l'on n'ait que la peine de prendre du plaisir. — Vraiment, disait la jeune femme, vous voudriez bien tous que je fusse toute-puissante, pour n'avoir qu'à me demander tout ce qui vous ferait envie; mais, pendant que vous vous amuseriez ici, je m'ennuierais là-haut et j'y mourrais de chagrin, comme madame de Pompadour. — Allons, mon enfant, soyons pauvres, lui disait madame Filleul, je serais à ta place aussi bête que toi; » et le soir nous mangions gaîment le gigot dur, en nous moquant des grandeurs humaines. Ainsi, sans s'émouvoir de la vue et des approches de la mort, elle sourit à son amie en lui disant adieu, et son trépas ne fut qu'une dernière défaillance.

A mon retour d'Aix-la-Chapelle, j'avais trouvé la censure de la Sorbonne affichée à la porte de l'Académie, et à celle de madame Geoffrin. Mais les suisses du Louvre semblaient s'être entendus pour essuyer leurs balais à cette pancarte. La censure et le mandement de l'archevêque étaient lus en chaire dans les paroisses de Paris, et ils étaient conspués dans le monde. Ni la cour, ni le parlement ne s'était mêlé de cette affaire : on

me fit dire seulement de garder le silence; et *Bélisaire* continua de s'imprimer et de se vendre avec privilége du roi. Mais un événement plus affligeant pour moi que les décrets de la Sorbonne m'attendait à Maisons, et ce fut là qu'en arrivant j'eus besoin de tout mon courage.

J'ai parlé d'une jeune nièce de madame Gaulard, et de la douce habitude que j'avais prise de passer avec elles deux les belles saisons de l'année, quelquefois même les hivers. Cette habitude entre la nièce et moi s'était changée en inclination. Nous n'étions riches ni l'un ni l'autre; mais, avec le crédit de notre ami Bouret, rien n'était plus facile que de me procurer, ou à Paris, ou en province, une assez bonne place pour nous mettre à notre aise. Nous n'avions fait confidence à personne de nos désirs et de nos espérances; mais, à la liberté qu'on nous laissait ensemble, à la confiance tranquille avec laquelle madame Gaulard elle-même regardait notre intimité, nous ne doutions pas qu'elle ne nous fût favorable. Bouret, sur-tout, semblait si bien se complaire à nous voir de bonne intelligence, que je me croyais sûr de lui; et, dès que je lui aurais ramené son intime amie en bonne santé, comme je l'espérais, je comptais l'engager à s'occuper de ma fortune et de mon mariage.

Mais madame Gaulard avait un cousin qu'elle aimait tendrement, et dont la fortune était faite. Ce cousin, qui était aussi celui de la jeune nièce,

en devint amoureux, la demanda en mon absence, et l'obtint sans difficulté. Elle, trop jeune, trop timide pour déclarer une autre inclination, s'engagea si avant, que je n'arrivai plus que pour assister à la noce. On attendait la dispense de Rome pour aller à l'autel; et moi, en qualité d'ami intime de la maison, j'allais être témoin et confident de tout. Ma situation était pénible; celle de la jeune personne ne l'était guère moins; et, quelque bonne contenance que nous eussions résolu de faire, j'ai peine à concevoir comment notre tristesse ne nous trahissait pas aux yeux de la tante et du futur époux. Heureusement, la liberté de la campagne nous permit de nous dire quelques mots consolants, et de nous inspirer mutuellement le courage dont nous avions tant de besoin. En pareil cas, l'amour désespéré se sauve entre les bras de l'amitié; ce fut notre recours. Nous nous promîmes donc, au moins, d'être amis toute notre vie; et, tant qu'on laissa nos deux cœurs se soulager ainsi l'un l'autre, nous ne fûmes pas malheureux; mais, en attendant la fatale dispense de Rome, il était bon que je fisse une absence; l'occasion s'en présenta.

LIVRE NEUVIÈME.

Monsieur de Marigny, raccommodé avec sa femme, abrégeait son voyage de Fontainebleau pour aller avec elle à Ménars. Il désirait que je fusse de ce voyage; sa femme m'en priait encore plus instamment que lui. Confident de leur brouillerie, j'espérais pouvoir contribuer à leur réconciliation; et, par reconnaissance pour lui, autant que par amitié pour elle, je consentis à les accompagner. « Vous ne pouvez croire, monsieur, m'écrivait-il de Fontainebleau, le 12 octobre 1767, tout le plaisir que vous me faites de venir à Ménars. Il me serait permis d'être un peu jaloux de celui que madame de Marigny m'en a témoigné. »

Ma présence ne leur fut pas inutile dans ce voyage. Il s'éleva, entre eux, plus d'un nuage qu'il fallut dissiper. Sur la route même, en parlant avec éloge de sa femme, M. de Marigny voulut attribuer les torts qu'elle avait eus à la comtesse de Séran; mais la jeune femme, qui avait du caractère, se refusa à cette excuse. « Je n'ai eu, lui dit-elle, aucun tort avec vous, et vous étiez injuste de m'en attribuer; mais vous l'êtes

bien plus encore d'en supposer à mon amie. » Et, à quelques mots trop amers et trop légers qui lui échappèrent sur cette amie absente : « Respectez-la, monsieur, lui dit sa femme ; vous le devez pour elle, vous le devez pour moi, et je veux bien vous dire que vous ne l'offenserez jamais sans me blesser au cœur. »

Il est vrai que, dans l'intimité de ces deux femmes, tout le soin de madame de Séran s'employait à inspirer à son amie de la douceur, de la complaisance, et, s'il était possible, de l'amour pour un homme qui avait, lui disait-elle, des qualités aimables, et dont il ne fallait que tempérer la violence et adoucir l'humeur pour en faire un très-bon mari.

Un peu de force et de fierté ne laissait pas d'être nécessaire avec un homme qui, ayant lui-même de la franchise et du courage, estimait dans un caractère ce qui était analogue au sien. Nous prîmes donc avec lui le ton d'une raison douce, mais ferme ; et je remplis si bien entre eux l'office de conciliateur, qu'en les quittant, je les laissai d'un bon accord ensemble. Mais j'en avais assez vu, et sur-tout assez appris dans les confidences que me faisait la jeune femme, pour juger que ces deux époux, en s'estimant l'un l'autre, ne s'aimeraient jamais.

Au printemps suivant, je fus encore de leur voyage en Touraine. Dans celui-ci, j'eus le plaisir de voir M. de Marigny pleinement réconcilié

avec madame de Séran ; hormis quelques moments d'humeur jalouse sur l'intimité des deux femmes, il fut assez aimable entre elles. A mon égard, il était si content de m'avoir pour médiateur, qu'il m'offrit, en pur don, pour ma vie, auprès de Ménars, une jolie maison de campagne. Un petit bosquet, un jardin, un ruisseau de l'eau la plus pure, une retraite délicieuse située au bord de la Loire, rien de plus séduisant; mais ce don était une chaîne, et je n'en voulais point porter.

A mon retour, ce fut à Maisons que je me rendis. Cette retraite avait pour moi des charmes; j'aimais tout ce qui l'habitait, et je me flattais d'y être aimé. Je n'aurais pas été plus libre et plus à mon aise chez moi. Lorsque quelqu'un de mes amis voulait me voir, il venait à Maisons, et il y était bien reçu. Le comte de Creutz était celui qui s'y plaisait le plus et qu'on y goûtait davantage, parce qu'avec les qualités les plus rares du côté de l'esprit, il était simple et bon.

Un bosquet, près d'Alfort, était le lieu de repos de nos promenades. Là, son ame se dilatait et se déployait avec moi. Les sentiments dont il était rempli, les tableaux que l'observation et l'étude de la nature avaient tracés dans sa mémoire, et dont son imagination était comme une riche et vaste galerie; les hautes pensées que la méditation lui avait fait concevoir et que son esprit répandait dans le mien avec abondance,

soit qu'il parlât de politique ou de morale, des hommes ou des choses, des sciences ou des arts, me tenaient des heures entières attentif et comme enchanté. Sa patrie et son roi, la Suède et Gustave, objets de son idolâtrie, étaient les deux sujets dont il m'entretenait le plus éloquemment et avec le plus de délices. L'enthousiasme avec lequel il m'en faisait l'éloge s'emparait si bien de mes esprits et de mes sens, que, volontiers, je l'aurais suivi au-delà de la mer Baltique.

L'un de ses goûts les plus passionnés était l'amour de la musique, et la bienfaisance était l'ame de toutes ses autres vertus.

Un jour il vint me conjurer, au nom de notre amitié, de tendre la main à un jeune homme qui était, disait-il, au désespoir et sur le point de se noyer, si je ne le sauvais. « C'est un musicien, ajouta-t-il, plein de talent, et qui ne demande qu'un joli opéra-comique pour faire fortune à Paris. Il vient d'Italie; il a fait à Genève quelques essais. Il arrivait avec un opéra fait sur l'un de vos contes (*les Mariages Samnites*); les directeurs de l'Opéra l'ont entendu, et ils l'ont refusé. Ce malheureux jeune homme est sans ressource; je lui ai avancé quelques louis; je ne puis faire plus; et, pour dernière grâce, il m'a prié de le recommander à vous. »

Jusque-là je n'avais rien fait qui approchât de l'idée que je croyais avoir conçue d'un poëme français analogue à la musique italienne; je ne

croyais pas même en avoir le talent; mais, pour plaire au comte de Creutz, j'aurais entrepris l'impossible.

J'avais sur ma table, dans ce moment, un conte de Voltaire (*l'Ingénu*); je pensai qu'il pouvait me fournir le canevas d'un petit opéra comique. « Je vais, dis-je au comte de Creutz, voir si je puis le mettre en scène, et en tirer des sentiments et des peintures qui soient favorables au chant. Revenez dans huit jours, et amenez-moi ce jeune homme. »

La moitié de mon poëme était faite lorsqu'ils arrivèrent. Grétry en fut transporté de joie, et il alla commencer son ouvrage, tandis que j'achevais le mien. *Le Huron* eut un plein succès; et Grétry, plus modeste et plus reconnaissant qu'il ne l'a été dans la suite, ne trouvant pas sa réputation assez bien établie encore, me supplia de ne pas l'abandonner. Ce fut alors que je fis *Lucile*.

Par le succès encore plus grand qu'eut celle-ci, je m'aperçus que le public était disposé à goûter un spectacle d'un caractère analogue à celui de mes *Contes;* et, avec un musicien et des acteurs en état de répondre à mes intentions, voyant que je pouvais former des tableaux dont les couleurs et les nuances seraient fidèlement rendues, je pris moi-même un goût très-vif pour cette espèce de création; car je puis dire qu'en relevant le caractère de l'opéra-comique, j'en créais un genre nouveau. Après *Lucile*, je fis *Sylvain;*

après *Sylvain*, *l'Ami de la maison*, et *Zémire et Azor;* et nos succès à l'un et à l'autre allèrent toujours en croissant. Jamais travail ne m'a donné des jouissances plus pures. Mes acteurs de prédilection, Clairval, Caillot, madame la Ruette, étaient les maîtres de leur théâtre. Madame la Ruette nous donnait à dîner. Là, je lisais mon poëme, et Grétry chantait sa musique. L'un et l'autre étant approuvés dans ce petit conseil, tout se préparait pour mettre l'ouvrage au théâtre, et, après deux ou trois répétitions, il était donné.

La sincérité de nos acteurs, à notre égard, était parfaite; soit pour leurs rôles, soit pour leur chant, ils savaient ce qu'il leur fallait; et ils avaient un pressentiment des effets, plus infaillible que nous-mêmes. Pour moi, je n'hésitais jamais à déférer à leurs avis; quelquefois même ils m'accusaient d'être trop docile à les suivre. Par exemple, dans l'intervalle de *Lucile* à *Sylvain*, j'avais fait un opéra-comique en trois actes de celui de mes *Contes*, qui a pour titre *le Connaisseur*. J'en fis lecture au petit comité. Grétry en fut charmé, madame la Ruette et Clairval applaudirent; mais Caillot fut froid et muet. Je le pris en particulier. « Vous n'êtes pas content, lui dis-je; parlez-moi librement; que pensez-vous de ce que vous venez d'entendre? — Je pense, me dit-il, que ce n'est qu'un diminutif de *la Métromanie*; que le ridicule du bel-esprit n'est pas assez piquant pour un parterre comme le nôtre, et que

cet ouvrage pourrait bien n'avoir aucun succès. » Alors revenant vers la cheminée où était notre monde : « Madame, et vous, messieurs, leur dis-je, nous sommes tous des bêtes; Caillot seul a raison; » et je jetai mon manuscrit au feu. Ils s'écrièrent que Caillot me faisait faire une folie. Grétry en pleura de douleur, et, en s'en allant avec moi, il me parut si désolé, qu'en le quittant j'avais la tristesse dans l'ame.

L'impatience de le tirer de l'état où je l'avais vu m'ayant empêché de dormir, le plan et les premières scènes de *Sylvain* furent le fruit de cette insomnie. Le matin je les écrivais, quand je vis arriver Grétry. « Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit, me dit-il. — Ni moi non plus, lui dis-je. Asseyez-vous, et m'écoutez. » Je lui lus mon plan et deux scènes. « Pour le coup, ajoutai-je, me voilà sûr de ma besogne, et je vous réponds du succès. » Il se saisit des deux premiers airs, et il s'en alla consolé.

Ainsi s'employaient mes loisirs; et le produit d'un travail léger augmentait tous les ans ma petite fortune; mais elle n'était pas assez considérable pour que madame Gaulard eût pu y voir un établissement convenable à sa nièce; elle lui donna donc un autre mari, comme je l'ai dit; et bientôt cette société, que j'avais cultivée avec tant de soin, fut rompue. Un autre incident me jeta dans des sociétés nouvelles.

Il était naturel que l'aventure de *Bélisaire* eût

un peu refroidi madame Geoffrin sur mon compte, et que, plus ostensiblement tournée à la dévotion, elle eût quelque peine à loger chez elle un auteur censuré. Dès que je pus m'en apercevoir, je prétextai l'envie d'être logé plus commodément. « Je suis bien fâchée, me dit-elle, de n'avoir rien de mieux à vous offrir; mais j'espère qu'en ne logeant plus chez moi, vous n'en serez pas moins du nombre de mes amis, et des dîners qui les rassemblent. » Après cette audience de congé, je fis mes diligences pour sortir de chez elle; et un logement fait à souhait pour moi me fut offert par la comtesse de Séran, dans un hôtel que le roi lui avait donné. Ceci me fait reprendre le fil de son roman.

A son retour d'Aix-la-Chapelle, le roi l'avait reçue mieux que jamais, sans oser davantage. Cependant le mystère de leurs rendez-vous et de leurs tête-à-tête n'avait pas échappé aux yeux vigilants de la cour; et le duc de Choiseul, résolu d'éloigner du roi toute femme qui ne lui serait pas affidée, s'était permis contre celle-ci quelques propos légers et moqueurs. Dès qu'elle en fut instruite, elle voulut lui imposer silence. Elle avait pour ami la Borde, banquier de la cour, dévoué au duc de Choiseul, auquel il devait sa fortune. Ce fut chez lui et devant lui qu'elle eut une entrevue avec le ministre. « J'ai, monsieur le duc, lui dit-elle, une grâce à vous demander; mais auparavant, je veux vous engager à me

rendre justice. Vous parlez de moi fort légèrement, je le sais; vous croyez que je suis du nombre des femmes qui aspirent à posséder le cœur du roi, et à prendre sur son esprit un crédit qui vous fait ombrage. J'aurais pu me venger de vos propos; j'aime mieux vous détromper. Le roi désirait de me voir; je ne me suis pas refusée à ce désir; nous avons eu des entretiens particuliers et une relation assidue. Vous savez tout cela; mais ce que vous ne savez pas, les lettres du roi vont vous l'apprendre. Lisez; vous y verrez un excès de bonté; mais autant de respect pour moi que de tendresse, et rien dont je doive rougir. J'aime le roi, ajouta-t-elle, je l'aime comme un père; je donnerais pour lui ma vie; mais tout roi qu'il est, il n'obtiendra jamais de moi que je le trompe, et que je m'avilisse en lui accordant ce que mon cœur ne peut ni ne veut lui donner. »

Le duc de Choiseul, après avoir lu les lettres qu'elle lui avait remises, voulut se jeter à ses pieds. « Pardon, madame, lui dit-il, je suis coupable, je l'avoue, d'en avoir trop cru l'apparence. Le roi a bien raison : *vous n'êtes que trop admirable.* Maintenant, dites-moi ce que vous demandez, et à quoi peut vous être bon le nouvel ami que vous venez de vous attacher pour la vie.

— Je suis, lui dit-elle, au moment de marier ma sœur à un militaire estimable. Ni mes pa-

rents, ni moi ne sommes en état de lui faire une dot.

— Eh bien! madame, il faut, lui dit-il, que le roi prenne soin de doter mademoiselle votre sœur; et je vais obtenir pour elle, sur le trésor royal, une ordonnance de deux cent mille livres. — Non, monsieur le duc, non; nous ne voulons, ni ma sœur ni moi, d'un argent que nous n'avons pas gagné et ne gagnerons point. Ce que nous demandons est une place que M. de la Barthe a méritée par ses services; et la seule faveur que nous sollicitons, c'est qu'il l'obtienne par préférence à d'autres militaires qui auraient le même droit que lui d'y prétendre et de l'obtenir. » Cette faveur lui fut aisément accordée; mais tout ce que le roi put lui faire accepter pour elle-même, fut le don de ce petit hôtel où elle m'offrait un logement.

Comme j'allais m'y établir, je me vis obligé d'en préférer un autre, et voici par quel incident.

Mon ancienne amie, mademoiselle Clairon, ayant quitté le théâtre et pris une maison assez considérable à la descente du Pont-Royal, désirait de m'avoir chez elle. Elle me savait engagé avec madame de Séran; mais, comme elle la connaissait bonne et sensible, elle l'alla trouver à mon insu; et, avec son éloquence théâtrale, elle lui raconta les indignités qu'elle avait essuyées de la part des gentilshommes de la chambre, et

la brutale ingratitude dont le public avait payé ses services et ses talents. Dans sa retraite solitaire, sa plus douce consolation aurait été d'avoir auprès d'elle son ancien ami. Elle avait un appartement commode à me louer; elle était bien sûre que je l'accepterais, si je n'étais pas engagé à occuper celui que madame la comtesse avait eu la bonté de m'offrir. Elle la suppliait d'être assez généreuse pour rompre elle-même cet engagement, et pour exiger de moi que j'allasse loger chez elle. « Vous êtes environnée, madame, lui dit-elle, de tous les genres de bonheur; et moi je n'ai plus que celui que je puis trouver dans la société assidue et intime d'un ami véritable. Par pitié, ne m'en privez pas. »

Madame de Séran fut touchée de sa prière. Elle me soupçonna d'y avoir donné mon consentement; je l'assurai que non. En effet, le logement qu'elle faisait accommoder pour moi et à ma bienséance m'aurait été plus agréable; j'y aurais été plus libre et à deux pas de l'Académie. Cette proximité seule aurait été pour moi d'un prix inestimable dans les mauvais temps de l'année, durant lesquels j'aurais le Pont-Royal à traverser si je logeais chez mademoiselle Clairon. Je n'eus donc pas de peine à persuader à madame de Séran qu'à tous égards, c'était un sacrifice qui m'était demandé. « Eh bien! dit-elle, il faut faire ce sacrifice; mademoiselle Clairon a sur vous des droits que je n'ai pas. »

J'allai donc loger chez mon ancienne amie; et, dès les premiers jours, je m'aperçus, qu'à l'exception d'une petite chambre sur le derrière, mon appartement était inhabitable pour un homme d'étude, à cause du bruit infernal des carrosses et des charrettes sur l'arcade du pont, qui était à mon oreille. C'est le passage le plus fréquent de la pierre et du bois qu'on amène à Paris. Ainsi, nuit et jour, sans relâche, le broiement des pavés d'une route escarpée sous les roues de ces charrettes et sous les pieds des malheureux chevaux qui ne les traînaient qu'en grimpant, les cris effroyables des charretiers, le bruit plus perçant de leurs fouets, réalisaient pour moi ce que Virgile dit du Tartare :

Hinc exaudiri gemitus, et sæva sonare
Verbera : tum stridor ferri, tractæque catenæ.

Mais quelque affligeante que fût pour moi cette incommodité, je n'en témoignai rien à ma chère voisine; et, autant qu'il était possible que j'en fusse dédommagé par les agréments de la société la plus aimable et la mieux choisie, je le fus tout le temps qu'elle et moi habitâmes cette maison.

Elle y voyait souvent la duchesse de Villeroy, fille du duc d'Aumont, et qui, dans le temps que son père me poursuivait, m'avait vivement témoigné le regret de le voir injuste, et de ne pouvoir l'adoucir.

Un soir qu'elle venait de quitter ma voisine, je fus surpris d'entendre celle-ci me dire : « Eh bien! Marmontel, vous n'avez jamais voulu me nommer l'auteur de la parodie de *Cinna;* je le connais enfin; » et elle me nomma Cury (alors Cury, sa mère et son fils étaient morts). « Et qui vous l'a dit? lui demandai-je avec surprise. — Une personne qui le sait bien, la duchesse de Villeroy. Elle sort d'ici, et vous avez été l'objet de sa visite. Son père demande à vous voir. — Moi! son père! le duc d'Aumont! — Il veut vous consulter sur les spectacles qu'il est chargé de donner à la cour pour le mariage du dauphin. Mais mon père, m'a-t-elle dit, voudrait que Marmontel ne lui parlât point du passé. — Assurément, lui ai-je répondu, Marmontel ne lui en parlera point; mais lui, madame, n'a-t-il rien à lui dire sur le regret d'avoir été si cruellement injuste envers lui? car je puis vous répondre qu'il l'a été vraiment. — Je le sais bien, m'a-t-elle dit, et mon père le sait bien lui-même. La parodie de *Cinna* était de Cury; la Ferté nous l'a dit; il la lui avait entendu lire; mais, tant que ce malheureux a vécu, il n'a pas voulu le trahir. »

Je fus obligé de convenir de ce qu'avait dit la Ferté; et, curieux de voir quelle serait vis-à-vis de moi la contenance d'un homme condamné par sa propre conscience, j'acceptai l'entrevue et me rendis chez lui.

Je le trouvai avec ce même la Ferté, intendant

des Menus-Plaisirs, examinant sur une table le plan d'un feu d'artifice. Dès qu'il me vit entrer, il congédia la Ferté; et, avec une vivacité qui déguisait son trouble, il me conduisit dans sa chambre. Là, d'une main tremblante, il avance une chaise, et, d'un air empressé, il m'invite à m'asseoir. La duchesse de Villeroy avait dit à mademoiselle Clairon que, pour les fêtes de la cour, son père était *dans l'embarras*. Ce mot me revint dans la tête, et pour engager l'entretien: « *Eh bien!* lui dis-je, *monsieur le duc, vous êtes donc bien embarrassé?* » A ce début, je le vis pâlir; mais heureusement j'ajoutai: « *pour vos spectacles de la cour;* » et il se remit du saisissement que lui avait causé l'équivoque. « Oui, me dit-il, très-embarrassé, et je vous serais obligé, si vous vouliez m'aider à me tirer de peine. » Il babilla beaucoup sur les difficultés d'une pareille commission; nous parcourûmes les répertoires; il parut goûter mes conseils, et finit par me demander si, dans mon portefeuille, je n'aurais pas moi-même quelque ouvrage nouveau. Il avait entendu parler de *Zémire et Azor;* il me pria de lui en faire entendre la lecture; j'y consentis, mais pour lui seul. Ce fut l'objet d'un second tête-à-tête; mais comme son érudition s'étendait jusqu'aux *Contes des Fées*, ayant reconnu dans mon sujet celui de *la Belle et la Bête :* « Il m'est impossible, dit-il, de donner ce spectacle au mariage du dauphin; on prendrait cela pour une épi-

gramme. » C'était lui-même qui l'avait faite, et je lui en gardai le secret. Ce qu'il y a de remarquable dans nos deux entretiens, c'est que cette ame faible et vaine n'eut pas le courage de me témoigner le regret de m'avoir fait une injustice, et le désir, au moins stérile, de trouver l'occasion de la réparer.

Dans ce temps-là le prince royal de Suède fit un voyage à Paris; il s'était pris déja d'une affection très-vive pour l'auteur de *Bélisaire*, et avait bien voulu être en relation de lettres avec moi. Il désira de me voir souvent et en particulier. Je lui fis ma cour; et, lorsqu'il apprit la mort du roi son père, je fus le seul étranger qu'il reçut dans les premiers moments de sa douleur. Je puis dire avoir vu en lui l'exemple rare d'un jeune homme assez sage pour s'affliger sincèrement et profondément d'être roi. « Quel malheur, me dit-il, de me voir à mon âge chargé d'une couronne et d'un devoir immense que je me sens hors d'état de remplir! Je voyageais pour acquérir les connaissances dont j'avais besoin, et me voilà interrompu dans mes voyages, obligé de m'en retourner sans avoir eu le temps de m'instruire, de voir, de connaître les hommes, et avec eux, tout commerce intime, toute relation fidèle et sûre m'est interdite désormais. Il faut que je dise un adieu éternel à l'amitié et à la vérité. — Non, sire, lui dis-je, la vérité ne fuit que les rois qui la rebutent et qui ne veulent pas l'entendre. Vous

l'aimez, elle vous suivra; la sensibilité de votre cœur, la franchise de votre caractère, vous rend digne d'avoir des amis; vous en aurez. — Les hommes n'en ont guère; les rois n'en ont jamais, répliqua-t-il. — En voici un, lui dis-je (en lui montrant le comte de Creutz, qui, dans un coin, lisait une dépêche), en voici un qui ne vous manquera jamais. — Oui; c'en est un, me dit-il, et j'y compte; mais il ne sera point avec moi; mes affaires m'obligent de le laisser ici. »

Ce petit dialogue donne une idée de mes entretiens avec ce jeune prince, dont j'étais tous les jours plus charmé. Après avoir entendu quelques lectures des *Incas*, il m'en fit demander par son ministre une copie manuscrite; et depuis, lorsque l'ouvrage fut imprimé, il me permit de le lui dédier.

Dans cette même année, je fis à Croix-Fontaine un voyage bien agréable, mais qui finit par être bien malheureux pour moi. Il régnait de ce côté-là, tout le long de la Seine, une fièvre putride d'une dangereuse malignité. A Saint-Port et à Sainte-Assise, plusieurs personnes en étaient mortes; et à Croix-Fontaine, un grand nombre de domestiques en étaient attaqués. Ceux qui n'en étaient point atteints servaient leurs camarades; le mien ne s'y épargnait pas; et moi-même j'allais assez souvent visiter les malades, acte d'humanité au moins très-inutile. Cependant je croyais encore être en pleine santé, lorsqu'on

m'écrivit de Paris de me rendre à l'Académie pour la réception de l'archevêque de Toulouse, assemblée que le roi de Suède devait honorer de sa présence.

Le lendemain de mon arrivée à Paris, je me sentis comme assommé. J'assistai cependant à l'assemblée de l'Académie; j'y lus même quelques morceaux de mon ouvrage des *Incas*, mais d'une voix éteinte, sans expression, sans vigueur. J'eus du succès; mais on s'aperçut avec inquiétude de l'abattement où j'étais. Le soir, la fièvre me saisit. Mon domestique se sentit frappé en même temps que moi; et, l'un et l'autre, nous fûmes quarante jours entre la vie et la mort. Ce fut la première maladie dont Bouvard me guérit. Il prit de moi les soins d'un ami tendre; et mademoiselle Clairon, dans ma convalescence, eut pour moi les plus touchantes attentions; elle était ma lectrice; et les rêveries des *Mille et une Nuits* étaient la seule lecture que mon faible cerveau pût soutenir.

Peu de temps aprés, l'Académie perdit Duclos; et, à sa mort, la place d'historiographe de France me fut donnée sans aucune sollicitation de ma part. Voici d'où me vint cette grâce.

Tandis que je logeais encore chez madame Geoffrin, un homme de la société de mademoiselle Clairon, et dont je connaissais la loyauté et la franchise, Garville, vint me voir et me dit: « Dans des voyages que j'ai faits en Bretagne,

lorsque le duc d'Aiguillon y était commandant, je l'ai vu et j'ai eu lieu de le connaître. Je suis instruit et convaincu que le procès qui lui est intenté n'est qu'une affaire de parti et d'intrigue; mais quelque bonne que soit sa cause, le crédit des états et du parlement de Bretagne fait qu'à Paris même il ne peut trouver un avocat; le seul qui ait osé se charger de le défendre est un enfant perdu, un jeune homme dont le talent n'est pas formé, mais qui tente fortune. Il s'appelle Linguet. Il a fait un mémoire dont le duc est très-mécontent. C'est une déclamation ampoulée, un amas informe de phrases ridiculement figurées; il n'y a pas moyen de publier un verbiage aussi indécent. Le duc m'en a témoigné sa douleur. Je lui ai conseillé d'avoir recours à quelque homme de lettres. Les gens de lettres, m'a-t-il dit, sont tous prévenus contre moi; ils sont mes ennemis. Je lui ai répondu que j'en connaissais un qui n'était ennemi que de l'injustice et du mensonge, et je vous ai nommé. Il m'a embrassé en me disant que je lui rendrais le plus grand service si je vous engageais à travailler à son mémoire. Je viens vous en prier, vous en conjurer de sa part. — Monsieur, répondis-je à Garville, ma plume ne se refusera jamais à la défense d'une bonne cause. Si celle de M. le duc d'Aiguillon est telle que vous le dites, il peut compter sur moi. Qu'il me confie ses papiers. Après les avoir lus, je vous dirai plus positive-

ment si je puis travailler pour lui. Mais dites-lui que le même zèle que j'emploierai à le défendre, je l'emploierais de même à défendre l'homme du peuple qui, en pareil cas, aurait recours à moi; et, en m'acquittant de ce devoir, j'y mettrai deux conditions : l'une, que le secret me sera gardé; l'autre, qu'il ne sera jamais question, de lui à moi, de remerciements ni de reconnaissance; je ne veux pas même le voir. »

Garville lui rendit fidèlement cette réponse, et le lendemain il m'apporta son mémoire avec ses papiers. Dans ses papiers, je crus voir en effet que le procès qui lui était intenté n'était qu'une persécution suscitée par des animosités personnelles. Quant au mémoire, le trouvant tel qu'on me l'avait annoncé, je le refondis. En conservant tout ce qui était raisonnablement bien, j'y mis de l'ordre et de la clarté. J'en élaguai les broussailles d'un style hérissé de métaphores incohérentes, et je substituai à ce langage outré l'expression simple et naturelle. Cette correction de détails y fit seule un changement heureux; car c'était sur-tout par le style que ce mémoire était choquant et ridicule. Cependant j'y ajoutai quelques morceaux de ma main, comme l'exorde où Linguet avait mis une arrogance impertinente, et la conclusion où il avait négligé de ramasser les forces de sa preuve et de ses moyens.

Quand le duc d'Aiguillon vit ma besogne, il

en fut très-content. Il fit venir Linguet : « J'ai lu votre mémoire, lui dit-il, et j'y ai fait quelques changements que je vous prie d'adopter. » Linguet en prit lecture, et, bouillant de fureur : « Non, monsieur le duc, lui dit-il, non ce n'est pas vous, c'est un homme de l'art qui a mis la main à mon ouvrage. Vous m'avez fait une injure mortelle ; vous voulez me déshonorer ; mais je ne suis l'écolier de personne ; personne n'a droit de me corriger. Je ne signe que mon ouvrage ; et cet ouvrage n'est plus le mien. Cherchez un avocat qui veuille être le vôtre ; ce ne sera plus moi. » Et il allait sortir. Le duc d'Aiguillon le retint. Il se voyait à sa merci ; car nul autre avocat ne voulait signer ses mémoires. Il lui permit donc de construire celui-ci comme il l'entendrait. Toutes les pages qui étaient de moi en furent retranchées. Linguet refit lui-même l'exorde et la conclusion ; mais il laissa subsister l'ordre que j'avais mis dans tout le reste ; il n'y rétablit aucune des bizarreries de style que j'avais effacées : ainsi, en rebutant mon travail, il en profita. Cependant il n'eut point de repos qu'il n'eût découvert de quelle main étaient les corrections faites à son mémoire ; et, l'ayant su, je ne sais comment, il fut dès-lors mon ennemi le plus cruel. Un journal qu'il fit dans la suite fut inondé du venin de la rage dont il écumait à mon nom.

Pour le duc d'Aiguillon, il sentit vivement le bien que j'avais fait à son mémoire, en dépit de

son avocat; et il pressa Garville de me mener chez lui, afin qu'il eût au moins, disait-il, la satisfaction de me remercier lui-même. Après m'être long-temps refusé à ses invitations, je m'y rendis enfin, et j'allai dîner une fois chez lui. Depuis, je ne l'avais point vu, quand je reçus ce billet de sa main. « Je viens, monsieur, de demander pour vous au roi la place d'historiographe de France, vacante par la mort de M. Duclos. Sa majesté vous l'a accordée. Je m'empresse de vous l'annoncer. Venez remercier le roi. »

Cette marque de faveur, dont la cause était inconnue, fit taire mes ennemis à la cour; et le duc de Duras qui n'avait pas sur *la Belle et la Bête* le même scrupule que le duc d'Aumont, me demanda en 1771 *Zémire et Azor* pour le spectacle de Fontainebleau. Il y eut un succès inoui; mais ce ne fut pas sans avoir couru le risque d'y être bafoué. *L'Ami de la Maison,* qui fut donné la même année à ce spectacle, y fut très-froidement reçu. Dès que j'en eus senti la cause, j'y remédiai; et il eut à Paris même succès que *Zémire et Azor*. Ce sont de bien petites choses; mais, comme elles m'ont intéressé, elles auront aussi quelque intérêt pour mes enfants.

Lorsque *Zémire et Azor* fut annoncé à Fontainebleau, le bruit courut que c'était le conte de la *Belle et la Bête* mis sur la scène, et que le principal personnage y marcherait à quatre pattes. Je laissais dire, et j'étais tranquille. J'avais donné,

pour les décorations et pour les habits, des programmes très-détaillés; et je ne doutais pas que mes intentions n'eussent été remplies. Mais ni le tailleur ni le décorateur ne s'étaient donné la peine de lire mes programmes; et, d'après le conte de *la Belle et la Bête*, ils avaient fait leurs dispositions. Mes amis étaient inquiets sur le succès de mon ouvrage; Grétry avait l'air abattu; Clairval lui-même, qui avait joué de si bon cœur tous mes autres rôles, témoignait de la répugnance à jouer celui-ci. Je lui en demandai la raison : « Comment voulez-vous, me dit-il, que je rende intéressant un rôle où je serai hideux? — Hideux! lui dis-je, vous ne le serez point. Vous serez effrayant au premier coup-d'œil; mais, dans votre laideur, vous aurez de la noblesse, et même de la grâce. — Voyez donc, me dit-il, l'habit de bête qu'on me prépare; car on m'en a dit des horreurs. » Nous étions à la veille de la représentation; il n'y avait pas un moment à perdre. Je demandai qu'on me montrât l'habit d'Azor. J'eus bien de la peine à obtenir du tailleur cette complaisance. Il me disait d'être tranquille, et de m'en rapporter à lui; mais j'insistai, et le duc de Duras, en lui ordonnant de me mener au magasin, eut la bonté de m'y accompagner. « Montrez, dit dédaigneusement le tailleur à ses garçons, montrez l'habit de la bête à Monsieur. » Que vis-je? un pantalon tout semblable à la peau d'un singe, avec une longue queue rase, un dos pelé,

d'énormes griffes aux quatre pattes, deux longues cornes au capuchon, et le masque le plus difforme avec des dents de sanglier. Je fis un cri d'horreur, en protestant que ma pièce ne serait point jouée avec ce ridicule et monstrueux travestissement. « Qu'auriez-vous donc voulu, me demanda fièrement le tailleur. — J'aurais voulu, lui répondis-je, que vous eussiez lu mon programme, vous auriez vu que je vous demandais un habit d'homme, et non pas de singe. — Un habit d'homme pour une bête? — Et qui vous a dit qu'Azor soit une bête? — Le conte me le dit. — Le conte n'est point mon ouvrage; et mon ouvrage ne sera point mis au théâtre que tout cela ne soit changé. — Il n'est plus temps. — Je vais donc supplier le roi de trouver bon que ce hideux spectacle ne lui soit point donné; je lui en dirai la raison. » Alors mon homme se radoucit et me demanda ce qu'il fallait faire. La chose du monde la plus simple, lui répondis-je, un pantalon tigré, la chaussure et les gants de même, un doliman de satin pourpre, une crinière noire ondée et pittoresquement éparse, un masque effrayant, mais point difforme, ni ressemblant à un museau.» On eut bien de la peine à trouver tout cela, car le magasin était vide; mais, à force d'obstination, je me fis obéir; et, quant au masque, je le formai moi-même de pièces rapportées de plusieurs masques découpés.

Le lendemain matin, je fis essayer à Clairval

ce vêtement; et, en se regardant au miroir, il le trouva imposant et noble. « A-présent, mon ami, lui dis-je, votre succès dépend de la manière dont vous entrerez sur le théâtre. Si l'on vous voit confus, timide, embarrassé, nous sommes perdus; mais, si vous vous montrez fièrement, avec assurance, en vous dessinant bien, vous en imposerez, et, ce moment passé, je vous réponds du reste. »

La même négligence avec laquelle j'avais été servi par ce tailleur impertinent, je l'avais retrouvée dans le décorateur; et le tableau magique, le moment le plus intéressant de la pièce, il le faisait manquer, si je n'avais pas suppléé à sa maladresse. Avec deux aunes de moire d'argent, pour imiter la glace du trumeau, et deux aunes de gaze claire et transparente, je lui appris à produire l'une des plus agréables illusions du théâtre.

Ce fut ainsi que, par mes soins, au lieu de la chûte honteuse dont j'étais menacé, j'obtins le plus brillant succès. Clairval joua son rôle comme je le voulais. Son entrée fière et hardie ne fit que l'impression d'étonnement qu'elle devait faire; et, dès-lors je fus rassuré. J'étais dans un coin de l'orchestre, et j'avais derrière moi un banc de dames de la cour. Lorsqu'Azor, à genoux aux pieds de Zémire, lui chanta :

Du moment qu'on aime,
L'on devient si doux,
Et je suis moi-même
Plus tremblant que vous.

j'entendis ces dames qui disaient entre elles : *Il n'est déja plus laid*, et, l'instant d'après, *il est beau.*

Je ne dois pas dissimuler que le charme de la musique contribuait merveilleusement à produire de tels effets. Celle de Grétry était alors ce qu'elle n'a été que bien rarement après moi, et il ne sentait pas assez avec quel soin je m'occupais à lui tracer le caractère, la forme et le dessin d'un chant agréable et facile. En général, la fatuité des musiciens est de croire ne rien devoir à leur poëte ; et Grétry, avec de l'esprit, a eu cette sottise au suprême degré.

Quant à *l'Ami de la Maison*, ma complaisance pour madame la Ruette, mon actrice, fut la cause du peu de succès que cet ouvrage eut à la cour. J'aurais voulu d'abord donner le rôle de l'Ami de la Maison à Caillot; je l'avais fait pour lui; il l'aurait joué supérieurement bien, j'en étais sûr; mais il le refusa pour une raison singulière. «Cette situation, me dit-il, ressemble trop à celle où nous nous trouvons quelquefois; et ce caractère est aussi trop semblable à celui qu'on nous attribue. Si je jouais *l'Ami de la Maison* comme vous l'entendez et comme je le sens, aucune mère ne voudrait plus me laisser auprès de sa fille. — Et Tartuffe, lui dis-je, ne le joueriez-vous pas? » — Tartuffe, me dit-il, n'est pas si près de nous; et l'on ne craint pas, dans le monde, que nous soyons des Tartuffes. »

Rien ne put vaincre sa répugnance pour un rôle qui lui ferait, disait-il, d'autant plus de tort qu'il l'aurait mieux joué. Cependant j'avais observé que la Ruette le convoitait, et je m'aperçus que sa femme pensait qu'après Caillot je ne pouvais le donner qu'à lui; Grétry pensait de même; je me laissai aller; je m'en repentis dès les premières répétitions. Ce rôle demandait de la jeunesse, de la vivacité, du brillant dans la voix, de la finesse dans le jeu. Le bon la Ruette, avec sa figure vieillotte et sa voix tremblante et cassée, y était fort déplacé. Il l'éteignit et l'attrista; comme il était mal à son aise, il ne s'y livra pas même à son naturel; il fit manquer toutes les scènes.

De son côté, madame la Ruette, qui avait un peu de pruderie, se persuadant que la finesse et la malice que j'avais mises dans le rôle d'Agathe n'étaient pas convenables à une si jeune personne, avait cru devoir émousser cette pointe d'espiéglerie; elle y avait substitué un certain air sévère et réservé qui ôtait au rôle toute sa gentillesse.

Ainsi tout mon ouvrage avait été dénaturé. Heureusement, la Ruette reconnut lui-même que le rôle de Cléon ne lui convenait ni pour le jeu, ni pour le chant; et je trouvai, au même théâtre, un nommé Julien, moins difficile que Caillot, et plus jeune que la Ruette, avec une voix brillante, une action vive, une tournure leste. Nous nous mîmes, Grétry et moi, à lui montrer son

rôle; et il parvint à le chanter et à le jouer assez bien.

Madame la Ruette était peu disposée à entendre ce que j'avais à lui dire; je lui dis cependant: «Madame, nous serons froids si nous voulons être trop sages; faites-moi la grâce de jouer le rôle d'Agathe au naturel. Son innocence n'est pas celle d'Agnès, mais c'est encore de l'innocence; et, comme elle n'emploie sa finesse et sa malice qu'à se jouer du fourbe qui cherche à la séduire, croyez qu'on lui en saura gré.» Son rôle eut le plus grand succès, et la pièce, qu'on redemanda à Versailles (en 1772), y parut si changée qu'on ne la reconnaissait pas : je n'y avais pourtant rien changé.

Ce ne fut que trois ans après que je donnai *la Fausse Magie;* et, quoique le succès n'en fût pas d'abord aussi brillant que celui des deux autres, il n'a pas été moins durable. Depuis plus de vingt ans qu'on la revoit fréquemment remise au théâtre, le public ne s'en lasse point. Il est vrai, cependant, que ces petits ouvrages ont perdu de leur lustre et la fleur de leur agrément, en perdant les acteurs pour lesquels je les avais faits.

La même année (1772) j'eus à la cour une apparence de succès d'un autre genre, et bien plus sensible pour moi; ce fut l'effet que mon épître au roi sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu obtint ou parut obtenir. Ma vanité n'y était pour

rien; mais l'impression vive et profonde que j'avais faite, me disait-on, allait changer le sort de ces pauvres malades dont j'avais fait entendre les gémissements et les plaintes; et, pour la première fois de ma vie, je croyais voir en moi un bienfaiteur de l'humanité. J'en étais glorieux, j'aurais donné mon sang pour que l'événement eût couronné mon œuvre; mais je n'ai pas eu ce bonheur.

L'ode à la louange de Voltaire est à-peu-près de la même date. Voici quelle en fut l'occasion. La société de mademoiselle Clairon était plus nombreuse et plus brillante que jamais. La conversation y était vive, sur-tout quand la poésie en était le sujet; et l'homme de lettres y avait, pour interlocuteurs, des gens du monde d'un goût exquis et d'un esprit très-cultivé. Ce fut dans l'un de ces entretiens, qu'en parlant des poëtes lyriques, je dis que l'ode ne pouvait plus avoir, parmi nous, le caractère de vérité et de dignité qu'elle avait dans la Grèce, par la raison que les poëtes n'avaient plus le même ministère à remplir; que les bardes seuls, dans les Gaules, avaient eu ce grand caractère, parce qu'ils étaient, par l'état, chargés de célébrer la gloire des héros.

« Et aujourd'hui, me demanda-t-on, qui empêche le poëte de revêtir ce caractère antique, et de le consacrer à ce ministère public? » Je répondis que, s'il y avait, comme autrefois, des fêtes, des solennités, où le poëte fût entendu,

la pompe de ces grands spectacles lui éleverait l'ame et le génie. Pour exemple, je supposai l'apothéose de Voltaire, et, sur un grand théâtre, au pied de sa statue, mademoiselle Clairon récitant des vers à la louange de cet homme illustre: « Croyez-vous, demandai-je, que l'ode, destinée à cet éloge solennel, ne prît pas, dans l'esprit et dans l'ame du poëte, un ton plus vrai, plus animé que celle qu'il compose froidement dans son cabinet. » Je vis que cette idée faisait son impression, et mademoiselle Clairon sur-tout en parut vivement émue. De-là me vint le projet de faire, pour essai, cette ode que vous trouverez dans le recueil de mes poésies.

En la lisant, mademoiselle Clairon sentit que son talent y pouvait suppléer au mien, et voulut bien prêter encore à mes vers le charme de l'illusion qu'elle savait si bien répandre.

Un soir donc que la société était assemblée dans son salon, et qu'elle avait fait dire qu'on l'attendît, comme nous parlions de Voltaire, tout-à-coup un rideau se lève, et, à côté du buste de ce grand homme, mademoiselle Clairon, vêtue en prêtresse d'Apollon, une couronne de laurier à la main, commence à réciter cette ode avec l'air de l'inspiration, et du ton de l'enthousiasme. Cette petite fête eut, depuis, le mérite d'en faire imaginer une plus solennelle, et dont Voltaire fut témoin.

Peu de temps après, le comte de Valbelle,

amant de mademoiselle Clairon, enrichi par la mort de son frère aîné, étant allé jouir de sa fortune dans la ville d'Aix, en Provence, et le prince d'Anspach s'étant pris de belle passion pour notre princesse de théâtre, elle fut obligée de prendre une maison plus ample et plus commode que celle où nous logions ensemble. Ce fut alors que j'allai occuper, chez la comtesse de Séran, l'appartement qui m'était réservé, et ce fut là que M. Odde vint passer une année avec moi.

J'aurais voulu me retirer avec lui à Bort; et, pour cela, j'avais en vue un petit bien à deux pas de la ville, où je me serais fait bâtir une cellule. Heureusement ce bien fut porté à un prix si haut, qu'il passait mes moyens; et il fallut y renoncer. Je me laissai donc aller encore à la société de Paris, et sur-tout à celle des femmes, mais résolu à me préserver de toute liaison qui pût altérer mon repos.

Je faisais ma cour à la comtesse de Séran aussi assiduement qu'il m'était possible, sans lui être importun. Elle avait la bonté de vouloir que j'allasse passer le printemps avec elle en Normandie, dans son petit château de la Tour, qu'elle embellissait. Je l'y accompagnais. Que n'aurais-je pas quitté pour elle? Tout ce que peut avoir de charme l'amitié d'une femme et sa société la plus intime, sans amour, je le trouvais auprès de celle-ci. Certainement, s'il eût été possible d'être

amoureux sans espérance, je l'aurais été de madame de Séran; mais elle me marquait la limite des sentiments qu'elle avait pour moi, et de ceux qu'il m'était permis d'avoir pour elle, avec tant d'ingénuité, qu'il n'arrivait pas même à mes désirs d'aller au-delà.

J'étais aussi lié d'amitié pure et simple avec des femmes qui, sur le déclin de leur âge, n'avaient pas cessé d'être aimables, et dont Fontenelle aurait dit : *On voit bien que l'amour a passé par-là.* Je n'avais pas pour elles cette vénération qui n'est réservée qu'à la vertu; mais elles m'inspiraient un sentiment de bienveillance qui ne m'y attachait guère moins, et qui les flattait davantage. J'étais touché de voir la beauté vieillissante s'attrister devant son miroir de n'y plus retrouver ses charmes. Celle de mes amies qui s'affligeait le plus de cette perte irréparable, c'était madame de L. P***. Elle me rappelait, dans sa mélancolie, ces paroles d'une beauté célèbre dans la Grèce, suspendant son miroir au temple de sa divinité :

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle :
Il redouble trop mes ennuis.
Je ne saurais me voir dans ce miroir fidèle,
Ni telle que je fus, ni telle que je suis.

Le cœur le plus sensible, le plus délicat, le plus aimant était celui de madame de L. P***. Sans avoir la prétention de la dédommager de

ce que les ans lui avaient fait perdre, je cherchais à l'en consoler par tous les soins d'un ami raisonnable et tendre; et, comme un malade docile, elle acceptait tous les soulagements que lui présentait ma raison. Elle avait même prévenu mes conseils, en essayant de faire diversion à ses ennuis par le goût de l'étude, et ce goût charmait nos loisirs.

Dans le premier éclat de sa beauté, personne ne s'était douté qu'elle eût autant d'esprit qu'elle en avait reçu de la nature. Elle l'ignorait elle-même. Toute occupée de ses autres charmes, et ne rêvant qu'à ses plaisirs, sa mollesse et son indolence laissaient comme endormie au fond de sa pensée une foule de perceptions délicates, fines et justes, qui s'y étaient logées, pour ainsi dire, à son insu, et qui, dans le triste loisir qu'elle avait eu enfin de se les rappeler, semblaient éclore en foule et comme d'elles-mêmes. Je les voyais dans nos entretiens se réveiller et se répandre avec beaucoup de grâce et de facilité. Elle suivait, par complaisance, mes études et mon travail; elle m'aidait dans mes recherches; mais, tandis que son esprit s'occupait, son cœur était vide; c'était-là son tourment. Toute sa sensibilité se porta vers notre amitié mutuelle; et, renfermée dans les limites des seuls sentiments qui convenaient à son âge et au mien, elle n'en devint que plus vive. Soit à Paris, soit à la campagne, j'étais le plus assidu qu'il m'était possible

auprès d'elle. Je quittais même assez souvent pour elle des sociétés où, par goût, je me serais plu davantage, et je faisais pour l'amitié ce que bien rarement j'avais fait pour l'amour; mais personne au monde ne m'aimait autant que madame de L. P***; et, quand je m'étais dit : « Tout le reste du monde se passe de moi sans regret, » je ne balançais plus à tout abandonner pour elle. Mes sociétés philosophiques et littéraires étaient les seules dont elle ne fût point jalouse; par toute autre dissipation, je l'affligeais, et le reproche m'en était d'autant plus sensible, qu'il était plus discret, plus timide et plus doux.

Dans ce temps-là mes occupations se partageaient entre l'histoire et l'Encyclopédie. Je m'étais fait un point d'honneur et de délicatesse de remplir dignement mes fonctions d'historiographe, en rédigeant avec soin des mémoires pour les historiens à venir. Je m'adressai aux personnages les plus considérables de ce temps-là, pour tirer de leurs cabinets des instructions relatives au règne de Louis XV, par où je voulais commencer; et je fus moi-même étonné de la confiance qu'ils me marquèrent. Le comte de Maillebois me livra tous les papiers de son père et les siens. Le marquis de Castries m'ouvrit son cabinet où étaient les mémoires du maréchal de Belle-Isle; le comte de Broglio m'initia dans les mystères de ses négociations secrètes; le maréchal de Contades me traça de sa main le plan

de sa campagne, et le désastre de Minden. J'avais besoin des confidences du maréchal de Richelieu ; mais j'étais en disgrâce auprès de lui, comme tous les gens de lettres de l'Académie. Le hasard fit ma paix, et c'est encore une des circonstances où l'occasion, pour me servir, est venue au-devant de moi.

Une amie particulière du maréchal de Richelieu se trouvant avec moi dans une maison de campagne, me dit qu'il était bien étrange qu'un Richelieu et qu'un homme de l'importance de celui-ci essuyât des désagrements et des dégoûts à l'Académie française. « En effet, lui dis-je, madame, rien de plus étrange; mais qui en est la cause? » Elle me nomma d'Alembert, qui avait pris, disait-elle, le maréchal en aversion. Je répondis « que l'ennemi du maréchal à l'Académie n'était point d'Alembert, mais celui qui cherchait à l'aigrir contre d'Alembert et contre tous les gens de lettres. »

« Savez-vous, madame, ajoutai-je, quels sont les gens qui animent contre l'Académie celui qui est fait pour y être honoré et chéri? Ce sont des académiciens qui n'y ont eux-mêmes aucune considération, et qui sont furieux contre elle. C'est l'avocat-général Séguier, le dénonciateur des gens de lettres au parlement; c'est Paulmi, ce sont quelques autres intrus qui, mécontents d'un corps où ils sont déplacés, voudraient, avec Séguier, notre ennemi, former un parti redouta-

ble. Voilà les gens qui tâchent d'aliéner de nous l'esprit du maréchal, pour l'avoir à leur tête, et nous nuire par son crédit. Quelle gloire pour lui que de servir ces haines et ces petites vanités! Vous voyez ce qui lui en arrive. Il obtient que le roi refuse d'approuver l'élection de deux hommes irréprochables. L'Académie réclame contre ce refus, et le roi détrompé consent qu'aux deux premières places qui viendront à vaquer, ces mêmes hommes soient élus. C'est donc ce qu'on appelle un coup d'épée dans l'eau. Non, madame, le véritable parti d'un Richelieu à l'Académie, le seul digne de monsieur le maréchal, c'est le parti des gens de lettres. »

Elle trouva que j'avais raison; et, quelques jours après, le maréchal étant venu dîner à la même campagne, son amie voulut qu'il causât avec moi. Je lui répétai à peu près les mêmes choses, quoiqu'en termes plus doux; et, à l'égard de d'Alembert: « Monsieur le maréchal, lui dis-je, d'Alembert vous croit l'ennemi des gens de lettres, et l'ami de Séguier, leur dénonciateur; voilà pourquoi il ne vous aime pas; mais d'Alembert est un bon homme, et jamais le sentiment de la haine n'a pris racine dans son cœur. Il a épousé l'Académie. Aimez sa femme comme vous en aimez tant d'autres, et venez la voir quelquefois; il vous en saura gré, et vous recevra bien, comme font tant d'autres maris. »

Le maréchal fut content de moi; et, lorsqu'à

la place de l'abbé Delille et de Suard, refusés par le roi, il fallut élire deux autres académiciens, je fus invité à dîner chez lui le jour de l'élection. A ce dîner, je trouvai Séguier, Paulmi, Bissy, l'évêque de Senlis. Leur parti n'était pas nombreux; et, quand il aurait eu quelques voix clandestines, le nôtre était formé et lié de façon à être sûr de prévaloir. Je ne fis donc pas semblant de croire que nous fussions là pour parler d'élections académiques; et, comme à un dîner de joie et de plaisir, amenant dès la soupe les propos qui riaient le plus au maréchal, je le mis en train de causer de l'ancienne galanterie, des jolies femmes de son temps, des mœurs de la régence, que sais-je enfin? du théâtre, et sur-tout des actrices; si bien que le dîner se passa sans qu'il y fût dit un seul mot de l'Académie. Ce ne fut qu'au sortir de table que l'évêque de Senlis, me tirant à l'écart, me demanda quel choix nous allions faire. Je répondis loyalement que je croyais tous les vœux réunis en faveur de Bréquigny et de Beauzée. Le maréchal, qui était venu nous joindre, se fit expliquer le mérite littéraire de ces messieurs; et, après m'avoir entendu : « Eh bien, dit-il, voilà deux hommes estimables; il faut nous réunir pour eux. — Puisque telle est votre intention, lui dis-je, monsieur le maréchal, voulez-vous permettre que j'aille en instruire l'Académie? Ce sont des paroles de paix qu'elle entendra avec plaisir. — Allez, me dit-il, et prenez

dans la cour l'un de mes carrosses; nous vous suivrons de près. »

« Mon ami, dis-je à d'Alembert, ils viennent se réunir à nous; le maréchal vous fait les avances de bonne grâce; il faut le recevoir de même. » En effet, il fut bien reçu; l'élection fut unanime; et, depuis ce jour-là jusques à sa mort, il eut pour moi mille bontés. Ainsi ses portefeuilles furent à ma disposition.

J'avais en même temps, pour les affaires de la régence, le manuscrit original des mémoires de Saint-Simon, que l'on m'avait permis de tirer du dépôt des affaires étrangères, et dont je fis d'amples extraits; mais ces extraits et le dépouillement des dépêches et des mémoires qui me venaient en foule, auraient été bientôt aussi ennuyeux que fatigants pour moi, si je n'avais pas eu, par intervalle, quelque occupation littéraire moins pénible et plus de mon goût. L'entreprise d'un supplément de *l'Encyclopédie*, en quatre volumes in-folio, me procura ce délassement.

Il faut savoir qu'après la publication du septième volume de *l'Encyclopédie*, la suite ayant été interrompue par un arrêt du parlement, on n'y avait travaillé qu'en silence et entre un petit nombre de coopérateurs dont je n'étais pas. Un laborieux compilateur, le chevalier de Jaucour, s'était chargé de la partie littéraire, et l'avait travaillée à sa manière, qui n'était pas la mienne. Lors donc qu'à force de constance et de sollici-

tations, l'on obtint que la totalité de l'ouvrage fût mise au jour, et que le projet du supplément eût été formé, l'un des intéressés, Robinet, vint me voir, et me proposa de reprendre ma besogne où je l'avais laissée. « Vous n'avez, me dit-il, commencé qu'au troisième volume ; vous avez cessé au septième; tout le reste est d'une autre main. *Pendent opera interrupta.* Nous venons vous prier d'achever votre ouvrage. »

Comme j'étais occupé de l'histoire, je répondis « qu'il m'était impossible de m'engager dans un autre travail. — Au moins, me dit-il, laissez-nous annoncer que, dans ce supplément, vous donnerez quelques articles. — Je le ferai, lui dis-je, si j'en ai le loisir; c'est tout ce que je puis promettre. » Quelque temps après il revint à la charge, et avec lui le libraire Panckouke. Ils me dirent que, pour mettre en règle les comptes de leur entreprise, il leur fallait savoir quelle serait, pour les gens de lettres, la rétribution du travail, et qu'ils venaient savoir ce que je voulais pour le mien. « Que puis-je demander, leur dis-je, moi qui ne promets rien, qui ne m'engage à rien? — Vous ferez pour nous ce qu'il vous plaira, me dit Panckouke; promettez seulement de nous donner quelques articles, et qu'il nous soit permis d'insérer cette promesse dans notre *prospectus*; nous vous donnerons pour cela quatre mille livres et un exemplaire du supplément. » Ils étaient bien sûrs que je me piquerais de ré-

pondre à leur confiance. J'y répondis si bien que, dans la suite, ils m'avouèrent que j'avais passé leur attente. Mais reprenons le fil des événements de ma vie, que mille accidents variaient.

La mort du roi venait de produire un changement considérable à la cour, dans le ministère, et singulièrement dans la fortune de mes amis.

M. Bouret s'était ruiné à bâtir et à décorer pour le roi le pavillon de Croix-Fontaine; et le roi croyait l'en payer assez en l'honorant, une fois l'année, de sa présence dans un de ses rendez-vous de chasse; honneur qui coûtait cher encore au malheureux, obligé, ce jour-là, de donner à toute la chasse un dîner pour lequel rien n'était épargné.

J'avais gémi plus d'une fois de ses profusions; mais le plus libéral, le plus imprévoyant des hommes avait, pour ses véritables amis, le défaut de ne jamais vouloir écouter leurs avis sur l'article de sa dépense. Cependant il avait achevé d'épuiser son crédit en bâtissant sur les Champs-Élysées cinq ou six maisons à grands frais, lorsque le roi mourut sans avoir seulement pensé à le sauver de sa ruine; et cette mort le laissant noyé de dettes, sans ressource et sans espérance, il prit, je crois, la résolution de se délivrer de la vie : on le trouva mort dans son lit. Il fut, pour son malheur, imprudent jusques à la folie; il ne fut jamais malhonnête.

Madame de Séran fut plus sage. N'ayant plus,

à la mort du roi, aucune perspective de faveur et de protection, ni pour elle, ni pour ses enfants, elle fit un emploi solide de l'unique bienfait qu'elle avait accepté; et le nouveau directeur des bâtiments, le comte d'Angiviller, lui ayant proposé de céder, pour lui, son hôtel à un prix convenable, elle y consentit. Ainsi nous fûmes délogés l'un et l'autre, en 1776, trois ans après qu'elle m'eut accordé cette heureuse hospitalité.

L'avénement du nouveau roi à la couronne fut suivi de son sacre dans l'église de Reims.

En qualité d'historiographe de France, il me fut enjoint d'assister à cette cérémonie auguste. Je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit dans une lettre qui fut imprimée à mon insu, et que j'ai depuis insérée dans la collection de mes œuvres; elle est une faible peinture de l'effet de ce grand spectacle sur cinquante mille ames que j'y vis rassemblées. Quant à ce qui m'est personnel, jamais rien ne m'a tant ému.

Au reste, j'eus, dans ce voyage, tous les agréments que ma place pouvait m'y procurer, et je crus les devoir à la manière honorable dont le maréchal de Beauvau, capitaine des gardes en exercice, et mon confrère à l'Académie française, eut la bonté de me traiter.

De toutes les femmes que j'ai connues, celle dont la politesse a le plus de naturel et de charmes, c'est la maréchale de Beauvau : elle mit, ainsi que son époux, une attention délicate et

marquée à donner l'exemple de celles qu'ils voulaient que l'on eût pour moi; et cet exemple fut suivi. Sensible aux marques de leur bienveillance, je l'ai depuis cultivée avec soin. Le caractère du maréchal n'était pas aussi attrayant que celui de sa femme; cependant jamais cette dignité froide qu'on lui reprochait ne m'a gêné un moment avec lui. J'étais persuadé que, dans toute autre condition, son air, ses manières, son ton, auraient été les mêmes; et, en m'accommodant avec ce qui me semblait être son naturel, je le trouvais honnête et bon, obligeant, serviable même sans se faire valoir. Pour sa femme, aujourd'hui sa veuve, je ne crois pas qu'il y ait sous le ciel de caractère plus aimable ni plus accompli que le sien. C'est bien elle qu'on peut appeler justement et sans ironie la femme qui a toujours raison; mais la justesse, la netteté, la clarté inaltérable de son esprit est accompagnée de tant de douceur, de simplicité, de modestie et de grâce, qu'elle nous fait aimer la supériorité même qu'elle a sur nous. Il semble qu'elle nous communique son esprit, qu'elle associe nos idées avec les siennes, et nous fasse participer à l'avantage qu'elle a toujours de penser si juste et si bien. Son grand art, comme son attention la plus continuelle, était d'honorer son époux, de le faire valoir, de s'effacer pour le mettre à sa place, et pour lui céder l'intérêt, la considération, les respects qu'elle s'attirait. A l'entendre, c'était tou-

jours à M. de Beauvau qu'on devait rapporter tout le bien qu'on louait en elle. Observez, mes enfants, qu'elle n'y perdait rien, qu'elle n'en était même que plus honorée, et que ce lustre réfléchi qu'elle prêtait au caractère de son époux ne faisait que donner au sien plus de relief et plus d'éclat. Jamais femme n'a mieux senti la dignité de ses devoirs d'épouse, et ne les a remplis avec plus de noblesse.

Ma lettre sur la cérémonie du sacre, publiée et distribuée à la cour par l'intendant de Champagne, y avait produit l'effet d'un tableau qui retraçait aux yeux du roi et de la reine un jour de gloire et de bonheur. C'était pour moi, dans leur esprit, un commencement de bienveillance. La reine, quelque temps après, me témoigna quelque bonté. Chez elle, sur un petit théâtre, elle voulut faire jouer *Sylvain* et *l'Ami de la Maison*. Ce petit spectacle fit un plaisir sensible; et, en passant devant moi, la reine me dit, de l'air le plus aimable : *Marmontel, cela est charmant*. Mais ces présages de faveur ne tardèrent pas à être démentis à l'occasion des deux musiques.

Sous le feu roi, l'ambassadeur de Naples avait persuadé à la cour de faire venir d'Italie un habile musicien pour relever le théâtre de l'Opéra français, qui, depuis long-temps, menaçait ruine, et qu'on soutenait avec peine aux dépens du trésor public. La nouvelle maîtresse, madame Du-

barry, avait adopté cette idée; et notre ambassadeur à la cour de Naples, le baron de Breteuil, avait été chargé de négocier l'engagement de Piccini, pour venir s'établir en France, avec deux mille écus de gratification annuelle, à condition de nous donner des opéras français.

A peine fut-il arrivé, que mon ami, l'ambassadeur de Naples, le marquis de Caraccioli, vint me le recommander, et me prier de faire pour lui, me disait-il, au grand Opéra, ce que j'avais fait pour Grétry au théâtre de l'Opéra-comique.

Dans ce temps-là même était arrivé d'Allemagne le musicien Gluck, aussi fortement recommandé à la jeune reine par l'empereur Joseph son frère, que si le succès de la musique allemande avait eu l'importance d'une affaire d'État. On avait composé à Vienne, sur le canevas d'un ballet de Novère, un opéra français de *l'Iphigénie en Aulide*. Gluck en avait fait la musique; et cet opéra, par lequel il avait débuté en France, avait eu le plus grand succès. La jeune reine s'était déclarée en faveur de Gluck; et Piccini, qui, en arrivant, le trouvait établi dans l'opinion publique, à la ville comme à la cour, non-seulement n'avait pour lui personne, mais à la cour il avait contre lui l'odieuse étiquette de musicien protégé par la maîtresse du feu roi, et à la ville il avait pour ennemis tous les musiciens français, à qui la musique allemande était plus facile à imiter que la musique italienne, dont ils désespéraient de prendre le style et l'accent.

Si j'avais eu un peu de politique, je me serais rangé du côté où était la faveur; mais la musique protégée ne ressemblait non plus, dans ses formes tudesques, à ce que j'avais entendu de Pergolèse, de Léo, de Buranello, etc., que le style de Crébillon ne ressemble à celui de Racine; et, préférer le Crébillon au Racine de la musique, c'eût été un effort de dissimulation que je n'aurais pu soutenir.

D'ailleurs, je m'étais mis dans la tête de transporter sur nos deux théâtres la musique italienne; et l'on a vu que, dans le comique, j'avais assez bien commencé. Ce n'est pas que la musique de Grétry fût de la musique italienne par excellence; elle était encore loin d'atteindre à cet ensemble qui nous ravit dans celle des grands compositeurs; mais il avait un chant facile, du naturel dans l'expression, des airs et des duos agréablement dessinés; quelquefois même dans l'orchestre un heureux emploi d'instruments; enfin, du goût et de l'esprit assez pour suppléer à ce qui lui manquait du côté de l'art et du génie; et, si sa musique n'avait pas tout le charme et toute la richesse de celle de Piccini, de Sacchini, de Paësiello, elle en avait le rhythme, l'accent, la prosodie; j'avais donc démontré qu'au moins dans le comique, la langue française pouvait avoir une musique du même style que la musique italienne.

Il me restait à faire la même épreuve dans le tragique, et le hasard m'en offrait l'occasion. Le

problême était plus difficile à résoudre, mais par d'autres raisons que celles qu'on imaginait.

La langue noble est moins favorable à la musique, 1° en ce qu'elle n'a pas des tours aussi vifs, aussi accentués, aussi dociles à l'expression du chant que la langue comique; 2° en ce qu'elle a moins d'étendue, d'abondance et de liberté dans le choix de l'expression. Mais une bien plus grande difficulté naissait pour moi de l'idée que j'avais conçue du poëme lyrique, et de la forme théâtrale que j'aurais voulu lui donner. J'en avais fait avec Grétry la périlleuse tentative dans l'opéra de *Céphale et Procris*. En divisant l'action en trois tableaux, l'un voluptueux et brillant, le palais de l'Aurore, son réveil, ses amours, les plaisirs de sa cour céleste; l'autre, sombre et terrible, le complot de la jalousie, et ses poisons versés dans l'ame de *Procris;* le troisième, touchant, passionné, tragique, l'erreur de *Céphale* et la mort de son épouse percée de ses traits, et expirante entre ses bras : je croyais avoir rempli l'idée d'un spectacle intéressant; mais, n'ayant pas réussi dans ce coup d'essai et m'attribuant en partie notre disgrâce, ma défiance de moi-même allait jusques à la frayeur.

Le sentiment de ma propre faiblesse, et la bonne opinion que j'avais du célèbre compositeur qu'on m'avait donné dans Piccini, me firent donc imaginer de prendre les beaux opéras de Quinault, d'en élaguer les épisodes, les détails

superflus; de les réduire à leurs beautés réelles, d'y ajouter des airs, des duos, des monologues en récitatif obligé, des chœurs en dialogue et en contraste, de les accommoder ainsi à la musique italienne, et d'en former un genre de poëme lyrique plus varié, plus animé, plus simple, moins décousu dans son action, et infiniment plus rapide que l'opéra italien.

Dans Métastase même, que j'étudiais, que j'admirais comme un modèle de l'art de dessiner les paroles du chant, je voyais des longueurs et des vides insupportables. Ces doubles intrigues, ces amours épisodiques, ces scènes détachées et si multipliées, ces airs presque toujours perdus, comme on l'a dit, en cul-de-lampe au bout des scènes, tout cela me choquait. Je voulais une action pleine, pressée, étroitement liée, dans laquelle les situations, s'enchaînant l'une à l'autre, fussent elles-mêmes l'objet et le motif du chant, de façon que le chant ne fût que l'expression plus vive des sentiments répandus dans la scène, et que les airs, les duos, les chœurs, y fussent enlacés dans le récitatif. Je voulais, de plus, qu'en se donnant ces avantages, l'opéra français conservât sa pompe, ses prodiges, ses fêtes, ses illusions, et qu'enrichi de toutes les beautés de la musique italienne, ce n'en fût pas moins ce spectacle,

Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de tromper les yeux par les couleurs,

L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs font un plaisir unique. (VOLT.)

Ce fut dans cet esprit que fut recomposé l'opéra de *Roland*. Dès que j'eus mis ce poëme dans l'état où je le voulais, j'éprouvai une joie aussi vive que si je l'avais fait moi-même. Je vis l'ouvrage de Quinault dans sa beauté naïve et simple; je vis l'idée que je m'étais faite d'un poëme lyrique français réalisée ou sur le point de l'être par un habile musicien. Ce musicien ne savait pas deux mots de français; je me fis son maître de langue. « Quand serai-je en état, me dit-il en italien, de travailler à cet ouvrage? — Demain matin, » lui dis-je, et dès le lendemain je me rendis chez lui.

Figurez-vous quel fut pour moi le travail de son instruction : vers par vers, presque mot pour mot, il fallait lui tout expliquer; et, lorsqu'il avait bien saisi le sens d'un morceau, je le lui déclamais, en marquant bien l'accent, la prosodie, la cadence des vers, les repos, les demi-repos, les articulations de la phrase; il m'écoutait avidement, et j'avais le plaisir de voir que ce qu'il avait entendu était fidèlement noté. L'accent de la langue et le nombre frappaient si juste cette excellente oreille, que presque jamais, dans sa musique, ni l'un ni l'autre n'étaient altérés. Il avait, pour saisir les plus délicates inflexions de la voix, une sensibilité si prompte, qu'il exprimait jusqu'aux nuances les plus fines du sentiment.

C'était pour moi un plaisir inexprimable de voir s'exercer sous mes yeux un art, ou plutôt un génie dont jusque-là je n'avais eu aucune idée. Son harmonie était dans sa tête. Son orchestre et tous les effets qu'il produirait lui étaient présents. Il écrivait son chant d'un trait de plume, et, lorsque le dessein en était tracé, il remplissait toutes les parties des instruments ou de la voix, distribuant les traits de mélodie et d'harmonie, ainsi qu'un peintre habile aurait distribué sur la toile les couleurs et les ombres pour en composer son tableau. Ce travail achevé, il ouvrait son clavecin, qui jusque-là lui avait servi de table; et j'entendais alors un air, un duo, un chœur complet dans toutes ses parties, avec une vérité d'expression, une intelligence, un ensemble, une magie dans les accords qui ravissaient l'oreille et l'ame.

Ce fut là que je reconnus l'homme que je cherchais, l'homme qui possédait son art et le maîtrisait à son gré; et c'est ainsi que fut composée cette musique de *Roland* qui, en dépit de la cabale, eut le plus éclatant succès.

En attendant, et à mesure que l'ouvrage avançait, les zélés amateurs de la bonne musique, à la tête desquels étaient l'ambassadeur de Naples et celui de Suède, se ralliaient autour du clavecin de Piccini pour entendre tous les jours quelque scène nouvelle; et tous les jours ces jouissances me dédommageaient de mes peines.

Parmi ces amateurs de la musique se distinguaient MM. Morellet, mes amis personnels, et les amis les plus officieux que Piccini eût trouvés en France. C'était par eux qu'en arrivant il avait été accueilli, logé, meublé, pourvu des premiers besoins de la vie. Ils n'y épargnaient rien, et leur maison était la sienne. J'aimais à croire que de nous voir associés ensemble, c'était pour eux un motif de plus de l'intérêt qu'ils prenaient à lui; et, entre eux et moi, cet objet d'affection commune était pour l'amitié un nouvel aliment.

L'abbé Morellet et moi n'avions cessé de vivre depuis vingt ans dans les mêmes sociétés, souvent opposés d'opinions, toujours d'accord de sentiments et de principes, et pleins d'estime l'un pour l'autre. Dans nos disputes les plus vives, jamais on n'avait vu se mêler aucun trait, ni d'amertume, ni d'aigreur. Sans nous flatter, nous nous aimions.

Son frère, qui, nouvellement arrivé d'Italie, était pour moi un ami tout récent, m'avait gagné le cœur par sa droiture et sa franchise. Ils vivaient ensemble, et leur sœur, veuve de M. Leyrin de Montigny, venait de Lyon, avec sa jeune fille, embellir leur société.

L'abbé, qui m'avait annoncé le bonheur qu'ils allaient avoir d'être réunis en famille, m'écrivit un jour : « Mon ami, c'est demain qu'arrivent nos femmes, venez nous aider, je vous prie, à les bien recevoir. »

Ici ma destinée va prendre une face nouvelle; et c'est de ce billet que date le bonheur vertueux et inaltérable qui m'attendait dans ma vieillesse, et dont je jouis depuis vingt ans.

LIVRE DIXIÈME.

Tant que le Ciel m'avait laissé, dans madame Odde, une sœur tendrement chérie, et qui m'aimait plutôt d'un amour filial que d'une amitié fraternelle, sûr d'avoir dans son digne et vertueux époux un véritable ami, dont la maison serait la mienne, dont les enfants seraient les miens, je savais où vieillir en paix. L'estime et la confiance qu'Odde s'était acquises, l'excellente réputation dont il jouissait dans son état, me rendaient son avancement facile et assuré, et n'eût-il fait que conserver l'emploi qu'il avait à Saumur, ma petite fortune ajoutée à la sienne nous aurait fait vivre dans une honnête aisance. Ainsi, lorsque le monde et moi nous aurions été las, ennuyés l'un de l'autre, ma vieillesse avait un asyle honorable et plein de douceur. Dans cette heureuse confiance, je me laissais aller, comme vous avez vu, au courant de la vie, et, sans inquiétude, je me voyais sur mon déclin.

Mais lorsque j'eus perdu ma sœur et ses enfants; lorsque, dans sa douleur, Odde abandonnant une ville où il ne voyait plus que des tombeaux, et, renonçant à son emploi, se fut

retiré dans sa patrie, mon avenir, si serein jusqu'alors, s'obscurcit à mes yeux, je ne vis plus pour moi que les dangers du mariage, ou que la solitude d'un triste célibat et d'une vieillesse abandonnée.

Je redoutais dans le mariage des chagrins domestiques qu'il m'aurait été impossible d'essuyer sans mourir, et dont je voyais mille exemples; mais un malheur plus effrayant encore était celui d'un vieillard obligé, ou d'être le rebut du monde, en y traînant une ennuyeuse et infirme caducité, ou de rester seul délaissé, à la merci de ses valets, livré à leur dure insolence et à leur servile domination.

Dans cette situation pénible, j'avais tenté plus d'une fois de me donner une compagne, et d'adopter une famille qui me tînt lieu de celle que la mort avait moissonnée autour de moi; mais, par une heureuse fatalité, aucun de mes projets ne m'avait réussi, lorsque je vis arriver à Paris la sœur et la nièce de mes amis MM. Morellet. Ce fut un coup du Ciel.

Cependant, tout aimables qu'elles me semblaient l'une et l'autre, la mère, par un caractère de franchise, de cordialité, de bonté; la fille, par un air de candeur et de modestie qui, joint à la beauté, l'embellissait encore; toutes les deux, par un langage où j'aperçus sans peine autant d'esprit que de raison, je n'imaginais pas qu'à cinquante ans passés je fusse un mari conve-

nable à une personne qui n'avait guère que dix-huit ans. Ce qui m'éblouissait en elle, cette fleur de jeunesse, cet éclat de beauté, tant de charmes que la nature avait à peine achevé de former, était ce qui devait éloigner de moi l'espérance, et, avec l'espérance, le désir de la posséder.

Je ne vis donc pour moi, dans cette agréable aventure, que l'avantage d'une nouvelle et charmante société.

Soit que madame de Montigny fût prévenue en ma faveur, soit que ma bonhomie lui convînt au premier abord, elle fut bientôt avec l'ami de ses frères comme avec un ancien ami qu'elle-même aurait retrouvé. Nous soupâmes ensemble. La joie qu'ils avaient tous d'être réunis anima ce souper. J'y pris la même part que si j'eusse été l'un des leurs. Je fus invité à dîner pour le lendemain, et successivement se forma l'habitude de nous voir presque tous les jours.

Plus je causais avec la mère, plus j'entendais parler la fille, plus je trouvais à l'une et à l'autre ce naturel aimable qui m'a toujours charmé. Mais, encore une fois, mon âge, mon peu de fortune, ne me laissaient voir pour moi aucune apparence au bonheur que je présageais à l'époux de mademoiselle de Montigny; et plus de deux mois s'étaient écoulés sans que l'idée me fût venue d'aspirer à ce bonheur-là.

Un matin, l'un de mes amis, et des amis de MM. Morellet, l'abbé Maury, vint me voir, et me

dit : « Voulez-vous que je vous apprenne une nouvelle ? Mademoiselle de Montigny se marie. — Elle se marie? avec qui ? — Avec vous. — Avec moi! — Oui, avec vous-même. — Vous êtes fou, ou vous rêvez. — Je ne rêve point, et ce n'est point une folie; c'est une chose très-sensée, et dont aucun de vos amis ne doute. »

« Écoutez-moi, lui dis-je, et croyez-moi, car je vous parle sérieusement. Mademoiselle de Montigny est charmante; je la crois accomplie, et c'est pour cela même que je n'ai jamais eu la folle idée de prétendre au bonheur d'être son époux. — Eh bien! vous le serez sans y avoir prétendu. — A mon âge! — Bon! à votre âge! Vous êtes jeune encore, et en pleine santé. » Alors le voilà qui déploie toute son éloquence à me prouver que rien n'était plus convenable; que je serais aimé; que nous ferions un bon ménage; et, d'un ton de prophète, il m'annonça que nous aurions de beaux enfants.

Après cette saillie, il me laissa livré à mes réflexions; et, tout en me disant à moi-même qu'il était fou, je commençai à n'être pas plus sage.

Mes cinquante-quatre ans ne me semblèrent plus un obstacle si effrayant; la santé, à cet âge, pouvait tenir lieu de jeunesse. Je commençai à croire que je pouvais inspirer, non pas de l'amour, mais une bonne et tendre amitié; et je me rappelai ce que disaient les sages : Que l'amitié fait plus de bons ménages que l'amour.

Je croyais avoir remarqué, dans cette jeune et belle personne, du plaisir à me voir, du plaisir à m'entendre : ses beaux yeux, en me regardant, avaient un caractère d'intérêt et de bienveillance. J'allai jusqu'à penser que, dans les attentions dont m'honorait sa mère, dans le plaisir que témoignaient ses oncles à me voir assidu chez eux, il entrait peut-être quelque disposition favorable au vœu que je n'osais former. Je n'étais pas riche; mais cent trente mille francs, solidement placés, étaient le fruit de mes épargnes. Enfin, puisqu'un ami sincère, l'abbé Maury, trouvait cette union non-seulement raisonnable, mais désirable des deux côtés, pourquoi moi-même aurais-je pensé qu'elle fût si mal assortie ?

J'étais engagé ce jour-là à dîner chez MM. Morellet. Je m'y rendis avec une émotion qui m'était inconnue. Je crois même me souvenir que je mis un peu plus de soin à ma toilette; et dès-lors je donnai une attention sérieuse à ce qui commençait à m'intéresser vivement. Aucun mot n'était négligé, aucun regard ne m'échappait; je faisais délicatement des avances imperceptibles, et des tentatives légères sur les esprits et sur les ames. L'abbé ne semblait pas y faire attention; mais sa sœur, son frère et sa nièce me paraissaient sensibles à tout ce qui venait de moi.

Vers ce temps, l'abbé fit un voyage à Brienne en Champagne, chez les malheureux Loménie, avec lesquels il était lié depuis sa jeunesse; et,

en son absence, la société devint plus familière et plus intime.

Je savais bien que de flatteuses apparences pouvaient rendre trompeur l'attrait d'une première liaison; je savais quelle illusion pouvait faire la grâce unie à la beauté; deux ou trois mois de connaissance et de société étaient bien peu pour s'assurer du caractère d'une jeune personne. J'en avais vu plus d'une dans le monde que l'on n'avait instruite qu'à feindre et à dissimuler; mais on m'avait dit tant de bien du naturel de celle-ci, et ce naturel me semblait si naïf, si pur et si vrai, si éloigné de toute espèce de dissimulation, de feinte et d'artifice; la bonté, l'innocence, la tendre modestie, en étaient si visiblement exprimées dans son air et dans son langage, que je me sentais invinciblement porté à le croire tel qu'il s'annonçait; et, si je n'ajoutais pas foi à tant de vraisemblance, il fallait donc me défier de tout, et ne croire jamais à rien.

Une promenade aux jardins de Sceaux acheva de me décider. Jamais ce lieu ne m'a paru si beau, jamais je n'avais respiré l'air de la campagne avec tant de délices; la présence de mademoiselle de Montigny avait tout embelli : ses regards répandaient je ne sais quoi d'enchanteur autour d'elle. Ce que j'éprouvais n'était pas ce délire des sens que l'on appelle amour; c'était une volupté calme, et telle qu'on nous peint

celle des purs esprits. Le dirai-je ? il me semble que je connus alors pour la première fois le vrai sentiment de l'amour.

Jusque-là, le plaisir des sens avait été le seul attrait qui m'eût conduit. Ici je me sentis enlevé hors de moi par de plus invincibles charmes; c'étaient la candeur, l'innocence, la douce sensibilité, la chaste et timide pudeur, une honnêteté dont le voile ornait la grâce et la beauté; c'était la vertu couronnée des fleurs de la jeunesse, qui ravissait mon ame encore plus que mes yeux; sorte d'enchantement mille fois au-dessus de tous ceux des Armides que j'avais cru voir dans le monde.

Mon émotion était d'autant plus vive qu'elle était retenue.... Je brûlais d'en faire l'aveu; mais à qui l'adresser ? et comment serait-il reçu? La bonne mère y donna lieu. Dans l'allée où nous nous promenions, elle était à deux pas de nous avec son frère. « Il faut, me dit-elle en souriant, que j'aie bien de la confiance en vous, pour vous laisser ainsi causer avec ma fille, tête-à-tête. — Madame, lui dis-je, il est juste que je réponde à cette confiance, en vous disant de quoi nous nous entretenions. Mademoiselle me faisait la peinture du bonheur que vous goûtez à vivre ensemble tous les quatre en famille; et moi, à qui cela faisait envie, j'allais vous demander si un cinquième, comme moi, par exemple, gâterait la société. — Je ne le crois pas, me répondit-

elle, demandez plutôt à mon frère. — Moi, dit le frère avec franchise, je trouverais cela très-bon. — Et vous, mademoiselle ? — Moi, dit-elle, j'espère que mon oncle l'abbé sera de l'avis de maman; mais, jusqu'à son retour, permettez-moi de garder le silence. »

Comme on ne doutait pas qu'il ne fût de l'avis commun, mon intention une fois déclarée, et la mère, la fille et l'oncle étant d'accord, je ne dissimulai plus rien. Je crus même m'apercevoir qu'un sentiment qui m'occupait sans cesse trouvait quelque accès dans le cœur de celle qui en était l'objet.

L'abbé se fit attendre, enfin il arriva; et, quoique tout se fût arrangé sans son aveu, il le donna. Le lendemain, le contrat fut signé. Il y institua sa nièce son héritière après sa mort et après la mort de sa sœur; et moi, dans cet acte dressé et rédigé par leur notaire, je ne pris d'autre soin que de rendre, après moi, ma femme heureuse et indépendante de ses enfants.

Jamais mariage ne s'est fait sous de meilleurs auspices. Comme la confiance entre mademoiselle de Montigny et moi était mutuelle et parfaite, et que nous nous étions bien persuadés l'un l'autre du vœu que nous allions faire à l'autel, nous l'y prononçâmes sans trouble et sans aucune inquiétude.

Au retour de l'église, où Chastellux et Thomas avaient tenu sur nous le voile nuptial, on voulut

bien nous laisser seuls quelques moments; et ces moments furent employés à nous bien assurer l'un l'autre du désir de nous rendre mutuellement heureux. Cette première effusion de deux cœurs que la bonne foi d'un côté, l'innocence de l'autre, et des deux côtés l'amitié la plus tendre unissent à jamais, est peut-être l'instant le plus délicieux de la vie.

Le dîner, après la toilette, fut animé d'une gaîté du bon vieux temps. Les convives étaient d'Alembert, Chastellux, Thomas, Saint-Lambert, un cousin de MM. Morellet, et quelques autres amis communs. Tous étaient occupés de la nouvelle épouse; et, comme moi, ils en étaient si charmés, si joyeux, qu'à les voir on eût dit que chacun en était l'époux.

Au sortir de table, on passa dans un salon en galerie, dont la riche bibliothèque de l'abbé Morellet formait la décoration. Là, un clavecin, des pupitres, annonçaient bien de la musique; mais quelle musique nouvelle et ravissante on allait entendre! L'opéra de Roland, le premier opéra français qui eût été mis en musique italienne, et pour l'exécuter, les plus belles voix et l'élite de l'orchestre de l'Opéra.

L'émotion qu'excita cette nouveauté eut tout le charme de la surprise. Piccini était au clavecin; il animait l'orchestre et les acteurs du feu de son génie et de son ame. L'ambassadeur de Suède et l'ambassadeur de Naples assistèrent à

ce concert, ils en étaient ravis. Le maréchal de Beauvau fut aussi de la fête. Cette espèce d'enchantement dura jusqu'au souper, ou furent invités les chanteurs et les symphonistes.

Ainsi se passa ce beau jour, l'époque et le présage du bonheur qui s'est répandu sur tout le reste de ma vie, à travers les adversités qui l'ont troublé souvent, mais qui ne l'ont point corrompu.

Il était convenu que nous habiterions ensemble, les deux oncles, la mère et nous, que nous payerions un cinquième par tête dans la dépense du ménage, et cet arrangement me convenait à tous égards. Il réunissait l'avantage de la société domestique à celui d'une société toute formée du dehors, et dont nous n'avions qu'à jouir.

J'ai fait connaître une partie de ceux que nous pouvions appeler nos amis ; mais il en est encore dont je n'ai pas voulu parler comme en passant, et sur lesquels mes souvenirs se plaisent à se reposer.

Vous avez, mes enfants, entendu dire mille fois par votre mère, et dans sa famille, quel était pour nous l'agrément de vivre avec M. de Saint-Lambert et madame la comtesse d'Houdetot, son amie; et quel était le charme d'une société où l'esprit, le goût, l'amour des lettres, toutes les qualités du cœur les plus essentielles et les plus désirables, nous attiraient, nous attachaient, soit auprès du sage d'Eaubonne, soit dans l'agréable

retraite de la Sévigné de Sanois. Jamais deux esprits et deux ames n'ont formé un plus parfait accord de sentiments et de pensées; mais ils se ressemblaient sur-tout par un aimable empressement à bien recevoir leurs amis. Politesse à-la-fois libre, aisée, attentive; politesse d'un goût exquis, qui vient du cœur, qui va au cœur, et qui n'est bien connue que des ames sensibles.

Nous avions été, Saint-Lambert et moi, des sociétés du baron d'Holbach, d'Helvétius, de madame Geoffrin; nous fûmes aussi constamment de celle de madame Necker; mais, dans celle-ci, je datais de plus loin que lui; j'en étais presque le doyen.

C'est dans un bal bourgeois, circonstance assez singulière, que j'avais fait connaissance avec madame Necker; jeune alors, assez belle, et d'une fraîcheur éclatante, dansant mal, mais de tout son cœur.

A peine m'eut-elle entendu nommer, qu'elle vint à moi, avec l'air naïf de la joie. « En arrivant à Paris, me dit-elle, l'un de mes désirs a été de connaître l'auteur des *Contes moraux*. Je ne croyais pas faire au bal une si heureuse rencontre. J'espère que ce ne sera pas une aventure passagère. — Necker, dit-elle à son mari, en l'appelant, venez vous joindre à moi, pour engager M. Marmontel, l'auteur des *Contes moraux*, à nous faire l'honneur de nous venir voir. » M. Necker fut très-civil dans son invitation; je m'y ren-

dis. Thomas était le seul homme de lettres qu'ils eussent connu avant moi; mais bientôt, dans le bel hôtel où ils allèrent s'établir, madame Necker, sur le modèle de la société de madame Geoffrin, choisit et composa la sienne.

Étrangère aux mœurs de Paris, madame Necker n'avait aucun des agréments d'une jeune Française. Dans ses manières, dans son langage, ce n'était ni l'air, ni le ton d'une femme élevée à l'école des arts, formée à l'école du monde. Sans goût dans sa parure, sans aisance dans son maintien, sans attrait dans sa politesse, son esprit, comme sa contenance, était trop ajusté pour avoir de la grâce.

Mais un charme plus digne d'elle était celui de la décence, de la candeur, de la bonté. Une éducation vertueuse et des études solitaires lui avaient donné tout ce que la culture peut ajouter dans l'ame à un excellent naturel. Le sentiment en elle était parfait; mais, dans sa tête, la pensée était souvent confuse et vague. Au lieu d'éclaircir ses idées, la méditation les troublait; en les exagérant, elle croyait les agrandir; pour les étendre, elle s'égarait dans des abstractions ou dans des hyperboles. Elle semblait ne voir certains objets qu'à travers un brouillard qui les grossissait à ses yeux; et alors son expression s'enflait tellement que l'emphase en eût été risible, si l'on n'avait pas su qu'elle était ingénue.

Le goût était moins en elle un sentiment qu'un

résultat d'opinions recueillies et transcrites sur ses tablettes. Sans qu'elle eût cité ses exemples, il eût été facile de dire d'après qui et sur quoi son jugement s'était formé. Dans l'art d'écrire, elle n'estimait que l'élévation, la majesté, la pompe. Les gradations, les nuances, les variétés de couleur et de ton la touchaient faiblement. Elle avait entendu louer la naïveté de La Fontaine, le naturel de Sévigné; elle en parlait par ouï-dire; mais elle y était peu sensible. Les grâces de la négligence, la facilité, l'abandon lui étaient inconnus. Dans la conversation même, la familiarité lui déplaisait. Je m'amusais souvent à voir jusques où elle portait cette délicatesse. Un jour, je lui citais quelques expressions familières, que je croyais, disais-je, pouvoir être reçues dans le style élevé: comme *faire l'amour*, *aller voir ses amours, commencer à voir clair; prenez votre parti; pour bien faire, il faudrait; non, vois-tu: faisons mieux, etc.* Elle les rejeta comme indignes du style noble. Racine, lui dis-je, a été moins difficile que vous. Il les a toutes employées; et je lui en fis voir les exemples. Mais son opinion, une fois établie, était invariable; et l'autorité de Thomas, ou celle de Buffon, était pour elle un article de foi.

On eût dit qu'elle réservait la rectitude et la justesse pour la règle de ses devoirs. Là, tout était précis et sévèrement compassé; les amusements même qu'elle semblait vouloir se procurer, avaient leur raison, leur méthode.

On la voyait tout occupée à se rendre agréable à sa société, empressée à bien recevoir ceux qu'elle y avait admis; attentive à dire à chacun ce qui pouvait lui plaire davantage; mais tout cela était prémédité; rien ne coulait de source, rien ne faisait illusion.

Ce n'était point pour nous, ce n'était point pour elle qu'elle se donnait tous ses soins, c'était pour son mari. Nous le faire connaître, lui concilier nos esprits, faire parler de lui avec éloge dans le monde, et commencer sa renommée, tel fut le principal objet de la fondation de sa société littéraire. Mais il fallait encore que son salon, que son dîner, fussent pour son mari un délassement, un spectacle; car, en effet, il n'était-là qu'un spectateur silencieux et froid. Hormis quelques mots fins qu'il plaçait çà-et-là, personnage muet, il laissait à sa femme le soin de soutenir la conversation. Elle y faisait bien son possible; mais son esprit n'avait rien d'avenant à des propos de table. Jamais une saillie, jamais un mot piquant, jamais un trait qui pût réveiller les esprits. Soucieuse, inquiète, sitôt qu'elle voyait la scène et le dialogue languir, ses regards en cherchaient la cause dans nos yeux. Elle avait même quelquefois la naïveté de s'en plaindre à moi. « Que voulez-vous, madame, lui disais-je, on n'a pas de l'esprit quand on veut, et l'on n'est pas toujours en humeur d'être aimable. Voyez M. Necker lui-même, s'il est tous les jours amusant. »

Les attentions de madame Necker et tout son désir de nous plaire n'auraient pu vaincre le dégoût de n'être à ses dîners que pour amuser son mari. Mais il en était de ces dîners comme de beaucoup d'autres, où la société, jouissant d'elle-même, dispense l'hôte d'être aimable, pourvu qu'il la dispense de s'occuper de lui.

Lorsque Necker a été ministre, ceux qui ne l'avaient pas connu dans sa vie privée, ont attribué son silence, sa gravité, son air de tête à l'arrogance de son nouvel état. Mais je puis attester qu'avant même qu'il eût fait fortune, simple associé du banquier Thelusson, il avait le même air, le même caractère silencieux et grave, et qu'il n'était ni plus liant, ni plus familier avec nous. Il recevait civilement sa compagnie; mais il n'avait avec aucun de nous cette cordialité qui flatte, et qui donne à la politesse une apparence d'amitié.

Sa fille a dit de lui qu'il *savait tenir son monde à distance.* Si telle avait été l'intention de son père, en le disant, elle aurait trahi bien légèrement le secret d'un orgueil au moins ridicule. Mais la vérité simple était qu'un homme accoutumé, dès sa jeunesse, aux opérations mystérieuses d'une banque, et enfoncé dans les calculs des spéculations commerciales, connaissant peu le monde, fréquentant peu les hommes, très-peu même les livres, superficiellement et vaguement instruit de ce qui n'était pas la science de

son état, devait, par discrétion, par prudence, par amour-propre, se tenir réservé pour ne pas donner sa mesure; aussi parlait-il librement et abondamment de ce qu'il savait bien, mais sobrement de tout le reste. Il était donc adroit et sage, et non pas arrogant. Sa fille est quelquefois une aimable étourdie.

A l'égard de madame Necker, elle avait parmi nous des amis qu'elle distinguait; et je fus toujours de ce nombre. Ce n'était pas que nos esprits et nos goûts fussent bien d'accord. J'affectais même d'opposer mes idées simples et vulgaires à ses hautes conceptions; et il fallait qu'elle descendît de ces hauteurs inaccessibles pour communiquer avec moi. Mais, quoique indocile à la suivre dans la région de ses pensées, et plus dominé par mes sens qu'elle n'aurait voulu, elle ne m'en aimait pas moins.

Sa société avait pour moi un agrément bien précieux, celui d'y retrouver l'ambassadeur de Naples et celui de Suède, deux hommes dont j'ai le plus regretté l'absence et la perte. L'un, par sa bonhomie et sa cordialité, autant que par ses goûts et ses lumières, me rendait tous les jours son commerce plus désirable. L'autre, par sa tendre amitié, par sa douce philosophie, par je ne sais quelle suave odeur de vertu naïve et modeste, par je ne sais quoi de mélancolique et d'attendrissant dans son langage et dans son caractère, m'attachait plus intimement encore. Je

les voyais chez moi, chez eux, chez nos amis, le plus souvent qu'il m'était possible, et jamais assez à mon gré.

Heureux dans mes sociétés, plus heureux dans mon intérieur domestique, j'attendais, après dix-huit mois de mariage, les premières couches de ma femme, comme l'événement qui mettrait le comble à mes vœux. Hélas! combien cruellement je fus trompé dans mes espérances! cet enfant, si ardemment désiré, était mort en venant au monde. Sa mère étonnée, inquiète de ne pas entendre ses cris, demandait à le voir; et moi, immobile et tremblant, j'étais encore dans le salon voisin à attendre sa délivrance, lorsque ma belle-mère vint me dire : « Venez embrasser votre femme et la sauver du désespoir; votre enfant est mort en naissant. » Je crus sentir mon cœur meurtri du coup que ces mots y portèrent. Pâle et glacé, me soutenant à peine, je me traînai jusqu'au lit de ma femme, et là, faisant un effort sur moi-même : « Ma bonne amie, lui dis-je, voici le moment de me prouver que vous vivez pour moi. Notre enfant n'est plus, il est mort avant d'avoir vu la lumière. » La malheureuse jeta un cri qui me perça le cœur, et tomba évanouie entre mes bras. Comme elle lira ces Mémoires, passons sur ces moments cruels, pour ne pas rouvrir sa blessure qui n'a que trop long-temps saigné.

A son second enfant, je la vis résolue à le

nourrir de son lait; je m'y opposai; je la croyais trop faible encore. La nourrice que nous avions choisie était, en apparence, la meilleure possible; l'air de la santé, la fraîcheur, un teint, une bouche de rose, de belles dents, le plus beau sein, elle avait tout, hormis du lait. Ce sein était de marbre; l'enfant dépérissait; il était à Saint-Cloud; et, en attendant que sa mère fût en état d'aller le voir, le curé du village nous avait promis d'y veiller, il nous en donnait des nouvelles; mais le cruel nous abusait.

En arrivant chez la nourrice, nous fûmes douloureusement détrompés. « Mon enfant pâtit, me dit sa mère; vois comme ses mains sont flétries; il me regarde avec des yeux qui implorent ma pitié. Je veux que cette femme me l'apporte à Paris, et que mon accoucheur la voie. » Elle vint; il fut appelé, il visita son sein, il n'y trouva point de lait. Sur-le-champ il alla nous chercher une autre nourrice; et aussitôt que l'enfant eut pris ce nouveau sein, où il puisait à pleine source, il en trouva le lait si bon, qu'il ne pouvait s'en rassasier.

Quelle fut notre joie de le voir revenir à vue-d'œil et se ranimer comme une plante desséchée et mourante que l'on arrose! ce cher enfant était Albert, et nous semblions avoir un doux pressentiment des consolations qu'il nous donne.

Ma femme, pour garder la nourrice auprès d'elle et faire respirer un air pur à l'enfant, dé-

sira d'avoir une maison de campagne, et un ami de MM. Morellet nous prêta la sienne à Saint-Brice.

Dans ce village étaient deux hommes estimables, intimement unis ensemble, et avec qui moi-même je fus bientôt lié. L'un était le curé, frère aîné de l'abbé Maury, homme d'un esprit sage et d'un caractère excellent; l'autre était un ancien libraire appelé Latour, homme doux, paisible, modeste, d'une probité délicate, et aussi obligeant pour moi qu'il était charitable envers les pauvres du village. Sa bibliothèque fut la mienne.

Je travaillais à l'Encyclopédie. Je me levais avec le soleil; et, après avoir employé huit ou dix heures de la matinée à répandre sur le papier cette foule d'observations que j'avais faites dans mes études, je donnais le reste du jour à ma femme et à mon enfant. Il faisait déja nos délices.

A mesure que le bon lait de notre jeune Bourguignonne faisait couler la santé dans ses veines, nous voyions sur son petit corps, sur tous ses membres délicats, les chairs s'arrondir, s'affermir, nous voyions ses yeux s'animer; nous voyions son visage se colorer et s'embellir. Nous croyions voir aussi sa petite ame se développer, et son intelligence éclore. Déja il semblait nous entendre, et commençait à nous connaître; son sourire et sa voix répondaient au sourire, à la voix de sa mère; je le voyais aussi se réjouir de mes

caresses. Bientôt sa langue essaya ces premiers mots de la nature, ces noms si doux qui, des lèvres de l'enfant, vont droit au cœur du père et de la mère.

Je n'oublierai jamais le moment où, dans le jardin de notre petite maison, mon enfant, qui n'avait encore osé marcher sans ses lisières, me voyant à trois pas de lui à genoux, lui tendant les mains, se détacha des bras de sa nourrice, et, d'un pied chancelant, mais résolu, vint se jeter entre mes bras. Je sais bien que l'émotion que j'éprouvai dans ce moment est un plaisir que la bonne nature a rendu populaire; mais malheur à ces cœurs blasés à qui, pour être émus, il faut des impressions artificielles et rares! Une femme de nos amis disait de moi assez plaisamment: « Il croit qu'il n'y a que lui au monde qui soit père. » Non, je ne prétends pas que, pour moi, l'amour paternel ait des douceurs particulières; mais ce bonheur commun ne fût-il accordé qu'à moi, je n'y serais pas plus sensible. Ma femme ne l'était pas moins aux premières délices de l'amour maternel; et vous concevez qu'auprès de notre enfant nous n'avions l'un et l'autre à désirer aucun autre spectacle, aucune autre société.

Notre famille cependant et quelques-uns de nos amis venaient nous voir les jours de fêtes. L'abbé Maury était du nombre, et il fallait entendre comme il se glorifiait d'avoir présagé mon bonheur.

Nous voyions aussi quelquefois nos voisins, le curé de Saint-Brice, le bon Latour, et sa digne femme qui aimait la mienne.

Nous faisions assez fréquemment des promenades solitaires; et le but de ces promenades était communément cette châtaigneraie de Montmorency que Rousseau a rendue célèbre.

« C'est ici, disais-je à ma femme, qu'il a rêvé ce roman d'Héloïse, dans lequel il a mis tant d'art et d'éloquence à farder le vice d'une couleur d'honnêteté et d'une teinte de vertu. »

Ma femme avait du faible pour Rousseau; elle lui savait un gré infini d'avoir persuadé aux femmes de nourrir leurs enfants, et d'avoir pris soin de rendre heureux ce premier âge de la vie. « Il faut, disait-elle, pardonner quelque chose à celui qui nous a appris à être mères. »

Mais moi qui n'avais vu, dans la conduite et dans les écrits de Rousseau, qu'un contraste perpétuel de beau langage et de vilaines mœurs; moi qui l'avais vu s'annonçer pour être l'apôtre et le martyr de la vérité, et s'en jouer sans cesse avec d'adroits sophismes; se délivrer par la calomnie du fardeau de la reconnaissance; prendre dans son humeur farouche et dans ses visions sinistres les plus fausses couleurs pour noircir ses amis; diffamer ceux des gens de lettres dont il avait le plus à se louer, pour se signaler seul et les effacer tous, je faisais sentir à ma femme, par le bien même que Rousseau avait fait, tout

le mal qu'il aurait pu s'abstenir de faire, si, au lieu d'employer son art à servir ses passions, à colorer ses haines, ses vengeances, ses cruelles ingratitudes, à donner à ses calomnies des apparences spécieuses, il eût travaillé sur lui-même à dompter son orgueil, son humeur irascible, ses sombres défiances, ses tristes animosités, et à redevenir ce que l'avait fait la nature, innocemment sensible, équitable, sincère et bon.

Ma femme m'écoutait tristement. Un jour, elle me dit : « Mon ami, je suis fâchée de vous entendre parler souvent mal de Rousseau. L'on vous accusera d'être ému contre lui de quelque inimitié personnelle, et peut-être d'un peu d'envie.

— Pour de la personnalité dans mon aversion, elle serait, lui dis-je, très-injuste, car il ne m'a jamais offensé, et il ne m'a fait aucun mal. Il serait plus possible qu'il y eût de l'envie, car je l'admire assez dans ses écrits pour en être envieux, et je m'accuserais de l'être si je me surprenais à médire de lui; mais j'éprouve, au contraire, en vous parlant des maladies de son ame, cette tristesse amère que vous ressentez à m'entendre. — Pourquoi donc, reprit-elle, dans vos écrits, dans vos discours, le traiter si sévèrement? Pourquoi insister sur ses vices? N'y a-t-il pas de l'impiété à troubler la cendre des morts? — Oui, la cendre des morts qui n'ont, lui dis-je, laissé aucun exemple, aucun souvenir pernicieux pour les vivants; mais des poisons assai-

sonnés dans les écrits d'un éloquent sophiste et d'un corrupteur séduisant, mais des impressions funestes qu'il a faites sur les esprits par de spécieuses calomnies, mais tout ce qu'un talent célèbre a laissé de contagieux, doit-il passer à la faveur du respect que l'on doit aux morts, et se perpétuer d'âge en âge? Certainement j'y opposerai, soit en préservatifs, soit en contre-poisons, tous les moyens qui sont en mon pouvoir; et, ne fût-ce que pour laver la mémoire de mes amis des taches dont il l'a souillée, je ne laisserai, si je puis, à ce qui lui reste de prosélytes et d'enthousiastes, que le choix de penser que Rousseau a été méchant, ou qu'il a été fou. Ils m'accuseront moi d'être envieux; mais tant d'hommes illustres à qui j'ai rendu le plus juste et le plus pur hommage, attesteront que jamais l'envie n'a obscurci dans mes écrits la justice et la vérité. J'ai épargné Rousseau tant qu'il a vécu, parce qu'il avait besoin des hommes, et que je ne voulais pas lui nuire. Il n'est plus; je ne dois aucun ménagement à la réputation d'un homme qui n'en a ménagé aucune, et qui, dans ses mémoires, a diffamé les gens qui l'ont le plus aimé. »

A l'égard d'*Héloïse*, ma femme convenait du danger de cette lecture; et ce que j'en ai dit dans un *Essai sur les Romans* n'eut pas besoin d'apologie. Mais moi-même avais-je toujours aussi sévèrement jugé l'art qu'avait mis Rousseau à rendre intéressant le crime de Saint-Preux, le

crime de Julie, l'un séduisant son écolière, l'autre abusant de la bonne foi, de la probité de Wolmar? Non, je l'avoue; et ma morale, dans ma nouvelle position, se ressentait de l'influence qu'ont nos intérêts personnels sur nos opinions et sur nos sentiments.

En vivant dans un monde dont les mœurs publiques sont corrompues, il est difficile de ne pas contracter au moins de l'indulgence pour certains vices à la mode. L'opinion, l'exemple, les séductions de la vanité, et sur-tout l'attrait du plaisir, altèrent dans de jeunes ames la rectitude du sens intime : l'air et le ton léger dont de vieux libertins savent tourner en badinage les scrupules de la vertu, et en ridicule les règles d'une honnêteté délicate, font que l'on s'accoutume à ne pas y attacher une sérieuse importance. Ce fut sur-tout de cette mollesse de conscience que me guérit mon nouvel état.

Le dirai-je? il faut être époux, il faut devenir père, pour juger sainement de ces vices contagieux qui attaquent les mœurs dans leur source, de ces vices doux et perfides qui portent le trouble, la honte, la haine, la désolation, le désespoir dans le sein des familles.

Un célibataire, insensible à ces afflictions qui lui sont étrangères, ne pense ni aux larmes qu'il fera répandre, ni aux fureurs et aux vengeances qu'il allumera dans les cœurs. Tout occupé, comme l'araignée, à tendre ses filets et à guetter

l'instant d'y envelopper sa proie, ou il retranche de sa morale le respect des droits les plus saints, ou, s'il lui en revient quelque souvenir, il les regarde comme des lois tombées en désuétude. Ce que tant d'autres se permettent de faire, ou s'applaudissent d'avoir fait, lui paraît, sinon légitime, du moins très-excusable. Il croit pouvoir jouir de la licence des mœurs du temps.

Mais lorsque lui-même il s'est mis au nombre de ceux que les séductions d'un adroit corrupteur peuvent rendre malheureux pour toute la vie; lorsqu'il voit que les artifices, le langage flatteur et attrayant d'un jeune fat n'ont qu'à surprendre ou l'innocence d'une fille, ou la faiblesse d'une femme, pour désoler le plus honnête homme, et lui-même peut-être un jour; averti par son intérêt personnel, il sent combien l'honneur, la foi, la sainteté des mœurs conjugales et domestiques sont pour un époux, pour un père, des propriétés inviolables; et c'est alors qu'il voit d'un œil sévère ce qu'il y a de criminel et de honteux dans de mauvaises mœurs, de quelque décoration que le revête l'éloquence, et sous quelques dehors de bienséance et d'honnêteté que le déguise un industrieux écrivain.

Je blâmais donc Rousseau, mais en le blâmant je m'affligeais que de tristes passions, un sombre orgueil et une vaine gloire eussent gâté le fonds d'un si beau naturel.

Si j'avais eu la passion de la célébrité, deux

grands exemples m'en auraient guéri, celui de Voltaire et celui de Rousseau; exemples différents, opposés sous bien des rapports, mais pareils en ce point, que la même soif de louange et de renommée avait été le tourment de leur vie.

Voltaire, que je venais de voir mourir, avait cherché la gloire par toutes les routes ouvertes au génie, et l'avait méritée par d'immenses travaux et par des succès éclatants; mais sur toutes ces routes il avait rencontré l'envie et toutes les furies dont elle est escortée. Jamais homme de lettres n'avait essuyé tant d'outrages, sans autre crime que de grands talents et l'ardeur de les signaler. On croyait être ses rivaux en se montrant ses ennemis; ceux qu'en passant il foulait aux pieds, l'insultaient encore dans leur fange. Sa vie entière fut une lutte, et il y fut infatigable. Le combat ne fut pas toujours digne de lui, et il eut encore plus d'insectes à écraser que de serpents à étouffer. Mais il ne sut jamais ni dédaigner ni provoquer l'offense : les plus vils de ses agresseurs ont été flétris de sa main; l'arme du ridicule fut l'instrument de ses vengeances, et il s'en fit un jeu redoutable et cruel. Mais le plus grand des biens, le repos, lui fut inconnu. Il est vrai que l'envie parut enfin lasse de le poursuivre, et l'épargner au moins sur le bord du tombeau. Dans le voyage qu'on lui permit de faire à Paris, après un long exil, il jouit de sa renommée et de l'enthousiasme de tout un peuple re-

connaissant des plaisirs qu'il lui avait donnés. Le débile et dernier effort qu'il faisait pour lui plaire, *Irène*, fut applaudie comme l'avait été *Zaïre;* et ce spectacle, où il fut couronné, fut pour lui le plus beau triomphe. Mais dans quel moment lui venait cette consolation, ce prix de tant de veilles! Le lendemain je le vis dans son lit. « Eh bien! lui dis-je, enfin, êtes-vous rassasié de gloire? — Ah! mon ami, s'écria-t-il, vous me parlez de gloire, et je suis au supplice, et je me meurs dans des tourments affreux! »

Ainsi finit l'un des hommes les plus illustres dans les lettres, et l'un des plus aimables dans la société. Il était sensible à l'injure, mais il l'était à l'amitié. Celle dont il a honoré ma jeunesse fut la même jusqu'à sa mort; et un dernier témoignage qu'il m'en donna fut l'accueil plein de grâce et de bonté qu'il fit à ma femme, lorsque je la lui présentai. Sa maison ne désemplissait pas du monde qui venait le voir, et nous étions témoins de la fatigue qu'il se donnait pour répondre convenablement à chacun. Cette attention continuelle épuisait ses forces; et pour ses vrais amis, c'était un spectacle pénible. Mais nous étions de ses soupers, et là nous jouissions des dernières lueurs de cet esprit qui allait s'éteindre.

Rousseau était malheureux comme lui et par la même passion; mais l'ambition de Voltaire avait un fonds de modestie; vous pouvez le voir dans ses lettres; au lieu que celle de Rousseau

était pétrie d'orgueil; la preuve en est dans ses écrits.

Je l'avais vu dans la société des gens de lettres les plus estimables, accueilli et considéré : ce ne fut pas assez pour lui; leur célébrité l'offusquait; il les crut jaloux de la sienne. Leur bienveillance lui fut suspecte. Il commença par les soupçonner, et il finit par les noircir. Il eut malgré lui des amis; ces amis lui firent du bien; leur bonté lui fut importune. Il reçut leurs bienfaits; mais il les accusa d'avoir voulu l'humilier, le déshonorer, l'avilir; et la plus odieuse diffamation fut le prix de leur bienfaisance.

On ne parlait de lui dans le monde qu'avec un intérêt sensible. La critique elle-même était pour lui pleine d'égards et tempérée par des éloges. Elle n'en était, disait-il, que plus adroite et plus perfide. Dans le repos le plus tranquille, il voulait toujours ou se croire, ou se dire persécuté. Sa maladie était d'imaginer dans les événements les plus fortuits, dans les rencontres les plus communes, quelque intention de lui nuire, comme si dans le monde tous les yeux de l'envie avaient été attachés sur lui. Si le duc de Choiseul avait fait conquérir la Corse, c'avait été pour lui ôter la gloire d'en être le législateur. Si le même duc allait souper, à Montmorency, chez la maréchale de Luxembourg, c'était pour usurper la place qu'il avait coutume d'occuper auprès d'elle à table. Hume, à l'entendre, avait été envieux de

l'accueil que lui avait fait le prince de Conti. Il ne pardonnait pas à Grimm d'avoir eu sur lui quelque préséance chez madame d'Épinay; et l'on peut voir dans ses mémoires comment son âpre vanité s'est vengée de cette offense.

Ainsi pour Voltaire et pour lui la vie avait été perpétuellement, mais diversement agitée. Elle avait eu pour l'un des peines souvent bien cuisantes, mais des jouissances très-vives; pour l'autre, ce n'étaient que des flots d'amertume, sans presque aucun mélange de joie et de douceur. Assurément à aucun prix je n'aurais voulu de la condition de Rousseau; il n'avait pu l'endurer lui-même; et, après avoir empoisonné ses jours, je ne suis point surpris qu'il en ait volontairement abrégé la triste durée.

Pour Voltaire, j'avoue que je trouvais sa gloire encore trop chèrement payée par toutes les tribulations qu'elle lui avait fait éprouver, et je disais encore : Moins d'éclat et plus de repos.

Restreint dans mon ambition, d'abord par le besoin de mesurer mon vol à la faiblesse de mes ailes, et puis encore par l'amour de ce repos de l'esprit et de l'ame qui accompagne un travail paisible, et que je croyais le partage de l'humble médiocrité, j'aurais été content de cet heureux état. Ainsi, renonçant de bonne heure à des tentatives présomptueuses, j'avais, pour ainsi dire, capitulé avec l'envie, et je m'étais réduit à des genres d'écrire dont on pouvait sans peine par-

donner le succès. Je n'en fus pas plus épargné; et j'éprouvai que les petites choses trouvent encore, dans de petites ames, une envieuse malignité.

Mais je m'étais fait deux principes : l'un, de ne jamais provoquer dans mes écrits l'offense par l'offense; l'autre, d'en mépriser l'attaque et de n'y répondre jamais. Je fus trente ans inébranlable dans ma résolution; et toute la rage des Frérons, des Palissots, des Linguets, des Auberts et de leurs semblables n'avait pu m'irriter contre eux.

Pourquoi donc, au moment de la querelle sur la musique, avais-je été moins impassible? C'est que je n'étais pas le seul insulté par mes adversaires, et que j'avais à venger un artiste inhumainement attaqué dans ses intérêts les plus chers.

Piccini était père de famille, et d'une famille nombreuse qui subsistait du fruit de son travail: son caractère paisible et doux le rendait plus intéressant encore. Je le voyais seul, sans intrigue, travailler de son mieux à plaire à un nouveau public; et je voyais en même temps une cabale impitoyable l'assaillir avec furie, comme un essaim de guêpes. J'en témoignai mon indignation; la cabale en fut irritée, et les guêpes tournèrent contre moi tous leurs aiguillons.

Les chefs de la cabale avaient une presse à leurs ordres pour imprimer leurs facéties, et un

journal pour les répandre. J'y étais insulté tous les jours. Je n'avais pas la même commodité pour me défendre; et, quand je l'aurais eue, cette petite guerre n'aurait pas été de mon goût. Cependant je voulais m'égayer à mon tour; car, me fâcher contre des railleurs, c'eût été faire un triste personnage.

J'imaginai de mettre en action leur intrigue et de les peindre au naturel, n'ayant, pour les rendre plaisants, qu'à rimer leur propre langage. Ils imprimaient leur prose, je récitais mes vers; et tous les jours, c'était à qui ferait mieux rire son monde.

C'est ainsi que fut composé mon poëme sur la musique pour la défense de Piccini; peut-être aurais-je mieux fait de laisser parler *Roland*, *Atys*, *Didon*, etc.; mais je n'ai pas toujours fait ce qu'il y avait de mieux à faire; et j'avoue que, cette fois, je ne crus pas son injure et la mienne assez vengées par le silence du mépris. Au reste, si, d'une dispute aussi frivole et aussi éphémère, j'ai fait un poëme en douze chants, ce sont les incidents qui m'y ont engagé, et par une pente insensible. J'aurais pu, je l'avoue, mieux employer mon temps; mais mon travail habituel exigeait du relâche, et c'étaient ces moments de dissipation et de délassement que je donnais à *Polymnie*.

Le temps de mon séjour à Saint-Brice fut marqué par un événement d'un intérêt plus sérieux;

ce fut la retraite de M. Necker, du ministère des finances. J'ai déja dit que son caractère n'était rien moins que séduisant. Il ne m'avait jamais donné lieu de croire qu'il fût mon ami. Je n'étais pas le sien; mais comme il me marquait autant d'estime et de bienveillance que j'en pouvais attendre d'un homme aussi froidement poli, et que, de mon côté, j'avais une haute opinion de ses talents, de ses lumières, de l'ambition qu'il avait eue de se signaler dans sa place en faisant le bien de l'État, je m'affligeai de sa retraite.

J'avais d'ailleurs pour madame Necker la plus sincère vénération; car je n'avais vu en elle que bonté, sagesse et vertu; et l'affection particulière dont elle m'honorait méritait bien que je prisse part à un événement dont je ne doutais pas qu'elle ne fût très-affectée.

Lorsque je l'appris à Saint-Brice, les croyant déja retirés dans leur maison de campagne à Saint-Ouën, je m'y rendis sur l'heure. Ils n'y étaient pas arrivés encore; et, poursuivant ma route, j'allais les trouver à Paris. Je les rencontrai en chemin. « Vous veniez nous voir? me dit Necker; montez dans notre voiture, et venez à Saint-Ouën. » Je les y accompagnai. Nous fûmes seuls toute la soirée avec Germani, frère de Necker; et ni le mari, ni la femme ne me dissimulèrent leur profonde tristesse. Je tâchai de la diminuer en parlant des regrets qu'ils laisseraient dans le public, et de la juste considéra-

tion qui les suivrait dans leur retraite; en quoi je ne les flattais pas. « Je ne regrette, me dit Necker, que le bien que j'avais à faire, et que j'aurais fait, si l'on m'en eût laissé le temps. »

Pour moi, je ne voyais alors, dans sa situation, qu'une retraite honorable, une fortune indépendante, du repos, de la liberté, des occupations dont il aurait le choix, une société qui n'était pas de celles que la faveur attire et que la défaveur éloigne; et, dans son intérieur, tout ce que la vie privée et domestique pouvait avoir de douceur pour un homme sage. Mais j'avoue que je parlais d'après mes goûts plus que d'après les siens; car je pensais bien que, sans l'occupation des affaires publiques et l'influence qu'elles donnent, il ne pouvait être content. Sa femme parut sensible au soin que je prenais d'affaiblir l'impression du coup dont il était frappé. Ainsi ma liaison avec eux, bien loin d'être affaiblie par cet événement, n'en fut que plus étroite.

Ma femme, pour l'amour de moi, répondait à leurs prévenances et à leurs invitations; mais elle avait pour M. Necker une aversion insurmontable. Elle avait apporté de Lyon la persuasion que M. Necker était la cause de la disgrâce de M. Turgot, le bienfaiteur de sa famille; et, à l'égard de madame Necker, elle ne trouvait pas en elle cet air attrayant qu'elle avait elle-même avec ses amis.

Bien différente et bien plus aimable était une

autre Genevoise, la belle Vermenoux, la plus intime amie de M. et madame Necker. Depuis que j'avais fait connaissance avec elle, chez ces époux dont elle avait formé les nœuds, je l'avais toujours cultivée; mais son amitié pour ma femme, depuis mon mariage, fut pour nous un nouveau lien.

Madame de Vermenoux, au premier abord, était l'image de Minerve; mais sur ce visage imposant brillait bientôt cet air de bonté, de douceur, cette sérénité, cette gaîté naïve et décente qui embellit la raison, et qui rend la sagesse aimable. L'inclination dont elle et ma femme se prirent mutuellement fut de la sympathie, si l'on n'entend par-là que le parfait accord des esprits, des goûts et des mœurs. Avec quel plaisir cette femme, habituellement solitaire et naturellement recueillie, nous voyait arriver à sa maison de campagne de Sèves! avec quelle joie son ame se livrait aux douceurs de l'intimité, et s'épanouissait dans les petits soupers que nous allions faire à Paris avec elle! Assez jeune encore pour goûter les charmes de la vie, la mort nous l'enleva; mais, en la regrettant, j'ai reconnu depuis que, pour elle, de plus longs jours n'auraient été remplis que de tristesse et d'amertume. Plus tard, elle aurait trop vécu.

J'en reviens à Saint-Brice et au tendre intérêt qui nous y occupait, dans ce temps-là, ma femme et moi : c'était sa nouvelle grossesse. Le bon air.

l'exercice, la vie réglée de la campagne lui avaient été favorables; et l'hiver nous ayant ramenés à Paris, elle y mit au monde le plus beau de nos enfants. Ainsi, pour nous encore, tout semblait prospérer; et, jusque-là, rien de plus doux que la vie que nous menions.

Atys, en dépit de l'envie, avait le même succès qu'avait eu *Roland*. Les beaux airs de ces deux opéras, chantés au clavecin, faisaient les délices de notre société dans les concerts de la comtesse d'Houdetot, et de sa belle-sœur madame de la Briche.

Celle-ci, bonne musicienne, et chantant avec goût, quoique avec une faible voix, avait la rare modestie de réunir chez elle des talents qui effaçaient les siens; et, loin d'en témoigner la moindre jalousie, elle était la première à les faire briller. Parfait modèle de bienséance, sans aucune affectation, aisée dans sa politesse, facile dans ses entretiens, ingénue dans sa gaîté, contant bien, causant bien, elle était simplement et naturellement aimable. Son langage et son style étaient purs et même élégants; mais sensible jusqu'à l'amitié, rien de passionné n'altérait la douceur et l'égalité de son ame. Ce n'était point la femme que l'on aurait désirée pour être vivement ému, mais c'était celle qu'on aurait choisie pour jouir d'un bonheur tranquille.

En parlant de mes anciennes sociétés, j'ai dit que j'y avais vu M. Turgot; mais, soit que nos

mœurs et nos caractères ne se convinssent pas assez, soit que ma liaison avec M. Necker lui déplût encore davantage, il ne m'avait jamais témoigné que de la froideur. Cependant, comme ancien ami de l'abbé Morellet, il avait pris part à mon mariage; et je dus à ma femme quelques marques de ses bontés : j'y répondis avec d'autant plus de respect qu'il était disgracié, et que je le voyais sensible à sa disgrâce.

Cependant, je perdais successivement mes anciens amis. L'ambassadeur de Suède, rappelé auprès de son roi pour être son ministre de confiance, me fut enlevé pour toujours. Celui de Naples nous quitta pour aller être vice-roi en Sicile. L'une et l'autre séparation me fut d'autant plus douloureuse, qu'elle devait être éternelle. Les lettres de Caraccioli étaient remplies de ses regrets. Il ne cessait de m'appeler en Sicile avec ma famille, offrant de m'envoyer à Marseille un navire pour nous transporter à Palerme.

J'ai dit quelle était, depuis quarante ans, mon amitié pour d'Alembert, et quel prix je devais attacher à la sienne. Depuis la mort de mademoiselle l'Espinasse, il était consumé d'ennui et de tristesse. Mais quelquefois encore il laissait couler, dans la profonde plaie de son cœur, quelques gouttes du baume de cette amitié consolante. C'était sur-tout avec ma femme qu'il se plaisait à faire diversion à ses peines. Ma femme

y prenait l'intérêt le plus tendre. Lui et Thomas, les deux hommes de lettres dont les talents et les lumières auraient dû lui en imposer le plus, étaient ceux avec qui elle était le plus à son aise. Il n'y avait pour elle aucun amusement préférable à leur entretien.

Thomas semblait encore avoir long-temps à vivre pour la gloire et pour l'amitié.

Mais d'Alembert commençait à sentir les déchirements de la pierre ; et bientôt il n'exista plus que pour souffrir et mourir lentement dans les plus cruelles douleurs.

Dans une faible esquisse de son éloge, j'ai essayé de peindre la douce égalité de ce caractère, toujours vrai, toujours simple, parce qu'il était naturel, éloigné de toute jactance, de toute dissimulation, *mêlé de force et de faiblesse, mais dont la force était de la vertu, et la faiblesse de la bonté.*

En le pleurant, j'étais loin de penser à lui succéder dans la place de secrétaire-perpétuel de l'Académie française. Je fus moi-même sur le point de le suivre au tombeau, frappé d'une fièvre maligne, semblable à celle dont Bouvart m'avait déja sauvé, et dont il me guérit encore. Combien ne dois-je pas bénir la mémoire d'un homme à qui deux fois j'ai dû la vie, et qui, jusqu'à la défaillance de ses esprits et de ses forces, n'a cessé de donner les soins les plus tendres à mes enfants !

A peine étais-je en convalescence qu'il fallut aller donner à Fontainebleau le nouvel opéra que j'avais fait avec Piccini. Cet opéra était *Didon*. Comme il était tout entier de moi, je l'avais construit à mon gré; et, pour y faire faire un pas de plus à notre nouvelle musique, j'avais profité du moment où une marque de faveur que Piccini venait d'obtenir, avait ranimé son génie. Voici ce qui s'était passé.

Cette année (1783), le maréchal de Duras, gentilhomme de la chambre en exercice, me demanda si je n'avais rien fait de nouveau, et me témoigna le désir d'avoir à donner à la reine à Fontainebleau la nouveauté d'un bel opéra. « Mais je veux, me dit-il, que ce soit votre ouvrage. On ne vous sait pas assez de gré de ce que vous faites pour rajeunir les vieux opéras de Quinault.» Je reconnus à ce langage mon confrère à l'Académie, et ses anciennes bontés pour moi.

« Monsieur le maréchal, lui dis-je, tant que mon musicien Piccini sera découragé comme il l'est, je ne puis rien promettre. Vous savez avec quelle rage on lui a disputé le succès de *Roland* et d'*Atys;* ils ont réussi l'un et l'autre, et jusque-là le vrai talent a triomphé de la cabale; mais, dans l'*Iphigénie en Tauride*, il a succombé, quoiqu'il s'y fût surpassé lui-même. »

« L'entrepreneur de l'Opéra, de Vismes, pour grossir sa recette par le concours des deux partis, a imaginé de faire jouter Gluck et Piccini sur

un même sujet; il leur a fourni deux poëmes de l'*Iphigénie en Tauride*. Gluck, dans le poëme barbare qui lui est échu en partage, a trouvé des horreurs analogues à l'énergie de son style, et il les a fortement exprimées. Le poëme remis à Piccini, tout mal fabriqué qu'il était, se trouvait susceptible d'un intérêt plus doux; et, au moyen des corrections que l'auteur y a faites sous mes yeux, il a pu donner lieu à une musique touchante. Mais, après la forte impression qu'avait faite sur les yeux et sur les oreilles le féroce opéra de Gluck, les émotions qu'a produites l'opéra de Piccini ont paru faibles et légères. L'*Iphigénie* de Gluck est restée au théâtre dont elle s'était emparée; celle de Piccini n'a pu s'y soutenir; il en est consterné; et vous seul, monsieur le maréchal, pouvez le relever de son abattement. — Que faut-il faire pour cela? me demanda-t-il. — Une chose, lui dis-je, très-facile et très-juste : changer en pension la gratification annuelle qui lui a été promise, lorsqu'on l'a fait venir en France, et lui en accorder le brevet. — Très-volontiers, me dit le maréchal. Je demanderai pour lui cette grâce à la reine, et j'espère l'obtenir. »

Il la demanda, il l'obtint; et lorsque Piccini alla avec moi l'en remercier, « C'est à la reine, lui dit-il, qu'il faut marquer votre reconnaissance, en composant pour elle cette année un bel opéra. »

« Je ne demande pas mieux, me dit Piccini en nous en allant; mais quel opéra ferons-nous? — Il faut faire, lui dis-je, l'opéra de Didon : j'en ai depuis long-temps le projet dans la tête. Mais, je vous préviens que je veux m'y développer; que vous aurez de longues scènes à mettre en musique, et que dans ces scènes je vous demanderai un récitatif aussi naturel que la simple déclamation. Vos cadences italiennes sont monotones : la parole est plus variée, plus soutenue dans ses accents, et je vous prierai de la noter comme je vous la déclamerai. — Eh bien! me dit-il, nous verrons. » Ainsi fut formé le dessein de donner au récitatif cette facilité, cette vérité d'expression qui fut si favorable au jeu de la célèbre actrice à qui le rôle de Didon était destiné.

Le temps nous pressait; j'écrivis très-rapidement le poëme; et, pour dérober Piccini aux distractions de Paris, je l'engageai à venir travailler près de moi dans ma maison de campagne; car j'en avais acquis une très-agréable, où nous vivions réunis en famille dans la belle saison. En y arrivant, il se mit à l'ouvrage; et, lorsqu'il l'eut achevé, l'actrice qui devait jouer le rôle de Didon, Saint-Huberti, fut invitée à venir dîner avec nous. Elle chanta son rôle d'un bout à l'autre à livre ouvert, et l'exprima si bien que je crus la voir au théâtre.

Elle allait faire un voyage en Provence : elle

voulut y emporter son rôle pour l'étudier chemin faisant; et, pendant son absence, on s'occupa des répétitions. Ce fut dans ce temps-là que j'essuyai cette maladie qui me mit au bord du tombeau. Quand vint le moment de me rendre à Fontainebleau, je n'étais pas encore bien rétabli, et ma femme, inquiète sur ma convalescence, voulut m'accompagner.

Ce fut-là qu'en dînant chez madame de Beauvau, nous entendîmes parler, pour la première fois, des vues qu'on avait sur moi pour cette place de secrétaire de l'Académie, que d'Alembert avait rendue si difficile à remplir après lui.

Cette difficulté, dont l'homme le plus vain aurait pu être intimidé, n'était pas la seule qui me retînt. La place demandait une assiduité dont je me croyais incapable. C'était donc bien sincèrement que je me refusais à l'honneur qu'on voulait me faire; mais on m'opposa des motifs auxquels je crus devoir me rendre, et il fut décidé que je serais du nombre des aspirants à cette place. Seulement je me réservai de ne pas la solliciter.

La circonstance m'était favorable pour les suffrages de la cour. Le succès de *Didon* y fut complet; et, aux éloges que l'on donnait à la musique de Piccini, on mêlait aussi quelques mots de louange pour l'auteur du poëme. « C'est le seul opéra, disait le roi, qui m'ait intéressé. » Il le redemanda deux fois.

Ce succès me fut très-sensible; ma femme en jouissait, et c'était-là pour moi l'objet le plus intéressant. Le voyage eut pour elle un agrément inexprimable. Les promenades dans la forêt, les rendez-vous de chasse, les courses de chevaux, les parties de plaisir à Tomeri, où à dîner l'on nous donnait de somptueuses matelottes, et pour fruits d'excellents raisins; tous les jours de spectacle, des places dans la loge de madame d'Angiviller, dont la maison était la nôtre, et qui, à l'envi de son époux, mettait une grâce touchante à nous attirer l'attention de la nombreuse et bonne compagnie qui sans cesse abondait chez elle; enfin tous les plaisirs que pouvait réunir une cour jeune et magnifique, et tout ce qui personnellement pouvait témoigner à ma femme qu'elle était estimée et chérie dans la société qui environnait la cour; tout cela, dis-je, fit pour elle et pour moi, du séjour de Fontainebleau, un continuel enchantement.

Deux incidents nous y causèrent un peu d'inquiétude : le premier fut une apparence de rechûte et quelque ressentiment de fièvre que j'éprouvai au commencement du voyage. Les médecins de la cour en auraient fait une maladie, si ma femme eût voulu les croire; mais, sans aucun de leurs remèdes, et en me faisant déjeûner tous les jours avec un panier de beau raisin bien mûr, elle me rendit la santé. L'autre incident fut la petite vérole d'Albert, que nous avions

amené avec nous; mais l'éruption ne s'étant déclarée qu'à la fin du voyage, sur-le-champ nous partîmes, et Albert fut remis dans les mains de notre ami Bouvard, qui prit de lui le même soin qu'il aurait eu de son enfant.

LIVRE ONZIÈME.

A notre retour à Paris, l'Académie française ayant été convoquée pour l'élection de son secrétaire-perpétuel, sur vingt-quatre voix électives j'en réunis dix-huit. Mes deux concurrents étaient Beauzée et Suard.

Le succès de *Didon* fut le même à Paris qu'il avait été à la cour; et cet opéra fit pour nous les plaisirs de l'hiver, comme avaient fait *Roland* et *Atys* dans leur nouveauté.

L'ancien banquier de la cour, M. de la Borde, ajouta ses concerts à ceux de la comtesse d'Houdetot et de madame de la Briche : ce fut l'occasion de ma connaissance avec lui.

Il avait deux filles à qui la nature avait accordé tous les charmes de la figure et de la voix, et qui, écolières de Piccini, rendaient l'expression de son chant plus douce et plus touchante encore.

Prévenu par les politesses de M. de la Borde, j'allais le voir, j'allais dîner quelquefois avec lui; je le voyais honorable, mais simple, jouir de ses prospérités sans orgueil, sans jactance, avec une égalité d'ame d'autant plus estimable, qu'il est

bien difficile d'être aussi fortuné sans un peu d'étourdissement. De combien de faveurs le Ciel l'avait comblé! Une grande opulence, une réputation universelle de droiture et de loyauté, la confiance de l'Europe, un crédit sans bornes; et, dans son intérieur, six enfants bien nés, une femme d'un esprit sage et doux, d'un naturel aimable, d'une décence et d'une modestie qui n'avaient rien d'étudié; excellente épouse, excellente mère, telle enfin que l'envie elle-même la trouvait irrépréhensible.

Che non trova l'invidia ove l'emende. (Ariost.)

Que manquait-il aux vœux d'un homme aussi complètement heureux? Il a péri sur un échafaud, sans autre crime que sa richesse, et dans cette foule de gens de bien qu'un vil scélérat envoyait à la mort. Cette affreuse calamité ne nous menaçait point encore, et, dans mon humble médiocrité, je me croyais heureux moi-même. Ma maison de campagne avait pour moi, dans la belle saison, encore plus d'agrément que n'avait eu la ville. Une société choisie, composée au gré de ma femme, y venait successivement varier nos loisirs, et jouir avec nous de cette opulence champêtre que nous offraient, dans nos jardins, l'espalier, le verger, la treille, les légumes, les fruits de toutes les saisons : présents dont la nature couvrait sans frais une table frugale, et qui changeaient un dîner modique en un délicieux festin.

Là, régnaient une innocente joie, une confiance, une sécurité, une liberté de penser dont on connaissait les limites, et dont on n'abusait jamais.

Vous nommerai-je tous les convives que l'amitié y rassemblait? Raynal, le plus affectueux, le plus animé des vieillards; Silésia, ce Génois philosophe qui ressemblait à Vauvenargues; Barthélemi, qui, dans nos promenades, faisait penser à celles de Platon avec ses disciples; Bréquigny, qui avait aussi de cette aménité et de cette sagesse antique; Carbury, l'homme de tous les temps et de tous les pays par la riche variété de son esprit et de ses connaissances; Boismont, tout français dans ses mœurs, mais singulier par le contraste de ses agréments dans le monde, et de ses talents dans la chaire; Maury, plus fier de nous divertir par un conte plaisant, que de nous étonner par un trait d'éloquence, et qui, dans la société, nous faisait oublier l'homme supérieur pour ne montrer que l'homme aimable; Godard, qui avait aussi la verve d'une gaîté pleine d'esprit; de Seze, qui bientôt vint donner à nos entretiens encore plus d'essor et de charmes.

« Nous sommes trop heureux, me disait ma femme, il nous arrivera quelque malheur. » Elle avait bien raison! Apprenez, mes enfants, combien, dans toutes les situations de la vie, la douleur est près de la joie.

Cette bonne et sensible mère avait nourri le

troisième de ses enfants. Il était beau, plein de santé; nous croyions n'avoir plus qu'à le voir croître et s'embellir encore, quand tout-à-coup il est frappé d'une stupeur mortelle. Bouvard accourt; il emploie, il épuise tous les secours de l'art sans pouvoir le tirer de ce funeste assoupissement. L'enfant avait les yeux ouverts; mais Bouvard s'aperçut que la prunelle était dilatée; il fit passer une lumière; les yeux et la paupière restèrent immobiles. « Ah! me dit-il, l'organe de la vue est paralysé; le dépôt est formé dans le cerveau; il n'y a plus de remède; » et, en disant ces mots, le bon vieillard pleurait; il ressentait le coup qu'il portait à l'ame d'un père.

Dans ce moment cruel, j'aurais voulu éloigner la mère; mais, à genoux au bord du lit de son enfant, les yeux remplis de larmes, les bras étendus vers le Ciel, et suffoquée de sanglots : « Laissez-moi, disait-elle, ah! laissez-moi du moins recevoir son dernier soupir. » Et combien ses sanglots, ses larmes, ses cris redoublèrent lorsqu'elle le vit expirer! Je ne vous parle point de ma douleur; je ne puis penser qu'à la sienne. Elle fut si profonde que de plusieurs années elle n'a pas eu la force d'en entendre nommer l'objet. Si elle en parlait elle-même, ce n'était qu'en termes confus : *Depuis mon malheur*, disait-elle, sans pouvoir se résoudre à dire : *Depuis la mort de mon enfant.*

Dans la triste situation où étaient mon esprit

et mon ame, de quoi pouvais-je m'occuper qui ne fût analogue à l'amour maternel et à la tendresse conjugale? Le cœur plein de ces sentiments dont j'avais devant moi le plus touchant modèle, je conçus le dessein de l'opéra de *Pénélope*. Ce sujet me saisit; plus je le méditais, plus je le trouvais susceptible des grands effets de la musique et de l'intérêt théâtral.

Je l'écrivis de verve, et dans toute l'illusion que peut causer un sujet pathétique à celui qui en peint le tableau. Mais ce fut cette illusion qui me trompa. D'abord je me persuadai que la fidélité de l'amour conjugal aurait sur la scène lyrique le même intérêt que l'ivresse et le désespoir de l'amour de *Didon;* je me persuadai encore que, dans un sujet tout en situations, en tableaux, en effets de théâtre, tout s'exécuterait comme dans ma pensée, et que les convenances, les vraisemblances, la dignité de l'action y seraient observées comme dans les programmes que j'en avais tracés à de mauvais décorateurs et à des acteurs maladroits. Le contraire arriva; et, dans les moments les plus intéressants, toute illusion fut détruite. Ainsi la belle musique de Piccini manqua presque tous ses effets. Saint-Huberti la relevait, aussi admirable dans le rôle de *Pénélope* qu'elle l'avait été dans celui de *Didon;* mais, quoiqu'elle y fût applaudie toutes les fois qu'elle occupait la scène, elle fut si mal secondée, que, ni à la cour, ni à Paris, cet opéra n'eut le succès

dont je m'étais flatté; et c'est à moi qu'en fut la faute. Je devais savoir de quelles gens ineptes je faisais dépendre le succès d'un pareil ouvrage, et ne pas y compter après ce que j'ai dit de *Zémire et Azor*.

Je n'avais pas été plus heureux dans le choix d'un sujet d'opéra-comique que j'avais fait avec Piccini pour le théâtre italien; et, quand j'y pense, j'ai peine à concevoir comment je fus séduit par ce sujet du *Dormeur éveillé*, qui, dans les *Mille et une Nuits* pouvait être amusant, mais qui n'avait rien de comique. Car le véritable comique consiste à se jouer d'un personnage ridicule; et celui d'Assan ne l'est pas.

En général, après des succès, on doit s'attendre à trouver le public plus difficile et plus sévère. C'est une réflexion que je ne faisais pas assez; je devenais plus confiant quand j'aurais dû être plus timide; et au théâtre ma vanité en fut punie par des disgrâces.

On m'accordait plus d'indulgence aux assemblées publiques de l'Académie française; là, je ne briguais point des applaudissements; je n'y parlais que pour remplir les simples fonctions de ma place, ou pour suppléer les absents. Si quelquefois j'y payais à mon tour le tribut de l'homme de lettres, c'était sans ostentation. Les morceaux de littérature que j'y lisais n'avaient rien de brillant, mais n'avaient rien d'ambitieux. C'était le fruit de mes études et de mes réflexions sur le

goût, sur la langue, sur les caprices de l'usage, sur le style, sur l'éloquence, tous sujets convenables à l'esprit d'un auditoire académique et habitué parmi nous. Aussi cet auditoire était-il bénévole; et je croyais m'y voir au milieu d'un cercle d'amis.

Cette faveur, dont je jouissais dans nos assemblées publiques, jointe à l'exacte discipline que je faisais observer, sans aucune partialité, dans nos séances particulières, m'y donnait quelque poids et assez de crédit. Le clergé me savait bon gré des égards qu'on y avait pour lui; la haute noblesse n'était pas moins contente de ces respects d'usage qu'on lui rendait à mon exemple; et, à l'égard des gens de lettres, ils me savaient assez jaloux de l'égalité académique pour me laisser le soin d'en rappeler les droits, si quelqu'un les eût oubliés. Plusieurs même, persuadés que, dans nos élections, je ne cherchais que le mieux possible, me consultaient pour joindre leur suffrage à ma voix. Ainsi, sans brigue et sans intrigue, j'avais de l'influence, et j'en usai, comme il était juste, pour vaincre les obstacles que l'on s'efforçait d'opposer à l'élection de l'un de mes amis.

L'abbé Maury, dans sa jeunesse, ayant prêché au Louvre, avec un grand succès, le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française, et, depuis, celui de saint Augustin à l'assemblée du clergé de France, bientôt célèbre dans les

chaires de Paris, et appelé à prêcher à Versailles l'Avent et le Carême devant le roi, avait acquis des droits incontestables à l'Académie française; et il ne dissimula point que tel était l'objet de son ambition.

Ce fut alors que s'élevèrent contre lui les rumeurs de la calomnie; et, comme c'était aux oreilles de l'Académie que ces bruits devaient parvenir, on avait soin de les adresser en droiture à son secrétaire. J'écoutai tout le mal qu'on voulut me dire de lui; et, quand j'eus tout bien entendu, le prenant en particulier : « Vous êtes attaqué, lui dis-je, et c'est à moi de vous défendre; mais c'est à vous de me donner des armes pour repousser vos ennemis. » Alors je lui expliquai, article par article, tous les torts qu'on lui attribuait. Il m'écouta sans s'émouvoir; et, avec une facilité qui m'étonna, il réfuta ces accusations, me démontrant la fausseté des unes, et, pour les autres, me mettant sur la voie de tout vérifier moi-même.

La seule qu'il ne put d'abord démentir que vaguement, parce qu'elle était vague, lui était intentée par un académicien qui l'accusait de perfidie et de noirceur. L'accusateur était La Harpe, avec lequel il avait été en grande liaison.

« Puisqu'il m'accuse de perfidie, j'aurais droit, me dit l'abbé Maury, de lui en demander la preuve. Je l'en dispense, et c'est moi qui me charge de prouver qu'il me calomnie, pourvu

toutefois qu'il s'explique et qu'il articule des faits. Mettez-moi vis-à-vis de lui. »

Je proposai cette entrevue; et l'accusateur l'accepta; mais je ne voulus pas être seul témoin et arbitre; et, en les invitant tous les deux à dîner, je demandai qu'il me fût permis d'admettre à ce dîner deux académiciens des plus intègres et des plus sages, M. Thomas et M. Gaillard.

Le dîner se passa paisiblement et décemment; mais, au sortir de table, nous étant retirés tous les cinq dans un cabinet : « Messieurs, dis-je à nos deux arbitres, M. de L. H. croit avoir à se plaindre de M. L. M.; celui-ci prétend que la plainte n'est pas fondée; nous allons les entendre. Parlez, M. de L. H.; vous serez écouté en silence; et de même en silence M. L. M. sera entendu après vous. »

L'accusation était grave. Il s'agissait d'une satire que L. M. aurait conseillé à un Russe, ami de L. H., de faire contre lui, dans le temps qu'ils étaient tous les trois de la même société. Le comte de Schouvalof, le seul témoin que L. H. aurait pu produire, était retourné en Russie; et, comme on ne pouvait l'entendre, on ne pouvait le réfuter.

L'abbé Maury, dans sa défense, fut donc réduit à discuter l'accusation en elle-même, et ce fut par les circonstances qu'il fallut démontrer qu'elle se démentait. C'est ce qu'il fit avec tant d'ordre, de précision, de clarté, avec une pré-

sence d'esprit et de mémoire si merveilleuse, que nous en fûmes confondus. Enfin, dans cette discussion, il serra de si près son adversaire, et avec tant de force, que celui-ci resta muet. L'avis unanime des trois témoins fut donc que L. H. n'avait aucun reproche à faire à L. M.; et il y eut devant nous, entre eux, une apparence de réconciliation.

« Je n'en crois pas moins, me dit L. H., ce qué m'a certifié mon ami Schouvalof. — Vous pouvez le croire, lui dis-je; mais, en honnête homme, vous n'avez plus droit de le dire; et, sans compter mon opinion, celle de deux hommes aussi justes, aussi impartiaux que Thomas et Gaillard, doit vous fermer la bouche. Pour moi, si, dans le monde, j'entendais répéter vos plaintes, trouvez bon que je rende compte de ce qui vient de se passer chez moi. »

Je pris le même soin d'éclaircir tous les autres faits imputés à L. M. Je les trouvai tous supposés, et non-seulement dénués de preuves, mais dépourvus de vraisemblance. Dès-lors on eut beau s'obstiner à me dire du mal de lui, je répondis que, dans la louange comme dans la satire, les épithètes gratuites ne prouvaient que la bassesse du flatteur ou la malice du médisant; je défiai même les malveillants d'articuler un fait que je ne fusse en état de détruire; et, de tout mon crédit, j'engageai mes confrères à consoler un grand talent d'une grande persécution, en le re-

cevant à l'Académie. Il fut reçu; et, dès-lors, rien ne fut plus intime que notre mutuelle amitié.

L'abbé M. avait, dans le caractère, un excès d'énergie et de véhémence qu'il contenait difficilement, mais qu'il me laissait modérer. Quand je trouvais en lui des mouvements impétueux à réprimer, je les lui reprochais avec une franchise qui le soulevait quelquefois, mais qui ne l'irritait jamais. Il était violent et doux, et aussi juste que sensible.

Un jour, dans son impatience, il me dit que j'abusais trop de l'ascendant que j'avais pris sur lui. « Je n'ai, lui dis-je, et ne veux avoir sur vous d'autre ascendant que celui de la raison animée par l'amitié; et, si j'en use, ce n'est que pour vous empêcher de vous nuire à vous-même. Je connais la bonté, la droiture de votre cœur; mais vous avez encore trop de feu et trop de verdeur dans la tête. Votre esprit n'est pas mûr, et cette sève qui en fait la force a besoin d'être tempérée. Vous savez avec quel plaisir je loue en vous ce qui est louable; avec la même sincérité, je reprendrai ce qui sera répréhensible; et, lorsque je croirai qu'une vérité dure vous sera nécessaire, je vous estime trop pour croire avoir besoin de l'adoucir. Au reste, c'est ainsi que j'entends être votre ami. Si la condition vous déplaît, vous n'avez qu'à le dire, je cesserai de l'être. » Pour toute réponse, il m'embrassa.

« Ce n'est pas tout, repris-je : cette sévérité

dont je me fais un devoir envers vous, en est un pour vous envers moi; vous avez les défauts qui sont naturels à la force, et moi j'ai ceux de la faiblesse. La trempe de votre ame peut donner à la mienne plus de vigueur et de ressort; et j'exige de vous de ne me passer rien qui sente la mollesse et la timidité. Ainsi, dans l'occasion, je pourrai vous donner des conseils de prudence et de modération, et vous m'en donnerez de résolution et de fermeté courageuse. » La convention fut réciproque, et, par-là, furent écartés les nuages qu'aurait élevés entre nous l'amour-propre ou la vanité.

La même année que mon ami fut reçu à l'Académie, elle perdit Thomas, l'un de ses plus illustres membres, et l'un des hommes les plus recommandables par l'intégrité de ses mœurs et l'excellence de ses écrits.

L'intégrité, l'égalité d'une vie irrépréhensible : le rare éloge, mes enfants! et qui l'a mérité cet éloge mieux que Thomas? Il est bien vrai qu'une partie en était due à la nature. Il était né sage, et il eut la sagesse de tous les âges de la vie. Tempérant, sobre et chaste, aucun des vices de la molesse, du luxe et de la volupté n'eut accès dans son ame. Aucune passion violente n'en troubla la tranquillité; il ne connut des plaisirs sensuels que ce qui en était innocent, encore n'en jouissait-il qu'avec une extrême réserve. Toute la force et la vigueur qu'avait en lui l'or-

gane de la pensée et du sentiment s'étaient réunies en un point, l'amour du vrai, du juste et de l'honnête, et la passion de la gloire. Ce fut là le mobile, le ressort de son ame, le foyer de son éloquence.

Il vécut dans le monde, sans jamais s'y livrer, ni à des goûts frivoles, ni à de vains amusements : il ménageait toutes les faiblesses ; il n'en avait aucune. Sensible à l'amitié, il la cultivait avec soin ; mais il la voulait modérée ; il en chérissait les liens ; il en aurait redouté la chaîne ; elle occupait les intervalles de ses travaux, de ses études ; mais elle ne lui en dérobait rien, et une solitude silencieuse avait pour lui des charmes qu'il préférait souvent au commerce de ses amis. Il se laissait aimer, et autant qu'on voulait ; mais il aimait à sa mesure.

Dans la société commune, il paraissait timide ; il n'y était qu'indifférent. Rarement l'entretien y fixait son attention. Était-il tête-à-tête, ou dans un petit cercle, lorsqu'on lui cédait la parole sur quelqu'un des objets qu'il avait médités, il étonnait par l'élévation et l'abondance de ses idées, et par la dignité de son élocution ; mais dans la foule il s'effaçait, et son ame semblait alors se retirer en elle-même. Aux propos légers et plaisants il souriait quelquefois, il ne riait jamais. Il ne voyait les femmes qu'en observateur froid, comme un botaniste voit les fleurs d'une plante, jamais en amateur des grâces et de la beauté.

Aussi les femmes disaient-elles que ses éloges les flattaient moins que les injures passionnées et véhémentes de Rousseau.

Thomas était par complexion et par principes un stoïcien, à la vertu duquel il n'aurait fallu que de grandes épreuves. Il aurait été, je le crois, un Rutilius dans l'exil, un Thraséas ou un Séranus sous Tibère, mieux qu'un Sénèque sous Néron, un Marc-Aurèle sur le trône ; mais, placé dans un temps de calme et sous des règnes modérés, la fortune lui refusa et ses hautes faveurs et ses rigueurs extrêmes. Sa sagesse et sa modestie n'eurent à se garantir d'aucune des séductions de la prospérité ; aucune adversité n'éprouva sa constance. Libre, exempt des inquiétudes auxquelles on s'expose en devenant époux et père, il ne fut éprouvé par aucun des grands intérêts de la nature. Isolé autant que peut l'être, dans l'état social, un simple individu, il n'eut pas même un ennemi qui fût digne de sa colère.

Ce n'est donc que par ses écrits que l'on peut se former une haute idée de son caractère. C'est là qu'on trouve par-tout l'empreinte d'un cœur droit, d'une ame élevée ; c'est là que se montrent le courage de la vérité, l'amour de la justice, l'éloquence de la vertu.

L'Académie française jeta les fondements de la réputation de Thomas, en proposant, pour le prix d'éloquence, les éloges de nos grands hommes. Personne, dans cette carrière, ne put le passer

ni l'atteindre, et il se surpassa lui-même dans l'éloge de Marc-Aurèle. L'élévation et la profondeur étaient les caractères de sa pensée. Jamais orateur n'a mieux embrassé ni mieux pénétré ses sujets. Avant d'entamer un éloge, il commençait par étudier la profession, l'emploi, l'art dans lequel son héros s'était signalé; et c'est ainsi qu'il louait Maurice de Saxe, en militaire instruit; Duguay-Trouin, en homme de mer; Descartes, en physicien; d'Aguesseau, en jurisconsulte; Sully, en administrateur; Marc-Aurèle, en philosophe moraliste, égal en sagesse à Apollonius et à Marc-Aurèle lui-même. C'est ainsi qu'en ne voulant faire qu'une préface à ces éloges, il composa, sous le nom d'Essais, le plus savant et le plus beau traité de morale historique, à propos des éloges donnés dans tous les temps avec plus ou moins de justice et de vérité, selon les mœurs des siècles et le génie des orateurs : ouvrage qui n'a pas la célébrité qu'il mérite.

Vous concevez qu'une tension continuelle et une hauteur monotone devaient être le défaut des écrits de Thomas. Il manquait à son éloquence ce qui fait le charme de l'éloquence de Fénélon et de Massillon dans la prose, de l'éloquence de Virgile et de Racine dans les vers; l'effusion d'une ame sensible et l'intérêt qu'elle répand. Son style était grave, imposant, et n'était point aimable. On y admirait tous les caractères d'une beauté virile; les femmes y auraient désiré quelques

traits de la leur. Il avait de l'ampleur, de la magnificence, jamais de la variété, de la facilité; jamais la souplesse des grâces; et ce qui le rendait admirable quelques moments, le rendait fatigant et pénible à la longue. On lui reprochait particulièrement d'épuiser ses sujets, et de ne rien laisser à penser au lecteur : ce qui pouvait bien être en lui un manque de goût et d'adresse, mais ce qui n'en était pas moins un très-rare excès d'abondance.

Dans un temps où j'aurais eu moi-même si grand besoin d'un censeur rigide et sincère, Thomas, bien plus jeune que moi, m'avait pris pour le sien. Je le louais avec franchise et souvent même avec transport; mais je ne lui dissimulais pas que j'aurais voulu dans son style plus de modulation, moins de monotonie. « Vous ne touchez qu'une corde, lui disais-je; il est vrai qu'elle rend de beaux sons, mais sont-ils assez variés?» Il m'écoutait d'un air triste et modeste, et peut-être se disait-il que ma critique était fondée; mais l'austérité de ses mœurs avait passé dans son éloquence : pour la rendre plus souple, il aurait craint de l'amollir.

Il ne tint pas à moi qu'il n'employât plus utilement les années qu'il donna au poëme du Czar. Je lui faisais voir clairement que ce poëme manquerait d'unité et d'intérêt du côté de l'action; et, en lui mettant sous les yeux tous les modèles de l'épopée : « Homère, lui disais-je, a chanté la

colère d'Achille dans l'*Iliade*, le retour d'Ulysse à Ithaque dans l'*Odyssée;* Virgile, la fondation de l'empire romain; le Tasse, la délivrance de la cité sainte; Milton, la chûte du premier homme; Voltaire, la conquête de la France, par Henri de Bourbon, héritier des Valois. Vous, qu'allez-vous chanter? quel événement, quelle action principale sera le terme de vos récits? Vous raconterez les voyages du Czar, sa guerre contre Charles XII, la désobéissance et la mort de son fils, les factions détruites dans ses états, la discipline militaire établie dans ses armées, les arts et les sciences transplantés dans son empire, la ville de Pétersbourg fondée au bord de la Baltique : et ce sont bien là les matériaux d'un poëme historique, d'un éloge oratoire; mais je n'y vois point le sujet unique et simple d'un poëme épique. » Il convenait qu'il n'y avait point de réponse à mon objection; mais, s'il n'avait pas, disait-il, une action dramatique à nouer et à dénouer, il avait dans le Czar un très-grand caractère à peindre. Avant que de me consulter, il avait déja composé quatre chants des voyages du Czar en Hollande, en Angleterre, en France, en Italie. Ce magnifique vestibule renfermait de grandes beautés, il espéra trouver les moyens d'achever l'édifice; il reconnut enfin qu'il tentait l'impossible; et, au bout de neuf ans, il me témoigna le regret de n'avoir pas suivi le conseil que je lui donnais d'abandonner son entreprise.

Un projet que je lui connaissais, et qu'il aurait supérieurement bien rempli, était d'écrire, sur l'histoire de France, des discours dans le genre de ceux de Bossuet sur l'Histoire universelle. Il n'aurait pas eu, comme Bossuet, l'avantage de donner aux événements une chaîne mystérieuse dans l'ordre de la Providence; mais, sans sortir de l'ordre politique et moral, il en aurait tiré des leçons salutaires et des résultats importants.

Thomas a laissé en mourant une haute opinion de lui, plutôt qu'une renommée éclatante; et l'on doit le compter parmi les écrivains illustres plutôt que dans le nombre des écrivains célèbres. Les femmes contribuent essentiellement à la célébrité, et il ne les eut pas pour lui.

J'eus, cette même année de la mort de Thomas, la consolation de voir entrer à l'Académie l'abbé Morellet, avec des titres moins brillants que l'abbé Maury, mais non pas moins solides; esprit juste, ferme, éclairé, nourri d'une saine littérature, et plein de connaissances rares sur les objets d'utilité publique, il s'était distingué par des écrits d'un style sage et pur, d'une raison sévère, d'une méthode exacte. Dans un autre genre, on connaissait de lui des ouvrages de plaisanterie d'un ton excellent, pleins de goût et d'un sel très-fin et très-piquant. Lucien, Rabelais et Swift lui avaient appris à manier l'ironie et la raillerie, et leur disciple était devenu leur rival. Ainsi mes amis les plus chers venaient s'asseoir auprès de

moi et remplacer à l'Académie ceux que je perdais tous les ans.

En voyant cette foule de gens de lettres passer successivement chez les morts, je fis réflexion que je pouvais bientôt les suivre, et qu'il était temps de songer à mon testament littéraire, et de choisir ce que je voulais qui restât de moi après moi. Ce fut dans cet esprit que je rédigeai l'édition de mes œuvres. J'en ai suffisamment parlé dans mes préfaces, il ne reste qu'à indiquer l'occasion et l'intention de quelques-uns de mes écrits.

Dans le temps que d'Alembert était secrétaire de l'Académie française, il avait fort à cœur de rendre intéressantes nos assemblées publiques, et celles de nos séances particulières où les souverains assistaient. Personne ne contribuait autant que lui à les bien remplir. Cependant quelquefois il n'y pouvait suffire, et c'était pour lui un chagrin véritable que de s'y voir abandonné. Alors il recourait à moi, se plaignant de la négligence de tant de gens de lettres qui composaient l'Académie, et me conjurant de l'aider à soutenir l'honneur du corps.

Dans ces occasions pressantes, je composais des morceaux de poésie ou de prose, que j'adaptais aux circonstances, comme les trois discours en vers sur l'éloquence, sur l'histoire, sur l'espérance de se survivre. Ce dernier, lu à la réception de Ducis, successeur de Voltaire, eut le mérite de l'à-propos, et fit sur l'assemblée une vive impression.

Des morceaux de prose que je lisais, celui dont le public parut le plus content, ce fut l'éloge de Colardeau, à la réception de la Harpe; mais ce qui me toucha bien plus moi-même, fut le succès qu'obtint l'esquisse de l'éloge de d'Alembert, et celui du petit poëme sur le dévouement et la mort de Léopold de Brunswick. Je crois devoir, sur celui-ci, me permettre quelque détail, pour exposer nettement ma conduite.

Le trait d'humanité et de dévouement héroïque du jeune prince Léopold de Brunswick ayant sensiblement touché le jeune comte d'Artois, ce prince avait proposé à l'Académie française un prix de mille écus pour le poëme où cette belle action serait le plus dignement célébrée.

J'étais alors secrétaire-perpétuel de l'Académie, et, en ma qualité de juge, il m'était interdit de me présenter au concours; mais comme il arrivait assez souvent que le prix même de poésie, dont nous laissions le sujet libre et au choix des poëtes, n'était pas accordé, j'eus quelque inquiétude qu'il ne se présentât rien d'assez digne de celui-ci; et alors quelle honte et quelle humiliation pour la littérature française! quel dégoût même pour l'Académie d'avouer aux yeux de l'Europe, qu'un si beau sujet aurait été manqué!

Comme j'en étais plein et fortement ému, je ne pus résister au désir de le traiter moi-même, bien résolu à ne laisser connaître mon ouvrage qu'après qu'il serait décidé que nul autre n'aurait le prix.

Je laissai donc passer sous les yeux de l'Académie tous les poëmes mis au concours; mais ils furent tous rejetés. Enfin, voyant qu'on s'affligeait que le plus vertueux héroïsme ne fût pas dignement loué, je confiai à l'Académie l'essai que j'avais fait sans aspirer au prix. Elle voulut bien l'approuver; et le comte d'Artois, à qui l'on fut obligé d'annoncer le mauvais succès du concours, apprit en même temps ce que l'un des membres de l'Académie avait fait pour y suppléer. Le prince ordonna que le même concours fût encore ouvert pour l'année suivante; mais il voulut connaître en secret mon ouvrage, et il me permit de l'envoyer au prince régnant de Brunswick.

Peu de jours après, le comte d'Artois me fit dire, par M. de Vaudreuil, qu'il avait commandé pour moi une très-riche boîte d'or. Je répondis que, dans toute autre occasion, je recevrais avec respect les présents du frère du roi; mais que dans celle-ci je ne pouvais rien accepter qui me fît soupçonner d'avoir voulu m'attirer une récompense; que cette riche boîte ne serait qu'un *prix* déguisé; que, si le prince avait la bonté de m'en donner une de carton sur laquelle fût son portrait, je la recevrais comme un don très-précieux pour moi; mais que je n'en voulais point d'autre. M. de Vaudreuil insista; mais il me vit si ferme dans ma résolution, qu'il renonça à l'espérance de l'ébranler; et ce fut la réponse qu'il rapporta à M. le comte d'Artois.

« Marmontel ne consulte les bienséances que pour lui-même, lui dit le prince; mais il ne me convient pas à moi de lui faire un présent mesquin; » et après avoir réfléchi un moment : « Eh bien! reprit-il, je lui donnerai mon portrait en grand. » Le bailli de Crussol, son gentilhomme de la chambre, fut chargé d'en faire faire une belle copie, et le cadre en fut décoré des attributs les plus honorables pour moi.

Le prince régnant de Brunswick ne reçut pas moins favorablement mon hommage; il y répondit par une lettre de sa main et pleine de bonté, à laquelle étaient jointes deux médailles d'or frappées en mémoire de son vertueux frère.

Ce fut vers ce temps-là qu'à sa quatrième grossesse, ma femme convint avec moi de la nécessité de prendre son ménage; mais, comme la séparation se fit de bon accord avec ses oncles et sa mère, nous nous éloignâmes le moins qu'il fut possible. Ma femme ne fut pas insensible à l'agrément d'être chez elle à la tête de sa maison. Pour moi j'éprouvai, je l'avoue, un grand soulagement de vivre avec l'abbé Morellet dans une pleine indépendance, et il en fut lui-même bien plus à son aise avec moi. Il avait fait venir auprès de lui une autre nièce, jeune, aimable, pleine de talent et d'esprit, aujourd'hui madame Chéron, à qui ma femme cédait son logement. Ainsi tout se passa de la meilleure intelligence.

Ce qui rendait notre nouvelle situation encore

plus agréable, c'était l'aisance où nous avait mis un accroissement de fortune. Sans parler du casuel assez considérable que me procuraient mes ouvrages, la place de secrétaire de l'Académie française, jointe à celle d'historiographe des bâtiments, que mon ami, M. d'Angiviller, m'avait fait accorder, à la mort de Thomas, me valaient un millier d'écus. Mon assiduité à l'Académie y doublait mon droit de présence. J'avais hérité, à la mort de Thomas, de la moitié de la pension de deux mille livres qu'il avait eue, et qui fut partagée entre Gaillard et moi, comme l'avait été celle de l'abbé Batteux. Mes logements de secrétaire au Louvre et d'historiographe de France à Versailles, que j'avais cédés volontairement, me valaient ensemble dix-huit cents livres. Je jouissais de mille écus sur le Mercure. Mes fonds dans l'entreprise de l'île des Cygnes étaient avantageusement placés; ceux que j'avais mis dans les octrois de la ville de Lyon me rendaient l'intérêt légal, comme ceux que j'avais placés dans d'autres caisses. Je me voyais donc en état de vivre agréablement à Paris et à la campagne; et dès-lors je me chargeai seul de la dépense de Grignon. La mère de ma femme, sa cousine et ses oncles y avaient leurs logements, lorsqu'il leur plaisait d'y venir; mais c'était chez moi qu'ils venaient.

Je me donnai une voiture qui, trois fois la semaine, dans une heure et demie, me menait de ma campagne au Louvre, et après la séance de

l'Académie me ramenait du Louvre à ma campagne.

Dès-lors, jusqu'à l'époque de la révolution, je ne puis exprimer combien la vie et la société eurent pour nous d'agrément et de charme. Ma femme était heureusement accouchée de son quatrième enfant; M. et madame d'Angiviller l'avaient tenu sur les fonts de baptême; ils s'en étaient fait une fête, et nous avaient donné, dans cette occasion, les plus vifs témoignages d'une tendre amitié. Leur filleul Charles leur devint cher comme s'il eût été leur enfant.

Nous fîmes, peu de temps après, l'heureuse acquisition d'une autre société d'amis dans M. et madame de Seze. Tout ce qu'un naturel aimable peut avoir d'attrayant, ma femme le trouva dans madame de Seze; aussi se prirent-elles de cette inclination qui naît de la conformité de deux bonnes et belles ames. A l'égard de M. de Seze, je ne crois pas qu'il y ait au monde une société plus désirable que la sienne. Une gaîté naïve, piquante, ingénieuse; une éloquence naturelle qui, dans la conversation, même la plus familière, coule de source avec abondance; une prestesse, une justesse de pensée et d'expression qui, à tout moment, semble inspirée; et, mieux que tout cela, un cœur ouvert, plein de droiture, de sensibilité, de bonté, de candeur; tel était l'ami que l'abbé Maury me faisait désirer depuis longtemps, et que me procura le voisinage de nos campagnes.

De Brevane, où de Seze, dans la belle saison, passait ses moments de repos, de Brevane, dis-je, à Grignon, il n'y avait guère que la Seine à passer, et que la plaine qu'elle arrose; nos deux coteaux se regardaient. Un jeune homme que nous aimions, et qui nous aimait l'un et l'autre, nous fit confidence, à tous les deux, du désir mutuel que nous avions de nous connaître. Dès nos premières entrevues, nous voir, nous goûter, nous chérir, désirer de nous voir encore, en fut l'effet simultané, et, tout éloignés que nous sommes, cet attachement est le même. Au moins, de mon côté, rien, dans ma solitude, ne m'a plus occupé ni plus intéressé que lui. De Seze est l'un des hommes rares dont on peut dire : il faut l'aimer, si on ne l'a point aimé encore; il faut l'aimer toujours, dès qu'on l'aime une fois. *Cras amet, qui nunquàm amavit; qui jam amavit, cras amet* (CATUL.)

Le jeune homme, qui avait pris soin de nous lier ensemble, était ce Laborie, connu dès l'âge de dix-neuf ans par des écrits qu'on eût attribués sans peine à la maturité de l'esprit et du goût; nouvel ami qui, de son plein gré, et, par le mouvement d'une ame ingénue et sensible, était venu s'offrir à moi, et que j'avais bientôt appris à estimer et à chérir moi-même.

Dans cet aimable et heureux caractère, le besoin de se rendre utile est une passion habituelle et dominante. Plein de volonté pour tout ce qui

lui semble honnête, la vîtesse de son action égale celle de sa pensée. Je n'ai jamais connu personne d'aussi économe du temps; il le divise par minutes, et chaque instant en est employé ou utilement pour lui-même, ou plus souvent encore utilement pour ses amis.

Les changements de ministres apportèrent encore quelques améliorations dans ma fortune.

Le traitement d'historiographe de France, qui, autrefois, était de mille écus, avait été réduit à dix-huit cents livres par je ne sais quelle mesquine économie. Le contrôleur-général d'Ormesson trouva juste de le remettre sur l'ancien pied.

L'on sait qu'en arrivant au contrôle-général, M. de Calonne annonça son mépris pour une étroite parcimonie. Il voulait, en particulier, que les travaux des gens de lettres fussent honorablement récompensés. En ma qualité de secrétaire-perpétuel de l'Académie française, il me fit prier de l'aller voir. Il me témoigna l'intention de bien traiter l'Académie; me demanda s'il y avait, pour elle, des pensions, comme il y en avait pour l'Académie des sciences et pour l'Académie des belles-lettres; je lui répondis qu'il n'y en avait aucune; à quoi pouvait monter, pour les plus assidus, le produit du droit de présence; je l'assurai qu'il ne pouvait aller qu'à huit ou neuf cents livres, le jeton n'étant que de trente sous. Il me promit d'en doubler la valeur. Il voulut savoir quel était le traitement du secrétaire; je

répondis qu'il était de douze cents livres. Il trouva que c'était trop peu. En conséquence, il obtint du roi que le jeton serait de trois livres, et que le traitement du secrétaire serait de mille écus. Ainsi mon revenu d'académicien put se monter à quatre mille cinq ou six cents livres.

J'obtins encore un nouveau degré de faveur et de nouvelles espérances sous le ministère de M. de Lamoignon, garde des sceaux. Voici quelle en fut l'occasion.

L'une des vues de ce ministre était de réformer l'instruction publique et de la rendre florissante; mais, comme il n'avait pas lui-même les connaissances nécessaires pour se former un plan, un système d'étude qui remplît ses intentions, il consulta l'abbé Maury, pour lequel il avait beaucoup d'estime et d'amitié. Celui-ci, ne se croyant pas assez instruit sur des objets dont il ne s'était pas spécialement occupé, lui conseilla de s'adresser à moi, et le ministre le pria de m'engager à l'aller voir. Dans l'entretien que nous eûmes ensemble, je vis qu'en général il concevait en homme d'état, et dans toute son étendue, le projet qu'il avait formé. Mais les difficultés, les moyens, les détails, ne lui en étaient pas assez connus; pour nous assurer l'un et l'autre si j'avais bien saisi son plan, je le priai de me permettre de le développer dans un mémoire que je lui mettrais sous les yeux; mais je le prévins que, dans les réformes, rien ne me semblait plus à

craindre que l'ambition de tout détruire et de tout innover; que j'avais beaucoup de respect pour les anciennes institutions; que je déférais volontiers aux leçons de l'expérience, et que je regardais les abus, les erreurs, les fautes passées comme ces mauvaises herbes qui se mêlent au pur froment, mais qu'il faut extirper d'une main légère et prudente pour ne pas nuire à la moisson.

Mon mémoire fut divisé en huit articles principaux; la distribution des écoles et des objets de l'enseignement selon l'utilité commune ou les convenances locales; les établissements relatifs à l'un et à l'autre de ces objets; la discipline; la méthode; les relations graduelles, et l'exacte correspondance des extrémités à leur centre; la surveillance générale; les moyens d'encouragement; la connaissance et l'emploi des hommes que l'instruction aurait formés.

Dans l'ensemble et dans les rapports de cette vaste composition, j'avais pris pour modèle l'institut des jésuites, où tout était soumis à une règle unique, surveillé, maintenu, régi par une autorité centrale, et mis en action par un mobile universel. La plus grande difficulté était de substituer au lien d'une société religieuse, et à l'esprit de corps qui l'avait animée, un motif d'intérêt et un ressort d'émulation qui réduisît la liberté aux termes de l'obéissance. Car les mœurs et la discipline à établir dans la classe des maîtres, comme dans celle des disciples, devait

être la base de cette institution. Il fallait donc que, non-seulement dans leur état actuel, mais dans leur perspective et dans leurs espérances, les places y fussent désirables; et, afin que l'exclusion ou le renvoi fût une peine, je demandais que la persévérance et la durée de ces fonctions honorables eussent progressivement des avantages assurés.

Le garde des sceaux approuva mon plan dans toutes ses parties; et, pour ce qui demanderait des récompenses encourageantes, il m'assura que rien n'y serait épargné. « Nul professeur, homme de mérite, ne vieillira dans l'obscurité, me dit-il; nul écolier distingué dans son cours d'études ne demeurera sans emploi. Vous promettez de me faire connaître, des extrémités du royaume l'élite des talents; moi, je m'engage à les placer. Je vois que nous nous entendons, ajouta-t-il en me serrant la main; nous nous accorderons ensemble; je compte sur vous, Marmontel; comptez sur moi de même, et pour la vie. »

Comme l'abbé Maury m'avait assuré que le garde des sceaux était un homme droit et franc, je n'eus aucune peine à prendre avec lui l'engagement qu'il me proposait; et, en achevant de développer et de perfectionner mon plan, je crus travailler pour sa gloire.

J'avais formé, à la campagne, une liaison qui, dans ce travail, me fournit de grandes lumières.

Le cinquième de mes enfants, Louis, venait

de naître, et sa mère était sa nourrice. L'aîné des trois qui me restaient, Albert, était dans sa neuvième année; Charles avait quatre ans accomplis, lorsque je pris la résolution de les faire élever chez moi; et, sur la réputation du collége de Sainte-Barbe, ce fut là que je cherchai, pour eux, un précepteur formé aux mœurs et à la discipline de cette maison, renommée tant par la vie laborieuse et frugale qu'on y menait, que par la supériorité des études que l'on faisait à cette école.

L'excellent jeune homme que j'y avais pris, et que la mort m'a enlevé, Charpentier, nous faisait sans cesse l'éloge de Sainte-Barbe. Car une singularité remarquable de cette maison était la tendre affection que conservaient pour elle ceux qui en étaient sortis. Il ne parlait qu'avec enthousiasme des mœurs, de la discipline, des études de Sainte-Barbe. Il ne parlait qu'avec une profonde estime des supérieurs de la maison, et des professeurs qu'il y avait laissés. Ils étaient ses amis; il désirait que j'en fisse les miens. Je lui permis de me les amener; et la cordialité avec laquelle je les reçus leur rendit ma maison de campagne agréable.

Sainte-Barbe avait une annexe à Gentilli, village voisin de Grignon. Les supérieurs, les professeurs de l'une et de l'autre maison se réunissaient quelquefois pour venir dîner avec moi. Ils s'intéressaient aux études de mes enfants. Les

jours où la jeune école de Gentilli avait des exercices publics, mes enfants y étaient invités, et ils étaient admis à cet examen des études. C'était pour eux un bon exemple et un objet d'émulation; mais, pour moi, c'était une source d'observations et de lumières; car, dans ce cours facile, régulier et constant des études de Sainte-Barbe, je devais trouver une cause, et cette cause ne pouvait être qu'une bonne et solide organisation.

C'est de quoi je me fis instruire dans le plus grand détail; et, au moyen de ces conférences, je me croyais en état de mettre la dernière main à mon plan de l'instruction nationale, quand tout-à-coup, par un des mouvements qui bouleversaient le ministère, M. de Lamoignon en fut écarté, et fut exilé à Bâville.

Bientôt les intérêts de la chose publique et les inquiétudes sur le sort de l'État s'emparèrent de mes esprits; ma vie privée changea de face, et prit une couleur qui, nécessairement, va se répandre sur le reste de mes *Mémoires*.

LIVRE DOUZIÈME.

Je n'écris pas l'histoire de la révolution. *Quæ contentio divina et humana cuncta permiscuit eòque vecordiæ processit, uti studiis civilibus bellum finem faceret.* (Sallust. *Jug.*) Mais, si la vie de l'homme est un voyage, puis-je vous raconter la mienne, sans dire à travers quels événements, et par quels torrents, quels abymes, quels lieux peuplés de tigres et de serpents elle a passé? Car c'est ainsi que je me retrace les dix années de nos malheurs, presque en doutant si ce n'est pas un violent et funeste songe.

Cette effroyable calamité sera par-tout décrite en traits de sang: les souvenirs n'en sont que trop ineffaçables; mais elle a eu des causes dont on ne peut assez observer la nature; car il en est des maladies du corps politique comme de celles du corps humain: pour juger avec vraisemblance quel en sera le terme, ou quel en eût été le préservatif, il faut remonter à leur source; et c'est ainsi que des lumières du passé l'on peut éclairer l'avenir.

Quoique depuis long-temps la situation des affaires publiques et la fermentation des esprits

dans tous les ordres de l'État parussent le menacer d'une crise prochaine, il est vrai cependant qu'elle n'est arrivée que par l'imprudence de ceux qui se sont obstinés à la croire impossible.

La nation, constamment fidèle à ses lois, à ses rois, à son ancienne constitution, contente, par instinct, de la portion de liberté, de propriété, de prospérité, de gloire et de puissance dont elle jouissait, ne se lassait point d'espérer, dans les vices et les erreurs de l'ancienne administration, quelque amendement salutaire.

Cette espérance avait sur-tout repris courage à l'avénement de Louis XVI à la couronne; et en effet, dès-lors, si la volonté d'un jeune roi plein de droiture et de candeur eût été secondée comme elle devait l'être, tout était réparé sans aucune convulsion.

Louis XVI, élevé au trône à l'âge de vingt ans, y apportait un sentiment bien précieux lorsqu'il est modéré, bien dangereux quand il est excessif, la défiance de soi-même. Le vice de son éducation avait été tout le contraire de celui qu'on reproche à l'éducation des princes : on l'avait trop intimidé; et, tant qu'avait vécu son aîné, le duc de Bourgogne, on lui avait trop fait sentir, du côté de l'intelligence, la supériorité qu'avait sur lui ce prince réellement prématuré.

La situation du dauphin était donc l'inquiétude et la perplexité d'une ame qui pressent sa

destinée et ses devoirs, et qui n'ose espérer de pouvoir les remplir, lorsqu'il se vit tout-à-coup chargé du gouvernement d'un empire. Son premier sentiment fut la frayeur de se trouver roi à vingt ans; son premier mouvement fut de chercher un homme assez sage et assez habile pour l'éclairer et le conduire. De tels hommes sont toujours rares; et pour un choix peut-être alors plus difficile que jamais, ce fut de sa famille que le jeune roi prit conseil. Rien de plus important, et pour l'état et pour lui-même, que l'avis qui résulterait de cette délibération. Il s'agissait de commencer son éducation politique, de diriger ses vues, de former son esprit; et en lui la nature avait tout disposé pour recevoir les impressions du bien. Un sens droit, une raison saine, une ame neuve, ingénue et sensible, aucun vice, aucune passion, le mépris du luxe et du faste, la haine du mensonge et de la flatterie, la soif de la justice et de la vérité, et avec un peu de rudesse et de brusquerie dans le caractère, ce fonds de rectitude et de bonté morale, qui est la base de la vertu; en un mot, un roi de vingt ans, détaché de lui-même, disposé à vouloir tout ce qui serait bon et juste; et autour de lui un royaume à régénérer dans toutes ses parties, les plus grands biens à faire, les plus grands maux à réparer; c'est là ce qui attendait l'homme de confiance que Louis XVI aurait choisi pour guide. Il prit le comte de Maurepas (mai 1774).

Après trente ans de ministère, un long exil, et un plus long-temps de disgrâce sous le feu roi pour une faute assez légère, et dont la famille royale ne lui avait jamais su mauvais gré, Maurepas avait acquis dans sa retraite la considération que donnent la vieillesse et un malheur peu mérité, soutenu avec bienséance. Son ancien ministère n'avait été marqué que par le dépérissement de la marine militaire; mais, comme la timide politique du cardinal de Fleury avait frappé de paralysie cette partie de nos forces, la négligence de Maurepas avait pu être commandée; et, dans une place fictive, dispensé d'être homme d'État, il n'avait eu à déployer que ses qualités naturelles, les agréments d'un homme du monde et les talents d'un homme de cour.

Superficiel et incapable d'une application sérieuse et profonde, mais doué d'une facilité de perception et d'intelligence qui démêlait dans un instant le nœud le plus compliqué d'une affaire, il suppléait dans les conseils, par l'habitude et la dextérité, à ce qui lui manquait d'étude et de méditation. Aussi accueillant, aussi doux que son père était dur et brusque; un esprit souple, insinuant, flexible, fertile en ruses pour l'attaque, en adresses pour la défense, en faux-fuyants pour éluder, en détours pour donner le change, en bons mots pour déconcerter le sérieux par la plaisanterie, en expédients pour se tirer d'un pas difficile et glissant; un œil de lynx pour saisir le

faible ou le ridicule des hommes; un art imperceptible pour les attirer dans le piége ou les amener à son but; un art plus redoutable encore de se jouer de tout, et du mérite même, quand il voulait le dépriser; enfin l'art d'égayer, de simplifier le travail du cabinet, faisait de Maurepas le plus séduisant des ministres; et, s'il n'avait fallu qu'instruire un jeune roi à manier légèrement et adroitement les affaires, à se jouer des hommes et des choses, et à se faire un amusement du devoir de régner, Maurepas eût été, sans aucune comparaison, l'homme qu'on aurait dû choisir. Peut-être avait-on espéré que l'âge et le malheur auraient donné à son caractère plus de solidité, de consistance et d'énergie; mais, naturellement faible, indolent, personnel; aimant ses aises et son repos; voulant que sa vieillesse fût honorée, mais tranquille; évitant tout ce qui pouvait attrister ses soupers ou inquiéter son sommeil; croyant à peine aux vertus pénibles, et regardant le pur amour du bien public comme une duperie ou comme une jactance; peu jaloux de donner de l'éclat à son ministère, et faisant consister l'art du gouvernement à tout mener sans bruit, en consultant toujours les considérations plutôt que les principes, Maurepas fut dans sa vieillesse ce qu'il avait été dans ses jeunes années, un homme aimable, occupé de lui-même, et un ministre courtisan.

Une attention vigilante à conserver son ascen-

dant sur l'esprit du roi et sa prédominance dans les conseils le rendaient aisément jaloux des choix même qu'il avait faits, et cette inquiétude était la seule passion qui dans son ame eût de l'activité. Du reste, aucun ressort, aucune vigueur de courage, ni pour le bien, ni pour le mal; de la faiblesse sans bonté, de la malice sans noirceur, des ressentiments sans colère, l'insouciance d'un avenir qui ne devait pas être le sien; peut-être assez sincèrement la volonté du bien public, lorsqu'il pouvait le procurer sans risque pour lui-même; mais, cette volonté aussitôt refroidie, dès qu'il y voyait compromis ou son crédit, ou son repos : tel fut jusqu'à la fin le vieillard qu'on avait donné pour guide et pour conseil au jeune roi.

Comme il lui fut aisé de voir que le fonds du caractère de ce prince était la franchise et la bonté, il s'étudia d'abord à lui paraître bon et simple. Le roi ne lui déguisait pas cette excessive timidité que les premières impressions de l'enfance lui avaient laissée. Il sentit donc que le plus sûr moyen de captiver sa bienveillance était de lui rendre faciles ces devoirs qui l'épouvantaient. Il employa le talent qu'il avait de simplifier les affaires à lui en alléger le fardeau; mais, soit qu'il regardât les maux invétérés comme n'ayant plus de remède, soit que son indolence et sa légèreté ne lui eussent pas permis de les approfondir, soit qu'il les négligeât comme des

maladies provenant d'un excès de force et de santé, ou comme des vices de complexion inhérents au corps politique, il dispensa le jeune roi de s'en fatiguer la pensée, l'assurant que tout irait bien, pourvu que tout fût sagement et modérément dirigé. L'excuse du cardinal de Fleury, dans ses inquiétudes pusillanimes, était qu'un édifice qui avait duré plus de treize cents ans devait pencher vers sa ruine, et qu'il fallait, en l'étayant, craindre de l'ébranler; le prétexte de Maurepas, dans son indolente sécurité, était, au contraire, qu'un royaume aussi vigoureusement constitué n'avait besoin, pour se rétablir, que de ses forces naturelles, et qu'il fallait le laisser subsister avec ses vices et ses abus.

Mais le mauvais état des finances n'est pas un mal qui se laisse long-temps pallier et dissimuler; la détresse et le discrédit accusent bientôt le ministre qui le cache et qui le néglige, et tant qu'on n'en a pas trouvé le vrai remède, il empire au lieu de guérir.

On avait donné à Louis XV l'abbé Terrai pour un ministre habile. Vingt ans d'exercice au Palais, au milieu d'une foule de plaideurs mécontents, l'avaient endurci à la plainte; il ne l'était guère moins au blâme, et il se croyait obligé par état d'être en butte à la haine publique. Maurepas l'éloigna, et mit à sa place Turgot, également recommandé par ses lumières et ses vertus.

Celui-ci sentait vivement que la réduction des

dépenses, l'économie des revenus et des frais de perception, l'abolition des priviléges onéreux au commerce et à l'agriculture, et une plus égale distribution de l'impôt sur toutes les classes, étaient les vrais remèdes qu'il fallait appliquer à la grande plaie de l'État, et il le persuadait sans peine à un roi qui ne respirait que la justice et l'amour de ses peuples; mais bientôt Maurepas, voyant que cette estime et cette confiance du jeune roi pour son nouveau ministre allait trop loin, fut jaloux de son propre ouvrage, et s'empressa de le briser.

Dans un pays où tant de monde vivait d'abus et de désordres, un homme qui portait la règle et l'épargne dans les finances, un homme inflexible au crédit, incorruptible à la faveur, devait avoir autant d'ennemis qu'il faisait de mécontents et qu'il en allait faire encore. Turgot avait trop de fierté et de candeur dans le caractère pour s'abaisser aux manéges de cour: on lui trouva de la roideur, on lui attribua des maladresses; et le ridicule qui, parmi nous, dégrade tout, l'ayant une fois attaqué, Maurepas se sentit à son aise pour le détruire. Il commença par écouter, par encourager d'un sourire la malice des courtisans. Bientôt lui-même il avoua que, dans les vues de Turgot, il entrait plus de l'esprit de système que du solide esprit d'administration; que l'opinion publique s'était méprise sur l'habileté de ce prétendu sage; qu'il n'avait dans la tête

que des spéculations et des rêves philosophiques, nulle pratique des affaires, nulle connaissance des hommes, nulle capacité pour le maniement des finances, nulles ressources pour subvenir aux besoins pressants de l'État; un système de perfection qui n'était pas de ce monde et n'existait que dans les livres; une recherche minutieuse de ce mieux idéal auquel on n'arrive jamais; et, au lieu des moyens de pourvoir au présent, des projets vagues et fantastiques pour un avenir éloigné; beaucoup d'idées, mais confuses; un grand savoir, mais étranger à l'objet de son ministère; l'orgueil de Lucifer, et dans sa présomption le plus inflexible entêtement.

Ces confidences du vieillard, divulguées de bouche en bouche pour les faire arriver à l'oreille du roi, avaient d'autant plus de succès, qu'elles n'étaient pas absolument dénuées de vraisemblance. Turgot avait autour de lui des hommes studieux, qui, s'étant adonnés à la science économique, formaient comme une secte, estimable sans doute quant à l'objet de ses travaux, mais dont le langage emphatique, le ton sentencieux, quelquefois les chimères enveloppées d'un style obscur et bizarrement figuré, donnaient prise à la raillerie. Turgot les accueillait et leur témoignait une estime dont ils faisaient eux-mêmes trop de bruit en l'exagérant. Il ne fut donc pas difficile à ses ennemis de le faire passer pour le chef de la secte, et le ridicule attaché au nom d'*économistes* rejaillissait sur lui.

D'ailleurs il était assez vrai que, fier de la droiture de ses intentions, Turgot ne se piquait ni de dextérité dans le maniement des affaires, ni de souplesse et de liant dans ses relations à la cour. Son accueil était doux et poli, mais froid. On était sûr de le trouver juste, mais inflexible dans ses principes; et le crédit et la faveur ne s'accommodaient pas de la tranquillité inébranlable de ses refus.

Quoique, en deux ans, par le moyen des réductions et des économies, il eût considérablement diminué la masse des anticipations dont le trésor était chargé, on trouvait encore qu'il traitait en maladie chronique l'épuisement et la ruine des finances et du crédit. La sagesse de son régime, ses moyens d'amélioration, les encouragements et les soulagements qu'il donnait à l'agriculture, la liberté rendue au commerce et à l'industrie, ne promettaient que des succès lents et que des ressources tardives, lorsqu'il y avait des besoins urgents auxquels il fallait subvenir.

Son système de liberté pour toute espèce de commerce n'admettait dans son étendue ni restriction, ni limites; et, à l'égard de l'aliment de première nécessité, quand même cette liberté absolue n'aurait eu que des périls momentanés, le risque de laisser tarir pour tout un peuple les sources de la vie n'était point un hasard à courir sans inquiétude. L'obstination de Turgot à écarter du commerce des grains toute espèce de sur-

veillance ressemblait trop à de l'entêtement. Ce fut par-là que son crédit sur l'esprit du roi reçut une atteinte mortelle.

Dans une émeute populaire qu'excita la cherté du pain, en 1775, le roi, qui avait pour lui encore cette estime dont Maurepas était jaloux, lui donna toute confiance, et lui laissa tout pouvoir d'agir. Turgot n'eut pas la politique de demander que Maurepas fût appelé à ce conseil secret où le roi se livrait à lui, et de plus il eut l'imprudence de s'engager hautement à prouver que l'émeute était commandée. Le Noir, lieutenant de police, fut renvoyé sur le soupçon d'avoir été d'intelligence avec les auteurs du complot. Il est certain que le pillage des boutiques de boulangers avait été libre et tranquille. L'émeute avait aussi une marche préméditée qui semblait accuser un plan; et, quant au personnage à qui Turgot l'attribuait, je n'oserais pas dire que ce fût sans raison. Dissipateur nécessiteux, le prince de Conti, plein du vieil esprit de la Fronde, ne remuait au parlement que pour être craint à la cour; et, accoutumé dans ses demandes à des complaisances timides, un respect aussi ferme que celui de Turgot devait lui paraître offensant. Il était donc possible que, par un mouvement du peuple de la ville et de la campagne, il eût voulu semer le bruit de la disette, en répandre l'alarme, et ruiner dans l'esprit du roi le ministre importun dont il n'attendait rien. Mais, qu'il y

eût plus ou moins d'apparence dans cette cause de l'émeute, Turgot n'en put donner la preuve qu'il avait promise; ce faux pas décida sa chûte.

Maurepas fit entendre au roi que cette invention d'un complot chimérique n'était que la mauvaise excuse d'un homme vain, qui ne voulait ni convenir, ni revenir de son erreur; et que, dans une place qui demandait toutes les précautions de l'esprit de calcul et toute la souplesse de l'esprit de conduite, une tête systématique, entière et obstinée dans ses opinions, n'était pas ce qu'il lui fallait.

Turgot fut renvoyé (mai 1776), et les finances furent livrées à Clugny, lequel parut n'être venu que pour y faire le dégât avec ses compagnons et ses filles de joie, et qui mourut dans le ministère, après quatre ou cinq mois d'un pillage impudent, dont le roi seul ne savait rien. Taboureau prit sa place, et, en honnête homme qu'il était, il s'avoua bientôt incapable de la remplir. On lui avait donné pour second, sous le titre de directeur du trésor royal, un homme dont lui-même il reconnut la supériorité. Sa modestie honora sa retraite. Et, en qualité de directeur-général des finances, Necker lui succéda.

Ce Genevois, qui depuis a été le jouet de l'opinion, et si diversement célèbre, était alors l'un des banquiers les plus renommés de l'Europe. Il jouissait dans son état de la confiance publique et d'un crédit très-étendu. Du côté des talents,

il avait fait ses preuves; et, sur des objets analogues au ministère des finances, ses écrits avaient annoncé un esprit sage et réfléchi; mais pour lui, un autre mérite auprès de Maurepas, était la haine de Turgot. Voici la cause de cette haine.

Turgot, pour le commerce, l'industrie et l'agriculture, ne pouvait souffrir le régime réglémentaire de Colbert; il regardait comme un droit inhérent à la propriété, une liberté sans réserve de disposer, chacun à son gré, de son bien et de ses talents; il voulait qu'on laissât l'intérêt personnel se consulter lui-même, et se conduire, persuadé qu'il se conduirait bien, et que, de l'action réciproque des intérêts particuliers, résulterait le bien général. Necker, plus timide, pensait que l'intérêt, dans presque tous les hommes, avait besoin d'être conduit et modéré; qu'en attendant qu'il eût reçu les leçons de l'expérience, il serait bon d'y suppléer par la sagesse des réglements; que ce n'était point à la cupidité privée qu'il fallait confier le soin du bien public; que si, pour la tranquillité et pour la sûreté d'une nation entière, la liberté civile, la liberté morale devaient être restreintes et soumises à des lois, il était juste aussi que la liberté du commerce pût être modérée, et même suspendue, toutes les fois sur-tout qu'il y allait du salut commun; que la propriété des biens de première nécessité n'était pas assez absolument individuelle pour donner à une partie de la na-

tion le droit de laisser périr l'autre; et qu'autant il serait injuste de tenir ces biens à vil prix, autant il le serait de les laisser monter à une valeur excessive; qu'enfin laisser le riche avare dicter au pauvre avec trop d'empire la dure loi de la nécessité, ce serait mettre la multitude à la merci du petit nombre, et qu'il était de la sagesse et du devoir de l'administration de tenir entre eux la balance.

« L'avarice, disait Turgot, ne sera point à craindre où régnera la liberté, et le moyen d'assurer l'abondance, c'est de laisser aux objets de commerce une pleine circulation. Le blé sera cher quelquefois; mais la main-d'œuvre sera chère, et tout sera mis au niveau. »

« Quand le prix du blé montera progressivement, disait Necker, sans doute il réglera le prix de l'industrie et de tous les salaires, et personne n'en souffrira; mais quand le blé s'élevera subitement à une valeur excessive, le peuple aura long-temps à souffrir avant que tout soit de niveau. »

Dans ce système de surveillance et de liberté modérée, Necker avait fait l'éloge de Colbert, et cet éloge avait eu du succès. C'etait un double crime que Turgot ne pardonnait pas. Ce zélateur de la liberté du commerce et de l'industrie se croyait infaillible dans son opinion; et, lui attribuant toujours le caractère de l'évidence, il regardait celui qui ne s'y rendait pas comme étant de mauvaise foi.

Jusque-là cependant les principes de Necker ne s'étaient point développés; mais, lorsque Turgot donna sa loi en faveur de la libre exportation des grains, non-seulement de province à province, mais au dehors et dans tous les temps, Necker se permit de lui dire qu'il y voyait quelque danger, et qu'il aurait à lui communiquer, sur cette branche de commerce, des observations qui, peut-être, méritaient son attention. Ces mots réveillèrent l'antipathie de Turgot pour le système des lois prohibitives. Il répondit que, sur cet objet, son opinion était invariable; mais qu'au surplus chacun était le maître d'en dire sa pensée et de la publier.

Necker lui répondit que ce n'avait pas été son intention, mais que, puisqu'il lui en laissait la liberté, peut-être en ferait-il usage. A quelque temps de-là parut son livre sur les lois relatives au commerce des grains; et au moment de la nouveauté de ce livre, survint l'émeute dont je viens de parler. Turgot ne douta point que l'un n'eût contribué à l'autre, quoiqu'il sût bien que le peuple qui pille les boutiques de boulangers n'en prend pas conseil dans les livres.

Les amis de Turgot, plus animés que lui, auraient voulu qu'il se vengeât de Necker, en le renvoyant à Genève; il le pouvait, car il avait encore toute la confiance du roi. Sa droiture et son équité le sauvèrent de cette honte; mais il a conservé, jusqu'au tombeau, sa haine contre un

homme dont le seul tort avait été d'avoir accepté son défi et combattu son opinion.

Du moment que Necker eut en main l'administration des finances, son premier soin et son premier travail furent d'en débrouiller le cahos. Clugny y avait laissé un déficit annuel de vingt-quatre millions, et, dans ce temps-là, ce vide paraissait énorme; il fallait le remplir. Necker en sut trouver les moyens. Ces moyens étaient, d'un côté, de simplifier la perception des revenus publics, et d'en nettoyer les canaux; de l'autre, de voir quels étaient les faux-fuyants de la dépense, et d'en réformer les abus.

Le roi, pour être aussi économe que son ministre, n'avait qu'à se défendre d'une trop facile bonté. Ce fut donc pour le préserver des séductions journalières que Necker obtint de lui de suspendre et de différer, jusqu'à la fin de chaque année, la décision des grâces qu'il aurait à répandre, afin d'en voir la somme entière avant de la distribuer.

Ainsi Necker allait s'assurer, par de simples économies, un superflu qui l'eût mis en état de soulager le trésor public, lorsque le signal de la guerre l'avertit qu'il aurait besoin de ressources plus abondantes, tant pour former incessamment une marine respectable, que pour l'armer et la pourvoir. Ces dépenses urgentes devaient monter, par an, à cent cinquante millions. Le crédit seul pouvait y faire face, et le crédit était perdu :

les infidélités de l'administration l'avaient ruiné pendant la paix; il fallait ou le rétablir, ou succomber; car l'impôt même le plus onéreux ne peut suffire aux frais d'une guerre dispendieuse; et l'Angleterre, notre ennemie, trouvait alors à emprunter jusqu'à deux et trois cent millions à un intérêt modéré. On a depuis fait un reproche à Necker de ses emprunts; il fallait l'adresser, ce reproche, à la guerre, qui les rendait indispensables, et qui, elle-même, ne l'était pas.

L'art de Necker, pour relever et pour soutenir le crédit, fut d'éclairer la confiance, en faisant voir dans les réserves que lui assurait l'économie, une base solide et un gage assuré des emprunts qu'il allait ouvrir. Le même plan qu'il s'était tracé pour les épargnes de la paix, lui servit à se procurer les fonds que demandait la guerre. On savait qu'il avait sans cesse sous les yeux des tableaux complets et précis de la situation des finances, et, pour ainsi dire, la balance à la main dans toutes ses opérations, pour n'excéder jamais, dans ses engagements, ses facultés et ses ressources. Ce fut avec cet esprit d'ordre qu'ayant trouvé le crédit détruit après quinze ans de paix, il sut le rétablir au milieu d'une guerre qui exigeait les plus grands efforts, et que, malgré le déficit de 1776, malgré les dépenses de cette guerre, et quatre cent douze millions d'emprunts faits pour la soutenir, il fut en état d'annoncer au roi, en 1781, dans le compte

qu'il lui rendit, que les revenus ordinaires excédaient alors de dix millions deux cent mille livres la dépense ordinaire et annuelle de l'État. C'était avertir les Anglais que, sans aucun nouvel impôt, et même sans aucune nouvelle économie, la France allait avoir des fonds pour deux campagnes; car dix millions de revenus libres suffisaient pour asseoir deux cent millions d'emprunts, résultat bien capable de hâter une bonne paix. Necker n'en fut pas moins taxé de vanité pour avoir publié ce compte.

Dans un ministre habile, cette manière ouverte d'exposer ses opérations et la situation des affaires, a sans doute ses avantages, et le succès en est infaillible chez une nation réfléchie et capable d'application; mais, pour une nation légère qui, sur parole et sans examen, juge les hommes et les choses, cette méthode a ses périls; et Necker dut bien les prévoir. Il n'y a de sûreté à prendre un tel public pour juge, que lorsque les objets que l'on met sous ses yeux sont d'une évidence palpable : or, pour la multitude, les états de finance n'auront jamais cette clarté. Personne, dans le monde, ne veut pâlir sur des calculs. Il est donc bien facile de troubler l'opinion sur l'exactitude d'un compte; et, dès que le doute s'élève, c'est un nuage que la malignité ne manque jamais de grossir. Necker, en faisant une chose exemplaire pour les ministres à venir, satisfaisante pour le roi, impo-

sante pour l'Angleterre, encourageante pour la nation, rassurante pour le crédit, en fit donc une très-hardie, très-périlleuse pour lui-même.

Je l'ai vu, dans le temps, muni de pièces justificatives; tous les articles de son compte en étaient appuyés; l'estime publique semblait même le dispenser de les produire, et le premier élan de l'opinion fut pour lui, et tout à sa gloire.

Mais aussitôt qu'il se trouva un homme assez audacieux pour l'attaquer, cet agresseur fut accueilli par l'envie et la malveillance avec une pleine faveur. Dans un mémoire, il accusait Necker d'infidélité dans son compte, et ce mémoire passait de main en main, d'autant plus recherché qu'il était manuscrit. Un ministre économe ne manque jamais d'ennemis : Necker en avait en foule, et il en avait de puissants. Maurepas, sans se déclarer, les ralliait autour de lui; et c'est ici l'un des exemples des misérables intérêts d'amour-propre auxquels tient si souvent le destin des États.

Maurepas était président du conseil des finances, et, dans un compte où Necker exposait la situation des finances d'une manière si honorable pour lui-même, Maurepas n'était pas nommé. Ce fut aux yeux du vieux ministre une réticence injurieuse : il la dissimula, mais il ne la pardonna point.

Un autre grief fut la disgrâce d'un ministre, créature de Maurepas, ou plutôt de sa femme,

et que Necker fit renvoyer. Maurepas, qui n'avait jamais eu d'excuse pour se laisser dominer par les femmes, était pourtant subjugué par la sienne. Cette complaisance assidue, qui est l'adulation de tous les moments, et qui, sur-tout pour la vieillesse et dans l'adversité, a tant de douceur et d'empire, l'avait soumis et captivé comme aurait fait l'amour. Il s'était fait une habitude d'aimer ou de haïr tout ce qu'aimait ou haïssait la compagne de sa disgrâce; et Sartines était l'un des hommes qu'affectionnait le plus la comtesse de Maurepas.

Sartines, ci-devant lieutenant de police, possédait en circonspection, en discrétion, en souplesse, tous les menus talents de la médiocrité; mais du détail obscur de la police de Paris au ministère de la marine, au milieu des hasards d'une guerre de mer, la distance était effrayante: jamais Sartines n'avait acquis la plus légère des connaissances qu'exigeait cette grande place; et, s'il y avait un homme à opposer à l'amirauté d'Angleterre, au fort de cette guerre qui embrassait les deux mondes, assurément ce n'était pas lui. Le mauvais succès des opérations répondit à la profonde incapacité de celui qui les dirigeait: nul plan, nul accord, nul ensemble, des dépenses énormes, des revers désastreux; autant de flottes sorties de nos ports, autant de proies pour l'ennemi. Le commerce et les colonies à l'abandon, les convois enlevés, les escadres détruites; et, sans

compter la perte irréparable de nos matelots et la ruine de nos chantiers, plus de cent millions de dépenses extraordinaires jetés tous les ans dans la mer, pour nous en voir honteusement chassés, malgré tout le courage et tout le dévouement de notre marine guerrière ; tels étaient les droits de Sartines pour être soutenu et protégé par Maurepas.

Necker, qui gémissait de voir le déplorable usage qu'on faisait de tant de trésors, et à quelles mains la fortune et la gloire d'une grande nation étaient abandonnées, n'en redoublait pas moins d'efforts pour subvenir aux besoins de la guerre et pour en soutenir le poids. Il était convenu avec Sartines, qu'au-delà des fonds que le trésor royal lui faisait tous les ans, celui-ci, dans les cas pressants, pourrait user du crédit personnel du trésorier de la marine, jusqu'à la concurrence de cinq à six millions ; et il comptait sur son exactitude à se tenir dans ces limites, lorsqu'il apprit du trésorier lui-même que, par obéissance pour son ministre, il avait porté la somme de ses avances et de ses billets sur la place à vingt-quatre millions payables dans trois mois. Ce fut comme un coup de massue pour le directeur des finances ; car, n'ayant pris aucune mesure pour faire face à un engagement qu'on lui avait dissimulé, il allait arriver au terme sans savoir comment le remplir. Il y pourvut ; mais soit qu'il y eût de la part de Sartines de la mauvaise volonté, ou seulement de l'imprudence, Necker ne

vit plus pour lui-même de sûreté à travailler avec un tel homme; il s'en plaignit au roi, et lui demanda décidément ou sa retraite, ou celle de Sartines.

Maurepas était à Paris, retenu par la goutte. Le roi, avant de prendre une résolution, lui écrivit pour le consulter. *Lorsqu'il reçut la lettre du roi*, m'a dit le duc de Nivernais, *nous étions auprès de son lit, sa femme et moi. Il nous la lut. L'alternative fut long-temps débattue; mais enfin, se décidant lui-même, il faut*, nous dit-il, *sacrifier Sartines; nous ne pouvons nous passer de Necker.*

Le roi, en renvoyant Sartines, consulta Necker sur le choix du successeur qu'il devait lui donner, et Necker lui indiqua le maréchal de Castries. L'on sait combien les événements et la conduite de la guerre firent applaudir un tel choix. Le vieux ministre n'en fut que plus jaloux; et son cabinet fut dès-lors comme un centre d'activité pour la cabale ennemie de Necker. Elle croyait avoir aussi une protection dans les princes frères du roi.

Quelque réservée que fût à leur égard la conduite de Necker, on avait cru s'apercevoir qu'elle leur semblait trop rigide; mais, ce qui était bien plus vrai, cette rigidité déplaisait à leur cour, et les échanges, les cessions, les ventes, toutes les affaires que les gens en crédit avaient coutume de négocier avec le roi, ayant à redouter, dans ce directeur des finances, un examinateur clair-

voyant et sévère, il leur tardait à tous d'en être délivrés.

Plus de piéges tendus à la facilité du roi, plus de faveurs surprises, plus de grâces légèrement et furtivement échappées; sur-tout plus de moyens de cacher, comme dans les recoins du portefeuille des ministres, les articles secrets d'un bail, d'un marché ou d'un privilége, et dans tous les réduits obscurs du labyrinthe des finances, les bénéfices clandestins que l'on se serait procurés. L'homme qui coupait la racine à tant d'abus ne pouvait manquer d'être haï. Le mémoire qui l'accusait d'en avoir imposé au roi, fut donc vivement appuyé.

Malheur à moi si je faisais tomber sur les princes, frères du roi, le plus léger soupçon d'avoir voulu favoriser la calomnie; mais le mensonge savait prendre à leurs yeux les couleurs de la vérité, comme les plus vils intérêts avaient pris les couleurs du zèle.

Bourboulon, l'auteur du mémoire, trésorier du comte d'Artois, s'était rendu agréable à ce prince. Fier de sa protection, il allait donc tête levée; et, s'avouant l'accusateur de Necker, il le défiait de lui répondre. Tant d'assurance avait un air de vérité, et en imposait au public. Bien des gens avaient peine à croire que Necker eût tout-à-coup changé si merveilleusement la situation des finances; et, sans lui faire un crime du compte spécieux qu'il en avait rendu, ils pensaient que

ce compte avait été fait avec art pour entretenir le crédit, annoncer des moyens de soutenir la guerre, et nous faciliter la paix. Maurepas accueillait cette opinion d'un air d'intelligence, et semblait applaudir à la pénétration de ceux qui devinaient si bien.

Mais Necker ne crut pas devoir s'accommoder d'une semblable apologie; et, incapable de composer avec l'opinion sur l'article de son honheur, il demanda au roi qu'il lui permît de mettre sous ses yeux, en présence de ses ministres, le mémoire de Bourboulon, et d'y répondre article par article. Le roi y consentit; et Maurepas, Miromesnil, Vergennes, trois ennemis de Necker, assistèrent à ce travail. Le mémoire y fut lu et démenti, d'un bout à l'autre, par des pièces qui constataient la situation des finances, et dont le compte rendu au roi n'était qu'un développement.

A ces preuves incontestables, les trois ministres n'eurent pas l'ombre d'un doute à opposer; mais, lorsque le roi demanda en confidence à Maurepas ce qu'il pensait de ces calculs et de ce compte de finance: *Je le trouve, Sire, aussi plein de vérité que de modestie,* répondit le vieux courtisan.

Après cet examen, il fallait que la fausseté de l'accusation fût punie, ou que Necker fût soupçonné de s'en être mal défendu. Il avait méprisé les libelles injurieux qui n'attaquaient que sa personne; mais devait-il négliger de même celui

qui décriait son administration? Plus le roi était juste et reconnu pour l'être, plus on devait croire impossible que Bourboulon fût encore souffert dans la maison des princes, s'il était convaincu de mensonge et de calomnie. Or, après cette conviction, il restait dans sa place, et se montrait par-tout, même au souper du roi.

Dans cette conjoncture, sur laquelle j'insiste à cause des suites funestes que la résolution de Necker allait avoir, il avait trois partis à prendre : l'un de se fier davantage à sa propre réputation, de tout dissimuler, et de tout endurer jusqu'à la mort de Maurepas, qui n'était pas bien éloignée; l'autre de se défendre tout simplement en faisant imprimer sur deux colonnes le mémoire de Bourboulon et les pièces qui démentaient ce mémoire calomnieux; l'autre de demander au roi que son accusateur, convaincu de calomnie, en fût puni. Le premier eût été l'avis des esprits les plus sages. *Que n'a-t-il attendu?* (me dit le duc de Nivernais lui-même, après la mort de Maurepas) *six mois de patience nous l'auraient conservé.* Et la paix fût venue, et les finances, rétablies par un bon économe sous le meilleur des rois, nous auraient fait long-temps jouir de son règne et de ses vertus. Le second eût été encore un parti raisonnable; car le public ayant les pièces sous les yeux, la vérité eût été manifeste et le détracteur confondu. Mais de prétendus amis de Necker ne pensèrent pas qu'il

fût digne de lui d'entrer en lice avec un pareil agresseur. Il fallait, selon moi, le mépriser ou le combattre. Il demanda qu'il fût puni. Il est vrai qu'il était tous les jours menacé de libelles encore plus atroces et plus infâmes; et, si on ne faisait pas un exemple de Bourboulon, il était impossible que Necker, abandonné par la haine du vieux ministre à l'insolence et à la rage d'une cabale autorisée, ne perdît pas au moins une partie de cette considération qui était l'ame de son crédit. Ce fut au nom de ce crédit, de cette opinion puissante, sans laquelle il ne pouvait rien, qu'il demanda, pour toute peine, que son détracteur fût chassé de la maison du comte d'Artois. La réponse de Maurepas fut qu'il demandait l'impossible. « C'est donc, insista Necker, au roi lui-même à rendre témoignage à la vérité par quelque marque de la confiance dont il m'honore, » et, ce qu'il demanda fut l'entrée au conseil d'état. Je dois dire qu'il regardait comme un grand mal que, dans ce conseil où se délibérait ce qui dépend le plus de la situation des finances, l'administrateur des finances ne fût pas admis de plein droit; et il avait raison d'y croire sa présence au moins très-utile. Mais Maurepas ne vit, ou feignit de ne voir dans une demande si juste qu'une vanité déplacée. « Qui? vous, lui dit-il, au conseil, et vous n'allez point à la messe! — M. le comte, répondit Necker, cette raison n'est bonne ni pour vous, ni pour moi. Sully

n'allait point à la messe, et Sully entrait au conseil. » Maurepas, dans cette réponse, ne saisit que le ridicule de se comparer à Sully; et, au lieu de l'entrée au conseil, il lui offrit de demander pour lui les entrées du cabinet. Necker ne dissimula point qu'il regardait cette offre comme une dérision, et il demanda sa retraite.

C'était-là ce qu'on attendait avec une vive impatience dans le salon de Maurepas; et la marquise de Flammarens, sa nièce, ne me l'a pas dissimulé. Mais lui, feignant de ne pas consentir à ce qu'il désirait le plus, refusa de présenter au roi la démission de Necker, et finit par lui dire que c'était à la reine qu'il fallait la remettre, s'il était résolu décidément à la donner.

La reine, qui l'écoutait favorablement et qui lui marquait de l'estime, sentit la perte que le roi allait faire; et, voyant que Necker persistait dans sa résolution, elle exigea qu'il prît au moins vingt-quatre heures pour y réfléchir mûrement.

Necker, en se consultant lui-même, se retraça le bien qu'il avait fait, pensa au bien qu'il aurait fait encore, sentit d'avance l'amertume des regrets qu'il aurait après y avoir renoncé; et, ne pouvant se persuader qu'un vieillard, au bord de la tombe, voulût être envers lui obstinément injuste, il se détermina à le voir encore une fois.

« Monsieur, lui dit-il, si le roi veut bien me témoigner qu'il est content de mes services, il peut m'en donner une marque qui ne sera pour

moi qu'un moyen de le mieux servir; c'est la direction des marchés de la guerre et de la marine. — Ce que vous demandez, dit Maurepas, offenserait les deux ministres. — Je ne le crois pas, reprit Necker; mais, au surplus, tant pis pour le ministre qui, dans l'examen des dépenses qu'il lui est impossible d'apprécier lui-même, m'envierait un travail qu'il abandonne à ses commis. » Le dernier mot de l'un fut que cela n'était pas proposable; la dernière résolution de l'autre fut d'aller supplier la reine de faire agréer sa démission. La reine la reçut et le roi l'accepta. Voilà de quelle source ont dérivé tous nos malheurs. Nous allons les voir se grossir et se déborder par torrents, jusqu'à nous entraîner dans la plus profonde ruine.

On peut trouver peu vraisemblable la facilité qu'eut le roi à se priver d'un homme habile et qui l'avait si bien servi; mais ce bien était altéré par des insinuations adroites et perfides. Necker lui était peint comme un homme rempli d'orgueil, et d'un orgueil inexorable. On avait, disait-on, voulu lui faire entendre qu'en supposant dans le mémoire de Bourboulon des erreurs de calculs, ces erreurs n'étaient pas des crimes; qu'il n'y avait pas lieu d'exiger qu'un prince, qu'un frère du roi déshonorât un homme à lui, en le chassant pour avoir déplu à un ministre des finances; mais rien n'avait pu l'appaiser. On lui avait offert de demander pour lui et d'obtenir de sa majesté

une faveur dont s'honorait la plus haute noblesse, les entrées du cabinet; mais il les avait dédaignées. Comme il se croyait nécessaire, il prétendait faire la loi; il se comparait à Sully, et ne demandait rien de moins qu'à dominer dans les conseils, à surveiller tous les ministres, en un mot, *à s'asseoir sur le trône à côté du roi.*

Le désintéressement avec lequel Necker avait voulu servir l'État contribuait encore à le faire passer pour un altier républicain, qui voulait qu'on lui dût sans rien devoir lui-même; et, pour en dire ma pensée, en refusant comme il avait fait, les appointements de sa place, Necker avait dû s'attendre qu'on expliquerait mal cette fierté humiliante pour tous ceux qui ne l'avaient pas, et qui ne pouvaient pas l'avoir.

Enfin, pour ne laisser au roi aucun regret sur le renvoi de Necker, on avait trouvé le moyen de lui persuader que, si c'était un mal, ce mal était inévitable.

L'un des projets de Necker était, comme l'on sait, d'établir dans tout le royaume des assemblées provinciales. Or, pour faire sentir au roi l'utilité de ces assemblées, Necker, dans un mémoire qu'il lui avait lu dans son travail, et qui n'était que pour lui seul, avait exposé d'un côté les inconvénients de l'autorité arbitraire confiée à des intendants, et l'abus qu'en faisaient leurs agents subalternes; de l'autre côté, l'avantage qu'il y aurait pour le roi à se rapprocher de ses peu-

ples et à gagner leur confiance personnelle et immédiate, afin de moins dépendre de l'entremise des parlements. Ce mémoire, surpris et divulgué en même temps que Bourboulon faisait courir le sien, déplut à la magistrature, et l'indisposa contre Necker autant qu'il le fallait pour donner lieu au vieux ministre de faire entendre au roi que, dans l'esprit des parlements, Necker était un homme perdu; que les corps ne pardonnaient point; que celui qui les avait une fois offensés, les trouverait à jamais intraitables ; que cette mésintelligence serait une hydre à combattre sans cesse; que Necker le sentait lui-même; et qu'en se retirant pour d'autres causes simulées, il reconnaissait que la place n'était plus tenable pour lui.

Une singularité remarquable, et qui, seule, ferait connaître l'insouciance de Maurepas, c'est que, lorsqu'il rentra dans son salon, tout joyeux du départ de Necker, ses amis lui ayant demandé quel homme il mettait à sa place, il avoua qu'il n'y avait point pensé. *Ce fut*, m'a dit sa nièce, *le cardinal de Rohan qui, se trouvant là, par hasard, lui désigna Fleuri;* et Fleuri fut nommé.

Cet ancien conseiller-d'état, esprit fin, souple, insinuant, avait pour lui ses relations et ses affinités dans la magistrature; c'était, aux yeux de Maurepas, un avantage considérable ; car, ne voyant dans les finances qu'une guerre de chicane entre la cour et le parlement, pour lui, le

plus habile contrôleur-général serait celui qui saurait le mieux se ménager des véhicules et des facilités pour faire passer les édits. Il s'était fait lui-même un point capital d'acquérir la bienveillance des parlements, et il voulait qu'à son exemple un administrateur des finances eût avec eux cette souplesse qui, par des moyens doux, obtient ce que l'autorité commanderait à peine.

Fleuri, sous ce rapport, remplit assez bien son attente. Il fit passer, sans aucun obstacle, pour cinquante millions d'impôts. Necker lui avait laissé deux cent millions de fonds dans les coffres du roi. C'en était plus qu'il n'en aurait fallu à un ministre habile et bien famé pour être dans l'aisance; mais avec ces secours, Fleuri tomba dans la détresse, manque de ce crédit que l'estime publique n'accorde qu'à la bonne foi.

Six mois après la mort de Maurepas, Fleuri fut renvoyé; et le roi, pour avoir au moins un honnête homme à la tête des finances, y appela d'Ormesson.

Malheureusement celui-ci n'avait que de la probité. Médiocre en tout le reste, étranger aux finances, dépourvu de moyens, assailli de nécessités, pressé par des gens en crédit, et réduit à l'alternative ou de se retirer, ou de se soutenir par d'indignes condescendances, il n'hésita point dans le choix, et, avec son intégrité, il aima mieux descendre du ministère que de s'y dégrader.

Un poste aussi glissant, où l'on ne faisait que

des chûtes, aurait dû, ce semble, effrayer l'ambition des aspirants; elle n'en était que plus âpre; et, dans toutes les avenues de la faveur, il n'y avait pas un intrigant qui, avec quelque légère teinture des affaires, ne crût pouvoir prétendre à remplacer celui qui venait de tomber.

Dans cette foule, un homme d'esprit et de talent se distinguait, c'était Calonne. Il avait pris, pour réussir, une manière d'autant plus singulière qu'elle était simple. Loin de dissimuler son ambition, il l'avait annoncée; et, au lieu de l'austérité dont s'étaient armés quelques-uns de ses prédécesseurs, il s'était paré d'agrément, d'aménité, sur-tout de complaisance pour les femmes; il était connu d'elles pour le plus obligeant des hommes; et, dans les confidences qu'il faisait de ses vues à celles qui étaient en crédit, il n'est point d'espérances dont il ne fût prodigue pour se concilier leurs voix. Aussi ne cessaient-elles de vanter ses lumières, son habileté, son génie. Il n'était guère moins attrayant pour les hommes, par une politesse aisée et naturelle qui marquait les distinctions, sans en rendre aucune offensante, et par un air de bienveillance qui semblait être favorable à toutes les ambitions. A chaque mutation nouvelle, c'était lui qu'appelaient toutes les voix des gens du monde. Enfin il fut nommé, et, en arrivant à Fontainebleau où était la cour, on eût dit qu'il tenait en main la corne d'abondance; on l'accompagnait en triomphe (3 novembre 1783).

D'abord, se croyant à la source d'une richesse intarissable, sans calculer ni les besoins ni les dépenses qui l'attendaient; ivre de sa prospérité, dans laquelle il s'imaginait voir bientôt celle de l'État; dédaignant toute prévoyance, négligeant toute économie, comme indigne d'un roi puissant; persuadé que le premier art d'un homme en place était l'art de plaire; livrant à la faveur le soin de sa fortune, et ne songeant qu'à se rendre agréable à ceux qui se font craindre pour se faire acheter, il se vit tout-à-coup environné de louange et de vaine gloire. On ne parlait que des grâces de son accueil et des charmes de son langage. Ce fut pour peindre son caractère qu'on emprunta des arts l'expression de *formes élégantes;* et *l'obligeance*, ce mot nouveau, parut être inventé pour lui. Jamais, disait-on, le ministère des finances n'avait été rempli avec autant d'enjouement, d'aisance et de noblesse. La facilité de son esprit dans l'expédition des affaires étonnait tout le monde, et la gaîté avec laquelle il traitait les plus sérieuses le faisait admirer comme un talent prodigieux. Ceux même enfin qui osaient douter qu'il fût le meilleur des ministres, étaient forcés de convenir qu'il en était le plus charmant. On publiait que son travail avec le roi n'était qu'un jeu, tant sa légèreté y semait d'agrément; rien d'épineux, rien de pénible, nul embarras pour le présent, nulle inquiétude pour l'avenir. Le roi était tranquille, et tout le monde était

content, lorsqu'au bout de trois ans et quelques mois de ce brillant et riant ministère, fut révélé le secret funeste de la ruine de l'État.

Ce fut alors que l'on vit dans Calonne des ressources et du courage. Après avoir inutilement épuisé tous les moyens de ranimer le crédit expirant, il vit que sa seule espérance était dans quelque coup d'éclat qui donnât aux édits l'aspect d'une restauration de la chose publique; et, pour les montrer revêtus d'une autorité imposante, il demanda au roi une assemblée de notables, où il exposerait la situation des finances, afin d'aviser avec elle aux moyens de remplir le vide qu'il y avait trouvé, disait-il, et que la guerre dans les deux Indes avait dû augmenter encore.

Cette assemblée fut ouverte à Versailles le 22 février 1787. Le travail que Calonne y présenta était vaste et hardi, et peut-être méritait-il plus de faveur qu'il n'en obtint; car il touchait aux grands moyens d'accroître la somme de l'impôt, et en même temps de la rendre plus légère en la divisant. Mais les notables étaient du nombre de ceux qu'allaient frapper les nouvelles impositions; et c'est à quoi, bien malheureusement pour eux et pour l'État, ils n'avaient jamais pu consentir. Des projets de Calonne, les uns furent jugés confus et captieux, d'autres pleins de difficultés qui les rendaient impraticables, d'autres enfin mauvais, quand même ils auraient pu s'exécuter. Tel fut le résultat des observations des

notables sur la partie de son travail qui avait subi leur examen, car il ne fut pas même discuté jusqu'au bout.

Sa base était l'impôt territorial en nature, dont l'avantage aurait été de suivre l'accroissement progressif des valeurs. Si, cependant on l'avait trouvé trop difficile à percevoir, il en aurait changé le mode, pourvu qu'il eût été perçu également sur tous les biens-fonds. Mais on ne voulut pas même entrer en conciliation avec lui; et, pour le fonds, ainsi que pour la forme, les notables articulèrent que cet impôt était inadmissible, et en même temps déclarèrent que sur toute espèce d'impôt ils refusaient de délibérer, à moins qu'on ne mît sous leurs yeux des états détaillés de la recette et de la dépense, dans lesquels on pût voir comment s'était formé le *déficit;* que, si, d'après l'examen des comptes, une subvention nouvelle était indispensable, ils consentiraient que l'imposition en fût égale sur tous les biens.

La réponse du roi fut telle qu'ils l'avaient prévue. Il leur fut défendu d'insister sur cet examen; mais l'éclaircissement que refusait Calonne, lui-même il l'avait provoqué, en se faisant un procès avec Necker sur l'origine du déficit. Voici comment il s'était engagé dans ce défilé périlleux.

En 1787, à l'ouverture de l'assemblée, le déficit, de l'aveu de Calonne, montait à cent quinze millions; et, comme il avait besoin de croire

qu'une partie considérable de ce déficit existait avant lui, il le crut et il l'avança dans l'assemblée des notables.

Necker averti que, dans cette assemblée, Calonne devait accuser d'infidélité tous les comptes rendus avant son ministère, lui écrivit qu'ayant donné l'attention la plus scrupuleuse au compte qu'il avait rendu en 1781, il le tenait pour parfaitement juste; « et comme j'ai rassemblé, ajoutait-il, les pièces justificatives de tous les articles qui en étaient susceptibles, je me trouve heureusement en état de prêter à la vérité toute sa force. Je crois donc, monsieur, être en droit de vous demander, ou de n'altérer en aucune manière la confiance due à l'exactitude de ce compte, ou d'éclairer vos doutes en me les communiquant. »

Calonne, avec une promesse assez légère de ne point attaquer ce compte, éluda l'éclaircissement. Necker insista, et, pour réponse à la lettre la plus pressante, il reçut un billet poliment ironique, avec un exemplaire du discours que Calonne venait de prononcer dans l'assemblée des notables, et dans lequel il avait avancé qu'en 1781 il y avait un déficit considérable entre les revenus et les dépenses ordinaires. Necker en même temps fut instruit que, dans le grand comité des notables qui s'était tenu chez *Monsieur*, Calonne avait expressément dit que cette somme était de cinquante-six millions.

Alors ce fut au roi que Necker se plaignit que, sans avoir voulu l'entendre, le contrôleur-général des finances se fût permis de l'accuser. « Sire, disait-il dans sa lettre, je serais l'homme du monde le plus digne de mépris, si une pareille inculpation avait le moindre fondement; je dois la repousser au péril de mon repos et de mon bonheur, et je viens supplier humblement votre majesté de vouloir bien permettre que je paraisse devant mon accusateur public, ou à l'assemblée des notables, ou dans le grand comité de cette assemblée, et toujours en présence de votre majesté. » Cette lettre fut sans réponse; mais Necker ne se crut pas obligé d'entendre ce silence du roi comme on voulait qu'il l'entendît. « Le roi, dit-il dans le mémoire qu'il publia, n'a pas jugé à propos d'adhérer à ma demande; mais, pénétré de l'étendue de sa bonté et de sa justice, je me soumets avec confiance à l'obligation qui m'est imposée par l'honneur et la vérité. »

Dans ce mémoire, il convenait qu'en 1776 Clugny avait laissé dans les finances un vide de vingt-quatre millions; il convenait aussi que, depuis la mort de Clugny, en octobre 1776, jusqu'au mois de mai 1781, époque où il s'était lui-même retiré des finances, l'accroissement des charges avait monté à quarante-cinq millions; mais en même temps il montrait comment il avait rempli ce vide, tant en économie qu'en bonifications dans les revenus de l'État. C'était

à discuter et à réfuter ces calculs que les notables prétendaient que Calonne était obligé; et il faut convenir que, trop légèrement, il s'y était engagé lui-même.

Necker avait rendu ses calculs les plus clairs qu'il était possible; sa véracité reconnue y ajoutait encore un grand poids. Le livre qu'il venait de publier sur les finances avait fortifié sa réputation personnelle; ses mœurs, ses talents, ses lumières, avaient dans l'opinion publique une consistance d'estime qu'il n'aurait pas fallu essayer d'ébranler sans de forts et puissants moyens.

Necker fut exilé pour avoir osé se défendre. Ce fut encore un tort que se donna Calonne; il fallait ou l'entendre avant de l'attaquer, ou trouver juste et bon qu'il eût repoussé son attaque. Il lui imputait son mauvais succès dans l'assemblée des notables; mais il devait savoir que, dans cette assemblée, un ennemi bien plus réel travaillait à le ruiner.

Le roi avait de la répugnance à se détacher de Calonne : il goûtait son travail, il était persuadé de la bonté de ses projets; mais, prévoyant qu'ils seraient rebutés par le parlement comme ils l'étaient par les notables, il se fit violence, et il le renvoya. Il savait que Miroménil, le garde des sceaux, était l'ennemi de Calonne, et qu'il avait, de tout son pouvoir, contrarié ses opérations; il le congédia en même temps que lui, comme en le lui sacrifiant (Calonne le 8 avril, Miroménil

le 9). Fourqueux fut appelé au ministère des finances; les sceaux furent donnés au président de Lamoignon.

Il n'était pas possible que Fourqueux tînt longtemps en place; mais on l'avait indiqué au roi en attendant qu'on eût achevé de détruire ses préventions contre un homme qu'on voulait lui donner pour ministre de confiance, et dont on attendait le salut de l'État.

La situation de l'esprit du roi, en ce moment, est exprimée au naturel dans les détails que je vais transcrire.

« Lorsque le roi me chargea de sa lettre pour M. de Fourqueux (dit le comte de Montmorin dans les notes qu'il m'a remises), je crus devoir lui représenter que je trouvais le fardeau des finances trop au-dessus des forces de ce bon magistrat. Le roi parut sentir que mes inquiétudes étaient fondées. — Mais qui donc prendre? me dit-il. — Je lui répondis qu'il m'était impossible de ne pas être étonné de cette question, tandis qu'il existait un homme qui réunissait sur lui les vœux de tout le public; que, dans tous les temps, il était nécessaire de ne pas contrarier l'opinion publique en choisissant un administrateur des finances; mais que, dans les circonstances critiques où il se trouvait, il ne suffisait pas de ne pas la contrarier, et qu'il était indispensable de la suivre. J'ajoutai que, tant que M. Necker existerait, il était impossible qu'il eût

un autre ministre des finances, parce que le public verrait toujours avec humeur et avec chagrin cette place occupée par un autre que lui. Le roi convint des talents de M. Necker; mais il m'objecta les défauts de son caractère; et je reconnus facilement les impressions qu'avait données contre lui M. de Maurepas dans l'origine, et que MM. de Vergennes, de Calonne, de Miroménil et de Breteuil avaient gravées plus profondément. Je ne connaissais pas personnellement M. Necker; je n'avais que des doutes à opposer à ce que le roi me disait de son caractère, de sa hauteur et de son esprit de domination. Il y a apparence que, si je l'eusse connu alors, j'eusse décidé son rappel. J'aurais peut-être dû insister davantage, même en ne le connaissant pas; mais j'arrivais à peine dans le ministère, il n'y avait pas six semaines que j'y étais entré; et d'ailleurs un peu de timidité, pas assez d'énergie, m'empêcha d'être aussi pressant que j'aurais pu l'être. Que de maux j'aurais évités à la France! que de chagrins j'aurais épargnés au roi! (Qu'aurait-il dit s'il avait prévu que, pour avoir manqué ce moment de changer le cours de nos funestes destinées, il serait massacré lui-même par un peuple rendu féroce, et que, trois mois après sa mort, le roi périrait sur un échafaud?) Il fallut, poursuit-il, aller remettre à M. de Fourqueux la lettre qui lui était adressée, et même vaincre sa résistance; j'en avais l'ordre

positif. Cependant il est certain qu'on avait offert la place à M. de la Millière : la reine l'avait fait venir; le roi s'était trouvé chez elle à l'heure qu'elle lui avait donnée; et tous les deux le pressèrent fort d'accepter; mais il eut assez de bon sens pour ne pas céder à leurs instances. M. de Fourqueux fit d'abord assez de difficulté; mais enfin il se détermina. A peine fut-il en place, que l'opinion modeste qu'il avait de lui-même ne fut que trop bien confirmée.

« Cependant les affaires étaient dans un état de stagnation absolue, ajoute M. de Montmorin; le crédit achevait de se détruire de jour en jour; les moyens factices et dispendieux que M. de Calonne avait employés pour soutenir la bourse venant à manquer tout-à-coup, produisaient une baisse journalière et considérable dans les effets; le trésor royal était vide; on voyait comme très-prochaine la suspension des paiements, on n'imaginait d'autre ressource qu'un emprunt, et il était impossible de le tenter dans un moment de détresse aussi désespérant. L'humeur gagnait dans l'assemblée des notables, l'esprit en devenait mauvais, et déja on commençait à y murmurer *les états-généraux*. Dans ces circonstances, il était nécessaire d'avoir un homme qui dominât l'opinion. M. de Lamoignon et moi nous nous communiquâmes nos idées, et nous convînmes que le seul homme sur qui l'on pût fonder quelque espérance était M. Necker; mais je lui parlai des

obstacles que j'avais déja trouvés dans l'esprit du roi, et je lui annonçai que ces obstacles deviendraient encore plus insurmontables par la présence du baron de Breteuil. Nous conférâmes avec celui-ci, essayant de le convertir, mais inutilement. Enfin, après une longue séance, nous nous décidâmes à monter chez le roi; et, lorsque tous les trois nous fûmes entrés en matière sur le changement qu'exigeait le ministère des finances, je parlai avec force de la nécessité de rappeler celui que demandait la voix publique. Le roi me répondit (à la vérité avec l'air de la plus profonde douleur), *eh bien! il n'y a qu'à le rappeler.* Mais alors le baron de Breteuil s'éleva, avec une extrême chaleur, contre cette résolution à moitié arrachée; il représenta l'inconséquence qu'il y aurait à rappeler, pour le mettre à la tête de l'administration, un homme qui était à peine arrivé au lieu qu'on lui avait prescrit pour son exil : *combien une pareille conduite aurait de faiblesse; quelle force elle donnerait à celui qui, placé ainsi par l'opinion, n'en aurait l'obligation qu'à elle et à lui-même.* Il s'étendit longuement et fortement sur l'abus que M. Necker ne manquerait pas de faire d'une semblable position. Il peignit son caractère des couleurs les plus propres à faire impression sur un roi naturellement jaloux de son autorité, et qui avait un pressentiment confus qu'on voulait la lui arracher, mais qui la croyait encore entière

dans ses mains, et qui voulait la conserver. Il y avait des raisons fort spécieuses dans ce que venait de dire le baron de Breteuil; mais elles l'auraient été moins, qu'elles auraient encore produit l'effet qu'elles obtinrent sur le roi, qui n'avait cédé à mon avis qu'avec une extrême répugnance, peut-être uniquement parce qu'il nous croyait tous les trois d'accord. L'archevêque de Toulouse fut donc proposé et accepté sans résistance. Cependant le roi nous dit qu'il passait pour avoir un caractère inquiet et ambitieux, et que peut-être nous nous repentirions de lui avoir indiqué ce choix; mais il ajouta qu'il avait lieu de croire qu'on lui avait exagéré les défauts de ce prélat; que, depuis quelque temps, les préventions qu'il avait eues contre lui s'étaient affaiblies, et qu'il avait été content de plusieurs mémoires sur l'administration, qu'il lui avait fait parvenir. »

Je n'ai rien omis de ces détails, soit parce qu'ils feront connaître l'ame du roi, son caractère un peu trop facile peut-être, mais simple, naturel et bon; soit sur-tout parce qu'on y voit se former l'anneau principal de la chaîne de nos malheurs.

LIVRE TREIZIÈME.

Brienne s'était distingué dans les états de Languedoc; il y avait montré le talent de sa place, et dans un petit cercle d'aministration, on avait pu le croire habile. Comme Calonne, il avait cet esprit vif, léger, résolu, qui en impose à la multitude. Il avait aussi quelque chose de l'adresse de Maurepas; mais il n'avait ni la souplesse et l'agrément de l'un, ni l'air de bonhomie et d'affabilité de l'autre. Naturellement fin, délié, pénétrant, il ne savait, ni ne voulait cacher l'intention de l'être. Son regard, en vous observant, vous épiait; sa gaîté même avait quelque chose d'inquiétant; et dans sa physionomie, je ne sais quoi de trop rusé disposait à la méfiance; du côté du talent, une sagacité qui ressemblait à de l'astuce; de la netteté dans les idées, et assez d'étendue, mais en superficie; quelques lumières, mais éparses; des aperçus plutôt que des vues; un esprit à facettes, si je puis m'exprimer ainsi; et dans les grands objets, de la facilité à saisir les petits détails, nulle capacité pour embrasser l'ensemble; du côté des mœurs, l'égoïsme ecclésiastique dans toute sa vivacité, et l'âpreté de

l'avarice réunie au plus haut degré à celle de l'ambition. Dans un monde qui effleure tout et n'approfondit rien, Brienne savait employer un certain babil politique, concis, rapide, entrecoupé de ces réticences mystérieuses qui font supposer, au-delà de ce que l'on dit, ce qu'on aurait à dire encore, et laissent un vague indéfini à l'opinion que l'on donne de soi. Cette manière de se produire en feignant de se dérober, cette suffisance mêlée de discrétion et de réserve, cette alternative de demi-mots et de silences affectés, et quelquefois une censure légère et dédaigneuse de ce qui se faisait sans lui, en s'étonnant qu'on ne vît pas ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était là bien réellement l'art et le secret de Brienne. Il ne montrait de lui que des échantillons, encore bien souvent n'étaient-ils pas de son étoffe. Cependant, presque dans tous les cercles d'où partaient les réputations, personne ne doutait qu'il n'arrivât au ministère la tête pleine de grandes vues, et le portefeuille rempli des projets les plus lumineux. Il arriva; et son portefeuille et sa tête, tout se trouva également vide.

Dans le naufrage de Calonne, ce furent ses débris qu'il parut avoir ramassés; ce furent ses édits du timbre et de l'impôt territorial qu'il présenta au parlement. Il pouvait se faire un appui de l'autorité des notables; et entre les deux grands écueils des états-généraux et de la ban-

queronte, il avait un puissant moyen de les reduire à reconnaître la nécessité des impôts. Il ne sut que les renvoyer. Rien ne fut statué ni conclu dans cette assemblée.

Il entendait le cri de la nation qui demandait le rappel de Necker; et en le sollicitant lui-même auprès du roi, il se fût honoré, il se fût affermi dans la place éminente qu'il occupait, il se fût soulagé du fardeau des finances, il eût assuré son repos, fait bénir son élévation, couvert d'un voile de dignité l'indécence de sa fortune, dissimulé tout à son aise son oisive incapacité, en un mot, il se fût conduit en homme habile et en honnête homme; il n'en eut jamais le courage. Cette fatale peur d'être effacé, d'être primé, le lui ôta. Inutilement ses amis le pressaient d'appeler à son secours l'homme invoqué par la voix publique; il répondait : *Le roi et la reine n'en veulent pas.* Il dépend de vous, lui dit Montmorin, de persuader à la reine que Necker vous est nécessaire, et moi, je me fais fort de le persuader au roi. Brienne, pressé de si près, répondit : *Je puis m'en passer.* Ainsi périssent les empires.

Importuné d'entendre le public demander Necker avec instance, il se plaisait à le voir en butte à des écrivains faméliques, qu'il payait, disait-on, pour le calomnier. Cependant il se voyait perdu dans le vide de ses idées. En moins de cinq mois il essaya de deux contrôleurs-géné-

raux, Villedeuil et Lambert; tous les deux furent sans ressource. Un nouveau conseil des finances, un comité consultatif, tout lui était bon, excepté Necker, et tout lui était inutile. Jusqu'aux dernières extrémités, il crut pouvoir user d'expédients; rien ne lui réussit. Égaré, flottant sans boussole, et ne sachant quel mouvement donner au timon de l'État, enfin dans sa conduite et dans son caractère toujours opposé à lui-même, irrésolu dans sa témérité, pusillanime dans son audace; osant tout, abandonnant tout presque aussitôt après l'avoir osé, il ne cessa de compromettre et d'affaiblir l'autorité royale, et se rendit à-la-fois lui-même odieux par son despotisme, méprisable par son étourderie et par son instabilité.

Pour gagner la faveur publique, il débuta par vouloir établir les assemblées provinciales; et en les rendant électives et dépendantes de la commune, il fit légèrement et sans aucune réflexion ce qui en aurait demandé le plus. Tout despotique qu'il était, il eût voulu se montrer populaire et passer pour républicain. Il soutint mal ce personnage.

Après avoir congédié les notables, il envoya au parlement ses deux édits du timbre et de l'impôt territorial, comme s'ils avaient dû passer de prime abord, sans aucune difficulté. Ce fut là cependant que de jeunes têtes bouillantes commencèrent à remuer ces bornes respectables, ces questions de droit public, si critiques, si déli-

cates, qu'on agita bientôt avec tant de chaleur et de témérité; mais il ne s'en mit point en peine. Il parut même, durant les séances et les débats du parlement, avoir oublié son talent favori, l'adresse et l'insinuation. Nulle négociation, aucune conférence, aucune voie ouverte aux moyens de conciliation : il voulut tout franchir, tout enlever de vive force. Tant d'arrogance et de roideur souleva la magistrature, et dans tous les parlements du royaume fut prise en même temps la résolution de rebuter les nouveaux édits avant qu'on les y eût envoyés; mais à cette insurrection qui menaçait l'autorité royale, Brienne n'opposa que le dédain des voies conciliatrices, et l'abandon de la chose publique au hasard des événements.

Le parlement de Paris lui demandait la communication des états de finance : cette demande était fondée. Pour déterminer les subsides dans leur somme et dans leur durée sur les vrais besoins de l'État, le parlement devait savoir quels étaient ces besoins : le droit de remontrances emportait le droit d'examen; et à moins d'exiger de lui une obéissance d'esclave, on ne pouvait lui refuser de l'éclairer sur ses devoirs. Ce fut ce que Brienne ne voulut point entendre; il ne vit pas qu'il était plus nécessaire que jamais qu'il y eût au nom du peuple une forme de délibération et d'acceptation des impôts, et que, si on disputait aux parlements le droit, tel quel, de

vérifier et de consentir les édits, la nation se donnerait des représentants moins traitables. C'était là ce que le ministre et le parlement d'intelligence devaient prévoir et prévenir.

Pour trancher la difficulté, Brienne fit tenir au roi un lit de justice à Versailles, où, par exprès commandement, furent enregistrés l'édit du timbre et celui de l'impôt territorial; ce vieil enfant était étranger à son siècle. Le lendemain, le parlement ayant déclaré nulle et illégale la transcription des deux édits sur ses registres, l'expédient que trouva Brienne fut d'exiler le parlement et d'en disperser tous les membres.

Le garde des sceaux, Lamoignon, homme d'un caractère ferme et franc, mais d'un esprit sage, combattit victorieusement dans le conseil cet avis de Brienne : il fit sentir que des magistrats dispersés seraient inaccessibles à toute négociation, et il conclut en disant au roi que, si la translation des cours souveraines pouvait quelquefois être utile, l'exil individuel des magistrats serait toujours une imprudence du ministère.

Brienne, pour qui cette idée de translation parut toute nouvelle, l'adopta sur-le-champ, et fit signer au roi des lettres-patentes qui transféraient le parlement de Paris à Troyes. Le garde des sceaux demanda quelque délai; il fut mal écouté; et Brienne, en présence du roi, lui dit : « Vos idées sont excellentes; mais vous êtes trop lent dans vos résolutions. » A peine le parlement

fut-il arrivé à Troyes, que Brienne, en conférant avec le garde des sceaux, se souvint, comme par hasard, que la présence de cette cour lui serait nécessaire pour ses emprunts du mois de novembre. « Si j'y avais pensé plutôt, s'écria-t-il, je ne l'aurais pas exilé; il faut le rappeler bien vîte; » et aussitôt ses émissaires furent mis en activité. (C'est du garde des sceaux que je tiens ces détails).

Lamoignon, membre du parlement avant d'être garde des sceaux, avait fait connaître ses vues pour la réforme de nos lois; on le savait occupé des moyens de simplifier la procédure, et d'en diminuer les longueurs et les frais; c'était, aux yeux de son ancien corps, une espèce d'hostilité qui l'y faisait craindre et haïr. Brienne, instruit de cette aversion du parlement pour le garde des sceaux, imagina de lui en promettre le renvoi, s'il voulait se rendre traitable. « Ma lettre de créance est partie, dit-il à Lamoignon, après avoir écrit. — Quelle lettre, demanda Lamoignon? — Celle, lui répondit Brienne, où j'ai promis votre disgrâce, si l'on se met à la raison; mais n'en soyez pas moins tranquille. »

La lettre arrive à Troyes; elle est communiquée, et une révolution soudaine s'opère dans tous les esprits. On se persuade que l'exil, les coups, d'autorité, le despotisme du ministre viennent de celui qui médite dès long-temps la ruine de la magistrature; « *Brienne, livré à lui-même,*

« *aurait été plus faible et plus timide; ce caractère* « *de vigueur qu'on lui voyait prendre et quitter à* « *tous moments, n'était pas le sien; il l'empruntait* « *de Lamoignon; c'était lui qu'il fallait détruire;* « *rien ne devait coûter pour perdre l'ennemi com-* « *mun.* » Ce fut à cette condition que passa l'édit des vingtièmes; car, pour ceux de l'impôt territorial et du timbre, il avait fallu que Brienne consentît à les retirer. Mais il comptait sur un emprunt considérable; et c'était pour lui un triomphe que d'avoir abusé et ramené le parlement. Je ne dois pas omettre que, pour se donner plus de poids et de dignité dans sa négociation, il avait voulu engager le roi à le nommer premier ministre, et que l'issue de cette tentative, d'abord assez mal accueillie, fut d'être déclaré ministre principal.

Le parlement se rendit à Versailles; tout parut réconcilié; et Brienne, le même jour, dit au garde des sceaux : « J'ai bien fait, comme vous voyez; et si je n'avais pas promis à ces gens-là votre disgrâce, nous courions risque, vous et moi, de n'être pas long-temps ici. » Mais en croyant s'être joué du parlement, Brienne s'abusait lui-même.

Aux termes de l'édit qu'on devait lui passer, il comptait que les deux vingtièmes seraient perçus exactement sur tous les biens-fonds, sans exception aucune, et dans la proportion de leurs revenus effectifs. Le parlement prétendit, au contraire, que cet édit ne devait rien changer à

l'ancienne perception; qu'il n'autorisait ni recherche, ni vérification nouvelle; et tous les parlements se liguèrent ensemble pour déclarer que, si on exerçait sur les biens une inquisition fiscale, ils s'y opposeraient hautement. Ils étaient appuyés dans cette opposition par un parti considérable; le clergé, la noblesse, tous les gens en crédit faisaient cause commune avec la haute magistrature. Misérable avarice qui les a tous perdus! Ce fut là ce qui, tout-à-coup, lia ce parti redoutable des corps privilégiés contre le ministère; et pour l'intimider, leur cri de guerre fut : *les états-généraux.*

Comme parmi les vices de l'esprit personnel se trouvent quelquefois les vertus de l'esprit public, il est possible que, dans le nombre des têtes exaltées dans le clergé et dans la noblesse, il y en eût quelques-unes à qui les vieux abus d'une autorité déréglée fissent vouloir de bonne foi, comme un remède unique et nécessaire, la convocation des états-généraux; mais, à considérer la masse et l'ensemble des hommes, cet appel à la nation ne pouvait être qu'une menace feinte, ou qu'une résolution aveuglément passionnée. On devait bien savoir que, pour les corps privilégiés et les classes favorisées, le plus redoutable des tribunaux était celui du peuple; que, surchargé d'impôts, ce ne serait pas lui qui leur accorderait d'en être exempts plus que lui-même; et ces corps ayant tout à craindre de la

discussion de leurs priviléges, il est peu vraisemblable qu'ils eussent mieux aimé les livrer aux débats d'une assemblée populaire, que d'en traiter avec un ministre raisonnable et conciliant. Brienne, au lieu de faire sentir au parlement combien sa demande était hasardeuse, ne songea qu'à lui échapper, et fit proposer aux provinces de s'abonner pour les vingtièmes. Plusieurs y consentirent; d'autres, encouragées par la résistance des parlements, ne voulurent entendre à aucune composition.

Le combat s'engageait : les forces de réserve des parlements, les arrêts de défense allaient paraître et menaçaient de poursuivre comme exacteur et comme concussionnaire quiconque, dans l'imposition et la perception des vingtièmes, se conformerait aux édits; tout allait être en feu d'une extrémité du royaume à l'autre, lorsque, tout-à-coup, affectant une autre espèce d'assurance, le ministre fit rendre un arrêt du conseil, par lequel le roi déclarait que le bon état de ses finances lui permettait de n'exiger, dans les vingtièmes, aucune nouvelle extension. En même temps, il fit rédiger un édit de soixante millions d'emprunt, à dix pour cent de rente viagère, et il fut décidé que le roi en personne irait au parlement faire enregistrer cet édit.

Deux jours avant la séance royale, le garde des sceaux s'étant rendu à Paris, y reçut la visite d'un homme qu'un esprit turbulent et audacieux

avait fait remarquer à la tête de la jeune magistrature, dont il s'était fait l'orateur. C'était Duval d'Épréménil, conseiller aux enquêtes. Il dit à Lamoignon, qu'un emprunt de soixante millions ne remédierait à rien; qu'il fallait en ouvrir un de cinq cent millions, distribué en cinq années, employer ce temps et ces fonds à rétablir l'ordre dans les finances, et convoquer après les états-généraux.

Brienne, en recevant la lettre où Lamoignon lui faisait part de cet avis, en tressaillit de joie; et ne doutant pas que le message ne lui vînt des enquêtes, il répondit « qu'il ne balançait point à profiter de cette ouverture. Par-là, je n'aurai plus d'ici à cinq ans, disait-il, aucun démêlé avec le parlement. » Incontinent il ordonna de dresser un édit de quatre cent vingt millions d'emprunts, qui se succéderaient dans l'espace de cinq années, au bout desquelles il promettait la convocation des états-généraux. En attendant, il annonçait pour cinquante millions d'économie, tant en réduction de dépense qu'en bénéfice de recette; ce qui ferait face à l'emprunt. Mais comme si, dans la séance qu'il allait faire tenir au roi, il eût voulu soulever les esprits au lieu de les calmer, il y fit prendre au roi et au garde des sceaux le ton le plus sévère; il y fit rappeler au parlement ses anciennes maximes sur le pouvoir absolu des rois et sur leur pleine indépendance; il lui opposa les paroles consignées dans ses ar-

rêts, *qu'au roi seul appartenait la puissance souveraine dans le royaume; qu'il n'était comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pouvoir suprême; que le pouvoir législatif résidait dans la personne du souverain, sans dépendance et sans partage;* et quant aux états-généraux, l'on se tint sur la défensive, en disant *qu'au roi seul appartenait le droit de les convoquer; que lui seul devait juger si cette convocation était utile ou nécessaire; que les trois ordres assemblés ne seraient pour lui qu'un conseil plus étendu, et qu'il serait toujours l'arbitre souverain de leurs représentations et de leurs doléances.* Rien de plus inutile dans cette circonstance que la hauteur de ce langage. L'effervescence des esprits n'en devint que plus vive; les têtes s'enflammèrent, la séance fut orageuse. Le roi, croyant n'y recueillir que des conseils et des lumières, avait permis qu'on opinât à haute voix; nombre d'opinants abusèrent de cette liberté jusques à l'indécence; et une censure amère et violente, se mêlant aux opinions, fit trop sentir au roi qu'au lieu de ses édits c'était sa conduite et son règne qu'on prétendait avoir le droit d'examiner. Il se contint durant l'espace de sept heures que tinrent les opinions; et affecté jusqu'au fond de l'ame de la licence qu'on se donnait, il ne laissa pas échapper un seul mouvement d'impatience. Ainsi dès-lors s'éprouvait cette patience dont il a eu tant de besoin.

Cependant le grand nombre des opinions se

terminait à demander la convocation des états-généraux pour le mois de mai de l'année suivante; et d'Éprémenil disait au roi : *Je le vois ce mot désiré prêt à échapper de vos lèvres; prononcez-le, sire, et votre parlement souscrit à vos édits.* Si le roi eût cédé, il est indubitable que les édits auraient passé. Mais Brienne lui avait recommandé de n'entendre à aucune condition, et de s'en tenir au principe que *par-tout où le roi était présent, sa volonté faisait la loi.*

Enfin, malgré le silence du roi et le refus qu'exprimait ce silence, on a cru que, s'il avait permis de recueillir les voix, le plus grand nombre aurait été encore pour l'acceptation des édits. Mais ponctuellement exact à observer ce qui lui était prescrit par son ministre, il ordonna l'inscription des édits sans aller aux opinions, et fit enregistrer de même une déclaration qui mettait en vacance tous les parlements du royaume. Le duc d'Orléans, qui dès-lors commençait à jouer son rôle, protesta, en présence du roi, contre cet acte d'autorité; et dès que le roi fut sorti, l'assemblée, où les pairs étaient encore, adhéra, par un arrêté, à la protestation du prince.

Le lendemain, la grande députation du parlement fut mandée à Versailles. Le roi biffa l'arrêté de la veille, défendit sur le même objet toute nouvelle délibération, exila le duc d'Orléans à Villers-Cotterets, et deux conseillers de grand'chambre, Fréteau et Sabatier, l'un au château de Ham, l'autre au mont Saint-Michel.

Dès-lors la ligue des parlements fut générale contre le ministère; et Brienne, désespérant de les soumettre, résolut de les anéantir. A ce hardi projet qu'il porta au conseil, était joint celui d'une cour plénière et permanente pour l'enregistrement des lois.

Dans ce conseil, Lamoignon combattit l'idée de la cour plénière, mais inutilement. Avec plus de succès, il s'opposa à la destruction de la haute magistrature; moyen trop violent, dit-il, et que Maupeou avait déshonoré. Il y substitua le projet d'affaiblir l'influence du parlement de Paris, et sa force de résistance, en érigeant dans son ressort des bailliages considérables, dont la compétence éteindrait le plus grand nombre des procès, et rendrait inutiles les chambres des enquêtes, tumultueuses et bruyantes, dont on voulait se délivrer. Cette manière simple et sûre de réduire le parlement par l'accroissement des bailliages, devait être agréable aux peuples; elle abrégeait la procédure, épargnait aux plaideurs les frais des longs voyages, les lenteurs des appels, les rapines de la chicane; et à l'égard d'un ressort aussi vaste que celui de Paris, ce projet portait avec lui l'évidence de sa bonté. Brienne y voulut englober tous les parlements du royaume; et sans calculer quelle masse de résistance il aurait à vaincre, il chargea le garde des sceaux d'en rédiger le plan et d'en dresser l'édit. En même temps il lui traça une forme de cour plénière

qu'il croyait assez imposante pour assurer aux lois le respect et l'obéissance. Cette grande opération fut le secret du lit de justice du 8 mai 1788. Mais le silence que l'on gardait sur ce qui devait s'y passer, l'ordre donné aux gouverneurs des provinces de se rendre à leur poste, les paquets envoyés aux commandants des villes où résidaient les parlements, peut-être aussi quelque infidélité des imprimeurs ayant éventé le projet d'attaquer la magistrature, elle se mit en garde; et trois jours avant le lit de justice (le 5 mai) le parlement assemblé protesta contre tout ce qui s'y ferait, avec promesse et sous le serment le plus saint de ne reprendre ses fonctions que dans le même lieu, et, tout le corps ensemble, sans souffrir qu'aucun de ses membres en fût exclu ni séparé.

Dès qu'à Versailles on fut averti de la résolution et de l'engagement que le parlement avait pris, et que d'Éprémenil en était le moteur, Brienne obtint du roi l'ordre pour arrêter cet homme dangereux; et d'Éprémenil, au moment qu'on venait l'enlever chez lui, s'étant sauvé dans la grand'chambre, qui était alors en séance, il y fut pris et conduit prisonnier aux îles Sainte-Marguerite.

Le lit de justice qui, le 8 mai, fut tenu à Versailles, le fut le même jour par les gouverneurs des provinces dans tous les parlements du royaume; et les lois qu'on y promulgua, presque toutes

conformes aux vœux de la nation, y trouvèrent par-tout la même résistance.

L'administration de la justice mieux distribuée dans les provinces, les tribunaux moins éloignés, les appels moins fréquents, les grandes causes réservées aux cours supérieures, les moindres terminées en moins de temps et à moins de frais, la réforme de l'ordonnance criminelle promise et déja commencée, un mois de surséance accordé au coupable après sa sentence de mort, la torture abolie et la selette supprimée, un dédommagement accordé par la loi à l'innocent qu'elle aurait poursuivi, l'obligation imposée au juge, en infligeant la peine, de qualifier le délit, tout cela semblait désirable; les états-généraux promis avant le terme de cinq ans, la parole donnée du roi de les rendre périodiques; toutes les lois bursales acceptées et consenties par la nation elle-même, et, pour la vérification des autres lois, un tribunal exprès, où ne seraient jugées que les causes de forfaiture; il n'y avait encore là rien qui, pour l'avenir, parût devoir être alarmant. Mais, d'un côté, en attendant la convocation des états-généraux, l'on voyait, dans les parlements, renverser la seule barrière qui jusque-là pût s'opposer au despotisme des ministres; de l'autre, cette cour plénière, dont le nom seul aurait été une cause de défaveur, présentait une idée de tribunal oligarchique, d'autant plus redoutable qu'il serait revêtu de toute la force publique et de tout l'appareil des lois.

Ce tribunal, où siégeraient les officiers de la couronne et les commandants des armées, les pairs et les grands du royaume, des magistrats choisis au gré du roi dans ses conseils, et cette grand'chambre du parlement, de tous temps fidèle et soumise à l'autorité souveraine, paraissait devoir être un contre-poids trop fort pour l'assemblée des états.

Ainsi, dans ce lit de justice, la nation ne vit qu'un despotisme déguisé sous de spécieux avantages. Le cours de la justice, suspendu dans tout le royaume, y excitait un murmure universel; et dans Paris cette milice praticienne (la bazoche), qui était dévouée au parlement, inondait les cours du palais. La bourgeoisie était tranquille; elle savait que la querelle du parlement avec la cour venait d'un refus de souscrire à l'égale imposition des vingtièmes sur tous les biens, et ce refus ne la disposait pas à se liguer avec la classe privilégiée. Mais il y a dans Paris une masse de peuple qui, observant d'un œil envieux et chagrin les jouissances qui l'environnent, souffre impatiemment de n'avoir en partage que le travail et la pauvreté, et qui, dans l'espérance vague de quelque changement heureux pour lui, s'empresse d'accourir au premier signal du désordre, et de se rallier au premier factieux qui lui promet un sort plus doux. Ce fut par cette multitude que fut fortifié à l'entour du palais, en présence du parlement, le parti de ses dé-

fenseurs. La magistrature se fit protéger par la populace; et sous les yeux de la grande police furent impunément commis tous les excès de la plus grossière licence; pernicieux exemple, que l'on n'a que trop imité! Ce fut donc par le parlement que fut d'abord provoqué l'insurrection et la révolte. La bonté du roi ne se lassa point d'épargner les voies de rigueur. Il fit poster des gardes aux avenues du palais; mais il leur fit prescrire de n'employer leurs armes qu'à mettre en sûreté la vie et le repos des citoyens. Ce fut ainsi que le tumulte fut contenu et réprimé sans violence. Cependant, soit par l'inaction d'une police timide et faible, soit par l'impulsion de ceux qui, en excitant le trouble, répondaient de l'impunité, les mouvements séditieux parmi le peuple de Paris allaient toujours croissant.

Dans les provinces, le despotisme des parlements, chacun dans son ressort, la sécurité dont jouissaient leurs membres dans les vexations qu'ils exerçaient sur leurs voisins, leur arrogance, leur orgueil, n'étaient pas faits pour rendre leur cause intéressante; mais par leurs relations et leurs intelligences dans la classe privilégiée, ils formaient avec elle un parti nombreux et puissant. Le peuple même s'était laissé persuader que la cause des parlements était la sienne. Il croyait en Bretagne qu'il s'agissait d'un impôt sur les sallains; on lui disait ailleurs qu'il était menacé de nouvelles concussions; et les magistrats s'abais-

saient jusqu'à répandre eux-mêmes ces mensonges.

Brienne, au milieu de ces agitations, apprit que la noblesse de Bretagne envoyait douze députés pour dénoncer au roi l'iniquité de son lit de justice. Aussitôt le ministre de la maison du roi, le baron de Breteuil, eut ordre de faire avancer la maréchaussée jusqu'à Senlis pour les y attendre et pour les renvoyer. L'ordre fut mal exécuté; les députés passèrent; mais à peine arrivés, ils furent mis à la Bastille. Incontinent la noblesse bretonne, au lieu de douze députés, en envoya cinquante-quatre. Ceux-ci furent admis à l'audience du roi et les douze autres relâchés. Le baron de Breteuil, accusé par Brienne de le mal seconder, ne dissimula point sa répugnance à faire ce qu'il n'approuvait pas, et il demanda sa retraite.

Dans ce même temps, la province de Dauphiné leva l'étendard de la liberté, en se donnant à elle-même cette constitution qui, vantée comme un modèle, a eu depuis tant d'influence. Dans la nouvelle forme que le Dauphiné donnait à ses états, le tiers avait la moitié des voix. Brienne, avec sa légèreté naturelle, autorisa cette disposition, ne voyant jamais rien au-delà du moment. Enfin, réduit par sa faiblesse et par l'insurrection générale des parlements, à capituler avec eux, il consentit à ce qu'il avait refusé avec le plus de résistance, et, par un arrêt du conseil du 8

août, il fit promettre au roi de convoquer les états-généraux le mois de mai suivant, résolution tardive, qui ne fit qu'annoncer la fin d'un ministre aux abois.

Les finances étaient ruinées, les coffres du roi vides, plus de nouvel impôt, plus de nouvel emprunt, plus d'espérance de crédit, et de tous côtés les besoins les plus urgents; les rentes sur la ville, le prêt même des troupes, tout allait manquer à-la fois. Il n'en fallait pas moins pour forcer Brienne à reconnaître son incapacité, ou du moins l'impuissance où il était de tirer la chose publique de cet abyme de misère. Il voulut achever de se déshonorer, et, par un arrêt du conseil du 16 août, il déclara que les deux cinquièmes des paiements sur le trésor royal se feraient en billets d'État. La malédiction publique fondit sur lui comme un déluge. Alors enfin il se résolut à demander le rappel de Necker; mais Necker refusa de s'associer avec lui. Il répondit : « Que s'il avait encore quelque espérance d'être utile à l'État, cette espérance était fondée sur la confiance dont la nation l'honorait, et que, pour conserver quelque crédit lui-même, on savait quelle condition il était obligé de mettre à son retour. — Cette réponse est mon arrêt, dit Brienne au garde des sceaux; il faut céder la place; » et il donna sa démission (23 août 1788).

Il ne laissait au trésor royal que quatre cent mille livres de fonds soit en argent, soit en autres

valeurs; et la veille de son départ il y envoya prendre les vingt mille livres de son mois de ministre, qui n'était point encore échu : exactitude d'autant plus remarquable, que, sans compter les appointements de sa place, et six mille livres de pension attachée à son cordon bleu, il possédait en bénéfices six cent soixante-dix-huit mille livres de rente; et que tout récemment encore une coupe de bois dans l'une de ses abbayes lui avait valu un million.

La considération dont Necker avait joui s'était accrue dans sa disgrâce; mais autant l'estime publique devait l'encourager, autant devait l'inquiéter la situation du royaume.

Alentour de la capitale, soixante lieues carrées de pays, et du pays le plus fertile, absolument dévasté par la grêle à la veille de la moisson; la récolte mauvaise dans tout le reste du royaume; le prix des blés exagéré encore par la crainte de la famine, et dans l'urgente nécessité d'en faire venir du dehors, aucun fonds ni aucun crédit; tous les effets royaux décriés sur la place et presque sans valeur; toute voie interdite et aux emprunts et aux impôts; d'un côté, la recette nécessairement appauvrie; de l'autre, la dépense forcément augmentée, et au lieu des contributions auxquelles sont soumis les habitants de la campagne, des secours pressants à répandre dans les lieux que la grêle venait de ruiner; les tribunaux dans l'inaction; par-tout la licence impu-

nie et la police intimidée; la discipline même chancelante parmi les troupes, et attaquée dans ce principe d'obéissance et de fidélité qui en est le nerf et le ressort; tout l'ancien droit public discuté et mis en problème; enfin toutes les classes et tous les ordres de l'État, sans convenir les uns avec les autres, ni chacun d'eux avec lui-même, sur ce que devaient être les états-généraux, s'accordant à les demander avec les plus vives instances, et jusque-là ne voulant entendre à aucune subvention : telle était la crise effrayante où Necker trouvait le royaume.

Son premier soin fut de rétablir l'ordre : l'interdiction des parlements fut révoquée, la justice reprit son cours, et les lois de police leur force et leur action. Le trésor, vide à l'arrivée de Necker, parut tout-à-coup se remplir; les caisses en furent ouvertes; et si le désolant arrêt du 16 août ne fut pas révoqué d'abord, au moins fut-il comme annulé : tout fut payé en espèces sonnantes; et, quelques semaines après, un nouvel arrêt du conseil acheva d'effacer la honte de la faillite de Brienne.

En laissant tomber ce ministre disgracié dans le mépris, la haine publique s'était jetée sur Lamoignon, regardé comme son complice; il fallut le sacrifier. Cependant, comme je dois plus à la vérité qu'à l'opinion, j'oserai dire que le roi perdit dans Lamoignon un bon ministre, et l'État un bon citoyen. Trompé par la réputation que

Brienne avait usurpée, Lamoignon n'avait vu d'abord rien de meilleur à faire que de se lier avec lui, sous la promesse réciproque d'agir ensemble et de concert. Il ne fut pas long-temps à reconnaître en lui une tête vide et légère; mais, en le voyant s'engager dans des défilés dangereux, il l'avertit souvent, l'arrêta quelquefois, et ne l'abandonna jamais. Le tort ou le malheur de Lamoignon fut d'être mal associé. Il voulait ardemment le bien, il aimait tendrement le roi : il m'a dit à moi-même qu'il ne connaissait pas un meilleur ni un plus honnête homme : et lui, plein de ce vieil esprit d'intégrité de ses ancêtres, il semblait avoir pris pour ses vertus de caractère le courage et la loyauté. La haine même des parlements était un éloge pour lui. L'estime, et, en secret, la confiance du roi, l'avaient suivi dans sa retraite de Bâville. Mais, ou le chagrin de l'exil, ou quelque peine domestique lui fit abandonner la vie (le 18 mai 1789), et lui épargna des spectacles dont il serait mort de douleur.

Necker avait pris dans le conseil un ascendant qu'on n'aura point de peine à concevoir, en voyant ce qu'avait produit son retour dans le ministère. Un hiver, aussi rude et plus long que celui de 1709, faisait paraître encore plus étonnantes les ressources de ce ministre. Aucun nouvel impôt, aucun nouvel emprunt connu; et au moyen d'un peu de lenteur qui n'excitait aucune plainte, les rentes, les pensions, les dettes exigibles ré-

gulièrement acquittées; et de tous les pays du monde, les blés affluant dans nos ports pour nous sauver de la famine; des secours accordés aux malheureux dans les campagnes; des soulagements aux malades, aux vieillards, aux enfants délaissés dans les hôpitaux; des frais immenses, pour assurer, pour accélérer l'arrivée des subsistances; tels étaient les services que Necker rendait à l'État; et il est vraisemblable que, si, sans intervalle, conservé dans le ministère, on lui eût laissé mettre à profit le bénéfice de la paix, dans la situation prospère où l'on aurait vu le royaume, personne n'eût pensé aux états-généraux; personne au moins n'en eût parlé.

Mais la parole du roi une fois engagée de les assembler au mois de mai, il était difficile à Necker de l'y faire manquer sans s'aliéner les esprits. D'ailleurs, il ne l'a pas dissimulé lui-même; il souhaitait dans le fond de son ame la convocation des états : « Je pensai, dit-il, en parlant de sa conduite à cette époque, je pensai qu'en entretenant la tranquillité dans le royaume, en soutenant l'édifice chancelant des finances, en subvenant à la disette des subsistances, et en applanissant ainsi toutes les voies au plus grand et au plus désiré des événements, j'aurais rempli suffisamment ma tâche, j'aurais acquitté mes devoirs d'homme public, de bon citoyen et de fidèle serviteur d'un roi qui voulait le bien de l'État.» Quant aux motifs qui l'animaient, il nous les a

expliqués de même. « J'avais connu, dit-il, mieux que personne, combien était instable et passager le bien qu'on pouvait faire sous un gouvernement où les principes d'administration changeaient au gré des ministres, et les ministres au gré de l'intrigue. J'avais observé que, dans le cours passager de l'administration des hommes publics, aucune idée générale n'avait le temps de s'établir, aucun bienfait ne pouvait se consolider. » Il se souvenait de ce cabinet de Maurepas, où lui-même *il montait avec crainte et mélancolie, lorsqu'il fallait entretenir de réforme et d'économie un ministre vieilli dans le faste et les usages de la cour.* C'était la vive impression qu'avaient faite sur lui *les contrariétés, les dégoûts, les obstacles qu'il avait essuyés lui-même, et les combats qu'il avait eus à livrer ou à soutenir*, qui lui faisait regarder les états-généraux comme un port de salut pour la chose publique.

Mais, si cette convocation avait ses avantages, elle avait aussi ses dangers; et la forme sur-tout qu'on lui aurait donnée pouvait être d'une importance grave et d'une extrême conséquence.

Necker parut d'abord ne pas vouloir prendre sur lui le risque de cette première opération. Il demanda au roi de rappeler auprès de lui cette assemblée de notables dont il avait éprouvé le zèle, pour se consulter avec eux.

Les exemples du temps passé, pour la composition des états-généraux, étaient inconstants et

divers; mais le plus grand nombre de ces exemples étaient favorables à la classe privilégiée, et si celui de 1614 était suivi, comme le parlement le demandait et croyait l'obtenir, l'ordre de la noblesse et celui du clergé s'assuraient la prépondérance. Leurs droits, leurs priviléges leur seraient conservés et garantis pour l'avenir; et en échange du service que le parlement leur aurait rendu, il serait constitué lui-même, dans l'intervalle des assemblées, leur représentant perpétuel. Mais, dans la classe populaire, l'esprit public avait pris un caractère qui ne s'accordait plus avec les prétentions de la classe parlementaire et féodale. Le laboureur dans les campagnes, l'artisan dans les villes, l'honnête bourgeois occupé de son négoce, ou de son industrie, ne demandaient qu'à être soulagés; et, livrés à eux-mêmes, ils n'auraient député que des gens paisibles comme eux. Mais dans les villes, et sur-tout à Paris, il existe une classe d'hommes qui, quoique distingués par l'éducation, tiennent au peuple par la naissance, font cause commune avec lui, et lorsqu'il s'agit de leurs droits, prennent ses intérêts, lui prêtent leurs lumières, et lui donnent leurs passions. C'était dans cette classe que se formait depuis long-temps cet esprit novateur, contentieux, hardi, qui acquérait tous les jours plus de force et plus d'influence.

L'exemple tout récent de l'Amérique septentrionale, rendue à elle-même par son propre

courage et par le secours de nos armes, nous était sans cesse vanté. Le voisinage des Anglais, l'usage plus fréquent de voyager dans leur pays, l'étude de leur langue, la vogue de leurs livres, la lecture assidue de leurs papiers publics, l'avide curiosité de ce qui s'était dit et passé dans leur parlement, la vivacité des éloges qu'on donnait à leurs orateurs, l'intérêt qu'on prenait à leurs débats, enfin jusqu'à l'affectation de se donner leurs goûts, leurs modes, leurs manières, tout annonçait une disposition prochaine à s'assimiler avec eux; et véritablement ce spectacle de liberté publique et de sûreté personnelle, ce noble et digne usage du droit de propriété dans l'acceptation volontaire et l'équitable répartition de l'impôt nécessaire aux besoins de l'État, avait droit d'exciter en nous des mouvements d'émulation. C'était d'après de tels exemples que des hommes instruits, remuants et audacieux avertissaient par-tout le peuple de ne pas oublier ses droits, et le ministre d'en prendre soin.

Le ministre ne demandait qu'à maintenir les droits du peuple; car la ligue des parlements, du clergé et de la noblesse contre l'autorité royale l'avait réduit à regarder le peuple comme le refuge du roi. Mais, contre une si grande masse de résistance et de crédit, il se sentait trop faible, et il avait besoin d'être fortement appuyé.

Il n'était pas bien sûr de l'être par l'assemblée des notables. Cette assemblée où domineraient

l'église, l'épée et la robe, et dans laquelle les notables des villes n'auraient pas même le tiers des voix, ne devait guère être favorable aux communes.

Mais, quel que fût le résultat des délibérations, le mouvement serait donné aux esprits dans tout le royaume, et les grands intérêts de la chose publique, agités dans cette assemblée, le seraient encore plus vivement au-dehors. C'était de-là sur-tout que le ministre attendait sa force, et peut-être cet appareil de consultation n'était-il qu'une lice ouverte à l'opinion nationale, ou qu'un signal pour elle de se manifester. Le roi l'y avait invitée par un arrêt du conseil, avant le renvoi de Brienne. Il était donc probable que l'opinion publique en imposerait aux notables. Déja se montrant populaires dans leur première assemblée de 1787, non-seulement ils avaient consenti, mais ils avaient demandé eux-mêmes que, dans les assemblées provinciales que proposait Calonne, le nombre des membres du tiers-état fût égal à celui des membres du clergé et de la noblesse réunis. La question semblait donc jugée par eux-mêmes; et Necker ne faisait que leur laisser l'honneur de confirmer leur décision. La même disposition, dans les états de Dauphiné, avait été hautement louée et proclamée comme un modèle. Ainsi, de tous côtés, les notables étaient avertis d'être populaires; et il n'y avait aucune apparence qu'ils voulussent ou qu'ils

osassent cesser de l'être après l'avoir été. Ce fut dans cette confiance que la même assemblée de 1787 fut convoquée de nouveau le 5 octobre 1788, et se réunit à Versailles le 3 novembre de la même année.

Mais, lorsqu'il y fut question de composer dans les états ce conseil national, ce tribunal suprême où seraient discutés leurs droits, leurs priviléges, et tous les plus grands intérêts de leur rang et de leur fortune, chacun des ordres ne s'occupa que des dangers qu'il allait courir.

Les objets sur lesquels on avait à délibérer furent proposés en questions, dont les principales étaient : Quel devait être le nombre respectif des députés de chaque ordre? Quelle avait été et quelle pouvait être leur forme de délibérer? Quelles conditions seraient nécessaires pour être électeurs et pour être éligibles dans l'ordre du clergé et dans celui du tiers, soit dans les communautés des campagnes, soit dans celles des villes? Ces deux qualités devaient-elles avoir pour titre une mesure de propriété réelle, ou seulement une quotité ? et quelle quotité dans l'imposition ?

L'assemblée était divisée en six bureaux, présidés chacun par un prince; et le roi demandait que sur chacune des questions proposées, les bureaux ayant formé chacun leur vœu définitif, ces avis motivés et suffisamment développés lui fussent tous remis, avec le compte des suffrages qu'aurait eus chaque opinion.

Dans le bureau présidé par *Monsieur*, les opinions se partagèrent sur le nombre des députés que chaque ordre devait avoir; et à la pluralité de treize contre douze, il fut décidé que chaque députation serait composée de quatre députés, un de l'église, un de la noblesse, et deux du tiers-état.

Les cinq autres bureaux, les uns à l'unanimité, les autres à la grande pluralité des voix, demandèrent que le nombre des représentants fût égal pour chacun des trois ordres, et que le roi fût supplié de ne pas laisser porter atteinte à cette égalité de suffrages, qu'ils regardaient comme la sauve-garde de l'État, et comme le plus ferme appui de la constitution et de la liberté civile et politique. Ils reconnaissaient tous qu'aucune délibération ne pouvait être prise légalement sans le concours des trois ordres; que deux n'auraient pas droit d'engager le troisième, et qu'ainsi le *veto* d'un seul lui suffirait pour garantir sa liberté; mais ce principe même fondait pour eux le droit de l'égalité respective. « Telle est en France, disaient-ils, la balance des forces publiques; elle ne donne pas au tiers-état un ascendant injuste sur les deux autres ordres; mais elle lui assigne la même mesure de pouvoir; elle ne l'autorise pas à leur donner la loi, mais elle ne permet pas qu'il la reçoive. Or, la députation double, si elle lui était accordée, détruirait ce rapport d'égalité et d'indépendance : elle condui-

rait à la forme de délibérer par tête; elle en inspirerait la pensée; elle en ferait chercher les moyens; et qui pourrait en calculer les pernicieuses conséquences? Vers cet objet serait dirigée la première délibération des états, et son effet serait d'y produire la plus dangereuse fermentation. »

Ainsi la seconde question, savoir, quelle serait la forme de délibérer? ne fut pas même mise en doute; et à l'exception du bureau de *Monsieur*, qui en laissait le choix aux états, tous demandèrent l'opinion par ordre.

Les raisons du parti de la minorité pour demander en faveur du tiers la double représentation étaient qu'en supposant qu'on opinât par ordre, il était juste et naturel que, dans une assemblée où les lois, les arts, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les finances, seraient sans cesse mis en délibération, la classe, instruite par état de tous ces objets, fût au moins d'égale force avec la classe qui n'en faisait pas son étude; qu'il devait arriver souvent que l'objet de la délibération fût de nature à exiger l'opinion par tête; qu'alors sur-tout le droit qu'aurait le tiers de pouvoir opposer deux voix aux deux autres voix réunies, était aussi incontestable que le droit qu'il avait de ne pas se laisser éternellement dominer.

Personne, ajoute-t-on, ne peut disputer aux états-généraux le droit de régler leur police in-

térieure, et de déterminer la manière dont les suffrages seront donnés et recueillis. Or, par exemple, sur l'impôt, il serait impossible, à moins d'une injustice manifeste, qu'on prît la voix de l'opinion par tête, si de trois voix le tiers n'en avait qu'une; car la noblesse et le clergé étant sur cet article inséparables d'intérêts, ils le seraient d'opinions, et il n'y aurait plus que deux partis, dont l'un serait double de l'autre.

A l'égard des élections, tous les bureaux, séduits par ce principe, que la confiance devait seule déterminer le choix, rendirent les conditions du droit d'élire et d'être élu les plus légères qu'il fût possible : nul égard à la propriété; et moyennant une contribution modique, tout domicilié aurait dans son bailliage le droit d'être électeur et serait éligible. De même tout ecclésiastique, ayant en bénéfice ou en propriété le revenu d'un curé de village, pouvait être électeur et pouvait être élu.

Cependant les mêmes questions s'agitaient hors de l'assemblée; le public s'en était saisi, et dans les entretiens comme dans les écrits la cause du peuple était plaidée avec chaleur et véhémence.

Dès l'ouverture de l'assemblée des notables, dans le comité que *Monsieur* présidait, le prince de Conti dénonçant ces écrits dont la France était inondée : « Veuillez, *Monsieur*, avait-il dit, représenter au roi combien il est important pour la stabilité de son trône, pour les lois et pour

le bon ordre, que tous les nouveaux systèmes soient proscrits à jamais, et que la constitution et ses formes anciennes soient maintenues dans leur intégrité. » Si Necker avait été frappé de cette prévoyance comme il aurait dû l'être, il n'eût pas fait répondre par le roi que cet objet n'était pas l'un de ceux pour lesquels il avait assemblé les notables.

Toutes les villes du royaume s'occupant de l'objet des députations, on y faisait valoir, en faveur du tiers-état, non-seulement le droit des neuf dixièmes de la nation, en concurrence avec les deux vingtièmes, mais le droit plus incontestable que donnait dans l'État à cette classe laborieuse l'importance de ses travaux. Brave et docile dans les armées, infatigable dans les campagnes, industrieuse dans les villes; sûreté, richesse, abondance, force, lumière, jouissance de toute espèce, tout venait d'elle; et à cette classe productrice et conservatrice de tous les biens, un petit nombre d'hommes, pour la plupart oisifs et richement dotés, disputaient le droit d'être admise en nombre égal avec leurs députés dans le conseil national; et pour la tenir subjuguée, ils se seraient arrogé sur elle l'éternel ascendant de la pluralité. C'était ainsi que les sociétés populaires s'animaient elles-mêmes à défendre leurs droits; et cette liberté naissante, qu'il eût été aussi nécessaire que difficile de réprimer, gagnait tous les esprits.

Vint enfin le moment où des opinions de l'assemblée des notables, et des réclamations des villes et des provinces du royaume, il fallut que le roi formât une résolution. Ce fut l'objet du conseil d'état du 27 décembre 1788. Necker y fit le rapport des opinions des bureaux sur les points les plus importants, singulièrement sur le nombre des députés pour chacun des trois ordres; et après avoir mis dans la balance les autorités, les exemples, les réflexions, les motifs pour et contre, donnant lui-même son opinion : « Je pense, dit-il, que le roi peut et doit appeler aux états-généraux un nombre de députés du tiers-état égal au nombre des députés des deux autres ordres réunis, non pour forcer, comme on pourrait le craindre, la délibération par tête, mais pour satisfaire le vœu général et raisonnable des communes de son royaume. » L'avis de Necker fut celui du conseil, et le roi décida qu'on y conformerait les lettres de convocation. Ainsi, sur l'article essentiel, Necker parut n'avoir consulté les notables que pour s'autoriser de leur opinion, si elle était favorable au peuple, ou pour la rejeter si elle ne l'était pas, et pour donner le temps à celle des provinces de se déclarer hautement.

Necker ne dissimule point qu'il souhaitait de voir établir, et d'une manière durable, un juste rapport entre les revenus et les dépenses de l'État, un prudent emploi du crédit, une égale

distribution des impôts, un plan général de bienfaisance, un système éclairé de législation; pardessus tout, une garantie continuelle de la liberté civile et de la liberté politique; et tous ces avantages, il ne les espérait des états-généraux qu'autant que les communes y feraient respecter leurs justes réclamations. Le *veto* de l'un des trois ordres, s'ils opinaient par chambres, lui semblait un obstacle invincible et perpétuel aux meilleures résolutions. Il voulait donc que l'on pût recourir à l'opinion par tête : ce qui ne serait équitable qu'autant que les communes seraient en nombre égal avec l'église et la noblesse. C'était de ces deux ordres ligués avec les parlements qu'était venue la résistance à la perception des vingtièmes; c'était pour rompre cette ligue qu'on avait recours aux communes. Alors encore le langage des communes était l'expression des sentiments les plus convenables et pour l'autorité royale et pour la personne du roi. Ce fut à ce langage que le ministre fut trompé.

On vient de voir que les notables, en réduisant à une contribution modique le droit d'élire et d'être élu, l'avaient rendu indépendant de toute propriété réelle, au risque d'y laisser introduire un grand nombre d'hommes indifférents sur le sort de l'État. Necker, dans l'illusion qu'il avait le malheur de se faire à lui-même sur l'attention qu'aurait le peuple à bien choisir ses députés, et sur le caractère de sagesse et de pro-

bité qu'un saint respect pour leurs fonctions imprimerait aux députés du peuple, crut devoir, comme les notables, gêner le moins possible la liberté des élections, et fixer au plus bas la quotité d'imposition qui donnerait droit d'être élu. Ce fut l'une de ses erreurs. En accordant au tiers-état l'égalité du nombre, il devait bien prévoir qu'une partie du clergé se rangerait du côté du peuple; et à ce clergé populaire il donna cependant tous les moyens de se trouver en force dans les premières élections : tous les curés y étaient admis, tandis qu'il n'accordait aux collégiales qu'un représentant par chapitre. Les curés devaient donc être élus en grand nombre, et aller grossir aux états le parti auquel ils tenaient et par les nœuds du sang, et par leurs habitudes, et sur-tout par la vieille haine qu'ils couvaient pour le haut clergé.

Cependant comme cet avantage était trop évident, s'il était décidé que l'on opinerait par tête, le ministre accordait aux premiers ordres la liberté de n'opiner ainsi que de leur plein consentement, source de dissensions où infailliblement les plus faibles succomberaient.

C'est ici le moment critique où la conduite de ce ministre cesse d'être irrépréhensible et a besoin d'apologie. Jamais homme ne fut plus éloigné que lui de l'infidélité perfide dont l'a fait accuser l'iniquité des temps; mais quant à la sécurité de sa confiance en un peuple que la ligue

et la fronde lui avaient dû faire assez connaître, il est trop vrai que rien ne saurait l'excuser.

Sans doute pour remplir et les devoirs d'homme public, et ceux de citoyen, et ceux de serviteur d'un roi jeune et vertueux, comme il le dit lui-même, il fallait *éclairer sa justice, diriger ses inclinations, et le faire jouir de la première des faveurs du trône, de la félicité des peuples et de leurs touchantes bénédictions.* Mais il fallait éclairer sa sagesse en même temps que sa justice; l'avertir, en le conduisant, des risques qu'il allait courir; ne pas couvrir de fleurs le bord du précipice, prendre soin de l'en garantir, et voir si, au lieu de bénédictions, ce ne seraient pas des outrages et des affronts sanglants qu'il l'exposait à recevoir. Le roi s'abandonnait à la prudence de son ministre; c'était pour celui-ci une obligation sacrée d'être précautionné, timide et méfiant. Necker ne le fut pas assez. Il y avait de grands maux à craindre; il ne sut prévoir que le bien.

Cet esprit solitaire, abstrait, recueilli en lui-même, naturellement exalté, se communiquait peu aux hommes, et peu d'hommes étaient tentés de se communiquer à lui; il ne les connaissait que par des aperçus ou trop isolés, ou trop vagues; et de-là ses illusions sur le caractère du peuple, à la merci duquel il mettait l'État et le roi.

La lutte continuelle qu'il avait eue à soutenir

contre toutes les factions de l'intérêt particulier, lui avait donné de la cour et du monde une opinion peu favorable, et il en jugeait sainement; mais du gros de la nation il s'était fait, comme à plaisir, une opinion fantastique et infiniment trop flatteuse. Il s'était entendu louer, bénir, exalter par ce peuple; il avait joui de sa confiance, de son amour, de ses regrets : c'était lui qui l'avait vengé des noirceurs de la calomnie : c'était sa voix qui de l'exil l'avait rappelé au ministère, et qui l'y soutenait encore. Lié par la reconnaissance, il ne l'était pas moins par ses propres bienfaits; et personnellement obligé envers le peuple à le croire sensible et juste, il se persuadait qu'il le serait toujours. Ainsi son propre exemple lui en fit oublier d'autres qui l'auraient averti de l'inconstance de ce peuple, de sa légèreté, de sa facilité à passer d'un excès à l'autre, à se laisser corrompre, égarer, irriter jusqu'à la frénésie et la plus brutale fureur.

Dans une classe au-dessus du peuple, mais attenant au peuple, il ne voulut pas voir combien de passions obscures et timides n'attendaient, pour se déceler, s'allumer, éclater ensemble, qu'un foyer qui les réunît. La vanité, l'orgueil, l'envie, l'ambition de dominer, ou du moins d'abaisser ceux que d'un œil jaloux on voyait au-dessus de soi; des intérêts plus vils et des vices plus bas encore, les spéculations de la cupidité, les calculs des ames vénales, tous germes

éternels de factions et de discordes, étaient des éléments que Necker semblait n'avoir point démêlés. L'idée abstraite et séduisante d'une nation douce, aimable, généreuse, préoccupait tous ses esprits.

Dans cette espèce d'enivrement, il ne crut point accorder trop de faveur au parti populaire. Après lui avoir assuré une pluralité constante, il voulut ajouter l'avantage du lieu à cet avantage du nombre. La sûreté, la liberté, la tranquillité des délibérations demandaient essentiellement un lieu inaccessible aux insultes du peuple, un lieu aisé à garantir de toute espèce de tumulte; et lui, sa première pensée fut de placer les états-généraux dans Paris, au milieu du peuple le plus nombreux, le plus facile à émouvoir, à soulever, et le plus redoutable dans ses soulèvements : ce ne fut que par déférence pour l'avis du conseil qu'il se contenta de les établir à Versailles, *statio malè fida carinis.*

Celle des salles qu'on destinait aux assemblées générales, et dans laquelle, entre les trois ordres, s'agiteraient les plus grands intérêts de l'État, fut entourée de galeries, comme pour inviter le peuple à venir assister aux délibérations, appuyer son parti, insulter, menacer, effrayer le parti contraire, et changer la tribune en une scène de théâtre, où par ses applaudissements il exciterait ses acteurs. Je marque ces détails, parce qu'ils ont été de l'importance la plus grave. Mais

M. Necker ne voulait se figurer les assemblées des états que comme un spectacle paisible, imposant, solennel, auguste, dont le peuple aurait à jouir. Ses espérances ne laissaient pas d'être mêlées d'inquiétudes; mais, comme il attribuait un grand pouvoir aux idées morales, il se flattait que le plus sûr moyen de prévenir les troubles qui pouvaient naître de la dissension des ordres, était de les animer tous de cet enthousiasme du bien public, qui rend facile et doux le plus grand sacrifice des intérêts de corps et des intérêts personnels. Il en fit le premier essai dans la publication de son rapport au conseil d'État du 27 décembre 1788; et ce fut par l'exemple du roi lui-même qu'il espéra d'exciter dès-lors cette émulation généreuse.

En rappelant l'aveu que le roi lui avait fait, *qu'il n'avait eu depuis quelques années que des instants de bonheur* : « Vous le retrouverez, sire, ce bonheur, lui dit-il, et vous en jouirez; vous commandez à une nation qui sait aimer. Si des nouveautés politiques, auxquelles elle n'est pas faite encore, l'ont pu distraire pour un temps de son caractère naturel, bientôt fixée par vos bienfaits, et affermie dans sa confiance par la pureté de vos intentions, elle ne pensera plus qu'à jouir de l'ordre heureux et constant dont elle vous sera redevable. Elle ne sait pas encore, cette nation reconnaissante, tout ce que vous avez dessein de faire pour son bonheur. Vous l'avez dit,

sire, aux ministres qui sont honorés de votre confiance : non-seulement vous voulez ratifier la promesse que vous avez faite de ne mettre aucun nouvel impôt sans le consentement des états, mais vous voulez encore n'en proroger aucun sans cette condition. Vous voulez de plus assurer le retour des états-généraux, en les consultant sur l'intervalle des convocations et sur les moyens de donner à ces dispositions une stabilité durable. Pour former un lien solide entre l'administration particulière de chaque province et la législation générale, vous voulez que les députés de chaque partie du royaume se concertent ensemble sur le plan le plus convenable, et votre majesté est disposée à y donner son assentiment. Votre majesté veut encore prévenir, de la manière la plus efficace, le désordre que l'inconduite ou l'incapacité de ses ministres pourrait introduire dans les finances ; et dans le nombre des dépenses que vous voulez fixer, vous n'exceptez pas même celles qui tiennent plus particulièrement à votre personne. Votre majesté se propose d'aller au-devant du vœu bien légitime de ses sujets, en invitant les états-généraux à examiner eux-mêmes la grande question qui s'est élevée sur les lettres-de-cachet. Vous ne souhaitez, sire, que le maintien de l'ordre, et vous voulez abandonner à la loi tout ce qu'elle peut exécuter. C'est par le même principe que votre majesté est impatiente de recevoir les avis des états-généraux

sur la mesure de liberté qu'il convient d'accorder à la presse et à la publication des ouvrages relatifs à l'administration. Enfin, sire, vous préférez, avec raison, aux conseils passagers de vos ministres les délibérations durables des états-généraux de votre royaume; et quand vous aurez éprouvé leur sagesse, vous ne craindrez pas de leur donner une stabilité qui puisse produire la confiance, et les mettre à l'abri des variations dans les sentiments des rois vos successeurs. »

Ce discours du ministre, imprimé, publié, répandu dans tout le royaume, comme le gage solennel des intentions du roi, lui donnait un droit légitime à la confiance des peuples; et si, d'après ces dispositions, les états avaient bien voulu se constituer le conseil suprême d'un roi qui ne voulait que ce qui était juste, et qui voulait tout ce qui était juste; d'un roi qui, de concert avec la nation, était déterminé à poser sur des bases inébranlables les bornes même de son pouvoir et la colonne de la liberté, de la félicité publique, la monarchie française, sans changer de nature, devenait le gouvernement le plus doux, le plus modéré, le plus stable qui fût jamais. Le roi, dans ce conseil législatif de la nation, allait présider comme un père, consulter avec ses enfants, régler, concilier leurs droits en ami plutôt qu'en arbitre, et rédiger avec eux en lois les moyens de les rendre heureux. C'était dans cet esprit que le ministre croyait tout disposer pour

donner à la nation et conserver à la couronne ce caractère de grandeur, de puissance et de majesté, qu'elles devaient avoir ensemble, et que l'une sans l'autre ne pouvait avoir pleinement (car c'est ainsi que le roi l'annonçait).

Mais dans une nation pétulante et légère, qui, tout-à-coup, veut être libre avant d'avoir appris à l'être, il n'est que trop naturel que la premiere fougue des esprits les emporte au-delà des bornes de cette liberté; et, ces bornes franchies, le reste est le domaine des passions, de l'erreur, et du crime.

LIVRE QUATORZIÈME.

Quoique Paris fût comme le foyer de la fermentation excitée dans le royaume, les assemblées primaires y furent assez tranquilles, et ne parurent occupées qu'à se donner de bons électeurs pour avoir de bons députés.

J'étais du nombre des électeurs nommés par la section des Feuillants; je fus aussi l'un des commissaires chargés de la rédaction du cahier des demandes, et je puis dire que, dans ces demandes, il n'y avait rien que d'utile et de juste. Ainsi l'esprit de cette section fut raisonnable et modéré.

Il n'en fut pas de même de l'assemblée électorale; la majeure partie en était saine en arrivant; mais nous y vîmes fondre une nuée d'intrigants qui venaient souffler parmi nous l'air contagieux qu'ils avaient respiré aux conférences de Duport, l'un des factieux du parlement.

Soit que Duport fût de bonne foi dans son dangereux fanatisme, soit qu'ayant mieux calculé que sa compagnie les hasards qu'elle allait courir, il eût voulu se donner à lui-même une existence politique; on savait que, chez lui, dès

l'hiver précédent, il avait ouvert comme une école de républicisme, où ses amis prenaient soin d'attirer les esprits les plus exaltés ou les plus disposés à l'être.

J'observai cette espèce d'hommes remuants et bruyants, qui se disputaient la parole, impatients de se produire, et aspirants à se faire inscrire sur la liste des orateurs. Je ne fus pas long-temps à voir quelle serait leur influence; et en élevant ma pensée d'un exemple particulier à une induction générale, je reconnus que c'était là, de même dans toutes les communes, les organes de la faction, gens de palais et de chicane, et tous accoutumés à parler en public.

C'est une vérité connue, qu'aucun peuple ne se gouverne; que l'opinion, la volonté d'une multitude assemblée n'est jamais, ou presque jamais, qu'une impulsion qu'elle reçoit d'un petit nombre d'hommes, et quelquefois d'un seul, qui la fait penser et vouloir, qui la meut et qui la conduit. Le peuple a ses passions; mais ces passions, comme endormies, attendent une voix qui les réveille et les irrite. On les a comparées aux voiles d'un navire, lesquelles resteraient oisives et flottantes, si quelque vent ne les enflait.

Or, on sait qu'émouvoir les passions du peuple fut de tout temps l'office de l'éloquence de la tribune; et, parmi nous, la seule école de cette éloquence populaire était le barreau. Ceux même qui, dans la plaidoierie, n'en avaient pris que

la hardiesse, les mouvements et les clameurs avaient sur le vulgaire un très-grand avantage. Une raison froide, un esprit solide et pensant, auquel l'abondance et la facilité de l'élocution manqueraient au besoin, ne tiendrait pas contre la véhémence d'un déclamateur aguerri.

Le moyen le plus sûr de propager dans le royaume la doctrine révolutionnaire, avait donc été d'engager dans son parti le corps des avocats; et rien n'avait été plus facile. Républicain par caractère, fier et jaloux de sa liberté, enclin à la domination par l'habitude de tenir dans ses mains le sort de ses clients, répandu dans tout le royaume, en possession de l'estime et de la confiance publique, en relation continuelle avec toutes les classes de la société, exercé dans l'art d'émouvoir et de maîtriser les esprits, l'ordre des avocats devait avoir sur la multitude un ascendant irrésistible; et les uns par la force d'une véritable éloquence, les autres par cette affluence et ce bruit de paroles qui étourdit des têtes faibles, et leur en impose avec des mots, ils ne pouvaient manquer de primer dans les assemblées populaires, et d'y gouverner l'opinion, surtout en s'annonçant pour les vengeurs des injures du peuple, et les défenseurs de ses droits.

On sent quel intérêt ce corps avait lui-même à voir changer la réforme en révolution, la monarchie en république; c'était pour lui une aristocratie perpétuelle qu'il s'agissait d'organiser.

Successivement destinés à être les moteurs de la faction républicaine, rien ne convenait mieux à des hommes ambitieux; qui, par-tout en autorité de lumières et de talents, seraient, à tour de rôle, appelés aux fonctions publiques, et seuls, ou presque seuls, les législateurs de la France; d'abord ses premiers magistrats, et bientôt ses vrais souverains.

Cette perspective était la même, non-seulement pour les gens de loi, mais pour toutes les classes de citoyens instruits, où chacun présumait assez de ses talents pour avoir la même espérance, avec la même ambition.

Je ne dispute point à cette ambition un prétexte honnête et louable. Dans les institutions humaines, il est impossible que tout soit bien; il est même infiniment rare que tout soit le mieux, ou le moins mal possible. Un gouvernement n'est jamais qu'une machine plus ou moins sujette à de fréquentes altérations. Il est donc nécessaire, au moins par intervalles, ou d'en régler les mouvements, ou d'en remonter les ressorts; et quel que soit l'état monarchique ou républicain dont on examine la forme, il n'en est aucun dont la condition ne paraisse effrayante, lorsque dans un même tableau l'on voit accumulés tous les vices, tous les abus, tous les crimes des temps passés. C'était ainsi que l'on calomniait le règne de Louis XVI. Quelles que fussent les erreurs et les fautes qu'il n'avait pu éviter lui-même, il ne de-

mandait qu'à n'en laisser aucune trace, et personne ne souhaitait plus vivement que lui cette réforme salutaire; mais c'était sous ce nom vague et captieux de réforme qu'on déguisait une révolution; et cette erreur explique le succès presque universel d'un plan qui, présentant sous divers aspects l'honnête, l'utile, et le juste, s'accommodait à tous les caractères et conciliait tous les vœux.

Les meilleurs citoyens se croyaient d'accord de volonté et d'intention avec les plus méchants; les esprits animés, soit de l'amour du bien public, soit d'un désir de gloire et de domination, soit d'une basse envie, ou d'une infâme ardeur de rapine et de brigandage, suivaient tous la même impulsion, et de ces mouvements divers le résultat était le même, la subversion de l'État. C'est là ce qui me semble faire l'apologie d'un grand nombre d'hommes que l'on a crus pervers, et qui n'ont été qu'égarés.

Qu'en effet quelques hommes du naturel des tigres eussent prémédité la révolution comme elle s'est exécutée, cela est concevable; mais que la nation française, que le bas peuple même, avant que d'être dépravé, eût consenti à ce complot barbare, impie et sacrilége, c'est ce que personne, je crois, n'oserait soutenir. Il est donc faux que les crimes de la révolution aient été les crimes de la nation, et je suis loin de supposer qu'aucun de mes collégues à l'assemblée électorale ait pu seulement les prévoir.

Ce fut, je le crois, avec un aveugle enthousiasme du bien public que nous arriva cette troupe de gens de loi, soutenue d'un cortége d'ambitieux républicains qui, comme eux, aspiraient à se rendre célèbres dans les conseils d'un peuple libre. Target, distingué au barreau, d'ailleurs bien famé parmi nous, y vint jouer le premier rôle.

Le gouvernement nous avait envoyé pour président le lieutenant civil. Ce fut une fausse démarche, car elle était insoutenable. Une assemblée essentiellement libre devait avoir un président pris dans son sein et de son choix. Ce magistrat soutint dignement sa mission : il nous fit admirer sa fermeté et sa sagesse, mais inutilement. La cause fut plaidée contradictoirement avec lui par l'avocat Target; et celui-ci, pour avoir défendu les droits de l'assemblée, en fut proclamé président.

Athlète exercé dès long-temps dans le pugilat du barreau, armé d'assurance et d'audace, dévoré d'ambition, et environné d'une escorte d'applaudisseurs bruyants, il commença par s'insinuer dans les esprits en homme conciliant et pacifique; mais, lorsqu'il se fut emparé de cette assemblée de citoyens nouveaux encore dans les fonctions d'hommes publics, il leva la tête, et se prononça hautement. Au lieu de s'en tenir, comme il était du devoir de sa place, à exposer fidèlement l'état des questions soumises à l'examen de l'assemblée, à recueillir, à résumer, à énoncer l'opinion, il la dicta.

Nos fonctions ne se bornaient pas à élire des députés, nous avions encore à former, dans leurs mandats, des réclamations, des plaintes, des demandes; et chacun de ces griefs donnait lieu à de nouvelles déclamations. Les mots indéfinis d'égalité, de liberté, de souveraineté du peuple, retentissaient à nos oreilles; chacun les entendait, les appliquait à sa façon. Dans les réglements de police, dans les édits sur les finances, dans les autorités graduelles, sur lesquelles reposaient l'ordre et la tranquillité publique, il n'y avait rien où l'on ne trouvât un caractère de tyrannie, et l'on attachait une ridicule importance aux détails les plus minutieux. Je n'en citerai qu'un exemple.

Il s'agissait du mur d'enceinte et des barrières de Paris, qu'on dénonçait comme un enclos de bêtes fauves, trop injurieux pour des hommes.

« J'ai vu, nous dit l'un des orateurs, oui, citoyens, j'ai vu à la barrière Saint-Victor, sur l'un des piliers, en sculpture, le croirez-vous? j'ai vu l'énorme tête d'un lion, gueule béante, et vomissant des chaînes dont il menace les passants. Peut-on imaginer un emblême plus effrayant du despotisme et de la servitude? » L'orateur lui-même imitait le rugissement du lion. Tout l'auditoire était ému; et moi qui passais si souvent à la barrière Saint-Victor, je m'étonnais que cette image horrible ne m'eût point frappé. J'y fis donc ce jour-là une attention particulière; et sur le

pilastre je vis pour ornement un bouclier pendu à une chaîne mince que le sculpteur avait attachée à un petit muffle de lion, comme on en voit à des marteaux de porte, ou à des robinets de fontaine.

L'intrigue avait aussi ses comités secrets, où l'on dépouillait tout respect pour nos maximes les plus saintes, pour nos objets les plus sacrés. Ni les mœurs, ni le culte, n'y étaient épargnés. On y montrait, selon la doctrine de Mirabeau, comme inconciliables et comme incompatibles la politique avec la morale, l'esprit religieux avec l'esprit patriotique, et les vieux préjugés avec les nouvelles vertus. On y faisait regarder comme inséparables, sous le gouvernement d'un seul, la royauté et la tyrannie, l'obéissance et la servitude, la puissance et l'oppression.

Au contraire, dès que le peuple rentrerait dans ses droits d'égalité, d'indépendance, on exagérait follement les espérances et les promesses. Il semblait que c'était par des hommes de l'âge d'or qu'on allait être gouverné. Ce peuple libre, juste et sage, toujours d'accord avec lui-même, toujours éclairé dans le choix de ses conseils, de ses ministres, modéré dans l'usage de sa force et de sa puissance, ne serait jamais égaré, jamais trompé, jamais dominé, asservi par les autorités qu'il aurait confiées. Ses volontés feraient ses lois, et ses lois feraient son bonheur.

Quoique je fusse presque isolé, et que, de

jour en jour, mon parti s'affaiblit dans l'assemblée électorale, je ne cessais de dire à qui voulait m'entendre, combien cet art d'en imposer, par d'impudentes déclamations, me semblait grossier et facile. Mes principes étaient connus, je n'en dissimulais aucun; et l'on prenait soin de divulguer à l'oreille que j'étais ami des ministres et comblé des bienfaits du roi. Les élections se firent, je ne fus point élu : on me préféra l'abbé Sieyes. Je remerciai le Ciel de mon exclusion; car je croyais prévoir ce qui allait se passer à l'assemblée nationale, et dans peu j'en fus mieux instruit.

Nous avions à l'Académie française un des plus outrés partisans de la faction républicaine : c'était Chamfort; esprit fin, délié, plein d'un sel très-piquant, lorsqu'il s'égayait sur les vices et sur les ridicules de la société; mais d'une humeur âcre et mordante contre les supériorités de rang et de fortune, qui blessaient son orgueil jaloux. De tous les envieux répandus dans le monde, Chamfort était celui qui pardonnait le moins aux riches et aux grands l'opulence de leurs maisons et les délices de leurs tables, dont il était lui-même fort aise de jouir. Présents et en particulier, il les ménageait, les flattait, et s'ingéniait à leur plaire; il semblait même qu'il en aimait, qu'il en estimait quelques-uns dont il faisait de pompeux éloges : bien entendu pourtant que, s'il avait la complaisance d'être leur

commensal et de loger chez eux, il fallait que, par leur crédit, il obtînt de la cour des récompenses littéraires, et il ne les en tenait pas quittes pour quelques mille écus de pension dont il jouissait : c'était trop peu pour lui. « Ces gens-là, disait-il à Florian, doivent me procurer vingt mille livres de rente; je ne vaux pas moins que cela. » A ce prix, il avait des grands de prédilection qu'il exceptait de ses satires; mais, pour la caste en général, il la déchirait sans pitié; et lorsqu'il crut voir ces fortunes et ces grandeurs au moment d'être renversées, aucun ne lui étant plus bon à rien, il fit divorce avec eux tous, et se rangea du côté du peuple.

Dans nos sociétés, nous nous amusions quelquefois des saillies de son humeur; et sans l'aimer, je le voyais avec précaution et avec bienséance, comme ne voulant pas m'en faire un ennemi.

Un jour donc que nous étions restés seuls au Louvre, après la séance académique : « Eh bien! me dit-il, vous n'êtes donc pas député? — Non, répondis-je, et je m'en console, comme le renard, des raisins auxquels il ne pouvait atteindre: *Ils sont trop verts.* — En effet, reprit-il, je ne les crois pas assez mûrs pour vous. Votre ame est d'une trempe trop douce et trop flexible pour l'épreuve où elle serait mise. On fait bien de vous réserver à une autre législature. Excellent pour édifier, vous ne valez rien pour détruire. »

Comme je savais que Chamfort était ami et confident de Mirabeau, l'un des chefs de la faction, je crus être à la source des instructions que je voulais avoir; et pour l'engager à s'expliquer, je feignis de ne pas l'entendre. « Vous m'effrayez, lui dis-je, en parlant de détruire; il me semblait à moi qu'on ne voulait que réparer. »

— « Oui, me dit-il; mais les réparations entraînent souvent des ruines : en attaquant un vieux mur, on ne peut pas répondre qu'il n'écroule sous le marteau, et franchement ici l'édifice est si délabré que je ne serais pas étonné qu'il fallût le démolir de fond en comble. — De fond en comble! m'écriai-je. — Pourquoi pas, repartit Chamfort, et sur un autre plan moins gothique et plus régulier? Serait-ce, par exemple, un si grand mal qu'il n'y eût pas tant d'étages, et que tout y fût de plain-pied? Vous désoleriez-vous de ne plus entendre parler d'éminences, ni de grandeurs, ni de titres, ni d'armoiries, ni de noblesse, ni de roture, ni du haut ni du bas clergé? » J'observai « que l'égalité avait toujours été la chimère des républiques, et le leurre que l'ambition présentait à la vanité; mais ce nivellement est sur-tout impossible dans une vaste monarchie; et en voulant tout abolir, il me semble, ajoutai-je, qu'on va plus loin que la nation ne l'entend, et plus loin qu'elle ne demande. »

— « Bon! reprit-il, la nation sait-elle ce qu'elle veut? On lui fera vouloir et on lui fera dire ce

qu'elle n'a jamais pensé; et, si elle en doute, on lui répondra comme Crispin au Légataire : *C'est votre léthargie.* La nation est un grand troupeau qui ne songe qu'à paître, et qu'avec de bons chiens les bergers mènent à leur gré. Après tout, c'est son bien que l'on veut faire à son insu; car, mon ami, ni votre vieux régime, ni votre culte, ni vos mœurs, ni toutes vos antiquailles de préjugés, ne méritent qu'on les ménage. Tout cela fait honte et pitié à un siècle comme le nôtre; et pour tracer un nouveau plan, on a toute raison de vouloir faire place nette. »

— « Place nette! insistai-je, et le trône? et l'autel? — Et le trône, et l'autel, me dit-il, tomberont ensemble : ce sont deux arcs-boutants appuyés l'un par l'autre; et que l'un des deux soit brisé, l'autre va fléchir. »

Je dissimulai l'impression que me faisait sa confidence, et pour l'attirer plus avant : « Vous m'annoncez, lui dis-je, une entreprise où je crois voir plus de difficultés que de moyens. »

— « Croyez-moi, reprit-il, les difficultés sont prévues, et les moyens sont calculés. » Alors il se développa, et j'appris que les calculs de la faction étaient fondés sur le caractère du roi, si éloigné de toute violence qu'on le croyait pusillanime; sur l'état actuel du clergé, où il n'y avait plus, disait-il, que quelques vertus sans talents, et quelques talents dégradés et déshonorés par des vices; enfin, sur l'état même de la

haute noblesse que l'on disait dégénérée, et dans laquelle peu de grands caractères soutenaient l'éclat d'un grand nom.

Mais c'était sur-tout en lui-même que le tiers-état devait mettre sa confiance. Cet ordre, dès long-temps fatigué d'une autorité arbitraire et graduellement oppressive jusque dans ses derniers rameaux, avait sur les deux autres ordres non-seulement l'avantage du nombre, mais celui de l'ensemble, mais celui du courage et de l'audace à tout braver. « Enfin, disait Chamfort, ce long amas d'impatience et d'indignation, formé comme un orage, et cet orage prêt à crever, par-tout la confédération et l'insurrection déclarées, et au signal donné par la province du Dauphiné, tout le royaume prêt à répondre par acclamation, qu'il prétend être libre; les provinces liguées, leur correspondance établie, et de Paris, comme de leur centre, l'esprit républicain allant porter au loin sa chaleur avec sa lumière : voilà l'état des choses. Sont-ce là des projets en l'air ? »

J'avouai qu'en spéculation tout cela était imposant; mais j'ajoutai qu'au-delà des bornes d'une réforme désirable, la meilleure partie de la nation ne laisserait porter aucune atteinte aux lois de son pays, et aux principes fondamentaux de la monarchie.

Il convint que, dans ses foyers, à ses comptoirs, à ses bureaux, à ses ateliers d'industrie,

une bonne partie de ces citadins casaniers trouveraient peut-être hardis des projets qui pourraient troubler leur repos et leurs jouissances. « Mais, s'ils les désapprouvent, ce ne sera, dit-il, que timidement et sans bruit, et l'on a, pour leur en imposer, cette classe déterminée qui ne voit rien pour elle à perdre au changement, et croit y voir tout à gagner.

« Pour l'ameuter, on a les plus puissants mobiles, la disette, la faim, l'argent, des bruits d'alarme et d'épouvante, et le délire de frayeur et de rage dont on frappera ses esprits. Vous n'avez entendu parmi la bourgeoisie que d'élégants parleurs. Sachez que tous nos orateurs de tribune ne sont rien en comparaison des Démosthènes à un écu par tête, qui, dans les cabarets, dans les places publiques, dans les jardins et sur les quais, annoncent des ravages, des incendies, des villages saccagés, inondés de sang, des complots d'assiéger et d'affamer Paris. C'est là ce que j'appelle des hommes éloquents. L'argent sur-tout et l'espoir du pillage sont tout-puissants parmi ce peuple. Nous venons d'en faire l'essai au faubourg Saint-Antoine ; et vous ne sauriez croire combien peu il en a coûté au duc d'Orléans pour faire saccager la manufacture de cet honnête Réveillon, qui, dans ce même peuple, faisait subsister cent familles. Mirabeau soutient plaisamment qu'avec un millier de louis on peut faire une jolie sédition. »

— « Ainsi, lui dis-je, vos essais sont des crimes, et vos milices sont des brigands. — Il le faut bien, me répondit-il froidement. Que feriez-vous de tout ce peuple en le muselant de vos principes de l'honnête et du juste ? Les gens de bien sont faibles, personnels et timides; il n'y a que les vauriens qui soient déterminés. L'avantage du peuple, dans les révolutions, est de n'avoir point de morale. Comment tenir contre des hommes à qui tous les moyens sont bons? Mirabeau a raison : il n'y a pas une seule de nos vieilles vertus qui puisse nous servir : il n'en faut point au peuple, ou il lui en faut d'une autre trempe. Tout ce qui est nécessaire à la révolution, tout ce qui lui est utile est juste : c'est-là le grand principe. »

— « C'est peut-être celui du duc d'Orléans, répliquai-je; mais je ne vois que lui pour chef à ce peuple en insurrection, et je n'ai pas, je vous l'avoue, grande opinion de son courage. — Vous avez raison, me dit-il; et Mirabeau qui le connaît bien, dit que ce serait bâtir sur de la boue que de compter sur lui. Mais il s'est montré populaire, il porte un nom qui en impose, il a des millions à répandre, il déteste le roi, il déteste encore plus la reine; et si le courage lui manque, on lui en donnera; car, dans le peuple même on aura des chefs intrépides, sur-tout dès le moment qu'ils se seront montrés rebelles, et qu'ils se croiront criminels; car il n'y a plus à reculer, lorsqu'on n'a derrière soi pour retraite

que l'échafaud. La peur, sans espérance de salut, est le vrai courage du peuple. On aura des forces immenses, si l'on peut obtenir une immense complicité. Mais, ajouta-t-il, je vois que mes espérances vous attristent : vous ne voulez pas d'une liberté qui coûtera beaucoup d'or et de sang. Voulez-vous qu'on vous fasse des révolutions à l'eau rose? »

Là finit l'entretien, et nous nous séparâmes, lui sans doute plein de mépris pour mes minutieux scrupules, et moi peu satisfait de sa fière immoralité. Le malheureux s'en est puni en s'égorgeant lui-même, lorsqu'il a connu ses erreurs.

Je fis part de cet entretien à l'abbé Maury le soir même. « Il n'est que trop vrai, me dit-il, que dans leurs spéculations ils ne se trompent guère, et que, pour trouver peu d'obstacles, la faction a bien pris son temps. J'ai observé les deux partis. Ma résolution est prise de périr sur la brèche; mais je n'en ai pas moins la triste certitude qu'ils prendront la place d'assaut, et qu'elle sera mise au pillage. »

— « S'il est ainsi, lui dis-je, quelle est donc la démence du clergé et de la noblesse, de laisser le roi s'engager dans cette guerre? — Que voulez-vous qu'ils fassent? — Ce qu'on fait dans un incendie : je veux qu'ils fassent la part au feu; qu'ils remplissent le déficit en se chargeant de la dette publique; qu'ils remettent à flot le vaisseau de l'État, enfin qu'ils retirent le roi du

milieu des écueils où ils l'ont engagé eux-mêmes, et qu'à quelque prix que ce soit, ils obtiennent de lui de renvoyer les états-généraux avant qu'ils ne soient assemblés. Je veux qu'on leur annonce qu'ils sont perdus si les états s'assemblent, et qu'il n'y a pas un moment à perdre pour dissiper l'orage qui va fondre sur eux. » Maury me fit des objections; je n'en voulus entendre aucune. « Vous l'exigez, me dit-il, eh bien! je vais faire cette démarche. Je ne serai point écouté. »

Malheureusement il s'adressa à l'évêque D'***, tête pleine de vent, lequel traita mes avis de chimères. Il répondit : « Qu'on n'en était pas où l'on croyait en être, et que, l'épée dans une main, le crucifix dans l'autre, le clergé défendrait ses droits. »

Libre de ma députation de l'assemblée électorale, j'allai chercher dans ma maison de campagne le repos dont j'avais besoin; et par-là je me dérobai à une société nouvelle qui se formait chez moi; elle était composée de gens que je me serais plu à réunir dans des temps plus paisibles. C'étaient l'abbé de Périgord, récemment évêque d'Autun, le comte de Narbonne, et le marquis de la Fayette. Je les avais vus dans le monde, aussi libres que moi d'intrigues et de soins : l'un, d'un esprit sage, liant et doux; l'autre, d'une gaîté vive, brillante, ingénieuse; le dernier d'une cordialité pleine d'agréments et de grâce, et tous les trois du commerce le plus aimable.

Mais dans leurs rendez-vous chez moi, je vis leur humeur rembrunie d'une teinte de politique; et à quelques traits échappés, je soupçonnai des causes de cette altération dont mes principes ne s'accommodaient pas. Ils s'aperçurent comme moi que, dans leurs relations et dans leurs conférences, ma maison n'était pas un rendez-vous pour eux. Ma retraite nous sépara.

Les jours de la semaine où j'allais à l'Académie, je couchais à Paris, et je passais assez fréquemment les soirées chez M. Necker. Là, me trouvant au milieu des ministres, je leur parlais à cœur ouvert de ce que j'avais vu et de ce que j'avais appris. Je les trouvais tout stupéfaits, et comme ne sachant où donner de la tête. Ce qui se passait à Versailles avait détrompé M. Necker, et je le voyais consterné. Invité à dîner chez lui, avec les principaux députés des communes, je crus remarquer à l'air froid dont ils répondaient à ses attentions et à ses prévenances, qu'ils voulaient bien de lui pour leur intendant, mais non pas pour leur directeur.

M. de Montmorin, à qui je parlai d'engager le roi à se retirer dans l'une de ses places fortes, et à la tête de ses armées, m'objecta le manque d'argent, la banqueroute, la guerre civile.

« Vous croyez donc, ajouta-t-il, le péril bien pressant pour aller si vite aux extrêmes? — Je le crois si pressant, lui dis-je, que, dans un mois d'ici, je ne répondrais plus ni de la liberté du roi, ni de sa tête, ni de la vôtre. »

Hélas! Chamfort m'avait rendu prophète; mais je ne fus point écouté, ou plutôt je le fus par un ministre faible, qui lui-même ne le fut pas.

Cependant les députés des trois ordres s'étaient rendus à Versailles, à-peu-près au nombre prescrit; trois cents de l'ordre du clergé, trois cents de l'ordre de la noblesse, et six cents de l'ordre du tiers-état, y compris ceux de la commune de Paris, qui n'arrivèrent que quelques jours après.

Ce fut le 5 mai que se fit l'ouverture de l'assemblée. Jamais la nation n'avait été si pleinement représentée; jamais tant de si graves intérêts n'avaient été remis à ses représentants; jamais aussi tant de talents et de lumières ne s'étaient réunis pour travailler ensemble au grand ouvrage du bien public; jamais enfin un roi, ni meilleur, ni plus juste, ne s'était offert pour y contribuer. Que de bonheur un système aveugle de révolution a détruit!

Le roi, dans tout l'appareil de sa majesté, accompagné de la reine et des deux princes ses frères, des princes de son sang, des pairs de son royaume, des officiers de sa couronne, de son garde des sceaux et du ministre de ses finances, se rendit à la salle des états assemblés.

Il parut avec une dignité simple, sans orgueil, sans timidité, portant sur le visage le caractère de bonté qu'il avait dans le cœur, doucement ému du spectacle et du sentiment que la vue des députés d'une nation fidèle devait inspirer à son roi.

Rien de plus vrai que l'air, le ton, l'accent de l'ame, l'expression simple et sensible dont il prononça le discours que je vais transcrire.

« Messieurs, ce jour que mon cœur attendait depuis long-temps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis la dernière tenue des états-généraux; et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai point balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

« La dette de l'État, déja immense à mon avénement au trône, s'est encore accrue sous mon règne; une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition. Une inquiétude générale, un désir immodéré d'innovation, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

« C'est dans cette confiance, messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois avec sensibilité qu'elle a déja été justifiée par des dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs intérêts pécuniaires. L'espérance que j'ai eue de voir tous les ordres réunis de sen-

timents concourir avec moi au bien général de l'État ne sera point trompée.

« J'ai déja ordonné dans les dépenses des retranchements considérables. Vous me présenterez à cet égard des idées que je recevrai avec empressement; mais, malgré les ressources que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais.

« Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances; et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent, et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au-dedans, et sa considération au-dehors, vous occupera essentiellement.

« Les esprits sont dans l'agitation; mais une assemblée des représentants de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif. J'éloignerai tout autre souvenir.

« Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste, au milieu d'un peuple fidèle et attaché de

tout temps aux principes de la monarchie. Ils ont fait la gloire et l'éclat de la France; je dois en être le soutien, et je le serai constamment. Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments.

« Puisse, messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! C'est le souhait de mon cœur; c'est le plus ardent de mes vœux; c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples. »

Ces paroles du roi firent sur l'assemblée la plus favorable impression.

Le garde des sceaux, selon l'usage, développa les intentions du roi; il observa que dans l'ancien temps le service militaire étant aux frais de la noblesse, et la subsistance des veuves, des orphelins, des indigents, étant prise alors sur les biens du clergé, ce genre de contribution les acquittait envers l'État; mais qu'aujourd'hui que le clergé avait des richesses considérables, et que la noblesse obtenait des récompenses honorifiques et pécuniaires, les possessions de ces deux ordres devaient subir la loi commune de l'impôt. Parmi les objets qui devaient fixer l'attention de l'assemblée, il indiqua les changements utiles que

pouvaient exiger la législation civile et la procédure criminelle; et en reconnaissant la nécessité de rendre l'administration de la justice plus facile, d'en corriger les abus, d'en restreindre les frais, de tarir la source de ces discussions interminables qui ruinaient les familles, et de mettre les justiciables à portée d'obtenir un prompt jugement, il rendit tacitement hommage aux principes de Lamoignon.

Enfin, par ordre exprès du roi, le directeur-général des finances ayant pris la parole, en exposa la situation; et sans dissimuler le mal, il en indiqua les remèdes. Sur ce tableau si effrayant dans l'ombre, il répandit une lumiére rassurante; et aux aveux les plus affligeants, il mêla les consolations d'une espérance courageuse. Il fit voir que l'objet le plus pressant et le plus difficile, l'égalité à établir entre les revenus et les dépenses fixes, ne demandait pas même le secours d'un nouvel impôt; que ce vide serait rempli par de simples réductions et de légères économies. Quant aux ressources qui lui restaient pour les besoins de la présente année, pour les dépenses extraordinaires des deux suivantes, pour l'amortissement successif des anciennes dettes, pour diminuer la somme des anticipations, enfin pour acquitter quelques dettes pressantes et actuellement exigibles, il les indiqua, ces ressources, dans le casuel progressif des extinctions des rentes viagères, dans le produit des économies

et des nouvelles améliorations, dans l'accroissement des subsides plus également imposés, plus régulièrement perçus. Enfin, sûr d'obtenir du temps et du crédit national le seul moyen légitime et permis d'alléger les charges publiques, il n'en voulait point d'autres, et il répudiait, comme indigne d'un roi et d'une nation magnanime, toute espèce d'altération dans la foi des engagements.

« Que de plus grandes précautions, dit-il, soient prises pour l'avenir, le roi le désire, le roi le veut; mais à une époque si solennelle, où la nation est appelée par son souverain à l'environner, non pas pour un moment, mais pour toujours; à une époque où cette nation est appelée à s'associer en quelque manière aux pensées et aux volontés de son roi, ce qu'elle désirera de seconder avec le plus d'empressement, ce sont les sentiments d'honneur et de fidélité dont il est rempli. Ce sera un jour, messieurs, un grand monument du caractère moral de sa majesté que cette protection accordée aux créanciers de l'État, que cette longue et constante fidélité; car, en y renonçant, le roi n'avait besoin d'aucun secours; et c'est là peut-être le premier conseil que les machiavélistes modernes n'auraient pas manqué de lui donner. »

A ces maximes de justice et de probité, Necker ajouta le grand intérêt de la puissance politique, dont ces principes étaient la base; et avec la

même éloquence dont il avait plaidé la cause des créanciers de l'État, il plaida celle des pensionnaires. Sa loyauté fut applaudie.

Mais, lorsqu'en parlant de certains mandats conditionnels, où les engagements à prendre à l'égard des finances étaient considérés comme un objet secondaire, qui devait être précédé de toutes les concessions et de toutes les assurances que la nation demanderait, le ministre observa que les besoins des finances n'étaient que les besoins publics; que les dépenses de l'État ne concernaient pas moins la nation que le monarque; qu'il y allait de sa sûreté, de son repos, de sa défense, de toutes les commodités de son existence publique, et qu'une obligation aussi absolue que celle d'y pourvoir ne laissait pas la liberté de la rendre conditionnelle; enfin, lorsqu'en supposant même que le roi eût plus d'intérêt que la nation au rétablissement de l'ordre et du crédit, et à l'acquittement de la dette publique, Necker osa dire aux députés : Non, messieurs, (et il est bon de vous le faire observer afin que vous aimiez davantage votre auguste monarque), non, ce n'est pas à la nécessité absolue d'un secours d'argent que vous devez le précieux avantage d'être assemblés par sa majesté en états-généraux; » et qu'il leur fit voir, article par article, que le plus grand nombre des moyens de subvenir aux besoins de l'État et de remplir le déficit, auraient été dans les mains du roi sans

commettre aucune injustice, et par de simples retranchements soumis à sa puissance et à sa volonté; alors ceux qui, dans leur système de domination, voulaient faire subir au roi la loi de la nécessité, s'offensèrent que son ministre parût vouloir l'en affranchir. On leur avait entendu dire que la nation devrait lapider l'homme qui enseignerait au roi à se passer de nouveaux secours.

Necker, il est vrai, voulait dissuader l'assemblée du droit qu'elle croyait avoir de refuser son assistance; mais, en faisant soutenir au roi la dignité de sa couronne, il laissait à la nation tous les moyens de contenir son autorité légitime dans les bornes de l'équité.

Et en effet, par un commun accord entre le monarque et les peuples, les dépenses étant fixées, les impôts consentis, les ministres comptables, les états de recettes et de dépenses publiés, mis sous les yeux de la nation, et vérifiés par elle-même; enfin, les abus réformés, et l'administration soumise aux règles de la plus exacte économie; que voulait-on de plus? Et si l'égalité de l'impôt était convenue, si le retour des états-généraux était réglé, la presse libre comme elle pouvait l'être, les lettres-de-cachet abolies ou confiées à la sagesse d'un tribunal, si la liberté, la sûreté publique et personnelle, la propriété, l'égalité de tous les citoyens devant la loi et sous la loi, était rendue inviolable; si tous ces biens

étaient non-seulement offerts, mais assurés à la nation, que manquait-il au succès inoui de cette première assemblée? Il y manquait ce caractère d'indépendance et de domination que les partisans fanatiques d'une démocratie absolue et despotique voulaient avoir dans leurs décrets.

« Lorsqu'il en sera temps, leur disait M. Necker, sa majesté appréciera justement le caractère de vos délibérations; et s'il est tel qu'elle l'espère, s'il est tel qu'elle a droit de l'attendre, s'il est tel enfin que la plus saine partie de la nation le veut et le demande, le roi secondera vos intentions et vos travaux; il mettra sa gloire à les couronner; et l'esprit du meilleur des princes se mêlant, pour ainsi dire, à celui qui inspirera la plus fidèle des nations, on verra naître de cet accord le plus grand des biens, la plus solide des puissances. »

C'était ce langage d'une autorité qui se réservait l'examen et le libre consentement, c'était là ce qui blessait l'orgueil de la ligue démocratique. Jaloux de voir le souverain vouloir de son pur mouvement ce qu'ils prétendaient commander, ils accusaient Necker de revêtir le despotisme des formes de la bienfaisance. Ils voulaient un roi qui ne fût plus un roi.

Cependant, malgré Mirabeau et malgré le libelle violent qu'il publia, le discours du roi et celui du ministre eurent, dans l'assemblée comme dans le public, le suffrage des gens de bien.

L'affluence la plus nombreuse des habitants de Paris s'était pressée en foule jusqu'à Versailles, pour jouir du spectacle de l'ouverture des états. Et lorsque le roi, à la tête des députés de la nation, se rendit après l'assemblée à l'église de Saint-Louis, la pompe, l'ordre, la majesté de cette marche auguste, le silence respectueux d'une foule de spectateurs dont elle était bordée; le roi, au milieu de cette cour nationale, plein d'une douce et crédule joie, et autour de lui sa famille, heureuse du même bonheur, tout cela, dis-je, ensemble, fit sur les ames une impression si vive et si profonde, que des larmes involontaires coulaient de tous les yeux. On croyait voir les espérances précéder la marche des états-généraux, et les prospérités la suivre; mais, au milieu de cet appareil de patriotisme et de concorde, le mouvement sourd qui précède les dissensions orageuses agitait déja les esprits.

LIVRE QUINZIÈME.

D'ABORD, entre les ordres, la contestation s'éleva comme on l'avait prévu, sur la manière de se former. Leur première résolution fut, du côté du tiers-état, de ne jamais délibérer par chambres, et du côté de la noblesse et du clergé, de ne jamais délibérer par tête : résolution qui rompait dès l'entrée la convocation des états, si chacun des partis se fût tenu inébranlable.

Mais le parti des premiers ordres, déja trop faible, s'affaiblit encore en prenant mal son point d'appui. Le tiers, pour l'engager à délibérer en commun, commença par lui demander la vérification des pouvoirs; et il était évidemment fondé à vouloir que ce fût ensemble et en commun que s'en fît l'examen : ne fallait-il pas se connaître? A quoi s'engageait-on en se communiquant les titres de sa légation? Chacun, après cet examen, n'eût-il pas été libre encore? Les premiers ordres s'y refusèrent. Au lieu d'attendre le moment et l'occasion de prendre un poste ferme, ils crurent pouvoir, pied à pied, disputer le terrain; et une mauvaise difficulté en débutant fut pour eux une fausse position où ils ne purent se soutenir.

Le motif de cette conduite était la connaissance que les deux premiers ordres avaient de leur députation.

Parmi les nobles, un assez grand nombre de têtes exaltées, les uns par un esprit de liberté, d'indépendance, les autres par des vues et des calculs d'ambition, penchaient vers le parti du peuple, où ils espéraient être honorés, distingués, élevés aux premiers emplois. Dans le clergé, un plus grand nombre encore, et, comme je l'ai dit, toute la foule des curés tenait au parti des communes par toutes sortes de liens. Le plus populaire des hommes, c'est un curé, s'il est homme de bien. Mais un sentiment moins louable, quoiqu'aussi naturel, était leur aversion d'abord pour les évêques dont la sévérité leur était souvent importune, et puis pour cette classe mitoyenne d'abbés qui étaient l'objet de leur envie : classe inutile, disaient-ils, et la seule favorisée; oisive, et fière encore de son oisivité, dédaigneuse du ministère, et insultant avec l'orgueil d'une fastueuse opulence à l'humble médiocrité, quelquefois même à la détresse du pénible état de pasteur. C'était là sur-tout ce qui aliénait le bas clergé, et le repoussait vers un ordre où l'avait placé la nature, lequel d'ailleurs ne négligeait pas de lui promettre un sort plus doux.

Or, tant que chacun dans son corps serait contenu par l'exemple et retenu par la pudeur, on avait lieu de croire qu'il y resterait attaché; mais

si, une fois en délibération et en communauté avec le tiers-état, ils se voyaient enveloppés du parti populaire, il était à craindre qu'ils n'y restassent; et c'était ce premier abord qu'on voulait éviter. Mais le seul moyen d'empêcher la désertion aurait été de la rendre honteuse et déshonorante dans l'opinion publique, en se donnant un caractère de franchise et de loyauté qui ne laissât aucun prétexte à la bassesse des transfuges. Des commissaires conciliateurs furent nommés par les trois ordres, et de leurs conférences il ne résulta rien.

Un monarque, plus occupé de lui-même que de l'État, et qui, jaloux de sa puissance, aurait vu qu'on venait au moins la restreindre et la subjuguer, aurait laissé les ordres se fatiguer de leurs débats, et la discorde rebuter et dissoudre cette dangereuse assemblée; mais le roi qui voulait sincèrement le bien public, espérant engager les ordres à l'opérer de concert avec lui, ne craignait rien tant que de les voir se séparer, et avec la même bonne foi qu'il les avait appelés à son aide, il cherchait les moyens de les concilier, les pressant, *de tout son amour*, d'y donner leur consentement.

Le clergé accepta la médiation du roi. La noblesse, se défiant des conseils du ministre, ne donna son consentement qu'avec des restrictions qui valaient un refus. Le tiers se dispensa de répondre à l'offre du roi, attendu, disait-il, que

la noblesse modifiant par des réserves l'acquiescement qu'elle y semblait donner, ce ne pouvait plus s'appeler un moyen conciliatoire. Le clergé sentait sa faiblesse; la noblesse prit son courage pour de la force; le tiers sentit la sienne, il en usa, et il en abusa.

L'arrêté qu'il prit le 10 juin à la presqu'unanimité, fut de terminer des délais inutiles, et de passer de l'attente à l'action, toutefois après avoir fait une dernière tentative et de nouvelles instances au clergé et à la noblesse, d'assister et de concourir à la vérification des pouvoirs, en les avertissant qu'on y procéderait tant en l'absence qu'en présence des classes privilégiées. On ajouta que les communes exposeraient au roi les motifs de cette grande délibération.

Le nom de *communes* que le tiers avait pris, et le nom de *classes* qu'il donnait aux deux premiers ordres, annonçait qu'il ne voulait plus entre eux et lui de distinction de grades; ainsi, pour la noblesse et le clergé, plus de milieu à prendre ni de délai à obtenir. Il fallait ou se réunir au tiers, comme ils l'ont fait depuis, ou, après la vérification des pouvoirs faite en commun, se retirer chacun des deux ordres de son côté, se constituer l'un et l'autre parties intégrantes des états-généraux; faire d'eux-mêmes au bien public les plus généreux sacrifices, se déclarer soumis aux impositions dans la plus exacte équité, reconnaître l'obligation de garan-

tir la dette nationale et de subvenir aux besoins de l'État, tenir pour abolie la servitude personnelle, accorder le rachat de tous les droits onéreux au peuple; améliorer le sort du clergé inférieur, consacrer les principes d'égalité devant la loi, de propriété, de sûreté personnelle et publique, de tolérance à l'égard des cultes; du reste professer un inviolable attachement aux principes fondamentaux de la monarchie française; porter au pied du trône et signifier au tiers-état ses engagements solennels, et demander sur tout le reste la délibération par chambre, en réservant au roi le droit inaliénable d'accorder ou de refuser sa sanction aux décrets des états; en même temps protester contre tous les actes qui les supposeraient absents; déclarer nuls tous ceux qui les engageraient sans le concours de leurs suffrages, publier ces résolutions; et d'après celles des communes, opérer avec elles; ou, si le tiers s'y refusait, se retirer avec la dignité convenable à des hommes qui auraient rempli leur tâche et fait librement leur devoir. Leur conduite, manifestée dans les provinces, y aurait rendu odieuse l'ambition du tiers; d'autant que la chaire évangélique n'était pas encore interdite à la vérité courageuse, et qu'elle y aurait pu retentir. Cet heureux moment fut perdu.

La noblesse se constitua, mais se tint sur la défensive. Le clergé crut pouvoir garder une neutralité simulée. *Il attendit*, dit Tolendal, *qu'il y eût un vainqueur pour se faire un allié.*

Depuis leur arrêté du 10, les communes s'étaient occupées à vérifier leurs pouvoirs. Cette opération finie, ayant jugé que l'œuvre de la restauration nationale pouvait et devait être commencée sans retard par les députés présents, il fut décrété (le 15 juin) de la suivre sans interruption, sans obstacle; et néanmoins que, si les députés absents se présentaient durant le cours de la session qui allait s'ouvrir, l'assemblée les recevrait avec joie, et s'empresserait, après la vérification de leurs pouvoirs, de partager avec eux ses travaux. On eut soin d'ajouter que la représentation nationale serait une et indivisible; et qu'il n'appartiendrait qu'à des représentants, légalement vérifiés et légitimement reconnus, de concourir à former le vœu national.

Il ne s'agissait plus que de savoir quel nom l'assemblée se donnerait. Celui d'*assemblée nationale*, le plus ambitieux de tous, fut celui qu'elle préféra (le 17 juin); et ceux qui n'étaient pas d'avis que les communes usurpassent le titre de *nation*, furent inscrits sur une liste qu'on fit circuler dans Paris : forme de dénonciation qui, depuis, a été mortelle à la liberté des suffrages.

Le second acte de la toute-puissance que les communes s'attribuèrent, fut de déclarer nulles toutes les contributions qui avaient existé jusqu'alors, et de poser en principe que, pour le passé même, il avait fallu, non pas l'assentiment tacite, mais le consentement formel de la nation, pour légitimer les impôts.

Dès ce moment, le ministère devait tenir le roi en garde contre cette usurpation de puissance, et l'engager à rompre une assemblée factieuse, comme excédant les bornes de ses fonctions, et comme s'arrogeant un pouvoir qu'elle n'avait pas.

Mais le conseil, bien loin d'être en état de prendre une résolution, n'avait pas même un plan de conduite et de résistance. Je tiens de l'un des hommes qui, dans cette assemblée, ont montré le plus de courage, de lumières et de talents; je tiens de Malouet, qu'ayant lui-même un jour demandé à Necker, en présence de deux autres ministres, si, contre les attaques dont le trône était menacé, il avait un plan de défense, Necker lui répondit qu'il n'en avait aucun. S'il est ainsi, répondit Malouet, tout est perdu.

Necker n'était déja plus le ministre que demandaient les circonstances. Il avait engagé l'État dans un détroit, et parmi des écueils dont il ne sut point le tirer.

Cependant il ne put dissimuler au roi que l'assemblée s'arrogeait une puissance exorbitante; et ce fut pour la contenir que, le 20 du mois, fut proclamée, pour le 22, une séance royale. Jusque-là il fut ordonné que les salles seraient fermées, et que les états vaqueraient. Faible moyen pour empêcher la réunion d'une partie du clergé avec les communes; car on en était menacé.

La cour et le conseil étaient remplis d'agitation. La noblesse et le haut clergé voyaient leur ruine prochaine si le roi les abandonnait, et lui demandaient son appui. Il fut donc résolu dans le conseil que le roi irait en personne marquer aux députés du peuple les limites de leurs pouvoirs; les engager à la concorde, au nom du salut de l'État, et pour y concourir, manifester lui-même ses intentions bienfaisantes.

Cette déclaration à rédiger demandait beaucoup de prudence. Il fallait éviter, comme deux écueils, de céder aux communes et de les soulever. Necker, chargé de ce travail, s'appliqua, selon ses principes, à tempérer sans l'affaiblir le caractère de l'autorité; à ne rien faire vouloir au roi qui ne fût juste et désirable, et à concilier ce qui appartenait à la majesté du monarque avec ce qui lui semblait dû à la dignité des représentants de la nation. Son travail fut d'abord adopté; mais, en son absence, et dans un conseil qui se tint à Marly, on y fit quelques altérations légères, à ce qu'on assure, mais telles, m'a-t-il dit lui-même, que la déclaration ne pouvait plus avoir l'effet qu'on s'était proposé.

Quel qu'eût été le changement que je n'ai pu vérifier, il est certain que le discours manquait d'ensemble, et qu'il allait mal à son but.

Le 20, l'ordre de la noblesse avait obtenu du roi une audience, dans laquelle son président, le duc de Luxembourg, portant la parole : « Sire,

lui avait-il dit, les députés de l'ordre du tiers-état ont cru pouvoir concentrer en eux seuls l'autorité des états-généraux. Sans attendre le concours des deux autres ordres et la sanction de votre majesté, ils ont cru pouvoir convertir leurs décrets en lois. Ils en ont ordonné l'impression et l'envoi dans les provinces. Ils ont déclaré nulles et illégales les contributions actuellement existantes. Ils les ont consenties provisoirement pour la nation, mais en limitant leur durée; ils ont pensé sans doute pouvoir s'attribuer les droits réunis du roi et des trois ordres. C'est entre les mains de votre majesté que nous déposons nos protestations à de pareilles entreprises. »

La noblesse ajoutait les assurances les plus fortes de zèle, de fidélité, de courage et de dévouement.

« Je connais, répondit le roi, les droits attachés à ma naissance; je saurai les défendre; je saurai maintenir, pour l'intérêt de tous mes sujets, l'autorité qui m'est confiée, et je ne permettrai jamais qu'on l'altère. Je compte sur votre zèle pour la patrie, sur votre attachement à ma personne; et j'attends avec confiance de votre fidélité que vous adopterez les vues de conciliation dont je suis occupé pour le bonheur de mes peuples. »

Et la harangue et la réponse supposaient des mesures et des moyens dont il eût fallu s'assu-

rer. On oublia trop cette maxime, que l'autorité qui s'expose à montrer sa faiblesse achève de s'anéantir.

En attendant la séance royale, les communes n'ayant aucun endroit décent où s'assembler prirent le premier qui s'offrit. Ce fut un jeu de paume, rendu célèbre par le serment qu'elles y prononcèrent de ne jamais être séparées, et de se rassembler par-tout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération de l'ordre fût rétablie et affermie sur des bases solides. On était loin de s'être mis en garde contre ces actes de vigueur.

La séance annoncée pour le lundi 22 ayant été remise au lendemain, l'assemblée se transféra du jeu de paume dans l'église de Saint-Louis, sans doute afin que la sainteté du lieu donnât un caractère plus imposant à ce qui allait s'y passer.

A peine fut-elle établie, que les portes du sanctuaire s'étant ouvertes, elle en vit sortir et s'avancer au milieu d'elle les archevêques de Bordeaux et de Vienne, l'évêque de Chartres et celui de Rhodez à la tête de cent quarante-cinq députés du clergé. Les communes les reçurent avec une joie de sacrificateurs à qui on amenait des victimes; et le peuple qui remplissait l'église sembla vouloir, en les applaudissant, achever de les étourdir sur le sort qui les attendait. Le corps des communes grossi de ce renfort redoubla d'as-

surance et de résolution pour la séance du lendemain.

Necker se dispensa d'y accompagner le roi. Je dois, sans l'approuver, expliquer le motif d'une conduite si étrange. Il avait soutenu ouvertement, dans le conseil, que la réunion des trois chambres en une seule était inévitable, et qu'il y aurait à la différer le plus grand danger pour l'État; qu'on devait voir que les communes étaient irrévocablement décidées à ne pas reconnaître la délibération par ordre, et que l'autorité du roi serait inutilement compromise à les y contraindre; que, si la résistance était la même du côté des deux premiers ordres, il en arriverait ou que les états seraient tenus sans leur concours, ou qu'ils seraient dissous; que l'un entraînerait la ruine du clergé et de la noblesse, et l'autre celle du royaume; que, dans l'épuisement de toutes les ressources, on touchait au moment fatal où les paiements même les plus instamment exigibles, ceux du trésor royal, ceux de l'hôtel-de-ville, le prêt même des troupes, la subsistance de Paris, tout allait manquer; que la famine, la banqueroute, peut-être la guerre civile, menaçaient le royaume, si les états étaient rompus, ou n'étaient pas incessamment d'accord; et après avoir frappé le roi et le conseil de ces vérités alarmantes, il leur avait fait adopter une déclaration où il avait tâché de ménager en même temps la dignité royale et la fierté républicaine.

Or, c'était là sur-tout ce qu'on avait changé dans la déclaration. On avait supposé comme principe incontestable ce qui serait le plus vivement contesté; on y avait fait vouloir au roi tout ce que voulait la noblesse; on lui faisait annuler ou défendre tout ce qu'elle ne voulait pas. C'était lui supposer et la puissance actuelle et la ferme résolution de rompre et de dissoudre sur-le-champ l'assemblée en cas de résistance à son autorité. Or, l'une était aussi chancelante que l'autre. La banqueroute et la guerre civile étaient comme deux spectres qui épouvantaient le roi.

Necker ayant donc appris que son ouvrage était changé, et qu'on mettait aux prises l'autorité royale avec la liberté publique, crut devoir s'abstenir de paraître à cette séance, où sa présence eût laissé croire qu'il adhérait à ce qui s'était fait malgré lui. Sa conduite a fait dire aux uns qu'il avait voulu attirer à lui seul la faveur du peuple; aux autres qu'il avait donné le signal de la rebellion, et aux plus modérés, qu'uniquement occupé de sa réputation, il avait tout sacrifié à son intérêt personnel.

La déclaration fut lue à l'assemblée en présence du roi, et l'on n'eut pas de peine à y reconnaître deux caractères incohérents. Elle était divisée en deux parties. Dans la première se déployait, comme je l'ai dit, le pouvoir le plus absolu. Dans l'autre, et à la suite de ces formules de despotisme déja trop rigoureusement em-

ployées dans les lits de justice, venait un exposé touchant des bonnes intentions du roi, et des mesures qu'il voulait prendre pour produire et pour assurer la prospérité du royaume; et après avoir appelé les états-généraux à s'occuper avec lui des grands objets d'utilité publique, le roi voulait que toutes les lois qu'il aurait sanctionnées dans la tenue actuelle des états ne pussent jamais être changées sans le consentement des ordres réunis. Seulement à l'égard de la force publique, protectrice de l'ordre et de la sûreté, soit au-dedans, soit au-dehors, il déclarait expressément qu'il voulait conserver en son entier, et sans la moindre altération, l'institution de l'armée, ainsi que toute autorité de police et de discipline sur le militaire, telle que les monarques français en avaient constamment joui.

Si les états avaient voulu devoir au roi une monarchie réglée et tempérée, le roi la leur donnait; mais ils ne croyaient pas digne d'eux de la tenir de lui, et quelle que fût la nouvelle constitution qu'ils n'avaient pas méditée encore, ils entendaient qu'elle fût leur ouvrage et non pas un bienfait du roi. Ainsi toute l'attention des esprits se porta sur la partie de la déclaration qui rappelait le pouvoir arbitraire. Ce qu'on y avait ajouté de plus doux et de plus sensible fut regardé comme un appât pour amorcer l'obéissance, et comme un faible et vain palliatif à des actes de despotisme que le roi venait exercer.

Les communes furent sur-tout blessées de cette conclusion du roi, lorsque, prenant lui-même la parole, il dit :

« Vous venez, messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues. Elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public; et si, par une fatalité qui est loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul je ferai le bien de mes peuples; seul je me considérerai comme leur véritable représentant, et connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je marcherai vers le but auquel je veux atteindre avec tout le courage et la fermeté que je dois avoir..... C'est moi jusqu'à-présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. »

Ce ton d'autorité, ces mots de *souverain*, de *sujets*, de *bienfaits* parurent offensants pour des oreilles républicaines, et quand le roi finit par ordonner aux trois ordres de se retirer chacun dans leur chambre, la résolution tacite des communes fut de ne pas lui obéir. Ainsi fut perdu tout le fruit des bonnes volontés du roi, et la discorde s'accrut dans une séance destinée à l'étouffer.

La séance finie, les communes, dans un silence respectueux, mais sombre, laissèrent l'ordre de la noblesse accompagner le roi, et se tinrent dans cette salle, qui, dès ce moment, fut la leur. Inutilement de la part du roi leur ordonna-t-on d'en sortir. Là même et sur-le-champ il fut résolu de persister dans leurs précédents arrêtés, et celui-ci fut pris tout d'une voix. En même temps on décréta que la personne des députés serait inviolable, qu'aucun d'eux, pour ce qu'il aurait dit ou fait dans l'assemblée, ne pourrait être poursuivi, arrêté, détenu par le pouvoir exécutif, ni durant, ni après la session; ce décret déclarant infâmes et traîtres envers la patrie les auteurs, instigateurs ou exécuteurs de pareils attentats. On y ajouta que, durant la session, la personne des députés serait à l'abri de toute poursuite criminelle et même civile, à moins que l'assemblée ne fît cesser l'exemption. L'avis en fut ouvert par Mirabeau, homme intéressé plus que personne à mettre une barrière entre les lois et lui.

Un peuple nombreux, envoyé de Paris à Versailles, avait environné la salle des états durant la séance royale. Il l'entourait encore lorsqu'on lui apprit que Necker allait demander sa retraite. Ce bruit était fondé.

Le roi, frappé d'étonnement de n'avoir pas vu à sa suite le ministre des finances, et plus surpris encore de ne pas le trouver dans le palais à

son retour, avait demandé avec inquiétude à Montmorin si Necker voulait le quitter; et Montmorin lui ayant fait entendre qu'il le croyait, le roi l'avait chargé d'aller lui dire qu'il l'attendait.

Ce fut à sept heures du soir, dans le moment où Necker était enfermé seul avec le roi, que le peuple inonda les cours et l'intérieur du palais, en criant que le roi était trompé, et que le peuple redemandait M. Necker.

L'entretien du roi avec son ministre dura une heure entière. Le peuple en attendit l'issue. Enfin il vit partir le roi pour Trianon, sans le saluer de ce cri de *vive le roi!* qu'il méritait si bien; et l'instant d'après, il vit Necker descendre l'escalier et monter dans sa chaise. Ce fut pour lui qu'en ce moment éclatèrent les vœux et les bénédictions. On a reproché au ministre d'avoir voulu jouir de son triomphe, et il est vrai qu'il y aurait eu de l'insolence, s'il y avait eu de l'intention; mais quoique, par les galeries, Necker pût retourner modestement chez lui sans se montrer au peuple, il y a eu, ce me semble, trop de rigueur à lui faire un crime de n'avoir pas eu pour le roi cette respectueuse attention.

Necker, assailli par la reconnaissance du peuple et par ses applaudissements, accompagné jusqu'à son hôtel que la même foule investit, n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il y vit accourir, non pas une députation de l'assemblée, mais l'assemblée entière, qui, se pressant autour de lui, le

suppliait, au nom de la patrie, au nom du roi lui-même, au nom du salut de l'État, de ne pas les abandonner. Ce n'était là qu'un jeu de théâtre pour rendre le parti royaliste odieux; et le dessein d'anéantir le ministre lui-même, s'il n'était pas voué au parti populaire, n'en était pas moins pris dans le conseil de la faction.

Necker voulut leur faire entendre que, seul, il n'avait plus le pouvoir de faire aucun bien. « Nous vous aiderons, s'écria Target, se donnant le droit de parler au nom de tous, et pour cela, il n'est point d'efforts, de sacrifices même que nous ne soyons disposés à faire. — Monsieur, lui dit Mirabeau avec le masque de la franchise, je ne vous aime point, mais je me prosterne devant la vertu. — Restez, M. Necker, s'écria la foule, restez, nous vous en conjurons. » Le ministre, sensiblement ému : « Parlez pour moi, M. Target, dit-il, car je ne puis parler moi-même. — Eh bien! messieurs, je reste, s'écria alors Target; c'est la réponse de M. Necker. » On a su depuis combien le coup que cette scène portait au cœur du roi lui fut sensible; et cela même entrait dans l'intention des acteurs.

Il n'y avait aucune espérance de rompre l'union des communes ni de vaincre leur résistance. Tous les jours il leur arrivait des différentes villes du royaume des félicitations de commande sur leur fermeté courageuse. Dans ces adresses il était dit que, si on semait des piéges autour de l'assem-

blée nationale, elle n'avait qu'à tourner ses regards, qu'elle apercevrait derrière elle vingt-cinq millions de Français, qui, les yeux attachés sur sa conduite, attendaient en silence quel serait leur sort et celui de leur postérité. Il ne fallait pas s'attendre à voir un parti aussi déclaré reculer d'un pas, ni fléchir.

Il s'en fallait bien que dans l'autre parti la résolution fût aussi unanime, ni la résistance aussi ferme. On a vu la division arrivée dans le clergé. La noblesse n'était guère plus sûre d'elle-même; déja soixante députés de cet ordre avaient désavoué hautement dans leur chambre le refus que l'on avait fait de la médiation du roi. Du côté du clergé, le lendemain de la séance royale, cent soixante curés s'étaient rendus dans la salle commune. Deux jours après, deux évêques encore, celui d'Orange et celui d'Autun y avaient passé. Le même jour l'humble et doux archevêque de Paris y avait présenté ses pouvoirs. Du côté de la noblesse, quarante-sept gentilshommes, et, dans ce nombre, des hommes remarquables s'étaient réunis aux communes. Le reste des deux premiers ordres ne pouvait différer de suivre cet exemple; et dans l'état de crise où étaient les affaires, tout délai était dangereux. Le roi fit pour les décider ce qu'il aurait fallu qu'il fît avant la séance royale. La lettre qu'il leur adressa, en leur sauvant l'humiliation de céder aux communes, leur donna lieu de s'honorer

d'un sentiment d'amour pour lui et de respect pour sa volonté. Ce fut à lui qu'ils se rendirent; et ce jour (le 27 juin) fut marqué par la réunion des trois ordres dans la salle commune des états-généraux.

Cette réunion solennelle se fit d'abord dans un profond silence; mais, lorsqu'elle fut consommée, à ce silence respectueux succéda tout-à-coup une explosion de joie qui se communiqua et se répandit au dehors.

Le peuple, susceptible encore de sentiments honnêtes et de douces émotions, vient d'apprendre que son triomphe est l'ouvrage du roi; et, doublement heureux de l'obtenir et de le lui devoir, se presse vers ce palais, où quelques jours auparavant l'avaient emporté ses alarmes. Il le fait retentir du vœu le plus doux des Français. Il demande à voir ce bon roi, à lui montrer comme il sait l'aimer, à le rendre témoin des transports qu'il lui cause.

Le roi paraît sur le balcon de son appartement, la reine est avec lui; et tous les deux entendent leurs noms retentir jusqu'au ciel. De douces larmes coulent dans leurs embrassements, et par un mouvement dont tous les cœurs sont attendris, la reine serre dans ses bras l'objet de leur reconnaissance. Alors ce peuple, qui depuis s'est montré si féroce, et qui était encore bon (j'aime à le répéter), saisit l'instant de payer à la reine ses sentiments d'épouse par un bonheur

de mère. Il lui demande à voir son fils, il demande à voir le dauphin. Ce précieux et faible enfant, porté dans les bras de la reine, est présenté par l'amour maternel à la tendresse nationale. Heureux de ne devoir pas vivre assez pour voir quels seraient les retours de cette trompeuse faveur.

Après le bon roi, le bon ministre, s'écrie alors la multitude; et d'une commune impulsion elle se précipite vers l'hôtel des finances, qu'elle fait retentir encore de bénédictions et de vœux.

Durant la nuit de ce grand jour, Versailles illuminé ne présenta par-tout que le tableau de la félicité publique.

Rien de plus doux que le spectacle d'une nation exaltée par des sentiments généreux. Mais l'enthousiasme dans le peuple est dangereux, lors même qu'il est le plus louable; car le peuple ne connaît point d'intervalle entre les extrêmes; et, d'un excès à l'autre, il se laisse emporter par la passion du moment. Il sentait alors tout le prix de la liberté. Mais cette liberté récente, dont il était comme enivré, allait bientôt le dépraver, en faisant fermenter en lui les éléments de tous les vices.

Déja, sous le nom spécieux de bien public, était répandu dans la foule un esprit de licence, de faction et d'anarchie. L'indépendance et la perpétuité d'une assemblée nationale où domineraient les communes, et, dans cette assemblée,

la souveraineté du peuple transmise et concentrée dans la volonté de ses représentants, avec le caractère du plus effrayant despotisme; une constitution qui ferait du royaume une démocratie armée, sous une ombre de monarchie, gouvernée en réalité par un corps aristocratique, périodiquement électif, mais toujours élu au gré du parti dominant; tel était le projet formé par la faction républicaine. Or, on avait bien calculé qu'on y trouverait des obstacles; et dans les assauts qu'on avait à livrer, ou qu'on avait à soutenir, on prévoyait qu'on aurait besoin d'un peuple ivre de liberté, et forcené de rage.

Ce fut alors que je compris ce que m'avait prédit Chamfort du système des factieux, pour livrer le bas peuple aux furies de la discorde, et le tenir sans cesse dans des mouvements convulsifs de frayeur ou d'aveugle audace.

Au chagrin du mal-aise dans un temps de disette, à la cherté du pain, à la peur d'en manquer, à cette inquiétude que motivait assez la difficulté des convois et qu'on exagérait encore, on ajoutait, pour irriter le peuple, les plus noires suppositions de complots tramés contre lui. On l'effrayait pour le rendre terrible, et tous les jours il devenait plus ombrageux et plus farouche de défiance et de soupçon.

Les brigands connus sous le nom de Marseillais, appelés à Paris pour y être les suppôts de la faction républicaine, gens de rapine et de

carnage, et aussi altérés de sang qu'affamés de butin, en se mêlant parmi le peuple, lui inspiraient leur férocité.

La présence des tribunaux le contenait encore, et lui ôtait l'audace du crime; mais on croyait à tous moments le voir franchir cette faible barrière, et la foule des vagabonds mêlés parmi les factieux et prêts à les servir, augmentait tous les jours : les ports, les quais en étaient couverts, l'Hôtel-de-Ville en était investi; ils semblaient, autour du palais, insulter à l'inaction de la justice désarmée; on en tenait douze mille occupés inutilement à creuser la butte de Montmartre, et payés à vingt sols par jour. On les y avait postés comme une arrière-garde qu'on ferait marcher au besoin. La nuit, une multitude égarée et menaçante se rassemblait au Palais-Royal. Ses portiques en étaient combles, le jardin en était rempli, cent groupes s'y formaient pour entendre des délations calomnieuses et des motions incendiaires. Les plus fougueux déclamateurs y étaient les mieux écoutés. Mille noirceurs qu'imaginait et que répandait l'imposture, étaient, dans cette enceinte, l'aliment des esprits. C'était là qu'on déclamait avec fureur contre l'autorité royale, qu'on lui faisait un crime de la cherté du blé, et de la misère du peuple. C'était là qu'aux séditieux, enivrés de folles espérances, ou troublés de noires terreurs, on marquait les victimes que l'on dévouait à la mort. Nuls hommes publics,

non pas même les plus intègres et les plus respectables, n'étaient sûrs d'y être épargnés. C'était de-là que partaient en foule ou des gens effrayés eux-mêmes, ou des gens soudoyés pour répandre l'alarme et la sédition dans Paris.

Mais, ce qui passe la vraisemblance, c'est qu'à Versailles même, un peuple qui tenait toute son existence de la cour, se montrât le plus entêté des maximes républicaines.

On l'avait vu ce peuple, tandis qu'une partie du clergé délibérait encore sur la réunion des ordres, insulter ceux des prêtres qu'il croyait opposants, et, sur de fausses délations, attaquer le bon archevêque de Paris, et le poursuivre à coups de pierre dans son carrosse; on avait observé que les gardes-françaises, loin de contenir les mutins, les encourageaient par des signes d'intelligence; et l'on savait que dans Paris ces soldats, accueillis, caressés au Palais-Royal, et défrayés dans les cafés, se disaient les amis du peuple. Le roi, sans avoir pour lui-même aucune inquiétude, put donc vouloir que, dans Paris et dans Versailles, le peuple fût soumis à la police accoutumée, et que, rentré dans l'ordre, il se livrât paisiblement à ses travaux.

Le roi put croire qu'une faction toujours présente et menaçante ne laissait pas aux délibérations de l'assemblée nationale la liberté qui devait en être l'essence; que la sûreté personnelle était le fondement de cette liberté; que la sûreté devait

être pour tous également inviolable, et que le souverain en était le garant. Il put penser que la salle des assemblées, ouverte comme un théâtre, ne devait pas être un foyer de sédition. Il trouva donc à-la-fois juste et sage de faire protéger par une garde respectueuse la liberté des opinions et la sûreté des personnes. En même temps il ordonna que les soldats aux gardes-françaises, vagabonds dans Paris, fussent remis sous la discipline, et punis s'ils s'en écartaient.

Mais le peuple ni ses moteurs ne voulurent souffrir de gène. La garde qui entourait la salle fut forcée; et l'assemblée fit vers le roi une députation pour déclarer que les états convoqués libres ne pouvaient opérer librement au milieu des troupes qui les environnaient. La garde fut levée; et il fallut laisser la salle ouverte à l'affluence du public.

Le roi sentit que le désordre ne ferait qu'aller en croissant, si on laissait le peuple exempt de toute crainte; que ce ne serait plus qu'en lui cédant qu'on pourrait l'appaiser; qu'au moins, en usant d'indulgence envers les factieux, fallait-il leur montrer qu'on pouvait user de rigueur; et que, n'étant pas sûr d'être obéi par les gardes-françaises, il était temps de faire avancer quelques troupes sur lesquelles on pût compter. Il en fit donc venir; mais d'abord en très-petit nombre, et bien sincèrement dans l'unique intention de protéger l'ordre public et le repos des citoyens.

Personne n'en doutait; mais ce repos, cet ordre même était le coup mortel pour la révolution qu'on voulait produire.

On a entendu le roi répondre à la noblesse, qu'il connaissait les droits attachés à sa naissance, et qu'il saurait les maintenir. Il avait dit aux états-généraux qu'aucun de leurs projets, aucunes de leurs délibérations ne pouvaient avoir force de loi sans son approbation spéciale, et que tous les ordres de l'État pouvaient se reposer sur son équitable impartialité. Or, dans ce système d'autorité et de puissance protectrice, et en opposition avec une faction populaire qui se regardait elle-même comme le corps législatif unique, absolu et suprême, et comme le dépositaire de la volonté nationale, le roi, pour tenir ce langage, ne devait pas être désarmé; et dans le cas où il serait forcé d'agir comme il avait parlé, en bon roi mais en vrai monarque, il était nécessaire qu'il en eût le pouvoir. C'était là déterminément ce que le parti factieux et révolutionnaire ne voulait pas souffrir. Ses forces résidaient dans ce ramas de peuple qui suit aveuglément ceux qui se déclarent pour lui; et si Versailles était gardé, si Paris était calme, ou réprimé par des troupes de ligne, les factieux restaient sans moyens et sans espérance.

Ce n'était pas encore à des forfaits qu'on excitait le peuple. L'anarchie avait ses dangers qu'on ne se dissimulait pas; mais, pour intimider le roi et

le parti des gens de bien, dût-il en coûter d'abord quelque ravage, même un peu de sang innocent, la liberté républicaine était d'un si grand prix, qu'il fallait bien lui faire de légers sacrifices : telles étaient la politique et la morale du plus grand nombre ; et c'étaient les plus modérés : les autres se croyaient permis tout ce qui leur était utile; et à leur tête Mirabeau professait hautement comme vertus modernes le mépris des devoirs et des droits les plus saints.

Il fallait, disait-on, nourrir le feu du patriotisme; et pour l'entretenir, la liberté accordée à la presse faisait éclore tous les jours des libelles calomnieux, où l'on dévouait à la haine et à la vengeance publique quiconque osait disputer au peuple le pouvoir de tout opprimer. Le noble qui, avec quelque chaleur, défendait la cause des nobles, un membre du clergé qui, avec quelque éloquence, plaidait la cause du clergé, n'étaient rien de moins, dans ces délations, que des traîtres à la patrie. Dans le tiers-état même l'opinion modérée passait pour lâcheté et rendait suspect son auteur. Ainsi, du côté des communes, la contrainte et la violence environnaient les deux premiers ordres, et c'était les communes qui semblaient repousser la contrainte et la violence. Tout ce qui pouvait animer, irriter, soulever le peuple était permis et provoqué; tout ce qui pouvait contenir ou réprimer ses mouvements, excitait dans les états même les plus vives récla-

mations. On appelait liberté le droit d'éteindre toute liberté. Le sens de ces réclamations n'était pas équivoque : nous voulons tout pouvoir par le moyen du peuple, et qu'on ne puisse rien qu'avec nous et par nous.

Mais, en convoquant les états-généraux, le roi avait-il entendu former une démocratie, et attribuer aux communes le despotisme menaçant qu'elles prétendaient exercer? « Que devient, sire, lui disaient les ordres opprimés, que devient cette sûreté que vous nous avez garantie? que devient cette égalité que les communes ont demandée? En existerait-il une ombre pour deux ordres qui s'entendraient dénoncer, dévouer à la fureur du peuple, s'ils ne consentaient pas sans réclamation à ce que le tiers aurait voulu? Sans doute autour de cette salle d'une assemblée législative, il n'aurait point fallu de garde militaire; mais il n'y fallait pas non plus des troupes de brigands prêts à nous lapider. » Cette garde paisible qu'on disait offensante pour l'sasemblée des états, n'était là que pour garantir le calme des opinions et la liberté des suffrages. Voulait-on que toute contrainte en fût bannie? il fallait éloigner les troupes, et en même temps il fallait écarter ce peuple qui venait jusque dans l'assemblée encourager ses partisans, choisir et marquer ses victimes, et rendre effrayante pour les faibles la redoutable épreuve de l'appel nominal.

Les orateurs du peuple faisaient l'éloge de sa

bonté, de son équité naturelle, et cet éloge était dû sans doute à une classe de citoyens qui est l'élite de la commune. Mais au-dessous de cette classe ne voyait-on pas ces brigands qui, dans Paris naguère, avaient saccagé la maison d'un paisible et bon citoyen? et ceux qui, dans l'enceinte des jardins du Palais-Royal, semaient la calomnie et soufflaient la révolte? et ceux qui, à Versailles, avaient voulu lapider un charitable et pieux archevêque? et ceux qui avaient enlevé au supplice un fils meurtrier de son père? et ceux qui, depuis, dans Paris, aux portes de l'Hôtel-de-ville, et à Versailles même, dans le palais du roi, ont commis tant d'atrocités? et ceux qui les ont applaudies après les avoir provoquées, et se sont réjouis en voyant promener au bout des lances toutes ces têtes de citoyens inhumainement massacrés?

C'était donc, disaient les deux ordres qui réclamaient la sûreté commune, c'était donc une dérision cruelle, que de confondre ainsi le peuple qu'il fallait contenir avec celui qu'il fallait protéger. Par un grossier abus des mots, de la populace on faisait le peuple, et de ce peuple la nation que l'on déclarait souveraine.

Les communes demandaient à Paris une garde bourgeoise; mais, en attendant qu'elle fût organisée, qu'avait d'inquiétant le petit nombre de troupes réglées que le roi y avait fait venir? Tout y était tranquille depuis leur arrivée; mais cette

police militaire n'était pas du goût des communes. Leurs émissaires ne cessaient d'agiter le Palais-Royal, l'infâme repaire du crime; ils y attiraient les soldats aux gardes, et les y retenaient la nuit. Ce fut ce que le duc du Châtelet, leur colonel, ne put dissimuler; il y fit prendre à une heure indue deux de ces soldats vagabonds; et ils furent conduits à la prison de l'Abbaye. Ce fut le signal d'un soulèvement. L'acte le plus commun de l'autorité militaire fut traité d'attentat contre la liberté, et, en moins d'une heure, la prison des deux soldats (qu'on appelait amis du peuple) fut assiégée par vingt mille hommes. Les geoliers ayant fait résistance, on prit des haches et des leviers, les portes furent enfoncées, et tous les prisonniers, même les criminels, s'échappèrent pendant la nuit.

Le lendemain, à l'ouverture de l'assemblée nationale, arrivent à Versailles les députés de cette foule mutinée. Dans leur adresse, qui fut remise au président, il était dit que ces deux malheureuses victimes du despotisme avaient été arrachées de leurs fers; qu'au bruit des acclamations ils avaient été ramenés au Palais-Royal, où ils étaient sous la garde du peuple, qui s'en était rendu responsable. « Nous attendons, ajoutaient-ils, votre réponse, pour rendre le calme à nos concitoyens, et la liberté à nos frères. »

La réponse du président fut qu'en invoquant la clémence du roi, l'assemblée donnerait l'exem-

ple du respect dû à l'autorité royale, et qu'elle conjurait les habitants de Paris de rentrer sur-le-champ dans l'ordre. Cette réponse faible était au moins sincère et conforme au vœu des communes; car l'assemblée ne savait pas que, par les plus insignes et les plus infâmes brigands, on soulevait la populace, et que cette furie qu'on lui avait inspirée, on l'employait à faire craindre à la cour des soulèvements. L'assemblée elle-même était mue par des ressorts qui lui étaient inconnus. En son nom et par elle on remuait le peuple, par le peuple on la dominait. Tel a été le mécanisme de la révolution.

Le roi fut donc supplié, au nom de l'assemblée, de vouloir bien employer au rétablissement de l'ordre les moyens infaillibles de la clémence et de la bonté, si naturels à son cœur, et il y consentit sans peine; mais, avant de céder à un mouvement de bonté, il voulait que l'ordre fût rétabli. Il ne le fut en aucune manière. Le peuple, sans remettre les deux soldats dans leur prison, sans renoncer lui-même à ses attroupements nocturnes, et en redoublant au contraire de tumulte et de violence, réclama la promesse du roi d'un ton à ne souffrir aucun retardement, et il fallut que la discipline et que l'autorité royale fléchissent devant sa volonté.

Ce fut alors que les résolutions du conseil parurent prendre quelque énergie; mais la faiblesse ne sort jamais de son caractère qu'à-demi d'un

pied chancelant, et pour y rentrer plus timide après un inutile effort.

L'aventure des soldats aux gardes, l'esprit d'insubordination que le peuple leur inspirait, l'audace de ce peuple, le ton qu'il avait pris, cette manière de commander en suppliant, cette impatience fougueuse d'obtenir ce qu'il demandait, et ce mérite qu'on lui faisait de s'appaiser après qu'on lui avait obéi, enfin ce caractère de liberté impérieuse et menaçante qu'il annonçait à tout propos, avaient été dans les conseils des moyens vivement saisis de faire entendre au roi que le plus grand des maux et pour l'État, et pour lui-même, serait de laisser mépriser l'autorité qu'il avait en main, et qu'infailliblement on la mépriserait si on la voyait désarmée; qu'on osait déja l'attaquer parce qu'elle se montrait faible, et que des forces redoutables lui pouvaient seules obtenir le respect et assurer l'obéissance; qu'il fallait que la multitude tremblât, ou qu'elle fît trembler; que ce n'était pas seulement par des lois que se gouvernaient les États, sur-tout des États aussi vastes; que la justice avait besoin de l'épée et du bouclier; que la sagesse et l'équité consistaient à savoir user et à ne jamais abuser de la force; que c'était par-là que les bons rois se distinguaient des rois faibles et des tyrans; qu'il eût été à souhaiter, sans doute, que la tenue des états se fût passée dans une pleine sécurité sans avoir autour d'eux aucun appareil militaire;

qu'il en était ainsi dans les pays où le peuple veut bien se reposer sur la sagesse et la fidélité de ses représentants; qu'il en serait de même en France dès que l'ordre et le calme y seraient rétablis; mais que tant que le peuple et la classe du peuple la plus séditieuse et la plus violente viendrait mêler l'insulte et la menace aux délibérations des états-généraux, la force publique avait droit de s'armer pour le contenir.

« On croit pouvoir, sire, ajoutaient ceux qui demandaient l'usage de l'autorité réprimante, on croit pouvoir appaiser le bas peuple aussi aisément qu'on l'irrite; après qu'on l'aura fait servir au dessein d'une subversion générale dans le royaume, on voudra ramener le tigre dans sa cage et lui faire oublier combien il est terrible quand il veut l'être; il ne sera plus temps; la bête féroce aura connu sa force et la faiblesse de ses liens. Que sera-ce sur-tout si elle a goûté du sang? Elle fera trembler long-temps peut-être ceux qui auront osé la déchaîner. Apprenez-lui donc à ce peuple que, dans vos mains, il est pour lui encore une justice à redouter.

« Dès le commencement de votre règne, sire, on vous a fait réduire et affaiblir votre maison militaire; et vous, qui vous flattiez de n'avoir à régner que sur un peuple fidèle et bon, vous avez consenti, dans la droiture de votre cœur, à cette réduction funeste; mais la discipline et l'obéissance ne sont pas détruites dans vos ar-

mées, et il vous reste encore assez de forces à opposer à l'audace des factieux. Le despotisme serait l'usage de ces forces contre les lois; mais employées à maintenir l'ordre et les lois, elles sont le digne cortége de l'autorité légitime, la sauve-garde de l'État et le soutien de la royauté.

« Si les membres de l'assemblée nationale avaient tous votre loyauté, sire, ils s'accorderaient tous à demander autour du sanctuaire de la législation une barrière impénétrable, inaccessible même, d'un côté pour les troupes, de l'autre pour le peuple, et alors tout serait égal. Mais non, c'est pour laisser à cette populace une pleine licence et une pleine impunité qu'on veut que les troupes s'éloignent. On craint qu'elle ne soit refroidie et intimidée; on veut qu'elle ose tout sans avoir rien à craindre; c'est par elle qu'on veut régner. N'avons-nous pas vu que, du centre aux extrémités du royaume, ce nom de liberté, ce nom qui, pour la populace, ne veut dire que la licence, a retenti comme un signal d'insurrection et d'anarchie? La police parmi le peuple, la discipline dans les armées, par-tout les lois de l'ordre ont été dénoncées comme des restes de servitude. L'indépendance et le mépris de toute espèce d'autorité, voilà ce que présente la face du royaume; et c'est sur les ruines de la monarchie et avec ses débris que l'on se vante de créer un empire démocratique. C'est un vil ramas de vagabonds sans mœurs, sans état, sans

aveu, qu'on appelle le peuple souverain. Mais la nation désire, elle demande que la constitution du royaume soit réglée et fixée sur des bases fondamentales, et il s'agit de la rendre à-la-fois plus régulière et plus constante. C'est à quoi, sire, les états sont chargés de travailler avec vous. Par cette ancienne et vénérable constitution de la monarchie, vous êtes roi; l'autorité suprême, la force exécutive a été remise en vos mains; vos ancêtres, à qui la nation l'a confiée, vous l'ont transmise en héritage. La nation ne veut ni n'entend dépouiller, déposer, déshériter son roi. Et que serait-ce qu'un monarque, si ce n'était pas le protecteur de tous les droits et de toutes les libertés? »

« Protégez, sire, celle de tous les ordres, et n'en laissez opprimer aucun. Protégez celle des états eux-mêmes; et protégez sur-tout dans les villes, dans les campagnes, celle de ces citoyens honnêtes, de ces cultivateurs paisibles qui, menacés dans leurs foyers par une populace oisive et vagabonde, tremblent avec raison que bientôt il ne soit plus temps de lui remettre le frein des lois. Non, sire, ce n'est plus au nom du clergé ni de la noblesse, c'est au nom d'un bon peuple dont vous êtes le père, que nous vous conjurons de ne pas le livrer à la plus cruelle des tyrannies, à celle de la populace et de ses perfides moteurs. »

C'était ainsi qu'on persuadait au roi qu'en dé-

ployant aux yeux du peuple une puissance militaire, il ne ferait que réprimer et contenir la force par la force, et laisser au milieu la liberté publique protégée et hors de danger.

LIVRE SEIZIÈME.

Le roi fit donc avancer des troupes; mais, en prenant une résolution vigoureuse, il fallait en prévoir les suites, calculer pas à pas les forces et les résistances, les obstacles et les dangers, et, selon les événements, déterminer d'avance sa marche et ses positions. On ne calcula rien, on ne pourvut à rien, on ne songea pas même à garantir les troupes de la corruption du peuple de Paris. On ne fit aucune disposition pour mettre le roi et sa famille à l'abri de l'insulte dans un cas de révolte; et dans les faubourgs de Paris, le seul poste imposant, la Bastille, ne fut pourvue ni de garnison suffisante, ni de vivres pour y nourrir le peu de soldats qu'il y avait. Enfin, jusqu'à la subsistance des troupes que l'on assemblait fut négligée au point que leur pain n'était fait qu'avec des farines gâtées, tandis que les femmes du peuple venaient leur en offrir d'excellent, avec du vin et des viandes en abondance, sans compter leurs autres moyens de débauche et de corruption.

A cette espèce d'étourdissement où étaient la cour et le conseil, le parti contraire opposait une

conduite raisonnée, progressive et constante, s'acheminant de poste en poste vers la domination, sans jamais perdre un temps ni reculer d'un pas. Résolu donc à ne souffrir ni autour de Versailles, ni autour de Paris, aucun rassemblement, on délibéra une adresse au roi le 8 juillet (1789). Ce fut l'ouvrage de Mirabeau, le principal orateur des communes, homme doué par la nature de tous les talents d'un tribun; bouillant de caractère, mais aussi souple dans sa conduite que fougueux dans ses passions; habile à pressentir l'opinion dominante, et pour paraître la conduire, diligent à la devancer, lâche de cœur, mais fort de tête et intrépide d'impudence; corrompu à l'excès et se vantant de l'être; déshonoré dès sa jeunesse par les vices les plus honteux, mais n'attachant aucun prix à l'honneur; calculant bien qu'un homme dangereux ne pouvait être méprisé même en se rendant méprisable, et résolu à se passer de l'estime attachée aux mœurs, s'il obtenait celle qu'arrachent de grands talents devenus redoutables.

Voici l'adresse qu'il proposa d'adresser au roi, chef-d'œuvre d'éloquence artificieuse et perfide, et qui, applaudie comme elle devait l'être, fut adoptée par acclamation (le 9 juillet).

« Sire, vous avez invité l'assemblée nationale à vous témoigner sa confiance; c'était aller au-devant du plus cher de ses vœux. Nous venons déposer dans le sein de votre majesté les plus

vives alarmes. Si nous en étions l'objet, si nous avions la faiblesse de craindre pour nous-mêmes, votre bonté daignerait encore nous rassurer; et même, en nous blâmant d'avoir douté de vos intentions, vous accueilleriez nos inquiétudes, vous en dissiperiez la cause, vous ne laisseriez point d'incertitude sur la position de l'assemblée nationale.

« Mais, sire, nous n'implorons pas votre protection; ce serait offenser votre justice. Nous avons conçu des craintes, et, nous l'osons dire, elles tiennent au patriotisme le plus pur, à l'intérêt de nos commettants, à la tranquillité publique, au bonheur du monarque chéri qui, en nous applanissant la route de la félicité, mérite bien d'y marcher lui-même sans obstacle. (Détestable hypocrite!)

« Les mouvements de votre cœur, sire, voilà le vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts, que des camps se forment autour de nous, que la capitale est investie, nous nous demandons avec étonnement : Le roi s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples? S'il avait pu en douter, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels? Que veut dire cet appareil menaçant?

« Où sont les ennemis de l'État et du roi qu'il faut subjuguer? où sont les ligueurs qu'il faut réduire? Une voix unanime répond dans la capitale et dans l'étendue du royaume : nous ché-

rissons notre roi ; nous bénissons le Ciel du don qu'il nous a fait de son amour.

« Sire, la religion de votre majesté ne peut être surprise que sous le prétexte du bien public. Si ceux qui ont donné ce conseil à notre roi avaient assez de confiance dans leurs principes pour les exposer devant nous, ce moment amenerait le plus beau triomphe de la vérité.

« L'État n'a rien à redouter que des mauvais principes qui osent assiéger le trône même, et ne respectent pas la couronne du plus pur et du plus vertueux des princes ; et comment s'y prend-on, sire, pour vous faire douter de l'attachement et de l'amour de vos sujets?

« Avez-vous prodigué leur sang? êtes-vous cruel, implacable? avez-vous abusé de la justice? le peuple vous impute-t-il ses malheurs? vous nomme-t-il dans ses calamités? ont-ils pu vous dire que le peuple est impatient de votre joug? Non, non, ils ne l'ont pas fait. La calomnie n'est du moins pas absurde : elle cherche un peu de vraisemblance pour colorer ses noirceurs.

« Votre majesté a vu tout récemment ce qu'elle peut sur son peuple. La subordination s'est établie dans la capitale agitée ; les prisonniers mis en liberté par le peuple, d'eux-mêmes ont pris leurs fers ; et l'ordre public qui peut-être eût coûté des torrents de sang, si l'on eût employé la force, un mot de votre bouche l'a rétabli ; mais ce mot était un mot de paix ; il était l'expres-

sion de votre cœur, et vos sujets se font gloire de n'y résister jamais. Qu'il est beau d'exercer cet empire! c'est celui de Louis IX, de Louis XII, de Henri IV, c'est le seul qui soit digne de vous. Nous vous tromperions, sire, si nous n'ajoutions pas, forcés par les circonstances : Cet empire est le seul qu'il soit aujourd'hui possible en France d'exercer. La France ne souffrira pas qu'on abuse du meilleur des rois, et qu'on l'écarte, par des voies sinistres, du noble plan qu'il a lui-même tracé. Vous nous appelez pour fixer, de concert avec vous, la constitution, pour opérer la régénération du royaume. L'assemblée nationale vient de vous déclarer solennellement que vos vœux seront remplis, que vos promesses ne seront point vaines, que les piéges, les difficultés, les terreurs ne retarderont point sa marche et n'intimideront point son courage.

« Où donc est le danger des troupes, affecteront de dire nos ennemis? et que veulent dire leurs plaintes, puisqu'ils sont inaccessibles au découragement? Le danger, sire, est pressant et universel; il est au-delà de tous les calculs de la prudence humaine.

« Le danger est pour le peuple des provinces; une fois alarmé sur notre liberté, nous ne connaissons plus de frein qui puisse le retenir. La distance seule grossit, exagère tout, double les inquiétudes, les aigrit, les envenime. Le danger est pour la capitale. De quel œil le peuple, au

sein de l'indigence, et tourmenté des angoisses les plus cruelles, se verra-t-il disputer le reste de sa subsistance par une foule de soldats menaçants? La présence des troupes ameutera, produira une fermentation universelle; et le premier acte de violence exercé, sous prétexte de police, peut commencer une suite horrible de malheurs.

« Le danger est pour les troupes. Des soldats français, approchés du centre des discussions, participant aux passions comme aux intérêts des peuples, pourront oublier qu'un engagement les a faits soldats pour se souvenir que la nature les fit hommes.

« Le danger, sire, menace les travaux qui sont notre premier devoir, et qui n'auront un plein succès, une véritable permanence qu'autant que les peuples les regarderont comme entièrement libres. Il est d'ailleurs une contagion dans les mouvements passionnés. Nous ne sommes que des hommes : la défiance de nous-mêmes, la crainte de paraître faibles, peuvent nous entraîner au-delà du but. Nous serons obsédés d'ailleurs de conseils violents et démesurés; et la raison calme, la tranquille sagesse ne rendent pas leurs oracles au milieu du tumulte, du désordre et des scènes factieuses. Le danger, sire, est plus terrible encore, et jugez de son étendue par les alarmes qui nous amènent devant vous. De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes : plus d'une entreprise fatale aux na-

tions s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable.

« Ne croyez pas ceux qui vous parlent légèrement de la nation, et qui ne savent que vous la représenter selon leurs vues : tantôt insolente, rebelle, séditieuse; tantôt soumise, docile au joug, prompte à courber la tête pour le recevoir. Ces deux tableaux sont également infidèles. Toujours prêts à vous obéir, sire, parce que vous commandez au nom des lois, notre fidélité est sans bornes comme sans atteinte. Prêts à résister à tous les commandements arbitraires de ceux qui abusent de votre nom, parce qu'ils sont ennemis des lois, notre fidélité même nous ordonne cette résistance, et nous nous honorerons toujours de mériter les reproches que notre fermeté nous attire.

« Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés; renvoyez cette artillerie destinée à couvrir vos frontières; renvoyez surtout les troupes étrangères, ces alliés de la nation que nous payons pour nous défendre et non pour troubler nos foyers; votre majesté n'en a pas besoin; et pourquoi un roi, adoré de vingt millions de Français, ferait-il accourir à grands frais autour du trône quelques milliers d'étrangers? Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par leur amour. Les députés de la nation sont

appelés à consacrer avec vous les droits éminents de la royauté sur la base immuable de la liberté du peuple; mais lorsqu'ils remplissent leur devoir, lorsqu'ils cèdent à la raison, à leurs sentiments, les exposeriez-vous au soupçon de n'avoir cédé qu'à la crainte? Ah! l'autorité que tous les cœurs vous défèrent est la seule pure, la seule inébranlable; elle est le juste retour de vos bienfaits et l'immortel apanage des princes dont vous êtes le modèle. »

Cette harangue, insolemment flatteuse, cette menace éloquemment tournée d'un soulèvement général, si le roi, pour la sûreté des bons et l'effroi des méchants, gardait auprès de lui une partie de ses armées, s'il n'abandonnait pas sa ville capitale à tous les excès de la licence et du brigandage, et l'assemblée nationale aux insultes et aux menaces d'une populace ameutée; cette affectation d'englober des mutins et des vagabonds révoltés dans les éloges d'un bon peuple; cet avis arrogant qu'il importait au roi de leur céder, de leur complaire, et la déclaration formelle que cet empire était le seul qu'il lui fût désormais possible d'exercer, ne firent pas sur l'esprit du roi l'effet qu'on en attendait. A travers ces menaces respectueuses et ces alarmes hypocrites, il vit trop bien qu'il s'agissait d'abandonner ou de maintenir son autorité légitime; qu'on l'exhortait à se laisser désarmer et lier les mains; il vit sur-tout qu'en glissant sur l'article de ses

bonnes intentions, on évitait de toucher aux faits qui rendaient justes et nécessaires les précautions qu'il avait prises. Il fallut donc qu'il s'expliquât lui-même; et à ce langage plein d'artifice, il répondit par des raisons pleines de force et de candeur.

« Personne n'ignore, dit-il aux députés, les désordres et les scènes scandaleuses qui se sont passés et renouvelés à Paris et à Versailles sous mes yeux et sous les yeux des états-généraux. Il est nécessaire que je fasse usage des moyens qui sont en ma puissance pour remettre et maintenir l'ordre dans la capitale et dans les environs. C'est un de mes devoirs principaux que de veiller à la sûreté publique. Ce sont ces motifs qui m'ont engagé à faire un rassemblement de troupes autour de Paris. Vous pouvez assurer les états-généraux qu'elles ne sont destinées qu'à réprimer, ou plutôt qu'à prévenir de pareils désordres, à maintenir l'exercice des lois, à assurer et à protéger même la liberté qui doit régner dans vos délibérations. Toute espèce de contrainte en doit être bannie, de même que toute appréhension de tumulte et de violence en doit être écartée. Ce ne seraient que des gens mal-intentionnés qui pourraient égarer mes peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution que je prends. J'ai constamment cherché à faire tout ce qui pouvait tendre à leur bonheur, et j'ai toujours eu lieu d'être assuré de leur amour et de leur fidélité.

« Si cependant la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande de l'assemblée, à transférer les états-généraux à Noyon ou à Soissons, et je me rendrais à Compiègne. »

C'est ce qu'il était bien sûr que l'on ne demanderait pas. Rien n'était plus contraire au plan formé que de se séparer du peuple de Paris. Il était donc plus qu'inutile d'en témoigner l'intention; et si, par un nouveau tumulte, le roi était forcé à cette translation, que ne l'ordonnait-il? que ne se rendait-il à Compiègne avec sa maison et une garde respectable, en déclarant nulle et contraire au droit de sûreté et de liberté des suffrages toute délibération prise au milieu du trouble qui agitait Versailles et Paris?

Le parti populaire n'eut garde de quitter son poste. Il avait besoin d'être soutenu de la populace; c'était en l'agitant qu'il se rendait lui-même puissant et redoutable. Aussi répondit-il, par l'organe de Mirabeau, que « c'étaient aux troupes à s'éloigner de l'assemblée et non pas à l'assemblée à s'éloigner des troupes. Nous avons, dit-il, réclamé une translation pour l'armée et non pas pour nous. »

Dès-lors au moins fut-il bien évident que c'était par le peuple que les communes voulaient agir; et dans cette lutte d'autorité qui allait s'engager, elles voulaient toutes leurs forces et n'en laisser aucune au roi.

Il était juste cependant que le roi conservât au moins une force de résistance. Dans les monarchies les plus tempérées, le roi a le droit du *veto*, et jamais on n'avait douté de la nécessité de la sanction royale pour donner aux décrets des députés du peuple la forme et la force des lois. En effet, comme dépositaire de la puissance exécutive, le roi avait le droit d'examiner les lois qu'il devait faire exécuter; et par sa qualité de premier représentant de la nation, il était constitué le surveillant des autres. Dans le tumulte et dans le choc des passions diverses et des intérêts opposés qui pouvaient diviser une assemblée politique, il était fréquemment à craindre que le résultat d'une discussion orageuse ne fût pas la résolution la plus sage et la plus utile. Souvent il en pouvait passer de contraires au bien public. Une seule voix au-dessus de l'égalité numérique pouvait faire une loi d'un injuste et violent décret. Toutes les fois que l'éloquence passionnée et la saine raison seraient aux prises, il y avait peu de sûreté pour le plus équitable et le meilleur parti. Le roi, dans la législation, était donc un modérateur, un régulateur nécessaire; ce n'était donc ni dans la volonté du roi seul, ni dans celle des députés du peuple que devait résider la plénitude de la puissance législative, mais dans l'accord de ces deux volontés, et le consentement de l'un aux résolutions de l'autre formait cette sanction royale.

Or, si ce droit d'examiner et de sanctionner les lois, d'y donner son consentement ou d'y apposer son véto était méconnu, contesté, refusé au monarque; s'il se voyait ravir son autorité légitime; s'il voyait son trône ébranlé, sa couronne avilie, le sceptre de ses pères prêt à se briser dans ses mains, ne serait-il pas nécessaire qu'il fût armé pour les défendre? ne serait-il pas juste, aux yeux mêmes de la nation, qu'il apprît aux communes à se renfermer dans les bornes qui leur étaient marquées, même par leur mandat?

Ces questions agitées dans le conseil effrayaient les ministres.

« Tout acte de rigueur, disaient-ils, serait une démarche également funeste, soit qu'il fallût la soutenir, soit qu'il fallût l'abandonner; une hostilité contraire aux sentiments du roi, capable d'allumer entre son peuple et lui les feux de la guerre civile, et qui rendrait odieux le pouvoir qu'elle aurait rendu redoutable ou qui l'avilirait s'il se laissait braver. »

Placés eux-mêmes entre deux écueils, dans un détroit où allait périr l'autorité royale, ou ce qu'on appelait la liberté publique, n'ayant pour sauver l'une et l'autre ni assez de crédit, ni assez d'influence, ils employaient auprès du roi tous les moyens de discussion que leur donnaient son estime et leur zèle : ils ne lui faisaient voir qu'imprudence et péril dans ce rassemblement de

troupes mécontentes et corruptibles dont on se croyait assuré. Mais fussent-elles plus affermies dans la volonté d'obéir, qui répondrait que c'en serait assez de leur approche pour rétablir l'ordre et le calme? Et si on manquait le but d'intimider le peuple, si, au lieu de le contenir, on allait l'irriter encore, que ferait-on pour le réduire? que ferait-on pour l'appaiser? Ils voyaient, à la tête du parti populaire, des hommes d'un naturel pervers; ils y voyaient aussi des fourbes profondément dissimulés : mais ils présumaient bien encore du caractère national; ils comptaient un grand nombre de gens de bien dans les communes; et l'exemple du roi, sa modération, sa loyauté, sa bonté généreuse, y pouvaient faire prévaloir des sentiments analogues aux siens. Leur espérance était la même que celle de Lally-Tolendal, lorsqu'en parlant à la noblesse de son bailliage, il lui disait : *Ils vous trompent, citoyens nobles, ceux qui vous disent que le tiers n'a réclamé la justice que pour être injuste, et n'a voulu cesser d'être opprimé que pour être oppresseur.* Ce bon jeune homme ne tarda point à reconnaître que lui-même il était dans l'illusion; mais ce qu'il espérait de bonne foi, Necker, Montmorin, la Luzerne, Saint-Priest, l'espéraient comme lui. Ainsi, également fidèles à l'État et au roi, les moyens de conciliation leur semblaient les seuls praticables : car ceux de corruption n'étaient pas de leur goût, et le roi les eût rebutés.

L'on conçoit quelle devait être la perplexité de ce prince; mais tout l'avertissait qu'il était temps de prendre une conduite ferme, et cette conduite nouvelle demandait de nouveaux ministres.

Le renvoi de ceux-ci fut décidé le 11 juillet.

Le 12 on en sut, dès le matin, la nouvelle à Paris; mais elle ne fut divulguée que le soir, à l'heure des spectacles. Une sombre indignation s'empara de tous les esprits. On ne douta plus qu'à la cour la résolution d'agir à force ouverte ne fût prise à l'insu du roi, et qu'on ne voulût malgré lui l'entraîner dans ce dessein funeste, en éloignant de ses conseils des hommes sages et modérés. Le renvoi de Necker sur-tout, dans la crise où était le royaume, parut être la preuve qu'on voulait ruiner et affamer Paris. A l'instant les spectacles furent interrompus. On y vit arriver des hommes égarés qui criaient aux acteurs : *Cessez, retirez-vous, le royaume est en deuil; Paris est menacé, nos ennemis l'emportent. Necker n'est plus en place, on le renvoie, il est parti; et avec lui sont renvoyés tous les ministres amis du peuple.*

Une frayeur soudaine se répand dans les salles, les acteurs disparaissent, le public se retire tremblant et consterné; et déja dans toute la ville la résolution est formée de demander que Necker et tous les bons ministres qui pensent comme lui soient rendus à l'État.

Dans tous les lieux où le peuple a coutume

de s'assembler les jours de fête, la fermentation fut extrême. Le Palais-Royal était rempli d'une foule agitée, comme les flots de la mer le sont dans la tourmente. D'abord un triste et long murmure, bientôt une rumeur plus redoutable s'y fit entendre. On y prit la cocarde verte; les feuilles d'arbres en tinrent lieu; et pour signal du soulèvement, le peuple ayant imaginé de prendre dans la boutique d'un modeleur en cire le buste de Necker et celui du duc d'Orléans, il les promena dans Paris.

Une autre foule s'amassait dans la place de Louis XV, et le tumulte allait croissant. Pour le dissiper, on fit avancer quelques troupes. Leur commandant, le baron de Bezenval, s'y était rendu avec une compagnie de grenadiers de gardes-suisses. Le prince de Lambesc vint l'y joindre à la tête de cinquante dragons de Royal-Allemand. La présence des troupes acheva d'irriter le peuple. Il se mit à les insulter. Ils négligèrent ses clameurs; mais, assaillis à coups de pierre, dont quelques-uns furent blessés, les dragons perdaient patience, lorsque Bezenval donna l'ordre au prince de Lambesc de faire un mouvement pour obliger le peuple à reculer dans les Tuileries. Ce mouvement se fit avec tant de mesure, que personne du peuple n'en fut renversé ni froissé. Ce ne fut qu'au moment de la retraite des dragons que fut blessé légèrement, et de la main du prince, un forcené qui s'obstinait à lui fermer le Pont-Tournant.

Aussitôt dans Paris se répandit le bruit d'un massacre de citoyens dans le jardin des Tuileries, où couraient, disait-on, les dragons de Lambesc à cheval, le sabre à la main, et le colonel à leur tête, égorgeant les vieillards, écrasant les enfants, renversant les femmes enceintes, ou les faisant avorter de frayeur.

En même temps, sur le faux bruit que leur régiment était insulté, les grenadiers des gardes-françaises forcèrent le duc du Châtelet, leur colonel, à les laisser sortir du jardin de l'hôtel de Richelieu, où il les tenait enfermés. Dès-lors le régiment aux gardes fut tout entier livré au peuple; et c'était là ce que les factieux désiraient le plus ardemment.

Ainsi Paris, sans tribunaux, sans police, sans garde, à la merci de cent mille hommes errant au milieu de la nuit, et la plupart manquant de pain, croyait être au moment d'être assiégé au-dehors, d'être saccagé au-dedans. Vingt-cinq mille hommes de troupes étaient postés autour de son enceinte, à Saint-Denis, à Courbevoye, à Charenton, à Sèvres, à la Muette, au Champ-de-Mars; et tandis qu'on le bloquerait et qu'on lui couperait les vivres, il allait être en proie à un peuple affamé. Telle fut l'image terrible qui, dans la nuit du 12 au 13 juillet, fut présente à tous les esprits.

Mais les brigands eux-mêmes, saisis de la terreur commune, ne commirent aucun dégât.

Les boutiques des armuriers furent les seules qu'on fit ouvrir, et l'on n'y prit rien que des armes.

Dès que le jour parut, la ville se trouva remplie d'une populace égarée, qui, frappant à toutes les portes, demandait à grands cris des armes et du pain, et qui, croyant qu'il y avait un dépôt de fusils et d'épées dans les souterrains de l'Hôtel-de-Ville, s'y porta pour les faire ouvrir. Je m'arrête pour expliquer par qui, dans ce moment, l'Hôtel-de-Ville était occupé et par quelle espèce de tribunal la police y était exercée.

Le 10 mai, les élections de la commune étant achevées, Target, président de l'assemblée des électeurs, leur persuada de se tenir en permanence durant la session des états-généraux. La délibération en fut prise du consentement et au gré de la faction populaire. Ainsi, lorsqu'à la fin de juin, après la séance royale, les électeurs trouvèrent leur salle fermée à l'archevêché, ils se firent ouvrir l'Hôtel-de-Ville, et s'y établirent les agents de l'assemblée nationale auprès du peuple de Paris.

Je dois leur rendre ce témoignage, que, dans des circonstances difficiles et périlleuses, chargés du soin de la chose publique, ils s'acquittèrent de leurs fonctions en bons et braves citoyens.

Ce fut donc à cette assemblée que, le 13 juillet, le peuple s'adressa pour demander des armes, dont il y avait, disait-il, un amas dans les ca-

veaux de l'Hôtel-de-Ville; mais comme ce dépôt n'existait point, le peuple eut beau forcer les portes, les fusils de la garde furent les seuls qu'il y trouva, et ceux-là furent enlevés.

Cependant, au bruit du tocsin qu'on fit sonner dans toutes les églises, les districts s'assemblèrent pour aviser aux moyens de pourvoir à la sûreté de la ville au-dedans ainsi qu'au-dehors.; car il n'était pas moins instant de la défendre des brigands dont elle était pleine, que des troupes qui l'entouraient. Dès ce moment, la bourgeoisie forma des bandes de volontaires qui, dans les places et les jardins publics, venaient se ranger d'elles-mêmes; mais on manque d'armes; on ne cesse d'en demander à l'Hôtel-de-Ville. Le prévôt des marchands, le malheureux Flesselles y est appelé, il y arrive à travers la foule; il se dit le père du peuple, et il est applaudi dans cette même place, où demain son corps sanglant sera traîné.

Les électeurs nomment un comité permanent à l'Hôtel-de-Ville, pour y être jour et nuit accessible à ce peuple tourmenté de frayeurs. Flesselles, à la tête du comité, annonce imprudemment qu'il va lui arriver dix mille fusils de Charleville, et trente mille bientôt après. Il eut même, dit-on, la funeste légèreté de se jouer des plus impatients, en les envoyant çà et là dans des lieux où il leur fit croire qu'ils trouveraient des armes. On y courut, on se vit trompé, et l'on revint le dénoncer au peuple comme un fourbe qui, en le trahissant, l'insultait.

Le comité des électeurs, pour rassurer le peuple, décida qu'une armée parisienne serait incontinent formée au nombre de quarante-huit mille hommes. Tous les districts vinrent s'offrir pour la composer le jour même. On quitta la livrée verte, et la rouge et bleue prit la place (le vert était la couleur d'un prince qui n'était pas républicain).

Le peuple cependant s'était porté au Garde-Meuble, et il en avait enlevé les armes précieuses que l'on y conservait comme des raretés, soit par la beauté du travail dont elles étaient enrichies, soit à cause de leur antiquité et par respect pour les héros dont elles rappelaient la gloire. L'épée de Henri IV fut le butin d'un vagabond.

Mais, pour tant de milliers d'hommes, ce petit nombre d'armes était une faible ressource. Ils revinrent en furieux en demander à l'Hôtel-de-Ville, disant qu'il y en avait, et accusant les électeurs d'être d'intelligence avec les ennemis du peuple, pour laisser Paris sans défense. Pressé par ces reproches, que les menaces accompagnaient, le comité imagina d'autoriser tous les districts à faire fabriquer des piques et autres armes de cette espèce, et le peuple fut satisfait.

Mais un meilleur expédient, que les districts prirent d'eux-mêmes, fut d'envoyer le soir aux Invalides sommer le gouverneur Sombreuil de leur livrer les armes qu'ils savaient être en dépôt dans l'hôtel. Le commandant général des troupes, qui avait un camp tout près de là, et à

qui Sombreuil les adressa, leur demanda le temps d'envoyer à Versailles pour demander l'ordre du roi, et ce temps lui fut accordé.

La terreur de la nuit suivante, plus profonde et plus réfléchie, prit un caractère lugubre; l'enceinte de la ville fut fermée et gardée; des patrouilles déja formées en imposaient aux vagabonds. Des feux allumés dans les rues éclairaient l'épouvante, intimidaient le crime, et faisaient voir par-tout des pelotons d'hommes du peuple errant comme des spectres. Ce silence vaste et funèbre n'était interrompu que par la voix étouffée et terrible de ces gens qui, de porte en porte criaient, *des armes et du pain!*

Au faubourg Saint-Laurent, la maison des religieux de Saint-Lazare fut incendiée et saccagée. On croyait y trouver un magasin de blés.

Cependant le Palais-Royal était plein de ces factieux mercenaires qu'on employait à attiser le feu de la sédition; et la nuit s'y passait en délations et en motions atroces, non-seulement contre Flesselles, mais contre le comité des électeurs, qu'on dénonçait comme traîtres à la patrie.

La veille, cinq milliers de poudre qui sortaient de Paris avaient été saisis aux barrières et déposés à l'Hôtel-de-Ville sous la salle des électeurs. Au milieu de la nuit, le petit nombre de surveillants qui étaient restés dans cette salle, est averti que, du côté du faubourg Saint-Antoine quinze mille hommes, la milice affidée des moteurs du

Palais-Royal, viennent forcer l'Hôtel-de-Ville. Parmi les surveillants était un citoyen, le Grand de Saint-René, homme d'une complexion faible et valétudinaire, mais d'un fort et ferme courage. « Qu'ils viennent nous attaquer, dit-il, nous sauterons ensemble. » Aussitôt il ordonna aux gardes de l'hôtel d'apporter six barils de poudre dans le salon voisin. Sa résolution fut connue. Le premier baril apporté fit pâlir les plus intrépides, et le peuple se retira. Ainsi par un seul homme l'Hôtel-de-Ville fut gardé. Le royaume eût de même été sauvé, si, à la tête des conseils et des camps, le roi avait eu de tels hommes; mais lui-même il recommandait qu'on épargnât le peuple, et contre lui jamais il ne put consentir à aucun acte de vigueur; faiblesse vertueuse qui a fait tomber sa tête sous la hache de ses bourreaux.

Durant cette nuit effrayante, la bourgeoisie se tenait enfermée, chacun tremblant chez soi, pour soi et pour les siens; mais le 14, au matin, ces frayeurs personnelles cédant à l'alarme publique, la ville entière ne fut qu'un seul et même peuple; Paris eut une armée; cette armée, spontanément assemblée à la hâte, connaissait mal encore les règles de la discipline, mais l'esprit public lui en tint lieu. Seul il ordonna tout comme une puissance invisible. Ce qui donnait ce grand caractère à l'esprit public, c'était l'adresse qu'on avait eue de fasciner l'opinion. Les meilleurs citoyens ne voyaient dans les troupes qui venaient

protéger Paris que des ennemis qui portaient la flamme et le fer dans ses murs, croyaient tous avoir à combattre pour leurs foyers, pour leurs femmes et leurs enfants. La nécessité, le péril, le soin de la défense et du salut commun, la résolution de périr ou de sauver ce qu'ils avaient de plus cher au monde, occupait seul toutes les ames, et formait de tous les courages et de toutes les volontés cet accord surprenant qui, d'une ville immense et violemment agitée, fit une armée obéissante à l'intention de tous, sans recevoir l'ordre d'aucun; en sorte qu'une fois tout le monde sut obéir où personne ne commandait.

Les armes à feu et la poudre manquaient encore à cette armée, et le comité de la ville ayant protesté de nouveau qu'on n'en trouverait pas même à l'Arsenal, on retourna aux Invalides. L'ordre que Sombreuil attendait de Versailles n'arrivait point. Le peuple allait employer la force; et telle était l'irrésolution de la cour, ou telle était plutôt la répugnance du roi pour toute espèce de violence, que dans le Champ-de-Mars, à deux pas de l'hôtel que l'on venait forcer, les troupes n'eurent pas l'ordre de le défendre. Sans vouloir rien céder, on abandonnait tout; moyen de tout perdre avec honte.

Ce fut donc sous les yeux de six bataillons suisses et de huit cents hommes de cavalerie, tant dragons que hussards, tous immobiles dans leur camp, que fut ouvert au peuple l'hôtel des In-

valides, preuve bien positive, comme l'a depuis affirmé Bezenval, qu'il était défendu aux troupes de tirer sur les citoyens; et ce fut là le grand avantage du peuple, que le consentement du roi se bornait à le contenir, sans permettre de le traiter ni en ennemi, ni en rebelle. On le vit ce même ordre observé dans Paris, aux barrières, aux boulevards, dans la place de Louis XV. C'était aussi ce qui rendait dans tous les postes d'alentour les troupes accessibles à la corruption par la facilité que l'on donnait au peuple de communiquer avec elles.

Ce peuple, hommes et femmes, accostait le soldat; et le verre à la main, lui présentait l'attrait de la joie et de la licence. Eh quoi! lui disait-il, venez-vous nous faire la guerre? Venez-vous verser notre sang? Auriez-vous le courage de tirer l'épée contre vos frères, de faire feu sur vos amis? N'êtes-vous pas, comme nous, Français et citoyens? N'êtes-vous pas, comme nous, les enfants de ce peuple qui ne demande qu'à être libre et à n'être plus opprimé? Vous servez le roi, vous l'aimez, et nous aussi nous l'aimons ce bon roi; nous sommes prêts à le servir. Il n'est pas l'ennemi de son peuple; mais on le trompe, et l'on vous commande, en son nom, ce qu'il ne veut pas. Vous servez, non pas lui, mais ces nobles injustes, ces nobles qui vous déshonorent en vous traitant comme des esclaves. Venez, braves soldats, venez et vengez-vous du plat de

sabre qui vous flétrit. *Vive le roi! vive la liberté! Périssent les aristocrates, nos oppresseurs et vos tyrans!*

Le soldat, naturellement ami du peuple, n'était pas sourd à ce langage. Il ne voyait qu'un pas à faire de la misère à l'abondance, de la gêne à la liberté. Il en désertait un grand nombre, et, si près de Paris, il était impossible qu'ils ne fussent pas corrompus.

Le peuple, en présence des troupes du Champ-de-Mars, eut donc toute licence de fouiller l'hôtel des Invalides. Il y trouva, dans les caveaux du dôme, vingt-huit mille fusils; et avec ce butin et les canons de l'esplanade traînés dans Paris en triomphe, il revint à l'Hôtel-de-Ville. Là, il apprit que le gouverneur de la Bastille, le marquis de Launay, sommé de fournir à son tour des munitions et des armes, répondait qu'il n'en avait point. A l'instant un cri général se fit entendre dans la place de Grève : *Allons attaquer la Bastille.*

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

Cette résolution parut inopinée et soudaine parmi le peuple; mais elle était préméditée dans le conseil des chefs de la révolution. La Bastille, comme prison d'État, n'avait cessé d'être odieuse par l'usage souvent inique qu'en avait fait, sous les précédents règnes, le despotisme des ministres; et, comme forteresse, elle était redoutable, sur-tout à ces faubourgs populeux et mutins que dominaient ses murs, et qui, dans leurs émeutes, se voyaient sous le feu du canon de ses tours. Pour remuer à son gré ce peuple et le faire agir hardiment, la faction républicaine voulait donc qu'il fût délivré de ce voisinage importun. Les gens de bien les plus paisibles et même les plus éclairés voulaient aussi que la Bastille fût détruite, en haine de ce despotisme dont elle était le boulevard; en quoi ils s'occupaient bien plus de leur sécurité que de leur sûreté réelle; car le despotisme de la licence est mille fois plus redoutable que celui de l'autorité, et la populace effrénée est le plus cruel des tyrans. Il ne fallait donc pas que la Bastille fût détruite, mais que les clefs en fussent déposées dans le sanctuaire des lois.

La cour la croyait imprenable; elle l'aurait été, ou l'attaque et le siége en auraient coûté bien du sang, si elle avait été défendue; mais l'homme à qui la garde en était confiée, le marquis de Launay, ne voulut, ou n'osa, ou ne sut faire usage des moyens qu'il avait d'en rendre la résistance meurtrière; et cette populace qui l'a si lâchement assassiné, lui devait des actions de grâces.

De Launay avait espéré d'intimider le peuple; mais il est évident qu'il voulut l'épargner. Il avait quinze pièces de canon sur les tours; et quoi qu'en ait dit la calomnie pour pallier le crime de son assassinat, pas un seul coup de canon de ces tours ne fut tiré. Il y avait de plus, dans l'intérieur du château, trois canons chargés à mitrailles, braqués en face du pont-levis. Ceux-ci auraient fait du carnage dans le moment que le peuple vint se jeter en foule dans la première cour; il n'en fit tirer qu'un, et qu'une seule fois. Il était pourvu d'armes à feu de toute espéce, de six cents mousquetons, de douze fusils de remparts d'une livre et demie de balles, et de quatre cents biscaïens. Il avait fait venir de l'arsenal des caissons, des boulets, quinze mille cartouches et vingt milliers de poudre. Enfin, pour écraser les assiégeants, s'ils s'avançaient jusqu'au pied des murs de la place, il avait fait porter sur les deux tours du pont-levis un amas de pavés et de débris de fer; mais, dans tous ces ap-

prêts pour soutenir un siége, il avait oublié les vivres, et enfermé dans son château avec quatre-vingts invalides, trente-deux soldats suisses et son état-major, il n'avait, le jour de l'attaque, pour toutes provisions de bouche, que deux sacs de farine et un peu de riz; preuve que tout le reste n'était rien qu'un épouvantail.

Le petit nombre de soldats suisses qu'on lui avait envoyés, étaient des hommes sûrs et disposés à se défendre; les invalides ne l'étaient pas, il devait bien le savoir; mais du moins n'aurait-il pas dû les exposer à la peur de mourir de faim. Trop inférieur à sa position, et dans cet étourdissement dont la présence du péril frappe une tête faible, il le regardait d'un œil fixe, mais trouble, et plutôt immobile d'étonnement que de résolution. Malheureusement cette prévoyance qui lui manquait, personne dans les conseils ne l'eut pour lui.

Pour enivrer le peuple de son premier succès, on a outrément exalté, comme un exploit, l'attaque et la prise de la Bastille. Voici ce que j'en ai appris de la bouche même de celui qui fut proclamé et porté en triomphe, comme ayant conduit l'entreprise et comme en étant le héros.

« La Bastille n'a point été prise de vive force, m'a dit le brave Élie; elle s'est rendue avant même d'être attaquée. Elle s'est rendue sur la parole que j'ai donnée, foi d'officier français, et de la part du peuple, qu'il ne serait fait aucun

mal à personne si on se rendait. » Voilà le fait dans sa simplicité, et tel qu'Élie me l'a attesté; en voici les détaits écrits sous sa dictée.

Les avant-cours de la Bastille avaient été abandonnées. Quelques hommes déterminés ayant osé rompre les chaînes du pont-levis qui fermait la première, le peuple en foule y était entré. Delà, sourd à la voix des soldats qui, du haut des tours, s'abstenaient de tirer sur lui, et lui criaient de s'éloigner, il voulut se porter vers les murs du château. Ce fut alors qu'on fit feu sur lui; et mis en fuite, il se sauva sous les abris des avant-cours. Un seul mort et quelques blessés jetèrent l'épouvante jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, et l'on y vint au nom du peuple demander instamment que l'on fît cesser le carnage en employant la voie des députations. Il en arriva deux, l'une par l'arsenal et l'autre du côté du faubourg Saint-Antoine. « Avancez, leur criaient les invalides du haut des tours, nous ne tirerons pas sur vous, avancez avec vos drapeaux. Le gouverneur va descendre, on va baisser le pont du château pour vous introduire, et nous donnerons des ôtages. » Déja le drapeau blanc était arboré sur les tours, et les soldats y tenaient leurs fusils renversés en signe de paix; mais ni l'une ni l'autre députation n'osa s'avancer jusqu'à la dernière avant-cour. Cependant la foule du peuple s'y pressait vers le pont-levis, en faisant feu de tous côtés. Les assiégés eurent donc lieu de croire que ces

apparences de députation n'étaient qu'une ruse pour les surprendre; et après avoir inutilement crié au peuple de ne pas avancer, ils se virent contraints de tirer à leur tour.

Le peuple, repoussé une seconde fois, et furieux d'avoir vu tomber quelques-uns des siens sous le feu de la place, s'en vengea selon sa coutume. Les casernes et les boutiques de l'avant-cour furent pillées; le logement du gouverneur fut livré aux flammes. Un coup de canon à mitrailles et une décharge de mousqueterie avaient écarté cette foule de pillards et d'incendiaires, lorsqu'à la tête d'une douzaine de braves citoyens, Élie, s'avançant jusqu'au bord du fossé, cria qu'on se rendît, et qu'il ne serait fait aucun mal à personne. Alors il vit, par une ouverture du tablier du pont-levis, une main passer et lui présenter un billet. Ce billet fut reçu au moyen d'une planche qu'on étendit sur le fossé; il était conçu en ces mots : « Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter le château, si vous n'acceptez pas la capitulation. *Signé*, DE LAUNAY. »

Élie, après avoir lu le billet, cria qu'il acceptait, et du côté du fort toutes hostilités cessèrent. De Launay cependant, avant de se livrer au peuple, voulait que la capitulation fût ratifiée et signée à l'Hôtel-de-Ville, et que, pour garantir sa sûreté et celle de sa troupe, une garde imposante les reçût et les protégeât; mais les malheureux invalides, croyant hâter leur délivrance,

firent violence au gouverneur, en criant de la cour, *la Bastille se rend.*

Ce fut alors que de Launay, saisissant la mèche d'un canon, menaça, résolut peut-être d'aller mettre le feu aux poudres. Les sentinelles qui les gardaient lui présentèrent la baïonnette; et, malgré lui, sans plus de précaution ni de délai, il se vit forcé de se rendre.

D'abord le petit pont-levis du fort étant ouvert, Élie entra avec ses compagnons, tous braves gens, et bien déterminés à tenir sa parole. En le voyant, le gouverneur vint à lui, l'embrassa, et lui présenta son épée avec les clés de la Bastille.

« Je refusai, m'a-t-il dit, son épée, et je n'acceptai que les clés. » Les compagnons d'Élie accueillirent l'état-major et les officiers de la place avec la même cordialité, jurant de leur servir de garde et de défense; mais ils le jurèrent en vain.

Dès que le grand pont fut baissé (et il le fut sans qu'on ait su par quelle main), le peuple se jeta dans la cour du château, et, plein de furie, il se saisit de la troupe des invalides. Les suisses, qui n'étaient vêtus que de sarraux de toile, s'échappèrent parmi la foule; tout le reste fut arrêté. Élie et les honnêtes gens qui étaient entrés les premiers avec lui firent tous leurs efforts pour arracher des mains du peuple les victimes qu'eux-mêmes ils lui avaient livrées; mais sa férocité se

tint obstinément attachée à sa proie. Plusieurs de ces soldats, à qui on avait promis la vie, furent assassinés, d'autres furent traînés dans Paris comme des esclaves. Vingt-deux furent amenés à la Grève, et après des humiliations et des traitements inhumains, ils eurent la douleur de voir pendre deux de leurs camarades. Présentés à l'Hôtel-de-Ville, un forcené leur dit : « Vous avez fait feu sur vos concitoyens; vous méritez d'être pendus, et vous le serez sur-le-champ. » Heureusement les gardes-françaises demandèrent grâce pour eux; le peuple se laissa fléchir; mais il fut sans pitié pour les officiers de la place. De Launay, arraché des bras de ceux qui voulaient le sauver, eut la tête tranchée sous les murs de l'Hôtel-de-Ville. Au milieu de ses assassins, il défendit sa vie avec le courage du désespoir; mais il succomba sous le nombre. Delorme Salbrai, son major, fut égorgé de même. L'aide-major, Mirai, l'avait été près de la Bastille. Pernon, vieux lieutenant des invalides, fut assassiné sur le port Saint-Paul, comme il retournait à l'hôtel. Un autre lieutenant, Caron, fut couvert de blessures. La tête du marquis de Launay fut promenée dans Paris par cette même populace, qu'il aurait foudroyée s'il n'en avait pas eu pitié.

Tels furent les exploits de ceux qu'on a depuis appelés les héros et les vainqueurs de la Bastille. Le 14 juillet 1789, vers les onze heures du matin, le peuple s'y était assemblé; à quatre heures

quarante minutes, elle s'était rendue. A six heures et demie on portait la tête du gouverneur en triomphe au Palais-Royal. Au nombre des vainqueurs qu'on a fait monter à huit cents, ont été mis des gens qui n'avaient pas même approché de la place.

Le peuple, après cette conquête, ivre de son pouvoir, mais sans cesse nourri de soupçons et d'inquiétudes, et d'autant plus farouche qu'il frémissait encore des dangers qu'il avait courus, ne montra plus que le caractère d'un tyran ombrageux et cruel. On devait savoir que, pour lui, de la licence au crime il n'y avait de barrière que la crainte des châtiments, et dans un temps de trouble et de sédition la défense de la Bastille était, pour le repos public, un objet de haute importance. On vient de voir à quel excès elle avait été délaissée. Ni Broglie, ministre et général, ni le conseil du roi, ni le parti des nobles, personne ne s'était avisé de savoir si la garnison en était sûre et suffisante, si elle avait du pain et des vivres, et si le commandant était un homme d'un courage assez froid et assez ferme pour la défendre. On l'avait supposée inutile ou inattaquable, ou plutôt on semblait l'avoir mise en oubli.

Il n'en est pas moins vrai que, si de Launay avait fait usage de son artillerie, il eût épouvanté Paris. Il se souvint sans doute qu'il servait un bon roi ; et parmi le peuple chacun le savait comme lui.

Paris, au moment de l'attaque, s'était porté vers la Bastille. Les sexes et les âges, tout venait se confondre autour de ces remparts hérissés de canons. Qu'est-ce donc qui les rassurait? *Le roi permet qu'on menace son peuple; mais le roi ne veut pas que son peuple soit écrasé.* Quelle leçon funeste on a donnée aux rois par l'exemple de celui-ci!

Le soir, le peuple encore plus altéré de sang, poussé au crime par le crime, demande la tête de Flesselles, qui, le matin, dit-il, lui a refusé des armes, et qui, d'intelligence avec la cour, l'a trahi, l'a trompé, et s'est joué de lui avec la dernière insolence; et la Grève et l'Hôtel-de-Ville retentissaient de ces clameurs; mais le foyer de la fermentation et de la rage populaire, ce n'était point la Grève, c'était le district de Saint-Roch, le quartier du Palais-Royal : c'était là que Flesselles avait été proscrit.

Durant l'attaque de la Bastille, le malheureux avait assisté au comité de l'Hôtel-de-Ville, assailli d'une troupe de brigands qui l'accablaient d'injures et qui lui annonçaient la mort. Après deux heures de silence et d'angoisses, il avait résolu de passer de la salle du comité dans la grande salle, pour demander au peuple à être entendu et jugé par l'assemblée générale des électeurs, las de vivre, et voulant mourir plutôt que d'endurer une si cruelle agonie. En effet, c'était se livrer à une mort certaine que d'aller se jeter

dans cette foule impitoyable. Il y passa, et il y prit séance dans le cercle des électeurs. Il se voyait couché en joue de toutes parts; mais d'autres incidents ayant fait diversion à la fureur dont il était l'objet, il profita de ce relâche; et se penchant vers un ecclésiastique qui était auprès de lui (c'était l'abbé Fauchet), il lui tendit la main, le conjurant tout bas de se rendre à la hâte au district Saint-Roch. « On y veut ma tête, ajouta-t-il, et c'est de là que partent toutes les accusations intentées contre moi. Allez, et dites-leur que je ne demande que le temps de me justifier. » Fauchet, s'étant ému pour lui d'un sentiment de compassion, alla implorer cette grâce, et l'implora inutilement. Il s'agissait d'épouvanter ceux qui, comme Flesselles, se croiraient par devoir attachés au parti du roi; et pour vaincre la probité par la terreur, il fallait encore des victimes. Le peuple n'était pas encore assez habitué au crime, et pour l'y aguerrir, on voulait l'y exercer. Le district, conducteur de l'insurrection, fut donc inexorable, et Flesselles ne revit plus celui dont il attendait son salut.

Ici je dois faire observer quels étaient, à l'Hôtel-de-Ville, ceux qu'on y envoyait demander la tête de Flesselles. « C'étaient, nous dit un fidèle témoin, des hommes armés comme des sauvages; et quels hommes? de ceux qu'on ne se souvient pas d'avoir jamais rencontrés au grand jour. D'où sortaient-ils? qui les avait tirés de leurs réduits ténébreux?

« A la tête du comité des électeurs, nous dit le même témoin, Flesselles marquait encore quelque assurance : on le vit jusqu'au moment fatal écoutant tout le monde avec un air d'empressement et d'affabilité si naturel, qu'il s'en serait tiré, si le parti de le faire périr n'avait pas été pris irrévocablement. Il fut témoin de la joie féroce qu'on fit éclater à la vue de cette lance au bout de laquelle était la tête du gouverneur de la Bastille. Il fut témoin des efforts que firent, dans ces moments, quelques bons citoyens pour arracher au peuple quelques-unes de ses victimes. Il entendit les cris de ceux qui demandaient que lui-même il leur fût livré. Cependant, parmi tant d'horreurs, hasardant tout pour s'échapper, et se croyant oublié un moment, il osa sortir de sa place et se glisser parmi la foule. Il l'avait percée en effet; mais ceux qui l'avaient poursuivi dans cette salle, et qui sans doute avaient promis sa mort, le poursuivaient encore en lui criant : *Au Palais-Royal! au Palais-Royal!* Soit, leur dit-il en sortant; et, le moment d'après, sur l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, un de ces brigands lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Cette tête fut aussi promenée dans Paris en triomphe, et ce triomphe fut applaudi. Il en fut de même du meurtre des soldats invalides que l'on voyait égorger dans les rues, tant le délire de la fureur avait étouffé dans les ames tout sentiment d'humanité!

« J'ai remarqué, ajoute mon témoin, en se ser-

vant d'une expression de Tacite, que, si, parmi le peuple, peu de gens alors osaient le crime, plusieurs le voulaient, et tout le monde le souffrait. Ils n'étaient pas de la nation ces brigands qu'on voyait remplir l'Hôtel-de-Ville, les uns presque nus, et les autres bizarrement vêtus d'habits de diverses couleurs, hors d'eux-mêmes, et la plupart ou ne sachant ce qu'ils voulaient, ou demandant la mort des proscrits qu'on leur désignait, et la demandant d'un ton auquel, plus d'une fois, il ne fut pas possible de résister. »

Si l'assemblée nationale eût voulu pressentir les maux dont le royaume était menacé par cette effroyable anarchie; si elle avait prévu l'impuissance où elle serait elle-même de faire rentrer dans les liens d'une autorité légitime cette bête féroce qu'elle aurait déchaînée; si ceux qui la flattaient avaient pensé qu'un jour peut-être eux-mêmes ils en seraient la proie, ils en auraient frémi d'une salutaire frayeur. Mais, pour se donner à soi-même une autorité dominante, on ne songea qu'à désarmer celle qui seule aurait pu tout sauver.

La bourgeoisie de Paris, se laissant aveugler sur ses intérêts véritables, se livra aux transports d'une joie insensée, quand il fut décidé que la Bastille serait détruite. On n'eût pas vu avec plus d'allégresse, sous le règne de Louis XI, les cages de fer se briser. L'histoire rendra cependant ce témoignage à la mémoire de Louis XVI, que, de

sept prisonniers qui se trouvèrent à la Bastille, aucun n'y avait été enfermé sous son règne.

Tandis que la ville de Paris se déclarait hautement soulevée contre l'autorité royale, les moteurs de la rebellion triomphaient à Versailles, en paraissant gémir des malheurs et des crimes qu'ils avaient commandés; et pour en effrayer le roi, ils l'en affligeaient tous les jours. « Vous déchirez de plus en plus mon cœur, leur dit-il enfin, par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres que j'ai donnés aux troupes en soient la cause. » Non, ils ne l'étaient pas; car ils se réduisaient à maintenir la police et la paix.

Cependant l'assemblée demandait au roi, avec les plus vives instances, l'éloignement des troupes, le renvoi des nouveaux ministres, et le rappel des précédents. Il commença par ordonner le renvoi des troupes qui étaient au Champ-de-Mars; mais le départ des autres camps n'était pas ordonné; et dans Paris, qui se croyait toujours menacé d'un assaut, cette nuit du 14 au 15 juillet fut terrible encore. Le peuple, toujours plus farouche, frémissait de peur et de rage; les motions du Palais-Royal étaient des listes de proscription. Le lendemain, à travers une foule d'opinions diverses qui agitaient l'assemblée nationale, la voix du baron de Marguerit se fit entendre. « Ce n'est pas, dit-il, dans une circonstance aussi affligeante qu'il faut discourir : toute parole su-

perflue est un crime de lèse-humanité. Je persiste dans l'avis que je proposai hier, d'envoyer au roi sur-le-champ de nouveaux députés, lesquels lui diront : Sire, le sang coule, et c'est celui de vos sujets. Chaque jour, chaque instant ajoute aux désordres affreux qui règnent dans la capitale et dans tout le royaume. Sire, le mal est à son comble; c'est en éloignant les troupes de Paris et de Versailles, c'est en chargeant les députés de la nation de porter en votre nom des paroles de paix, que le calme peut se rétablir. Oui, sire, il est un moyen digne de vous, et sur-tout de vos vertus personnelles; ce moyen, fondé sur l'amour inaltérable des Français pour leur roi, est de mettre en ce jour toute votre confiance dans les représentants de votre fidèle nation. Nous vous conjurons, sire, de vous réunir sans délai à l'assemblée nationale pour y entendre la vérité, et aviser, avec le conseil naturel de votre majesté, aux mesures les plus promptes pour rétablir le calme et l'union, et assurer le salut de l'État. »

Cet avis adopté par acclamation, une députation nouvelle allait se rendre auprès du roi, lorsque le duc de Liancourt vint annoncer que le roi lui-même allait venir, et qu'il apportait les dispositions les plus favorables.

Cette nouvelle causait dans l'assemblée la plus sensible joie, et tous les gens de bien la faisaient éclater, lorsque Mirabeau se hâta de la réprimer.

« Le sang de nos frères coule à Paris, dit Mirabeau; cette bonne ville est dans les horreurs des convulsions pour défendre sa liberté et la nôtre; et nous pourrions nous abandonner à quelque allégresse avant de savoir qu'on va rétablir le calme, la paix et le bonheur! Quand tous les maux du peuple devraient finir, serions-nous insensibles à ceux qu'il a déja soufferts? Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque par les représentants d'un peuple malheureux. Le silence des peuples est la leçon des rois. »

Comme si le sang répandu, comme si les crimes du peuple, les crimes commandés par lui-même et par ses complices avaient pu s'imputer au roi! Cependant, malgré l'évidence d'une si noire calomnie, la véhémence de ce discours replongeait l'assemblée dans un triste silence lorsque le roi parut; et debout, au milieu des députés, qui, debout comme lui, l'écoutaient, il leur parla ainsi:

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'État. Il n'en est point de plus instante et qui affecte plus sensiblement mon cœur que les désordres affreux qui règnent dans la capitale. Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants leur témoigner sa peine, et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos

personnes n'étaient point en sûreté. Serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec ma nation; c'est moi qui me fie à vous. Aidez-moi dans cette circonstance à assurer le salut de l'État; je l'attends de l'assemblée nationale. Le zèle des représentants de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en est un sûr garant; et comptant sur la fidélité et l'amour de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. Je vous autorise et vous invite même à faire connaître mes intentions à la capitale. »

Après la réponse du président, qui se terminait à demander au roi pour l'assemblée une communication toujours libre et immédiate avec sa personne, le roi s'étant retiré, l'assemblée entière se mit en foule à sa suite, et forma son cortége depuis la salle jusqu'au palais.

Ce fut sans doute un spectacle majestueux que ce cortége national accompagnant le roi à travers une multitude qui faisait retentir les airs d'acclamations et de vœux, tandis que, du haut du balcon de la façade du château, la reine, embrassant le dauphin, le présentait au peuple, et semblait le recommander aux députés de la nation; mais ce triomphe était réellement celui des factieux auxquels le roi venait de se livrer. Les confidents de la révolution étaient encore

en petit nombre; le reste était de bonne foi; mais les fourbes, au fond de leur cœur, insultant à la noble sincérité du roi et à la crédule simplicité de la multitude, s'applaudissaient des pas rapides qu'ils faisaient faire à leur puissance, et laissaient exhaler ces sentiments de joie et d'amour mutuel, qu'ils sauraient réprimer lorsqu'il en serait temps.

La nombreuse députation que l'on fit partir pour Paris y fut reçue dès la barrière jusqu'à l'Hôtel-de-Ville par une armée de cent mille hommes diversement armés d'instruments de carnage. Scène évidemment préparée, comme pour étaler les moyens qu'on avait de se faire obéir si le roi n'avait point cédé; et à cet appareil terrible se mêlait une joie de conquérants de cette liberté sans frein qui n'avait produit que des crimes, et dont les meilleurs citoyens eux-mêmes se laissaient encore enivrer. Un blocus, un siége, une famine, un massacre, étaient les noirs fantômes dont on les avait effrayés; et en voyant éloignées les troupes que l'on croyait chargées de commettre ces crimes, Paris ne croyait plus avoir rien à craindre.

Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, les députés furent applaudis, couronnés comme les sauveurs et les libérateurs d'une ville assiégée; calomnie perpétuelle que le marquis de la Fayette, dans le discours qu'il prononça, se dispensa de démentir, n'osant rendre hommage aux intentions du roi, dans la crainte d'offenser le peuple.

Il eût été naturel, il eût été juste de rappeler dans ce moment ce que le roi avait dit tant de fois, qu'il n'avait assemblé des troupes que pour maintenir dans Paris l'ordre, la sûreté, le calme, et pour servir de sauve-garde au repos des bons citoyens. Ce fut là ce que la Fayette passa sous silence.

« Messieurs, dit-il, voici enfin le moment le plus désiré par l'assemblée nationale : *le roi était trompé,* il ne l'est plus. Il est venu aujourd'hui au milieu de nous sans armes, sans troupes, sans cet appareil inutile aux bons rois. Il nous a dit qu'il avait donné ordre aux troupes de se retirer : *oublions nos malheurs,* ou plutôt ne les rappelons que pour en éviter à jamais de pareils. »

A son tour, le sincère et courageux Lally-Tolendal se fit entendre; et pour donner à mon récit toute la vérité qu'il peut avoir, c'est le sien que je vais transcrire.

« Dans la salle où nous fûmes reçus, il y avait, dit-il, des citoyens de toutes les classes. Un peuple immense était sur la place, et j'éprouvai qu'on eût pu facilement, si tout le monde s'était accordé à le vouloir, tourner toute leur exaltation du côté de l'ordre et de la justice. Ils tressaillaient en m'entendant parler de l'honneur du nom français. Lorsque je leur dis qu'ils seraient libres, que le roi l'avait promis, qu'il était venu se jeter dans nos bras, qu'il se fiait à eux, qu'il renvoyait ses troupes, ils m'interrompirent par

des cris de *vive le roi!* Lorsque je leur dis : Nous venons de vous apporter la paix de la part du roi et de l'assemblée nationale; il faut maintenant que nous apportions la paix de votre part au roi et à l'assemblée nationale; ce fut à qui répéterait *la paix! la paix!* Lorsque j'ajoutai : Vous aimez vos femmes, vos enfants, votre roi, votre patrie, tous répondirent mille fois, *oui.* Lorsqu'enfin, les pressant davantage, je hasardai de leur dire : N'est-ce pas que vous ne voudriez pas déchirer tout ce que vous aimez par des discordes sanglantes? n'est-ce pas qu'il n'y aura plus de proscriptions? La loi seule en doit prononcer. Plus de mauvais citoyens; votre exemple les rendra bons. Ils répétèrent encore, *la paix*, et plus de *proscriptions.* »

Ainsi dès-lors rien n'était plus facile que de rétablir l'ordre et que d'entretenir la plus heureuse intelligence entre le monarque et son peuple. Le roi ne désirait rien tant que d'être aimé; et à ce prix rien ne lui était pénible. La ville de Paris venait de se donner Bailly pour maire, et la Fayette pour commandant de sa milice. Le roi, qui seul aurait dû nommer à ces deux places, agréa sans difficulté les choix que la ville avait faits. Elle avait demandé le rappel de Necker; Necker fut rappelé, ainsi que Montmorin, la Luzerne et Saint-Priest, qui avaient partagé sa disgrâce; et les nouveaux ministres prévinrent leur renvoi en donnant leur démission. Enfin

Paris, de nouveau travaillé par ses perfides *agitateurs*, désira que le roi vînt lui-même à l'Hôtel-de-Ville dissiper ses fausses alarmes, et le roi s'y rendit (le 17 juillet 1789) sans autre garde que la milice bourgeoise de Versailles et de Paris, au milieu de deux cent mille hommes armés de faux, de pioches, de fusils et de lances, traînant des canons avec eux.

A l'arrivée du roi et sur son passage, toute acclamation en sa faveur était défendue; et si aux cris de *vive la nation!* quelques-uns ajoutaient *vive le roi!* des brigands appostés leur imposaient silence. Le roi s'en aperçut, et il dévora cette injure. Après avoir entendu à la barrière la harangue du maire Bailly, dans laquelle il lui disait que, si Henri IV avait conquis sa ville, cette ville à son tour venait de conquérir son roi, il reçut à l'Hôtel-de-Ville la cocarde républicaine; il la reçut sans répugnance; et comme sa réconciliation avec son peuple était sincère, il lui montra tant de candeur et de bonté, qu'enfin tous les cœurs en furent émus. Les félicitations des orateurs portèrent l'émotion jusqu'à l'enthousiasme; et lorsque Lally-Tolendal prit la parole, ce ne furent plus que des élans de sensibilité et des transports d'amour.

« Eh bien! citoyens, leur dit-il, êtes-vous satisfaits? Le voilà ce roi que vous demandiez à grands cris, et dont le nom seul excitait vos transports, lorsqu'il y a deux jours nous le proférions au

milieu de vous. Jouissez de sa présence et de ses bienfaits. Voilà celui qui vous a rendu vos assemblées nationales, et qui veut les perpétuer. Voilà celui qui a voulu établir vos libertés, vos propriétés sur des bases inébranlables. Voilà celui qui vous a offert, pour ainsi dire, d'entrer avec lui en partage de son autorité, ne se réservant que celle qui lui était nécessaire pour votre bonheur, celle qui doit à jamais lui appartenir, et que vous-mêmes devez le conjurer de ne jamais perdre. Ah! qu'il recueille enfin des consolations; que son cœur noble et pur emporte d'ici la paix dont il est si digne; et puisque, surpassant les vertus de ses prédécesseurs, il a voulu placer sa puissance et sa grandeur dans votre amour, n'être obéi que par l'amour, n'être gardé que par l'amour, ne soyons ni moins sensibles ni moins généreux que notre roi; et prouvons-lui que même sa puissance, que même sa grandeur, ont plus gagné mille fois qu'elles n'ont sacrifié.

« Et vous, sire, permettez à un sujet qui n'est ni plus fidèle ni plus dévoué que tous ceux qui vous environnent, mais qui l'est autant qu'aucun de ceux qui vous obéissent, permettez-lui d'élever sa voix vers vous, et de vous dire : le voilà ce peuple qui vous idolâtre, ce peuple que votre seule présence enivre, et dont les sentiments pour votre personne sacrée ne peuvent jamais être l'objet d'un doute. Regardez, sire, consolez-vous en regardant tous les citoyens de

votre capitale; voyez leurs yeux, écoutez leurs voix, pénétrez dans leurs cœurs qui volent au-devant de vous. Il n'est pas ici un seul homme qui ne soit prêt à verser pour vous, pour votre autorité légitime, jusqu'à la dernière goutte de son sang. Non, sire, cette génération française n'est pas assez malheureuse pour qu'il lui ait été réservé de démentir quatorze siècles de fidélité. Nous périrons tous, s'il le faut, pour défendre un trône qui nous est aussi sacré qu'à vous et à l'auguste famille que nous y avons placée il y a huit cents ans. Croyez, sire, croyez que nous n'avons jamais porté à votre cœur une atteinte douloureuse qu'elle n'ait déchiré le nôtre; qu'au milieu des calamités publiques, c'en est une de vous affliger, même par une plainte qui vous avertit, qui vous implore et qui ne vous accuse jamais. Enfin, tous les chagrins vont disparaître, tous les troubles vont s'appaiser. Un seul mot de votre bouche a tout calmé. Notre vertueux roi a rappelé ses vertueux conseils; périssent les ennemis publics qui voudraient encore semer la division entre la nation et son chef. Roi, sujets, citoyens, confondons nos cœurs, nos vœux, nos efforts, et déployons aux yeux de l'univers le spectacle magnifique d'une de ses plus belles nations, libre, heureuse, triomphante sous un roi juste, chéri, révéré, qui, ne devant plus rien à la force, devra tout à ses vertus et à notre amour. »

Tolendal fut vingt fois interrompu par des cris de *vive le roi!* Le peuple était ravi d'être rendu à ses sentiments naturels; le roi les partageait, et son émotion les lui exprimait plus vivement que n'eût fait l'éloquence. Mais si ces sentiments avaient été durables entre son peuple et lui, il aurait été trop puissant au gré des factieux qui voulaient le réduire à n'être plus qu'un fantôme de roi.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

Dans l'assemblée nationale, du côté des communes, il y avait comme dans le peuple deux esprits et deux caractères : l'un modéré, faible et timide ; c'était celui du plus grand nombre : l'autre fougueux, outré, violent et hardi ; c'était celui des factieux. On avait vu d'abord celui-ci, pour ménager l'autre, n'annoncer que des vues raisonnables et pacifiques. On avait entendu l'un de ses organes conjurer le clergé, *au nom d'un Dieu de paix*, de se réunir avec l'ordre où l'on méditait sa ruine. Nous venons de voir Mirabeau, dans sa harangue au roi, affecter un respect et un zèle hypocrite ; mais lorsqu'après s'être assuré de la résolution et du dévouement du bas peuple, de la mollesse, de la nonchalance, de la timidité de la classe aisée et paisible, ce parti se vit en état de maîtriser l'opinion, il cessa de dissimuler.

Dès le lendemain du jour où le roi était allé de si bonne foi se livrer à l'assemblée nationale, on entreprit de poser en principe qu'elle avait droit de s'ingérer dans la formation du ministère ; et les deux orateurs qui sur ce point attaquèrent

de front la prérogative royale, furent Mirabeau et Barnave, l'un et l'autre doués d'une éloquence populaire; Mirabeau, avec plus de fougue et par élans passionnés, souvent aussi en fourbe et avec artifice; Barnave, avec plus de franchise, plus de nerf et plus de vigueur. Tous les deux avaient appuyé l'avis d'ôter au roi le libre choix de ses ministres; droit que Tolendal et Mounier avaient fortement défendu, en soutenant que, sans cette liberté dans le choix des objets de sa confiance, le roi ne serait plus rien. Le décret résultant de cette discussion l'avait laissée irrésolue; mais la question une fois engagée n'en était pas moins le signal de la lutte des deux pouvoirs.

Pour ce combat, il fallait aux communes une force toujours active et menaçante. De-là tous les obstacles qu'éprouva Tolendal dans sa motion du 20 juillet. C'est encore lui qu'il faut entendre.

« A partir du point où nous étions, il était évident, dit-il, qu'il n'y avait plus à redouter pour la liberté que les projets des factieux ou les dangers de l'anarchie. L'assemblée nationale n'avait à se mettre en garde que contre l'excès même de sa propre puissance. Il n'y avait pas un moment à perdre pour rétablir l'ordre public. Déja l'on avait la nouvelle que la commotion éprouvée dans la capitale s'était fait sentir, non-seulement dans les villes voisines, mais dans les provinces lointaines. Les troubles s'annonçaient dans la Bretagne; ils existaient dans la Normandie et dans

la Bourgogne ; ils menaçaient de se répandre dans tout le royaume. Des émissaires, partis évidemment d'un point central, couraient par les chemins, traversant les villes et les villages sans y séjourner, faisant sonner le tocsin, et annonçant tantôt des troupes étrangères, et tantôt des brigands, criant par-tout aux armes, plusieurs répandant de l'argent. »

En effet, j'en voyais moi-même traversant à cheval le hameau où j'étais alors, et nous criant qu'autour de nous des hussards portaient le ravage, et incendiaient les moissons ; que tel village était en feu et tel autre inondé de sang. Il n'en était rien ; mais, dans l'ame du peuple, la peur excitait la furie, et c'était ce qu'on demandait.

Les mains pleines de lettres qui attestaient les excès impunément commis de toutes parts, Tolendal se rendit à l'assemblée nationale, et y proposa un projet de proclamation qui, après avoir présenté à tous les Français le tableau de leur situation, de leurs devoirs et de leurs espérances, les invitait tous à la paix, mettait en sûreté leur vie et leurs propriétés, menaçait les méchants, protégeait les bons, maintenait les lois en vigueur et les tribunaux en activité. « Ce projet, nous dit-il, fut couvert d'applaudissements : on demanda une seconde lecture, et les acclamations redoublèrent. Mais quel fut mon étonnement lorsque je vis un parti s'élever pour le combattre!.. Suivant l'un, ma sensibilité avait séduit ma raison.

Ces incendies, ces emprisonnements, ces assassinats étaient des contrariétés qu'il fallait savoir supporter, comme nous avions dû nous y attendre. Suivant l'autre, mon imagination avait créé des dangers qui n'existaient pas. Il n'y avait de danger que dans ma motion.... Danger pour la liberté, parce qu'on ôterait au peuple une inquiétude salutaire qu'il fallait lui laisser; danger pour l'assemblée, qui allait voir Paris se déclarer contre elle, si elle acceptait la motion; danger pour le pouvoir législatif qui, après avoir brisé l'action si redoutable de l'autorité, allait lui en rendre une plus redoutable encore. »

Le meurtre de Berthier, intendant de Paris, celui de Foulon son beau-père, massacrés à la Grève, leurs têtes promenées, et le corps de Foulon traîné et déchiré dans le Palais-Royal, faisaient voir que la populace, ivre de sang, en était encore altérée, et semblaient crier à l'assemblée de se hâter d'admettre la motion de Tolendal. Lui-même il va nous dire le peu d'impression que fit cet horrible incident.

« Le lendemain (21 juillet) je fus éveillé par des cris de douleur. Je vis entrer dans ma chambre un jeune homme pâle, défiguré, qui vint se précipiter sur moi, et qui me dit en sanglottant : Monsieur, vous avez passé quinze ans de votre vie à défendre la mémoire de votre père, sauvez la vie du mien, et qu'on lui donne des juges. Présentez-moi à l'assemblée nationale, et que je lui

demande des juges pour mon père. C'était le fils du malheureux Berthier. Je le conduisis sur-le-champ chez le président de l'assemblée. Le malheur voulut qu'il n'y eût point de séance dans la matinée. Le soir, il n'y avait plus rien à faire pour cet infortuné. Le beau-père et le gendre avaient été mis en pièces.

« On croit bien, poursuit Tolendal, qu'à la première séance je me hâtai de fixer l'attention générale sur cet horrible événement. Je parlai au nom d'un fils dont le père venait d'être massacré; et un fils qui était en deuil du sien (c'était Barnave) osa me reprocher de sentir, lorsqu'il ne fallait que penser. Il ajouta ce que je ne veux pas même répéter (*le sang qu'on a versé était-il donc si précieux?*) et chaque fois qu'il élevait les bras au milieu de ses déclamations sanguinaires, il montrait à tous les regards les marques lugubres de son malheur récent (*les pleureuses*), et les témoins incontestables de son insensibilité barbare. »

Mais telle était parmi les factieux la dépravation des esprits, qu'une cruauté froide y passait pour vertu, et l'humanité pour faiblesse. Trente-six châteaux démolis ou brûlés dans une seule province; en Languedoc, un M. de Barras coupé par morceaux devant sa femme enceinte et prête d'accoucher; en Normandie, un vieillard paralytique jeté sur un bûcher ardent, et tant d'autres excès commis étaient ou passés sous silence dans l'as-

semblée, ou traités d'épisodes, si quelqu'un les y dénonçait.

Il était de la politique des factieux de ne laisser au peuple faire aucun retour sur lui-même. Refroidi un moment, il aurait pu sentir qu'on l'égarait, qu'on le trompait; que ces ambitieux ne faisaient de lui leur complice que pour en faire leur esclave, et que, de crime en crime, ils voulaient le réduire au point de ne plus voir pour lui de salut qu'en exécutant tous ceux qu'ils lui commanderaient. Aussi la proclamation proposée par Tolendal ne passa-t-elle enfin que lorsqu'on en eut retranché ce qui pouvait modérer le peuple. Encore, de peur de donner trop d'authenticité à cette proclamation pacifique, toute affaiblie qu'elle était, ne voulut-on pas qu'elle fût envoyée par le roi dans les provinces du royaume, et lue en chaire dans les églises, mais seulement qu'on s'en remît aux députés du soin de la faire passer, chacun d'eux, à leurs commettants.

Le 31 juillet fut un jour remarquable par le retour de Necker, et par l'espèce de triomphe qu'il obtint à l'Hôtel-de-Ville.

En revenant de Bâle, où il avait reçu les deux lettres de son rappel, l'une du roi, l'autre de l'assemblée nationale, Necker avait sur sa route vu les excès auquels les peuples se livraient; il avait tâché de les calmer, de répandre sur son passage des sentiments plus doux, et d'inspirer par-tout l'horreur de l'injustice et de la violence.

Il trouvait les chemins couverts de Français que les événements de Paris, que les assassinats commis près de l'Hôtel-de-Ville avaient glacés d'horreur et d'effroi, et qui s'en allaient chercher une autre contrée. Instruit de ces scènes sanglantes, dès-lors son vœu le plus ardent avait été de détourner le peuple de Paris de ses aveugles barbaries, de le ramener à des sentiments d'humanité, et de lui faire effacer la tache que ses criminelles violences imprimaient au caractère de la nation. Je parle ici d'après lui-même; et quelques erreurs, quelques fautes, quelques torts qu'on lui attribue, personne au moins ici ne doutera de sa sincérité. Dans cette confiance, je lui cède la parole pour un récit qui, sans être moins vrai, en sera plus intéressant.

« Heureuse et grande journée pour moi (le 28 juillet 1789), nous a-t-il dit, belle et mémorable époque de ma vie, où, après avoir reçu les plus touchantes marques d'affection de la part d'un peuple immense, j'obtins de ses nombreux députés rassemblés à l'Hôtel-de-Ville, et de lui-même ensuite, avec des cris de joie, non-seulement l'entière liberté du prisonnier que j'avais défendu (le baron de Bezenval), mais une amnistie générale, un oubli complet des motifs de plainte et de défiance, une généreuse renonciation aux sentiments de haine et de vengeance dont on était si fort animé, enfin une sorte de paix et de réunion avec ce grand nombre de citoyens,

qui, les uns avaient déja fui de leur pays, les autres étaient prêts à s'en éloigner. Cette honorable détermination fut le prix de mes larmes : je l'avais demandée au nom de l'intérêt que j'inspirais dans ce moment : je l'avais demandée comme une reconnaissance de mon dernier sacrifice; je l'avais demandée comme la seule et unique récompense à laquelle je voulais jamais prétendre. Je me prosternai, je m'humiliai de toutes les manières pour réussir. Je fis agir enfin toutes les puissances de mon ame, et, secondé de l'éloquence d'un citoyen généreux et sensible (Clermont-Tonnerre), j'obtins l'objet de mes vœux; et cette première faveur me fut accordée d'une voix unanime, et avec tous les élans d'enthousiasme et de bonté qui pouvaient me la rendre plus chère. »

Voici quelle fut la délibération de l'assemblée générale des électeurs à l'Hôtel-de-Ville, le même jour 31 juillet. « Sur le discours vrai, sublime et attendrissant de M. Necker, l'assemblée des électeurs, pénétrée des sentiments de justice et d'humanité qu'il respire, a arrêté que le jour que ce ministre si cher, si nécessaire, a été rendu à la France, devait être un jour de fête. En conséquence elle déclare, au nom des habitants de cette capitale, certaine de n'être pas désavouée, qu'elle pardonne à tous ses ennemis, qu'elle proscrit tout acte de violence contraire au présent arrêté, et qu'elle regarde désormais comme les seuls ennemis de la nation ceux qui troubleront par aucun excès la tranquillité publique.

« Arrête en outre que le présent arrêté sera lu au prône de toutes les paroisses, publié à son de trompe dans toutes les rues et carrefours, et envoyé à toutes les municipalités du royaume, et les applaudissements qu'il obtiendra distingueront les bons Français. »

C'était le salut de l'État, mais la ruine de projets qui ne pouvaient réussir que par le trouble et la terreur.

« Dès la nuit même de ce jour mémorable, poursuit Necker, tout fut changé. Les chefs de la démocratie avaient d'autres pensées. Nuls ne voulaient encore de bonté, ni d'oubli, ni d'amnistie; ils avaient besoin de toutes les passions du peuple; ils avaient besoin sur-tout de ses défiances; et ils ne voulaient non plus, à aucun prix, qu'un grand événement important pût être rapporté à mes vœux et à mon influence. On assembla donc les districts, et l'on sut les animer contre une déclaration que leurs représentants, que les anciens électeurs nommés par eux, qu'une assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville avait adoptée d'une voix unanime, et que le premier vœu du peuple avait ratifiée. L'assemblée nationale était mon espérance dans cette malheureuse contrariété; mais elle accueillit l'opinion des districts; et je vis renverser de fond en comble l'édifice de mon bonheur. A quoi cependant ce bonheur s'était-il attaché? A retenir au milieu de nous ceux qui, par leurs richesses et par leurs dépenses,

entretenaient le travail et encourageaient l'industrie; à voir les idées de persécution remplacées par un sentiment de confiance et de magnanimité; à prévenir cette exaspération, suite inévitable des craintes et des alarmes que l'on dédaigne de calmer; à préserver la nation française de ces effrayants tribunaux d'inquisition désignés sous le nom de comités des recherches; à rendre enfin la liberté plus aimable, en lui donnant un air moins farouche, et en montrant comme elle peut s'allier aux sentiments de douceur, d'indulgence et de bonté, le plus bel ornement de la nature humaine et son premier besoin. Ah! combien de malheurs n'auraient pas été prévenus, si la délibération prise à l'Hôtel-de-Ville n'avait pas été détruite, si le premier vœu du peuple, si ce saint mouvement n'avait pas été méprisé! »

Lorsque Necker parlait ainsi, il était loin de prévoir quels attentats, quelles atrocités mettraient le comble aux forfaits passés.

Mais dès-lors il devait sentir combien lui-même il serait déplacé et misérablement inutile parmi des hommes dédaigneux de tous principes de morale, et de tous sentiments de justice et d'humanité.

C'était en exerçant le plus violent despotisme qu'on avait fait annuler l'arrêté de l'Hôtel-de-Ville; et ce que Necker a passé sous silence, cet autre témoin que personne n'a osé démentir, Tolendal l'a dit hautement.

« A l'entrée de la nuit, les factieux s'étaient rassemblés dans ce Palais-Royal, fameux désormais par tous les genres de crimes, après l'avoir été par tous les genres de dépravation; dans ce Palais-Royal, où l'histoire sera obligée de dire que l'on corrompait les mœurs, que l'on débauchait les troupes, que l'on traînait les cadavres des morts, et que l'on proscrivait les têtes des vivants. Là, ils avaient juré de faire révoquer l'arrêté de l'Hôtel-de-Ville, et ils s'étaient mis en marche. Un district effrayé avait communiqué son effroi à plusieurs autres; le tocsin avait sonné; la troupe avait grossi; l'Hôtel-de-Ville avait craint de se voir assiégé; enfin, sur la réclamation de plusieurs districts seulement, la commune de Paris avait été forcée de céder; et l'assemblée des électeurs, par un nouvel arrêté, avait rétracté celui du matin, en disant qu'elle l'expliquait. »

Le 1er août, lorsqu'à l'élection du président, Thouret fut nommé au scrutin, à l'instant même le frémissement des factieux et leur menace se firent entendre dans l'assemblée. L'élection fut dénoncée au Palais-Royal comme une trahison; Thouret y fut proscrit, s'il acceptait la présidence; on le menaça de venir l'assassiner dans sa maison; il se démit, et ce fut comme le coup mortel pour la liberté de l'assemblée; le plus grand nombre étant celui des ames faibles à qui la peur imposait silence ou commandait l'opinion.

Les tribunaux étaient eux-mêmes épouvantés; les lois étaient sans force, et le peuple les méprisait. Il avait entendu déclarer nuls les anciens édits; il refusait de payer des impôts antérieurement établis; personne n'osait l'y contraindre; et la faction lui laissait croire qu'elle l'en avait délivré.

Cependant les fonds des finances étaient tous épuisés, et leurs sources presque taries. Necker vint exposer à l'assemblée la détresse où il se trouvait, et demander qu'elle autorisât un emprunt de trente millions à cinq pour cent. Cet intérêt modique fut malignement chicané; on le morcela d'un cinquième; et le public ne voyant plus dans Necker qu'un ministre contrarié et mal voulu dans les communes, le signal de sa décadence fut le terme de son crédit.

Une contribution patriotique fut la ressource momentanée que l'assemblée mit en usage; et au surplus, laissant le ministre se travailler d'inquiétudes pour subvenir aux besoins de l'État, elle entama l'ouvrage d'une constitution qu'elle s'autorisa elle-même à créer, non-seulement sans les pouvoirs et l'aveu de la nation, mais au mépris des défenses expresses que la nation elle-même lui avait faites dans ses mandats de toucher aux anciennes bases et aux principes fondamentaux de la monarchie existante.

Jusque-là on n'avait cessé d'espérer mettre un terme aux usurpations des communes, et tous

les moyens de conciliation avaient été mis en usage. Le 4 août, la séance du soir avait été marquée par des résolutions et par des sacrifices qui auraient dû tout pacifier. Le clergé et la noblesse avaient fait, par acclamation, l'abandon de leurs priviléges. Ces renonciations, faites avec une sorte d'enthousiasme, avaient été reçues de même, et la très-grande pluralité de l'assemblée les regardait comme le sceau d'une pleine et durable réconciliation. Le bon archevêque de Paris avait proposé qu'un *Te Deum* en fût chanté en actions de grâce; Tolendal, qui ne perdait jamais de vue le salut de l'État, avait fait la motion que Louis XVI fût proclamé *Restaurateur de la liberté française;* l'une et l'autre proposition avaient enlevé toutes les voix. Enfin le roi lui-même avait consenti sans réserve à toutes les renonciations faites et rédigées en décret dans la séance du 4 août; mais il refusait son acceptation pure et simple à la déclaration ambiguë des droits de l'homme et aux dix-neuf articles de la constitution qui lui avaient été présentés. Il y avait même d'autres articles auxquels on prévoyait qu'il refuserait sa sanction; et quoique le *veto* qu'il se réservait ne fût que suspensif, c'en était assez pour arrêter le mouvement révolutionnaire. Il fallait franchir cet obstacle; et si on voulait forcer sa résistance, le roi pouvait bien prendre une résolution à laquelle il s'était long-temps refusé.

Ce fut là bien réellement ce qui fit former le projet d'avoir le roi à Paris, et ce qui fit envoyer à Versailles (le 5 octobre 1789) trente mille séditieux avec des canons à leur tête, et une foule de ces femmes immondes que l'on fait marcher en avant dans toutes les émeutes. Le prétexte de leur mission était d'aller se plaindre de la cherté du pain.

Je ne décrirai point la brutalité de cette populace conduite à Versailles pour enlever le roi et sa famille. La procédure du Châtelet a révélé cet horrible mystère, ce crime dont l'assemblée eut beau vouloir laver le duc d'Orléans et Mirabeau. Les faits en sont consignés dans les mémoires du temps que mes enfants liront. Ils y verront en frémissant les fidèles gardes-du-corps à qui le roi avait défendu de tirer sur le peuple, massacrés jusque sur le seuil de l'appartement de la reine, et leurs têtes portées au bout des piques sous les fenêtres du palais; ils verront cette reine, éperdue et tremblante pour le roi et pour ses enfants, s'enfuir de son lit qu'on vient percer à coups de baïonnettes, et allant se jeter entre les bras du roi, où elle croyait mourir; ils les verront ces augustes époux, au milieu d'un peuple farouche, opposer à sa rage la plus magnanime douceur, lui montrer leurs enfants, afin de l'attendrir, et lui demander ce qu'il veut que l'on fasse pour l'appaiser : *Que le roi vienne avec nous à Paris.* Ce fut la réponse du peuple, et l'aveu du complot qu'on lui faisait exécuter.

Ce qu'on ne peut oublier, c'est que la nuit où cette horde sanguinaire remplissait les cours du château, quelques voix s'étant élevées dans la salle des députés pour proposer d'aller en corps se ranger à côté du roi et réprimer les mouvements du peuple, Mirabeau réfuta insolemment cette motion, en disant qu'il ne serait pas de la dignité de l'assemblée nationale de se déplacer: il n'avait garde de vouloir s'opposer à son propre ouvrage.

Le roi pouvait encore s'éloigner; tout était préparé pour son départ; ses carrosses, ses gardes l'attendaient lui et sa famille aux grilles de l'Orangerie; quelques amis fidèles le pressaient de saisir le temps où le peuple, dispersé dans Versailles, allait se livrer au sommeil; mais un plus grand nombre, tremblants et larmoyants, le conjuraient à genoux de ne pas les abandonner. Trompé par la sécurité de la Fayette, qui répondait que tout serait bientôt tranquille, le roi, par la fatalité de son étoile ou de son caractère, se livra à sa destinée, et perdit le moment qu'il ne devait plus retrouver.

Dès qu'il fut arrivé aux Tuileries avec sa famille, l'assemblée déclara qu'elle ne pouvait rester séparée de la personne du roi; elle vint elle-même s'établir à Paris (le 19 octobre 1789); et, dans ces translations, le bon peuple crut voir le gage de sa sûreté.

Le premier acte du roi, à Paris, fut son accep-

tation des premiers articles de la constitution et la sanction des droits de l'homme.

Ces Mémoires ne sont point l'histoire de la révolution; vous la lirez ailleurs, mes enfants, et vous verrez, depuis cette époque du 19 octobre, la suite de tant d'événements mémorables, et tous faciles à prévoir après les premiers succès d'un parti vainqueur. Les biens du clergé déclarés nationaux le 2 novembre; la création des assignats le 21 décembre; le nombre, la forme et la fabrication de cette monnaie, déterminés le 17 avril 1790; la noblesse et tous les titres abolis le 19 juin suivant; la fuite du roi le 21 juin 1791; son retour à Paris le 25; enfin l'acceptation de la constitution entière par le roi le 3 septembre, et la promulgation de cet acte le 28 du même mois.

Là se termina la session de l'assemblée constituante; et ce fut alors que s'éloigna de moi cet ami qui, dans les travaux et les périls de la tribune, avait si dignement rempli ses devoirs et mes espérances, et qui venait d'être appelé à Rome pour y être comblé d'honneurs, l'abbé Maury, cet homme d'un talent si rare et d'un courage égal à ce rare talent.

En vous parlant de lui, je ne vous ai donné, mes enfants, que l'idée d'un bon ami, d'un homme aimable; je dois vous le faire connaître en qualité d'homme public, et tel que ses ennemis eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de le voir, invariable dans les principes de la justice et de

l'humanité; défenseur intrépide du trône et de l'autel; aux prises tous les jours avec les Mirabeaux et les Barnaves; en butte aux clameurs menaçantes du peuple des tribunes; exposé aux insultes et aux poignards du peuple du dehors, et assuré que les principes dont il plaidait la cause succomberaient sous le plus grand nombre; tous les jours repoussé, tous les jours sous les armes, sans que la certitude d'être vaincu, le danger d'être lapidé, les clameurs, les outrages d'une populace effrénée l'eussent jamais ébranlé ni lassé. Il souriait aux menaces du peuple; il répondait par un mot plaisant ou énergique aux invectives des tribunes, et revenait à ses adversaires avec un sang froid imperturbable. L'ordre de ses discours, faits presque tous à l'improviste, et durant des heures entières, l'enchaînement de ses idées, la clarté de ses raisonnements, le choix et l'affluence de son expression, juste, correcte, harmonieuse, et toujours animée sans aucune hésitation, rendaient comme impossible de se persuader que son éloquence ne fût pas étudiée et préméditée; et cependant la promptitude avec laquelle il s'élançait à la tribune et saisissait l'occasion de parler, forçait de croire qu'il parlait d'abondance.

J'ai moi-même plus d'une fois été témoin qu'il dictait de mémoire le lendemain ce qu'il avait prononcé la veille, en se plaignant que dans ses souvenirs sa vigueur était affaiblie et sa chaleur

éteinte. « Il n'y a, disait-il, que le feu et la verve de la tribune qui puissent nous rendre éloquents. » Ce phénomène, dont on a vu si peu d'exemples, n'est explicable que par la prodigieuse capacité d'une mémoire à laquelle rien n'échappait, et par des études immenses; il est vrai qu'à ce magasin de connaissances et d'idées que Cicéron a regardé comme l'arsenal de l'orateur, Maury ajoutait l'habitude et la très-grande familiarité de la langue oratoire; avantage inappréciable que la chaire lui avait donné.

Quant à la fermeté de son courage, elle avait pour principe le mépris de la mort et cet abandon de la vie, sans lequel, disait-il, une nation ne peut avoir de bons représentants, non plus que de bons militaires.

Tel s'était montré l'homme qui a été constamment mon ami, qui l'est encore et le sera toujours, sans que les révolutions de sa fortune et de la mienne apportent aucune altération dans cette mutuelle et solide amitié.

Le moment où, peut-être pour la dernière fois, nous embrassant, nous nous dîmes adieu, eut quelque chose d'une tristesse religieuse et mélancolique. « Mon ami, me dit-il, en défendant la bonne cause, j'ai fait ce que j'ai pu; j'ai épuisé mes forces, non pas pour réussir dans une assemblée où j'étais inutilement écouté, mais pour jeter de profondes idées de justice et de vérité dans les esprits de la nation et de l'Europe en-

tière. J'ai eu même l'ambition d'être entendu de la postérité. Ce n'est pas sans un déchirement de cœur que je m'éloigne de ma patrie et de mes amis, mais j'emporte la ferme espérance que la puissance révolutionnaire sera détruite. »

J'admirai cette infatigable persévérance de mon ami; mais, après l'avoir vu lutter inutilement contre cette force qui entraînait ou qui renversait tout ce qui s'opposait à ses progrès rapides, je conservais peu d'espérance de vivre assez pour voir la fin de nos malheurs.

L'assemblée législative, installée le 1er octobre 1791, suivit et même exagéra l'esprit de l'assemblée constituante. Je ne fais encore que rappeler des dates pour arriver à ce qui m'est personnel.

Le 29 novembre, décret qui invite le roi à requérir les princes de l'empire de ne pas souffrir les armements des princes fugitifs.

Le 14 décembre, le roi prononce, sur sa déclaration à ces princes, un discours applaudi.

Le 1er janvier 1792, décret d'accusation contre les frères de Louis XVI.

Le 1er mars, mort de l'empereur Léopold.

Le 29 mai, assassinat de Gustave III, roi de Suède.

Le 20 avril, déclaration de guerre de la France au nouveau roi de Hongrie et de Bohême.

Au mois de juin, le roi refuse sa sanction à deux décrets; et c'est là le prétexte du soulèvement des faubourgs que l'on envoie en masse et en tumulte aux Tuileries.

Le roi, qui les entend menacer avec des cris sauvages et par d'horribles imprécations d'enfoncer les portes de son appartement, ordonne qu'on les ouvre. Il se présente d'un air calme pour entendre leur pétition. On lui demande de sanctionner les décrets auxquels il a refusé son acceptation. « Ma sanction est libre, répond le roi; et ce n'est ici le moment ni de la solliciter, ni de l'obtenir. »

Deux jours après, dans sa proclamation contre cet acte de violence, il déclara qu'on n'aurait jamais à lui arracher son consentement pour ce qu'il croirait juste et convenable au bien public; mais qu'il exposerait, s'il le fallait, sa tranquillité et sa sûreté même pour faire son devoir.

Cette résistance aurait été le frein du despotisme populaire. La libre acceptation des lois, et le droit que le roi s'était réservé de suspendre celles qu'il n'approuverait pas, était l'article fondamental d'une monarchie tempérée, et du serment qu'on avait prêté librement, dans tout le royaume, *à la nation*, *à la loi et au roi;* mais cela seul eût arrêté le mouvement révolutionnaire, et la faction ne voulait pas que son pouvoir fût limité.

Le 31 juillet fut marqué par l'arrivée des Marseillais à Paris; sorte de satellites qu'on avait à ses ordres pour les grandes exécutions.

Le 3 août, au nom des sections de Paris, Pétion présente à l'assemblée une pétition pour la déchéance du roi.

Le 6, on fait répandre aux Tuileries le bruit que le roi veut s'enfuir.

Ce fut alors que, par un pressentiment trop fidèle de ce qui allait se passer, ma femme me pressa de quitter cette maison de campagne qu'elle avait tant aimée, et d'aller chercher loin de Paris une retraite où, dans l'obscurité, nous pussions respirer en paix.

Nous ne savions où diriger nos pas : le précepteur de nos enfants décida notre irrésolution. Ce fut lui qui nous assura qu'en Normandie, où il était né, nous trouverions sans peine un asyle paisible et sûr; mais il fallait du temps pour nous le procurer; et, en arrivant à Évreux, nous ne savions encore où aller reposer notre tête. Le maître de l'auberge où nous descendîmes avait, à deux pas de la ville, dans le hameau de Saint-Germain, une maison assez jolie, située au bord de l'Iton, et à la porte des jardins de Navarre; il nous l'offrit. Charmés de cette position, ce fut là que nous nous logeâmes, en attendant que plus près de Gaillon, lieu natal de Charpentier, sa famille nous eût trouvé une demeure convenable.

Si, dans l'état pénible où étaient nos esprits, un séjour pouvait être délicieux, celui-là l'eût été pour nous; mais à peine étions-nous arrivés à Évreux, que nous apprîmes l'épouvantable événement du 10 août.

A Paris, dès le point du jour, de ce jour qui

devait en amener de si funestes, les places et les rues adjacentes aux Tuileries s'étaient remplies d'hommes armés avec un train d'artillerie. C'était le peuple des faubourgs, soutenu par la bande des Marseillais, qui venait assiéger le roi dans son palais.

Ce malheureux prince n'avait pour défense qu'un petit nombre de gardes-suisses; et quoiqu'on ait dit qu'il y avait dans le jardin des Tuileries une foule de braves gens qui se seraient rangés autour de sa personne s'il avait voulu se montrer, sans doute il ne crut pas la résistance ou permise ou possible; on lui conseilla de se rendre avec sa famille au sein de l'assemblée nationale; il s'y refugia.

Cependant ses braves soldats suisses, qui, fidèles à leurs consignes, défendaient dans les cours l'approche du palais, se virent obligés de tirer sur le peuple. Ils l'avaient repoussé, et tenaient ferme dans leur poste, lorsqu'ils apprirent que le roi s'était retiré. Alors ils perdirent courage; et, s'étant dispersés, ils furent presque tous massacrés dans Paris.

Le roi fut transféré et enfermé avec sa femme, ses enfants et sa sœur, dans la prison de la tour du Temple (le 13 août).

Le 31 août, le maire et le procureur-syndic de la ville (Pétion et Manuel) se présentèrent à l'assemblée, à la tête d'une députation, au nom de laquelle Tallien, son orateur, annonça « qu'on

avait enfermé nombre de prêtres perturbateurs, et que, sous peu de jours, le sol de la liberté serait purgé de leur présence. »

Le 2 septembre, au couvent des Carmes du Luxembourg, au séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, à l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, plusieurs prélats et un grand nombre de prêtres furent égorgés. Le carnage dura jusqu'au 6 à l'hôtel de la Force.

Le 8, les prisonniers d'Orléans, envoyés à Versailles, y furent massacrés.

Ce fut dans ces jours d'épouvante et de frémissement que vint loger auprès de nous, dans le hameau de Saint-Germain, un homme que je croyais m'être inconnu. Dans son déguisement, j'eus tant de peine à me rappeler où j'avais pu le voir, qu'il fut obligé de se nommer; c'était Lorry, évêque d'Angers. Notre reconnaissance fut attendrie par le malheur de sa situation, qu'il ne laissait pas de soutenir avec un courage assez ferme.

Nous voilà donc en société et en communauté de table comme il le désira lui-même; et, dans un meilleur temps, cette liaison fortuite nous aurait été réciproquement agréable. Logés ensemble au bord d'une jolie rivière, dans la plus belle saison de l'année, ayant pour promenades des jardins enchantés et une superbe forêt, parfaitement d'accord dans nos opinions, dans nos goûts et dans nos principes, les souvenirs d'un

monde où nous avions vécu, étaient pour nous des sujets d'entretien d'une abondance inépuisable; mais toutes ces douceurs étaient empoisonnées par les chagrins dont nous étions continuellement abreuvés.

La convention prit, le 21 septembre, la place de la législature. Son premier décret fut l'abolition de la royauté.

Cependant, au nom de la liberté républicaine, des colonnes de volontaires accouraient aux armes; nous nous trouvions sur leur passage, et notre repos en était troublé. D'ailleurs l'approche de l'hiver rendait humide et malsain le lieu où nous étions : il fallut le quitter, et ce ne fut pas sans regret que nous y laissâmes le bon évêque. Nous nous retirâmes, ma femme et moi, à Couvicourt.

Le 11 décembre, le roi comparut à la barre de la convention; il y fut interrogé. Il demanda deux avocats, Tronchet et Target, pour conseil.

Target refusa son ministère à ces fonctions vénérables; le vertueux Malesherbes s'empressa de s'offrir pour le remplacer; on y consentit.

Tronchet et Malesherbes demandèrent à se donner pour adjoint l'honnête et sensible De Sèze, et l'on y consentit encore.

Le 26, le roi comparut pour la seconde fois et avec ses trois défenseurs. De Sèze porta la parole, mais le roi ne lui avait permis, dans sa défense, aucun appareil oratoire. En lui obéissant, De Sèze n'en fut que plus touchant.

Le 17 janvier 1793, la peine de mort fut prononcée à la pluralité de 366 voix contre 355.

Le roi interjeta l'appel à la nation. L'appel fut rejeté.

Le 19, il fut décidé, à la pluralité de 380 voix contre 310, qu'il ne serait point sursis à l'exécution de la sentence, et le 21, Louis XVI eut la tête tranchée sur la place de Louis XV.

Son confesseur, au pied de l'échafaud, lui dit ces mots à jamais mémorables : *Fils de saint Louis, montez au Ciel.*

Le roi sur l'échafaud voulut parler au peuple; Santerre, commandant l'exécution, et l'un des moteurs du faubourg Saint-Antoine, ordonna aux tambours de battre ensemble pour étouffer sa voix.

Cette exécution fut suivie, à peu d'intervalle, de celle des trois autres prisonniers du Temple. Le 21 janvier, le roi avait péri sur l'échafaud; le 16 octobre, la reine, son épouse, éprouva le même sort; le 21 floréal (10 mai) de l'année suivante, Élisabeth, sœur du roi, termina, sous la même hache, son innocente vie; et, le 20 prairial (8 juin) de la même année, le dauphin mourut au Temple.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

La révolution française aurait eu dans l'ancienne Rome, un exemple honorable à suivre. Louis XVI n'avait aucun des vices des Tarquins, et l'on n'avait à l'accuser, ni d'orgueil, ni de violence; sans autre raison que d'être lasse de ses rois, la France pouvait les expatrier avec toute leur race.

Mais le 21 janvier 1793 commença et dut commencer le règne de la terreur.

On parut concevoir le vaste, l'infernal projet de dépraver le peuple en masse, d'associer les vices et les crimes, de propager de mauvaises mœurs par de mauvaises lois, et de réaliser, dans la corruption générale, tout ce qu'on attribue aux ténébreux génies du genre humain.

Les opinions religieuses, la croyance en un Dieu, la pensée d'un avenir, pouvaient retenir l'homme sur la pente du crime; l'autorité des pères pouvait réprimer les enfants; la morale, par ses principes d'humanité, d'équité, de pudeur, pouvait régénérer des races corrompues. Le projet de dépravation fut formé sous tous ces rapports. Nous entendîmes proclamer l'incrédulité, le blasphème; nous vîmes le liberti-

nage affecter le mépris d'un Dieu, le sacrilége insulter les autels, et le crime s'enorgueillir de l'espérance du néant; nous vîmes rompre tous les nœuds de subordination formés par la nature; les enfants, rendus par les lois indépendants des pères, n'eurent qu'à souhaiter leur mort pour être sûrs, sans leur aveu et en dépit de leur volonté, de se partager leur dépouille. Le nœud conjugal était encore le moyen de perpétuer les vertus domestiques, et de tenir liés ensemble les époux l'un à l'autre et avec leurs enfants : on rendit ce lien fragile à volonté; le mariage ne fut plus qu'une prostitution légale, qu'une liaison passagère, que le libertinage, le caprice, l'inconstance pouvaient former et dissoudre à leur gré. Enfin, l'honnêteté, la foi publique, la décence, le respect de soi-même et de l'opinion, la vénération qu'inspirait la sainte image de la vertu, offraient encore un point de ralliement aux ames susceptibles des mouvements du repentir, des impressions de l'exemple. Tout cela fut détruit. On professa, on érigea en maximes de mœurs républicaines l'impudence du vice, l'audace de la honte, l'émulation de la licence, jusqu'à la plus effrénée dissolution; et le systême de Mirabeau et du duc d'Orléans, ce systême dépravateur d'une génération entière parut régner en France. Ainsi s'était formé ce despotisme révolutionnaire, ce colosse de fange pétri et cimenté de sang.

Tout confinés que nous étions dans notre

chaumière d'Abloville, où nous avions passé en quittant Couvicourt, nous ne laissions pas de redouter un siècle si corrompu pour nos enfants; et nous employions tous nos soins à les prémunir d'une éducation salutaire et préservative, lorsque la mort presque soudaine de leur fidèle instituteur vint ajouter à nos chagrins une affliction domestique qui acheva de nous accabler. Une fièvre pourprée, d'une extrême malignité, nous enleva cet excellent jeune homme. Nos enfants doivent se souvenir de la douleur que nous causa sa perte, et de la frayeur que nous eûmes de les voir exposés eux-mêmes à l'air contagieux d'une maladie pestilentielle.

Nous ne savions que devenir leur mère et moi, et notre dernière ressource était d'aller chercher un refuge dans quelque hôtellerie de Vernon, lorsqu'on nous suggéra l'idée de demander l'asyle à un vénérable vieillard qui, dans le village d'Aubevoie, peu éloigné du nôtre, habitait une maison assez considérable pour nous y loger tous, sans qu'il en fût incommodé. Cette circonstance de ma vie a quelque chose de romanesque.

Le vieillard qui, touché de notre situation, s'empressa de nous accueillir, était l'un des religieux qu'on avait expulsés de la chartreuse voisine. Son nom était *don Honorat.* Il était plus âgé que moi. Ses mœurs rappelaient celles des solitaires de la Thébaïde. Cet homme de bien semblait être envoyé du Ciel pour nous édifier et

pour nous consoler. Il respirait la piété, mais une piété douce, indulgente, affectueuse et charitable, une piété évangélique. Il se permettait rarement de dîner avec nous; mais une heure, l'après-dînée, et un peu plus long-temps le soir, il venait nous entretenir des grands objets qu'il méditait sans cesse, de la providence divine, de l'immortalité de l'ame, de la vie à venir, de la morale de l'Évangile; et tout cela coulait de source, simplement et du fond du cœur, avec une foi vive et une onction touchante. Il y aurait eu de la cruauté à lui marquer des doutes sur ce qui faisait la consolation de sa vieillesse et de sa solitude. L'ame du bon vieillard était sans cesse dans le Ciel; et il nous était aussi doux de nous y élever avec lui qu'il aurait été inhumain de vouloir l'en faire descendre. Il nous releva de l'abattement où nous avait mis la mort du roi; et, en rappelant les mots du confesseur, *fils de saint Louis, montez au Ciel.* « Oui, disait-il avec « confiance, il est à-présent devant Dieu, et je « suis bien sûr qu'il implore le pardon de ses « ennemis. » Il pensait de même des vertueux martyrs du 2 septembre.

L'adoucissement qu'un pieux solitaire pouvait trouver à sa situation, en communiquant avec nous, importuna le maire d'Aubevoie. Au bout de dix-huit jours, il vint me faire entendre qu'il serait temps de nous retirer. Heureusement l'air de notre maison était purifié; et, après avoir

convenablement témoigné notre reconnaissance à celui qui nous avait si bien reçus, nous retournâmes dans nos foyers.

Elle était à moi, cette humble et modique demeure; j'en avais fait l'acquisition : mais quelle décadence elle annonçait dans notre fortune passée. Je venais de quitter, près de Paris, une maison de campagne qui faisait mes délices, un jardin où tout abondait; et, comme d'un coup de baguette, ce riant séjour se changeait en une espèce de chaumière bien étroite et bien délabrée. C'était là qu'il fallait tâcher de nous accommoder à notre situation, et, s'il était possible, vivre aussi honorablement dans la détresse que nous avions vécu dans l'abondance. L'épreuve était pénible : mes places littéraires étaient supprimées : l'Académie française allait être détruite (1); la pension d'homme de lettres, qui était le fruit de mes travaux, n'était plus d'aucune valeur. Le seul bien solide qui me restât était cette modique ferme de Paray, que la sage prévoyance de ma femme m'avait fait acquérir. Il avait fallu mettre bas ma voiture, et renvoyer jusqu'au domestique dont ma vieillesse aurait eu besoin. Mais, dans cette masure, où nous avions à peine l'indispensable nécessaire, ma femme avait le bon esprit et l'art de restreindre notre dépense, en simplifiant nos besoins, et je puis dire que ce malaise de notre

(1) Elle le fut le 10 août 1793.

état nous touchait faiblement en comparaison de la calamité publique. Le soin que je donnais à l'instruction de mes enfants, la tendre part que prenait leur mère à leur éducation morale, et, s'il m'est permis de le dire, la bonté de leur naturel, étaient pour nous, dans notre solitude, une ressource inexprimable. Ils nous consolaient d'un malheur qui n'était pas le malheur de leur âge. Au moins évitions-nous de les en affliger. L'orage passe sur leur tête, disions-nous, en leur souriant; et nous avons pour eux l'espérance d'un temps plus calme et plus serein.

Mais l'orage allait en croissant : nous le voyions s'étendre sur la nation entière; ce n'était point une guerre civile, car l'un des deux partis était soumis et désarmé; mais, d'un côté, c'était une haine ombrageuse; de l'autre, une sombre terreur.

Des millions d'hommes à soudoyer dans les armées, beaucoup d'autres dépenses excessives absorbaient infiniment plus de richesses que n'en pouvaient fournir les contributions de l'État, ni la vente des biens du clergé et des émigrés. Le papier-monnaie, multiplié par milliards, se détruisait lui-même; sa chûte accélérée entraînait celle du crédit. Le commerce était ruiné. La guerre ne donnait pas assez de ressources dans les pays conquis. Il fut décrété (le 10 mars 1793) que les biens des condamnés seraient acquis à la république; et ce fut ce que l'on appela battre

monnaie avec la guillotine sur cette place de la Révolution que l'on fit regorger de sang.

C'est pour cela que la richesse fut une cause de proscription, et que non-seulement des hommes recommandables par leur mérite, les Malesherbes, les Nicolaï, les Gilbert-de-Voisin, mais des hommes notables par leur fortune, un Magon, un Laborde, un Duruey, un Serilly, une foule de financiers furent envoyés à la mort. Aussi, lorsque le vieux Magon fut amené devant le tribunal révolutionnaire, et qu'on lui demanda son nom : « Je suis riche, répondit-il, » et il ne daigna pas en dire davantage.

Pour donner plus de latitude aux tables de proscription, les dénoncés étaient désignés sous des qualifications vagues d'ennemis du peuple, d'ennemis de la liberté, d'ennemis de la révolution, enfin sous le nom *suspects;* et l'on tenait pour *suspects* tous ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos, se seraient montrés partisans de la tyrannie (c'est-à-dire de la royauté), ou ennemis de la république, et en général ceux à qui l'on aurait refusé des certificats de *civisme.* Or, en les refusant, ces certificats, on était dispensé d'expliquer le motif et la cause de ce refus (décret du 30 janvier 1793); l'accusation et le jugement étaient aussi dispensés de la preuve. Dans un décret portant peine de mort contre *les ennemis du peuple* (du 22 prairial an II), il était dit : Sont réputés *tels*

ceux qui cherchent à anéantir la liberté par force ou par ruse; à avilir la convention nationale et le gouvernement révolutionnaire dont elle est le centre; à égarer l'opinion et empêcher l'instruction du peuple; à dépraver les mœurs et corrompre la conscience publique; enfin à altérer la pureté des principes révolutionnaires. La preuve nécessaire pour les condamner, ajoutait ce décret, sera toute espèce de document matériel ou moral qui peut naturellement obtenir l'assentiment d'un esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie. Leur but est le triomphe de la patrie, la ruine de ses ennemis. S'il existe des documents du genre ci-dessus, il ne sera point entendu de témoins.

C'est avec ce langage équivoque et perfide qu'une charlatanerie hypocrite institua la jurisprudence et la procédure arbitraire de nos tribunaux criminels. Point de preuves, point de de témoins, la conscience des jurés, et de quels jurés! des organes et des suppôts de Robespierre, de Lebon, de Carrier, de Francastel, et de tant d'autres tigres insatiables de sang humain.

L'un des bourreaux ambulants de la faction avait fait graver sur son cachet, pour emblême, une guillotine. Un autre, à son dîner, en avait une sur sa table, avec laquelle il s'amusait à trancher la tête au poulet qu'on lui avait servi; et, tandis que ceux-là se faisaient un jeu de

l'instrument de leur barbarie, d'autres se vantaient à la convention de leur économie et de leur diligence à exécuter ses décrets. « Fusiller, « c'est trop long, lui écrivait l'un d'eux ; on y « dépense de la poudre et des balles. On a pris « le parti de les mettre (les prisonniers) dans « de grands bateaux au milieu de la rivière ; à « demi-lieue de la ville, on coule le bateau à « fond. Saint-Florent et les autres endroits, ajou- « tait-t-il, sont pleins de prisonniers. Ils auront « aussi le baptême patriotique. » Je n'ai pas besoin de dire quels frissonnements d'horreur nous causaient ces railleries de cannibales. Ce qui faisait frémir l'humanité, les noyades de Carrier, sur la Loire, les canonnades à mitrailles de Collot-d'Herbois à Lyon obtenaient la mention honorable au bulletin. Les atrocités de Lebon dans le Pas-de-Calais n'étaient que *des formes un peu acerbes* qu'il fallait lui passer, et on les lui passait.

Un parti formidable se forma tout-à-coup dans le sein de la convention contre Robespierre; Tallien le dénonça. Sur-le-champ il fut mis hors de la loi (le 9 thermidor), surpris, arraché de l'Hôtel-de-Ville où il s'était refugié, et traîné sur cet échaufaud (le 10), où tous les jours il faisait périr tant d'innocents.

Après la mort de Robespierre, les comités, le tribunal révolutionnaire furent renouvelés, et la convention désavoua leurs cruautés passées; mais

elle déclara (22 frimaire an III) « qu'elle ne recevrait aucune demande en révision de jugements « rendus par les tribunaux criminels, portant « confiscation de biens au profit de la république « et exécutés pendant la révolution. »

Cependant la fermentation des esprits n'était pas éteinte. La société des jacobins n'oubliait pas qu'elle avait été toute-puissante; elle se voyait écartée, et ne pouvait souffrir que cette puissance anarchique, qui était sa sanglante conquête, fût usurpée par un parti qui n'était plus le sien. On avait beau la ménager, elle sentait le frein, elle le rongeait en silence. On voulut l'affaiblir en l'épurant; et les comités réunis furent chargés de présenter le mode de cette épuration (le 13 vendémiaire.) On défendit toute correspondance et toute relation entre les sociétés populaires (le 25 vendémiaire); mais le feu couvait sous la cendre, et empêcher ce feu de se communiquer était encore un vain projet.

On se mit en défense contre les dénonciations par un décret de garantie qui réglait la manière dont il serait dorénavant procédé au jugement d'un membre de la représentation nationale (le 8 brumaire); mais cette garantie dans un soulèvement n'était pas une sûreté; et le tumulte commençait à être menaçant autour de la salle des jacobins (le 19). On ordonna que cette salle fût fermée; et ce décret fut envoyé aux armées et aux sociétés populaires (le 10). Les mouvements

du peuple au centre de Paris et dans le faubourg Saint-Antoine n'en furent que plus furieux.

Pour fortifier le parti contraire à la ligue des jacobins, on fit rentrer dans la convention, le 18 frimaire, les soixante-six députés mis en arrestation le 3 octobre 1793; et trois des anciens terroristes, convaincus des excès qu'ils avaient commis à Nantes, furent condamnés à la peine de mort. L'acte d'accusation fut prononcé contre Fouquier-Tainville, accusateur public, et il fut condamné avec quinze de ses complices. En même temps Collot-d'Herbois, Barrère et Billaud-Varenne furent mis en jugement.

Enfin la convention toute entière prêta le serment de poursuivre jusqu'à la mort les continuateurs de Robespierre.

Les jacobins semblaient aux abois. Des jeunes gens rassemblés dans le jardin du Palais-Royal y avaient brûlé un mannequin dans le costume du jacobinisme, et en avaient porté les cendres dans l'égoût Montmartre, avec cette inscription sur l'urne funéraire : *Panthéon des Jacobins du 9 Thermidor.*

Telle était cependant l'inquiétude de l'assemblée, que, parmi tous ces actes de vigueur, elle ne laissa pas de donner un signal d'alarme et de détresse. Car j'appelle ainsi le décret, où, prévoyant le cas de sa dissolution, elle arrêtait « que, ce cas arrivant, tous les représentants qui « auraient pu échapper au fer parricide, se réu-

« niraient au plutôt à Châlons-sur-Marne. » L'événement prouva qu'il avait été bien prévu.

Le 1er prairial, des femmes du peuple ayant forcé les portes de la salle de l'assemblée, avec des cris et des insultes qui interrompirent les délibérations, à l'instant les hommes en foule y pénétrèrent avec elles, et la tête d'un des députés fut portée sur le bureau. C'en était fait si le peuple avait profité du moment d'épouvante qu'il avait répandue; mais les révoltés s'amusant à s'emparer des siéges qu'on leur abandonnait, l'un d'eux, appelé Romme, eut l'imprudente vanité de s'asseoir sur le fauteuil du président, et de perdre le temps à y prononcer des décrets. Par ces décrets, il ordonnait l'arrestation des membres des comités du gouvernement, l'élargissement de tous les détenus depuis le 9 thermidor, le rappel de Barrère, de Collot-d'Herbois et de Billaud de Varenne. Cette folle jactance d'autorité endormit la fureur du peuple; et, tandis qu'il donnait des lois, l'un des députés entre dans la salle à la tête de la force armée, chasse et disperse la multitude, et rend à l'assemblée le courage et la liberté.

Dès-lors le sang des terroristes recommença de couler à grands flots; et les moteurs de la sédition populaire furent exécutés en présence du peuple.

Ainsi, entre le despotisme et l'anarchie, la force armée était le seul arbitre, et les chefs du parti vaincu allaient périr sur l'échafaud.

Ce ne fut qu'un spectacle pour la saine partie de la nation, qui redoutait également l'anarchie et le despotisme.

On sentit enfin la nécessité de régénérer la république, en changeant, non le fonds, mais la forme d'un gouvernement républicain de nom et réellement despotique, et en feignant de diviser les pouvoirs pour les balancer. Tel fut l'objet et l'artifice de la nouvelle constitution. Dans ce simulacre de lois fondamentales, qu'une commission fut chargée de fabriquer, et qu'elle présenta le 5 messidor de l'an III, deux conseils de législation et un directoire exécutif composaient le corps dépositaire de la puissance nationale.

Les deux conseils, l'un de cinq cents et l'autre de deux cent cinquante députés, choisis tous les ans à la pluralité des voix dans les assemblées électorales, étaient revêtus du pouvoir, l'un de proposer, et l'autre d'accepter, de sanctionner les lois ou de les refuser, comme étant le régulateur, le modérateur de celui qui en avait seul l'initiative. Jusque-là l'intérêt public, si les choix étaient libres et assez éclairés, pouvait être en de bonnes mains; mais, à ces deux conseils, on ajouta un directoire exécutif, armé de la force publique, pour maintenir l'ordre et les lois; et ce fut là que s'établit et se retrancha le despotisme le plus absolu et le plus tyrannique dont on ait jamais vu d'exemple.

Les cinq membres qui composaient le direc-

toire devaient être pris dans le nombre de cinquante candidats que proposerait le conseil des cinq cents, et c'était au conseil des deux cent cinquante (*dit des anciens*), qu'il appartenait de les choisir.

Ces pentarques seraient successivement amovibles; d'abord un tous les ans devait être exclu et remplacé par la voie du sort; et dans la suite chacun ne sortirait qu'au bout de ses cinq ans de règne, et dans l'ordre de succession.

De-là vint, pour le dire en passant, que les habiles ne se pressèrent pas d'être du nombre des élus que le sort pouvait exclure au bout d'un ou deux ans, et qui d'ailleurs devaient courir les risques d'une première tentative.

Mais tous avaient droit de prétendre à ces éminentes dignités de l'État, et d'y passer plus d'une fois. Aussi leur premier soin avait-il été de composer la commission des rédacteurs de l'acte constitutionnel, des plus ardents, des plus adroits, des plus ambitieux républicains; et ceux-ci s'étaient appliqués à donner à cette oligarchie roulante le plus d'autorité, de force et de consistance possible.

La gestion des plus grandes affaires de l'État, la politique, les finances, les relations au dehors, le commerce et les alliances, la guerre et la paix, les armées, leur formation, leur conduite, le choix des généraux et leur destitution, la nomination aux emplois militaires appartenaient exclusive-

ment à ce conseil des cinq. Au-dedans, la police, l'usage de la force armée et le droit de la faire agir, le droit d'inspection sur la trésorerie et sur les préposés à la perception des impôts, le maniement des deniers publics, leur distribution aux besoins de l'État, sans jamais en être comptables; le choix et l'emploi des ministres, travaillant sous leurs ordres et révocables à leur gré, la surveillance des tribunaux, la dépendance immédiate des autorités constituées et des agents qu'ils emploieraient dans toutes les parties de l'administration; enfin le droit d'avoir dans les départements, jusque dans les moindres communes, des commissaires attitrés, et le droit de casser les élections que le peuple aurait faites de ses magistrats, de ses juges : telles étaient les attributions prodiguées au directoire par l'acte constitutionnel, sans compter ce qu'il y ajouta.

Ainsi tous les moyens de dominer, d'intimider et de corrompre; l'usage de la force armée; la disposition du trésor de l'État; l'intérêt qu'on aurait dans les armées, dans les finances, dans tous les emplois mercenaires de gagner la faveur de ces pentarques tout-puissants; le dévouement des chefs pour les auteurs de leur fortune, l'exemple qu'ils en donneraient aux soldats et aux subalternes; parmi les magistrats du peuple, la crainte d'être déposés; le désir d'être maintenus; dans l'assemblée nationale, l'ambition d'avoir pour amis les promoteurs aux grandes places; et ceux qui te-

naient dans leurs mains les récompenses et les peines, selon qu'on les aurait ou bien ou mal servis: tout cela, dis-je, fit pour le directoire une puissance devant laquelle les conseils furent anéantis.

Mais il fallait d'abord que la constitution fût reçue, et les peuples pouvaient s'apercevoir qu'on ne leur proposait qu'une tyrannie habilement masquée et savamment organisée; il fallait de plus prendre garde que l'esprit n'en fût changé dans l'assemblée qu'allaient former les prochaines élections; et ce fut à quoi l'on pourvut de la manière la plus hardie.

LIVRE VINGTIÈME.

Les événements dont je viens de rappeler le souvenir ont tellement occupé ma pensée, qu'à travers tant de calamités publiques je me suis presque oublié moi-même. L'impression que faisait sur moi cette foule de malheureux était si vive et si profonde, qu'il est bien naturel que ce qui ne touchait que moi me soit très-souvent échappé. Ce n'est pas cependant que, par des diversions de travail et d'études, je n'eusse tâché de me défendre de ces réflexions fatigantes dont la continuité pouvait se terminer par une noire mélancolie ou par une fixité d'idées, plus dangereuse encore pour le faible et fragile organe du bon sens.

Tant que mon imagination put me distraire par d'amusantes rêveries, je fis de nouveaux *Contes*, moins enjoués que ceux que j'avais faits dans les plus beaux jours de ma vie et les riants loisirs de la prospérité, mais un peu plus philosophiques et d'un ton qui convenait mieux aux bienséances de mon âge et aux circonstances du temps.

Lorsque ces songes me manquèrent, je fis

usage de ma raison, et j'essayai de mieux employer le temps de ma retraite et de ma solitude, en composant, pour l'instruction de mes enfants, un *Cours élémentaire* en petits *Traités de Grammaire, de Logique, de Métaphysique et de Morale,* où je recueillis avec soin ce que j'avais appris dans mes lectures en divers genres, pour leur en transmettre les fruits.

Quelquefois, pour les égayer ou pour les instruire d'exemples, j'employais nos soirées d'hiver à leur raconter, au coin du feu, de petites aventures de ma jeunesse, et ma femme, s'apercevant que ces récits les intéressaient, me pressa d'écrire pour eux les événements de ma vie.

Ce fut ainsi que je fus engagé à écrire ces volumes de mes Mémoires. J'avouerai bien, comme madame de Staal, que je ne m'y suis peint qu'en buste; mais j'écrivais pour mes enfants.

Ces souvenirs étaient pour moi un soulagement véritable, en ce qu'ils effaçaient au moins, pour des moments, les tristes images du présent par les doux songes du passé.

Cependant je touche à l'époque où l'intérêt de la chose publique vint me saisir plus fortement, plus étroitement que jamais. Par mon devoir de citoyen, je fus appelé à cette assemblée primaire du canton de Gaillon, où allait être proposée la nouvelle constitution. C'était le moment d'observer où en était l'esprit national, et ce moment était intéressant; car le problème

allait être mis en délibération et résolu simultanément par la pluralité des voix dans la totalité des assemblées primaires.

Dans celle où j'assistai, il me fut évident que deux partis se balançaient.

Ici s'arrête le manuscrit des Mémoires de Marmontel. *Ainsi qu'on l'a vu dans les* 18 *et* 19e *livres de cet ouvrage, aux approches du* 10 *août* 1792, *il s'était retiré d'abord dans le voisinage d'Évreux, département de l'Eure, et ensuite à Abloville, petit hameau voisin de Gaillon, où il avait acquis une petite maison de paysan, et environ deux arpents de jardin.*

Là il ne s'est plus occupé que de l'éducation de ses enfants, de quelques travaux littéraires pour leur instruction, et de quelques parties d'histoire.

Il est demeuré livré à ces douces occupations jusqu'au mois d'avril 1797 (*germinal de l'an V*), *époque à laquelle se tinrent les assemblées électorales qui devaient renouveler par tiers l'assemblée nationale en vertu de l'établissement de la troisième constitution. Il se rendit à Évreux et réunit les suffrages de son département, par lequel il fut expressément chargé de défendre, dans l'assemblée nationale, la cause de la religion catholique, engagement qu'il prit, et qu'il voulait remplir en prononçant au corps législatif le discours qu'on trouvera ci-après.*

Nommé membre du conseil des anciens et rendu à Paris, il y vécut livré à ses fonctions et lié avec ce qu'il y avait de plus distingué dans les deux sections du corps législatif jusqu'au 18 *fructidor an V, où, le département de l'Eure étant au nombre de ceux dont les élections furent déclarées nulles, il se refugia de nouveau dans sa retraite champêtre, échappant à la déportation qui frappait la plupart de ses amis.*

C'est là qu'il a mis la dernière main à quelques ouvrages qui ont paru successivement.

Aux derniers jours de l'année 1799, *il fut frappé d'apoplexie, comme il se disposait à aller passer quelques semaines à Rouen. Malgré les soins de son épouse et les secours de l'art, il ne put recouvrer la parole et parut avoir aussi perdu la connaissance. Il est mort le* 31 *décembre. Il était né, le* 11 *juillet* 1723, *à Bort, petite ville du Limousin.*

Il a été enterré dans son jardin par des ministres du culte catholique.

Il a laissé une veuve et trois enfants mâles, et presque point de fortune, après avoir travaillé toute sa vie et publié des ouvrages devenus classiques, tels que ses Éléments de Littérature, *auxquels on a joint en* 1805 sa Grammaire, sa Logique, sa Métaphysique *et* sa Morale.

OPINION

DE MARMONTEL

SUR LE LIBRE EXERCICE DES CULTES.

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

Si la résolution qui nous est proposée n'était qu'un résultat du principe établi dans l'acte constitutionnel, rien ne serait plus équitable. En effet, que chacun soit libre d'exercer le culte qu'il aura choisi, en respectant l'ordre public et en se conformant aux lois, la règle est la même pour tous, et ne met à leur liberté qu'une condition égale et nécessaire; mais, par des lois prohibitives, restreindre ce principe de liberté, d'égalité, n'est-ce pas y porter atteinte; et cette restriction est-elle encore assez nécessaire pour être juste? C'est ici que s'engage le combat des opinions.

Je n'entre point dans cette lice avec les armes de l'éloquence: ce qu'elle a d'entraînant, la force, l'énergie, la véhémence, ne sont plus de mon

âge; mais à mon âge appartient encore le langage du sentiment et celui de la vérité.

Pour réduire à ses termes les plus précis et les plus simples la question qui vous est soumise, je distinguerai, dans le culte, la pensée et l'action.

Dans le culte, la pensée est libre d'une liberté absolue, parce qu'elle appartient individuellement à l'homme, en relation avec Dieu seul.

Dans le culte, l'action n'est libre que d'une liberté conditionnelle et limitée, parce qu'elle appartient non-seulement à l'homme, mais à l'ordre social, à qui l'homme en répond.

Sous ce rapport, l'action morale, en général, est dépendante des lois humaines; mais jusqu'à quel point les lois humaines ont-elles droit de la restreindre? C'est là le point de la question; et je la trouve décidée article 2 des droits de l'homme. *La liberté consiste*, y est-il dit, *à pouvoir faire ce qui ne nuit point aux droits d'autrui.* Or, dans le pacte social, quels sont les droits d'autrui? la liberté, la sûreté, la propriété de chacun, et la tranquillité de tous. Ce qui sous ces rapports est innocent doit donc être permis, et toute restriction mise à cette liberté de l'action est injuste.

Appliquons ce principe au libre exercice des cultes, et, à leur égard, voyons jusqu'où peuvent s'étendre les précautions de police, les mesures de sûreté.

Je remarque d'abord que ces précautions portent un caractère d'inquiétude, de méfiance, de soupçon, peut-être même d'aversion secrète et de répugnance à permettre ce que l'on voudrait empêcher, mais ce que l'on n'ose défendre.

La politique traite avec la religion en rivale jalouse, et comme avec une ennemie qu'elle est forcée de ménager et qu'elle tâche d'affaiblir; manége qui me semble indigne d'une législation souveraine et puissante, dont le caractère doit être la grandeur et la majesté.

J'observerai de plus que, dans nos lois prohibitives, ces dispositions hostiles ne sont pas toutes également relatives à tous les cultes, et qu'à parler sincèrement, elles n'en regardent qu'un seul.

Par exemple, à quel autre culte que le catholicisme s'adresse la prohibition des cérémonies extérieures? Le déisme philosophique n'a pas même des temples; c'est une pure contemplation, une adoration mentale, solitaire et silencieuse.

Le déisme oriental a des temples, des assemblées, des fêtes solennelles; mais ce n'est vraisemblablement ni de la religion de Confucius, ni de celle de Mahomet, ni même expressément de celle de Moïse, que nos lois se sont occupées.

Ce n'est pas le polythéisme, ce ne sont pas les fêtes de Cérès, de Cybèle, que l'on craint de voir célébrer.

Soyons de bonne foi; ce n'est pas même le

christianisme en général que peuvent regarder nos lois prohibitives; c'est le catholicisme seul; car lui seul a des cérémonies et des signes hors de ses temples; lui seul oblige ses ministres à garder habituellement un costume particulier. Aucune autre secte n'a rien de cet extérieur qu'interdisent nos lois.

L'apparence d'égalité que présente le vague d'une prohibition commune à tous les cultes n'est donc qu'une vaine formule; et, en réalité, l'interdiction des cérémonies et des signes extérieurs n'atteint que le catholicisme. C'est aussi le catholicisme qu'on a supposé dangereux, lorsqu'on a cru devoir se préserver des *entreprises des ministres du culte, relativement à l'état civil des citoyens*, comme le dit expressément la loi du 7 vendémiaire (28 septembre).

Qu'il me soit donc permis d'interroger cette politique ennemie du culte catholique, et de lui demander, non pas en zélateur, mais en législateur, sans partialité, sans aucune ostentation de mes sentiments personnels, quelles causes de suspicion, particulières à ce culte ou personnelles à ses ministres, ont donné lieu à des précautions si scrupuleusement sévères?

Si le catholicisme, comme l'idolâtrie, avait pour emblèmes les passions, les vices et les crimes déifiés, sans doute il faudrait abolir ou du moins tenir enfermées ces licencieuses images.

Mais que peuvent avoir de scandaleux et de

nuisibles les symboles des plus modestes et des plus douces vertus? Que peuvent avoir d'alarmant ou pour les mœurs, ou pour les lois, des exemples d'humilité, de patience, d'indulgence, d'abnégation de soi-même, de bienfaisance universelle?

Quel est, sur-tout, le signe qu'on veut défendre aux catholiques d'arborer dans leurs fêtes et dans leurs funérailles? Le signe de leur foi et de leurs espérances, leur gage d'immortalité, le signe de l'amour d'un Dieu, et de son dévouement pour le salut des hommes.

Ah! que ce signe mystérieux, l'objet de la vénération de tant d'hommes recommandables par leur génie et leurs lumières, soit regardé avec mépris par des hommes qui se prétendent plus éclairés, plus sages, c'est là ce que permet la liberté de la pensée; mais que ceux-là même nous disent quel mal peut faire au monde, sur le frontispice d'un temple, ou sur le cercueil d'un chrétien, ou sur la tombe d'un homme juste qui est mort victime des méchants, quel mal peut faire, dis-je, l'image de celui dont le dernier soupir demandait à son père le pardon de ses ennemis? Qu'a-t-il de dangereux ce symbole de paix dans un temps où l'esprit de conciliation, de concorde est si nécessaire? dans un temps où le seul espoir du repos, du salut public, n'est peut-être fondé que sur l'oubli des crimes et sur le pardon des injures?

Serait-ce à vous sur-tout, hommes coupables que la clémence de nos lois laisse vivre, malheureux qui n'auriez de refuge que le néant, si la miséricorde était bannie du ciel et de la terre; serait-ce à vous de rebuter le culte d'un Dieu qui pardonne et qui enseigne à pardonner? Ah! souhaitez plutôt de le trouver par-tout ce culte miséricordieux; croyez-en un Dieu rédempteur, c'est là votre seule espérance. Par quelle autre expiation appaiseriez-vous vos remords? et quelle autre victime laverait dans son sang le sang dont vous êtes couverts?

Croyance superstitieuse, disent les incrédules, en insultant au plus sublime exemple de la plus héroïque de toutes les vertus.

Eh bien! que la croyance des Chrysostômes, des Ambroises, des Augustins, des Newtons, des Pascals, des Bossuets, soit, si l'on veut, une folie; car il ne s'agit point ici de controverse théologique, et ce n'est pas la vérité de ce culte que je défends; je parle de son innocence, et je demande quel est celui de ses symboles qu'il serait dangereux d'exposer au public, sur-tout après que tant de siècles y ont accoutumé tous les yeux.

Ce serait là, dit-on, pour le catholicisme une distinction, et la loi n'en veut point. Si, par distinction, l'on n'entend qu'une différence visible, on aura beau vouloir qu'il n'y en ait point entre les cultes, leurs temples seront ouverts, et les

rites, les chants, les prières publiques, les feront assez reconnaître. Si, par distinction, l'on entend quelque prérogative, ce n'en sera pas une pour le catholicisme; car il sera permis également à tous les cultes d'avoir, comme lui, leurs symboles et leurs signes extérieurs. C'est une profession de foi visible et solennelle qu'il sera libre à chacun de faire, et qu'il ne sera libre à aucun d'insulter. Le croissant, l'arche d'alliance, les tables de la loi, tout sera ostensible, et de l'égalité civile résultera l'ordre et la paix.

Mais les signes d'une croyance qu'on ne veut plus voir dominante la rendent plus sensible, plus puissante sur les esprits. Oui, c'est là le motif des lois coërcitives que l'on a cru devoir imposer au catholicisme. Ses solennités, ses offices, la pompe de ses fêtes, l'imposante célébration de ses mystères, jusqu'à ses processions rustiques, qui semblent rendre plus abondantes les bénédictions du Ciel, lorsque, dans les campagnes, la voix des laboureurs les appelle sur les moissons; mais, plus que tout cela encore, les consolations que la religion apporte à la nature dans les accidents de la vie, aux malades et aux mourants dans les accès de la souffrance, dans les angoisses de la mort; tout cela, dis-je, a paru trop puissant sur les esprits et sur les ames. Il en a été de ce culte comme d'un arbre dont on redoute l'ombrage spacieux, et dont les uns attaquent les racines, les autres brisent les rameaux;

de même, on a travaillé à l'envi, les uns à extirper la religion catholique, les autres à la dépouiller de tout ce qui semblait devoir contribuer à son accroissement ou étendre son influence; et il faut convenir que, dans le système pervers que l'on avait conçu, cette mesure était prudente. Le projet d'une politique destructive de toute morale ne pouvait être mieux raisonné, et nos dépravateurs ont été conséquents.

On savait bien que le catholicisme était la profession de toutes les maximes qu'on voulait nous faire abjurer, l'ami de toutes les vertus qu'on voulait bannir ou proscrire, et l'ennemi de tous les vices qu'on voulait qu'engendrassent la licence et l'impiété.

On savait bien aussi que le catholicisme était de tous les cultes et le plus populaire et le plus attrayant pour cette classe d'hommes que l'on avait dessein de corrompre et de dépraver. Son avantage est de leur offrir des objets consolants pour eux, des amis qui, du haut du ciel, s'intéressent à leurs travaux, à leurs peines, à leurs disgrâces; un Dieu sur-tout, un Dieu, l'exemple et le modèle de ces humbles vertus dont le peuple a besoin dans sa condition pénible, et qui, lui-même, a tant souffert pour leur enseigner à souffrir.

Tout cela, sans doute, répugne à des esprits superbes; mais le peuple n'a pas cet orgueil incrédule: ce qui parle à son cœur captive aisé-

ment sa raison. Un Dieu, l'ami des malheureux, qui recueille leurs larmes, qui écoute leurs soupirs; un Dieu qui soutient leur courage et qui exalte leurs espérances; un Dieu qui, après quelques moments d'afflictions et de souffrances, leur promet une gloire, une félicité sans fin : ce Dieu consolateur leur est trop nécessaire pour ne pas obtenir leur amour et leur foi, et le besoin d'y croire fera plus de chrétiens qu'une fausse philosophie ne fera jamais d'incrédules. C'est ce qu'ont bien compris ceux qui se sont fait un système de dénaturer tout un peuple; ils ne pouvaient chasser des cœurs l'humanité, tant qu'il y resterait quelques traces d'une religion compatissante et charitable : ils n'ont dressé leurs échafauds que sur les débris des autels.

Il ne faut donc pas s'étonner si des esprits qu'anime encore le feu trop mal éteint des mêmes passions qui nous ont été si funestes conservent, pour un culte qui comprime ces passions, une antipathie invincible; ils veulent trouver dans le peuple des complices qui leur ressemblent; ils se croiraient perdus, s'ils se voyaient par-tout environnés de gens de bien. La paix est leur fléau : la justice, l'humanité, dont la voix les poursuit, dont le nom les effraie, sont pour eux comme des furies. Depuis qu'ils ont évoqué l'enfer et l'ont déchaîné sur la terre, ils ont pris le Ciel en horreur; ou si, pressés par leurs remords, ils ont recours à la prière, l'espérance d'obtenir

grâce leur manque tout-à-coup; et, comme le Macbeth du poëte anglais, ils sont forcés de dire : *Je ne saurais prier.*

Il est une autre classe d'hommes moins violents, plus faibles, qui, n'osant proposer de bannir le catholicisme, voudraient au moins le rendre invisible à leurs yeux. Tous les déserteurs de ce culte n'en sont pas aussi pleinement détachés qu'ils prétendent l'être; la rencontre de ces emblèmes religieux qu'ont révérés leurs pères les tourmente de souvenirs; il leur répugne de reconnaître, à leur costume modeste et simple, les ministres du culte qu'ils ont abandonné. Ces cérémonies mystérieuses réveillent en eux je ne sais quel sentiment involontaire mêlé de respect et de honte; le son même, le son de l'airain dans les airs les rappelle comme transfuges, les accuse comme infidèles, et soit qu'il leur annonce des fêtes ou des funérailles, ce n'est jamais pour eux qu'un affligeant reproche ou qu'un présage menaçant.

Aussi a-t-on vu de tout temps que le catholique parjure à sa religion en est le plus cruel, le plus implacable ennemi; et l'on peut dire de lui ce que, dans *Athalie*, Joad dit de Mathan :

> Ce temple l'importune, et son impiété
> Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Mais enfin, selon les principes d'une bonne législation et d'une saine politique, n'y a-t-il

point des raisons d'équité, de prudence, de tenir tous les cultes dans un état d'égalité qui n'en laisse primer et dominer aucun? Rien de plus sage, peut-on dire, que le maintien de cette égalité; rien de plus juste qu'une police qui, d'un côté, réprime le fanatisme politique; qui, de l'autre, contienne le fanatisme religieux; qui même s'oppose aux progrès d'un trop ardent prosélytisme, et ne laisse à aucun des cultes le pouvoir d'en exclure ni d'en gêner aucun! Tel a été en dernier lieu l'esprit et le système des lois prohibitives, et en particulier la loi de vendémiaire (septembre).

Je n'attaque point ce système; mais je pose en principe que cette égalité, que les lois ont droit d'établir, se borne à n'accorder à aucun des cultes permis ni privilége, ni préséance, ni prérogative quelconque, et ne consiste pas à réduire au niveau leurs avantages naturels; car, en fait de propriété, il en est des cultes comme des hommes; il n'est pas au pouvoir des lois d'empêcher qu'un homme excellent n'obtienne parmi ses semblables des prédilections personnelles, qu'il n'exerce sur eux la supériorité des lumières et des vertus, le pouvoir des bienfaits, l'ascendant du génie, l'attrait de la persuasion. De même il ne doit pas être au pouvoir des lois d'interdire à un culte son empire sur la pensée, et les moyens qu'il peut avoir d'attirer à soi les esprits, si ces moyens sont innocents. Le droit d'égaler tous les cultes n'est que le droit de n'en favoriser aucun.

Cependant, si l'un d'eux ne pouvait être pleinement libre sans être vraiment redoutable, ne serait-il pas d'une bonne et sage politique d'en prévoir les dangers et de les prévenir? Je consens, j'applaudis à cette règle de prudence; mais j'observe que la plupart de nos lois révolutionnaires se sont autorisées de préventions vagues, d'inquiétudes ombrageuses, de sombres méfiances et de chimériques frayeurs. Rien de plus facile que d'élever sur l'innocence même des nuages et des soupçons; rien de plus commun que d'affecter de craindre ce que l'on veut rendre odieux. Défendons-nous, législateurs, de toute opinion légèrement conçue ou malignement inspirée. Gardons-nous des impressions que laissent trop souvent aux amis de la vérité les rumeurs de la calomnie.

Tout est susceptible d'abus, et les meilleures choses, et les cultes eux-mêmes. Mais les abus viennent des hommes, dont chacun répond de soi-même, et qui sont tous également sous la surveillance des lois.

Il s'agit donc ici de voir si l'esprit du catholicisme autorise ou condamne les maux dont on l'accuse, les crimes commis en son nom; s'il y induirait ses ministres, et si les passions qui arborent ses enseignes ne le trahissent pas lui-même en affectant de le servir.

Je n'affaiblirai point les raisons que l'on croit avoir d'être en garde contre ce culte. Les voici

ces raisons, et dans toute leur force. La France a eu depuis Clovis une religion dominante, une église exclusivement protégée et favorisée, successivement enrichie, décorée de dignités, et formant le premier des ordres de l'État. Or, nous dit-on, voyez quelle est dorénavant sa décadence et sa ruine! Dépouillée de sa splendeur, déchue de tous ses priviléges et de toutes ses dignités, privée de toutes ses richesses, comment ne peut-on pas la craindre après lui avoir tout ôté? Peut-elle ne pas être l'ennemie irréconciliable d'une constitution qui ne permet pour elle aucune fondation, aucune dotation commune, et qui réduit ses prêtres à ne subsister que des dons d'une charité personnelle? Peut-elle ne pas détester une révolution qui a profané, détruit ou ensanglanté ses autels, qui l'a chassée de ses temples, qui a fait proscrire, emprisonner, bannir, égorger ses ministres? Oui, tout cela, sans doute, est fait pour aigrir, pour exaspérer des esprits livrés aux mouvements des passions humaines; mais à ces mouvements s'oppose ici le frein d'une religion qui dompte la nature et qui commande le sacrifice de tous les intérêts et de tous les ressentiments; d'une religion qui, depuis sa naissance, et à l'exemple de son modèle, n'a respiré que l'humilité, la patience, la douceur, l'obéissance aux lois, la paix avec les hommes, la soumission la plus profonde aux décrets de la Providence, l'indulgence et l'amour envers ses

ennemis, la crainte même et le mépris des prospérités de la terre, et l'abandon de tous les biens de l'avarice et de l'orgueil; car tel est le catholicisme; tel a été son caractère, son caractère inaltérable depuis qu'un Dieu (je parle son langage), un Dieu *patient jusqu'à la mort a été son législateur.*

Les temps sont changés, nous dit-on.

Oui, les temps sont changés; mais la religion ne l'est pas. A travers les persécutions, au milieu des prospérités, elle est restée incorruptible, et ses maximes sont les mêmes que du temps des Tertulliens.

Mais, si tel fut l'esprit de ses premiers disciples, a-t-il toujours été celui de ses pontifes, de ses prêtres? L'est-il encore? Et si l'ambition, la haine, la vengeance, les ont tant de fois animés, qui nous répond qu'ils n'en soient pas susceptibles dans tous les temps?

Où en serions-nous, grand Dieu! si on raisonnait ainsi la politique sociale? Et que resterait-il aux hommes de leurs facultés naturelles, si les lois leur ôtaient l'usage de toutes celles dont quelquefois, dont souvent ils ont abusé? C'est d'après ce système de présomptions funestes que nous venons de voir les prisons comblées d'innocents, les échafauds chargés, surchargés de victimes; et l'on sait bien que de tout temps la tyrannie a eu pour maxime de préférer le plus sûr au plus juste, en enchaînant, en opprimant

ce qu'elle soupçonnait de ne lui être pas asservi.

Mais cette police oppressive, cette police révolutionnaire est-elle encore la nôtre? « Oui, s'écrient les factieux, la révolution exige ces mesures; car elle n'est pas achevée. » Elle ne l'est pas à leur gré; et quand le sera-t-elle pour ceux qui ne trouvent jamais que tout soit assez renversé, pour ceux qui demandent encore des proscriptions et des massacres? elle ne l'est pas pour des brigands encore avides du pillage et encore altérés de sang; en un mot, elle ne l'est pas pour tout ce qui jouit de la calamité publique, et qui ne craint rien tant que de la voir cesser. Mais la révolution est finie, elle est consommée pour cette grande majorité de gens de bien qui n'ont voulu qu'une liberté légitime, qu'un gouvernement équitable, sagement réglé dans sa forme et fondé sur de bonnes lois. Les bases sont posées, l'édifice s'élève; déja trop affermi pour être renversé, il ne sera pas même ébranlé sur ses fondements.

Grâce à l'épreuve du malheur, grâce au retour de la raison dans les esprits, de l'humanité dans les ames, la nation presque entière ne nous demande plus qu'une législation qui consacre ses droits; et cette volonté publique, universelle, est, contre les factions, un rempart à l'abri duquel la liberté repose sous la garde des lois.

Or, dans les lois d'un peuple libre et généreux,

d'un peuple qui ne veut qu'être juste et paisible, la prévoyance est sage et n'est pas soupçonneuse; les précautions, la surveillance ne présument que des délits raisonnablement présumables; et, dans la balance des probabilités, dans le calcul incertain des possibles, ces lois ne confondent jamais le doute avec la certitude, et la réalité des faits avec les illusions et les fantômes de la peur.

Sans donc remonter à des siècles dont les annales seraient des témoignages si constants et si glorieux pour les ministres de l'évangile, je demande quel a été de nos jours, au milieu de nous, sous nos yeux et aux plus cruelles épreuves, leur esprit et leur caractère. Est-ce dans les cachots où ils étaient comme entassés, sans égard, sans compassion pour les vieillards, pour les infirmes? Est-ce au fond des navires, où, avec plus de barbarie encore, on les laissait périr en foule privés de la lumière, et réduits à ne respirer que des vapeurs impures et un air croupissant? Est-ce à Nantes, sur les bateaux qui les allaient engloutir dans la Loire? Est-ce à Marseille, où ils étaient traînés vivants et mutilés sur la claie au dernier supplice? Est-ce là, dis-je, qu'on les a vus irrités, indignés, respirant la vengeance, détestant leur patrie, au moins impatients de l'inhumanité que l'on exerçait envers eux?

Que dis-je? Où me conduit une si juste apologie? Ah! mes collègues, c'est avec répugnance

que je parle du 2 septembre et des lieux à jamais funestes où périrent tant de martyrs. La vérité me force à vous les rappeler ces massacres abominables; mais mon dessein n'est pas de vous en retracer l'horreur. Loin de notre pensée les hideuses images de ces farouches meurtriers qui, l'œil en feu, la bouche écumante de rage, le glaive ou la hache à la main, attendaient leurs victimes et demandaient leur proie par des rugissements de tigres affamés. Passons en frémissant, et portons nos regards sur un spectacle digne de la terre et du ciel, sur cette multitude de vertueux proscrits, qui, tous rangés dans leur prison de Saint-Firmin, des Carmes, de Saint-Germain-des-Prés, recueillis en eux-mêmes, inclinés à genoux, les mains jointes, les yeux au ciel, imploraient la miséricorde de leur Dieu pour eux-mêmes, sa clémence pour leurs bourreaux. Dans un vaste et profond silence, chacun d'eux attend qu'on le nomme; on l'appelle, il se lève, il embrasse ses compagnons, se recommande à leur prière, et va mourir comme l'*agneau*, sans pousser un murmure, une plainte, un soupir. Est-ce là cet esprit factieux et rebelle, cet esprit de vengeance et de haine perfide dont je les entends accuser?

Mais ceux qui leur survivent leur ressemblaient-ils? *leur ressembleront-ils?* Et qu'avons-nous besoin qu'ils aient tous le même héroïsme? Leur vertu sera-t-elle encore mise à l'épreuve des

supplices? Sont-ils tous destinés à être des martyrs? Il y en aura de faibles, il y en aura de trop sensibles à la perte des biens dont ils seront dépouillés; il y en aura qui gémiront d'être tombés dans l'indigence. Et certes il serait trop dur de reprocher aux misérables le soulagement de la plainte! Mais s'ils ont conservé l'esprit de l'évangile, le malheur même ne les rendra ni vindicatifs, ni perfides, ni factieux, ni ennemis de l'ordre auquel la Providence les soumet. C'est là ce que j'affirme, et ce qu'on ne peut me nier. En entrant dans le sacerdoce, ils ont juré de suivre les maximes, l'exemple de leur divin législateur; et de quel droit peut-on les présumer capables d'une infidélité qui serait une apostasie? de quel droit pense-t-on qu'ils ne soient plus chrétiens?

Cependant veut-on s'assurer s'ils le sont dans le cœur? qu'on le demande à cette nation qui, jalouse de se montrer plus magnanime que la nôtre, les a si humainement accueillis, si généreusement secourus et respectés dans leur misère. Qu'on le demande en Italie à ces braves soldats français, qu'avec une piété si tendre ils ont servis et soulagés dans les hospices militaires; et qu'au moins on ajoute foi au témoignage du guerrier qui les en a si hautement loués.

Il n'est point de complot dont on ne les soupçonne, de crime et de malheur dont on ne les accuse; mais sans preuve et toujours en masse, sans jamais en nommer aucun. Quoi! parmi tant

de délateurs, pas un qui désigne un coupable? *Ils sont suspects.* Tel a été, même sous le règne du crime, la formule des délations, des accusations personnelles. *Ils sont suspects!* De quoi? *d'incivisme, de royalisme?* Ainsi ce n'est que leur pensée, leur sentiment que l'on soupçonne; et le soupçon lui-même n'ose aller au-delà. Quel triomphe pour l'innocence que de faire expirer la calomnie sur les lèvres des calomniateurs!

« Non sans doute, poursuivent les ennemis des « prêtres, ce n'est point en public, ce n'est point « dans la chaire qu'ils osent professer leur sédi- « tieuse doctrine. Ils ont un tribunal intime dont « le secret inviolable leur assure l'impunité; et « c'est à l'oreille qu'ils prêchent le fanatisme pour « les rois, la haine pour la république. »

Contre une accusation pareille, la défense semble impossible. En effet, où est la preuve que le confesseur ne fait pas, en secret, ce dont on l'accuse? Non, il ne le fait pas; cela même est prouvé, et prouvé jusqu'à l'évidence.

Le secret de la confession n'est impénétrable que d'un côté. Si le pénitent s'aperçoit que celui qui l'entend abuse de son ministère pour lui souffler l'esprit de révolte et de faction, il a droit de le dénoncer comme perfide et sacrilége. Comment donc est-il arrivé que, depuis la révolution, parmi tant de jeunes enthousiastes de maximes républicaines, parmi tant d'espions et tant de délateurs pour qui vous avez vu que rien n'était

inviolable; pour qui, ni l'amitié, ni la reconnaissance, ni la nature même et les liens du sang, n'avaient rien de sacré, et tandis qu'on ne demandait que des prétextes pour dépouiller et pour exterminer les prêtres; comment, dis-je, est-il arrivé qu'il ne se soit pas présenté un seul dénonciateur de ce genre de séduction? Non, dans aucun des tribunaux de la tyrannie révolutionnaire on n'en a entendu parler. Et ce crime que l'imposture elle-même n'ose inventer, on veut que les lois le supposent! et contre la présomption d'un sacrilége aussi énorme, la seule garantie que l'on demande est une déclaration d'obéissance aux lois! Quel lien pour des hommes qui seraient fourbes et impies jusqu'à démentir à l'oreille ce qu'ils auraient professé en public, ce qu'ils auraient recommandé en chaire! quel lien pour des hommes qui porteraient cette profonde hypocrisie jusqu'au pied des autels d'un Dieu de vérité!

Non, il faut, à l'égard des prêtres, s'en tenir au principe, au principe sacré de ne jamais présumer le crime, et de croire l'homme innocent tant que rien n'autorise à le croire coupable; ou, si l'on excepte les prêtres de cette grande règle d'équité naturelle, il faut tous les expatrier.

Mais à la preuve négative en faveur de leur ministère, il s'en joint une positive d'une pleine authenticité. Cette preuve est le témoignage éclatant, solennel, unanime des peuples, dont la voix

s'élève et retentit de toutes parts. Tous vous redemandent leurs prêtres; et croyez, mes collégues, qu'ils les connaissent bien! Ce ne sont pas des fourbes, des sacriléges, des perfides, des factieux, des perturbateurs, des conspirateurs qu'ils demandent. Ce sont des amis de la paix, ce sont d'équitables arbitres, de sages conciliateurs, de fidèles dépositaires de leurs peines les plus cachées; c'est enfin leur morale et leur religion qu'ils veulent retrouver en eux. Ils sentent vivement quelle dissolution, quelle corruption de mœurs, quelle impudence dans tous les vices, quelle audace dans tous les crimes qui peuvent échapper aux lois; quelles inimitiés, quelles dissensions dans l'intérieur des familles, quel funeste relâchement des liens même de la nature ont suivi le bannissement de ces pasteurs évangéliques. Ils sentent vivement combien ces guides, ces conseils, ces appuis leur sont nécessaires pour les instruire à être justes, pour leur aider à être bons au milieu même des méchants. Ils nous l'ont exprimé avec une candeur touchante.

« O vous, nous ont-ils dit, que nous venons « d'élire pour être les organes de nos justes ré- « clamations, obtenez qu'on nous rende nos « églises, nos prêtres; obtenez qu'on nous rende « ceux qui nous apprennent à bien vivre, qui « nous apprennent à bien mourir; » et quand nous leur avons promis de répondre à leur confiance, des larmes ont été l'expression de leur joie, et

ils nous ont comblés de bénédictions. Ce sont là des témoins véridiques, irréprochables; ils ne raisonnent pas, ils sentent leurs besoins et leurs intérêts.

Croyez, législateurs, qu'ils sentiraient de même combien serait injurieuse pour l'esprit de leur culte et pour les mœurs de ses ministres la méfiance d'une loi qui les aurait environnés de gênantes précautions.

Au conseil des cinq-cents, l'avis a prévalu d'interdire au catholicisme les cérémonies, le costume, tous les signes extérieurs. Mais des lois dont le peuple ne sent pas la raison sont pour lui de mauvaises lois. Or quelles raisons, par exemple, peut-on donner aux peuples des campagnes de la suppression des cloches? quel signal aussi éclatant les appellera d'aussi loin aux offices de leurs églises? et de quel ridicule peut être susceptible ce moyen de les rassembler? Leurs cloches leur sont précieuses par besoin et par habitude; leur oreille y est accoutumée; des sentiments religieux y sont attachés dès l'enfance; et c'est pour eux, n'en doutez pas, un malheur d'en être privés. Or comment, sur ce point, nous accorder avec nous-mêmes? comment concilier une privation si gratuitement affligeante avec l'intention de faire aimer nos lois?

Mais le son d'une cloche peut être le signal d'une sédition.... Ah! les séditions manqueront-elles de signaux? Disons plutôt que ce bruit sa-

lutaire peut être un signal de détresse, comme il l'est dans les incendies; qu'il peut annoncer à l'entour les incursions du brigandage, et dans un danger imminent, la nuit, aux heures du sommeil, appeler au secours d'un village attaqué les villages circonvoisins. Ce n'est donc pas un intérêt aussi puéril qu'on a voulu le faire entendre, que celui que des hommes instruits par le malheur attachent à la possession d'une sauvegarde publique, dans l'instrument le plus sonore que le génie des arts ait jamais inventé.

Les peuples ne trouveront pas moins gratuite et moins arbitraire l'interdiction du costume des prêtres. Ils savent bien que ce n'est pas seulement à l'autel que leur pasteur doit être revêtu d'un caractère vénérable; ils savent bien qu'il est de la décence et de la dignité d'un ministre du culte qu'un vêtement simple, modeste, mais remarquable, l'avertisse des bienséances de son état et du respect qu'il se doit à lui-même.

Mais la loi, dit-on, ne veut voir en lui qu'un citoyen : et que fait à la loi la couleur ou la forme de l'habit dont il est vêtu? est-ce une distinction, une exception pour elle?

Si l'on se méfiait des prêtres, c'eût été, au contraire, une mesure de sûreté que d'exiger qu'ils fussent signalés par leur vêtement. Quel a donc été le motif de l'interdiction du costume qui les distingue? serait-ce l'espérance que, mêlés dans la foule des hommes corrompus, il leur serait plus

libre d'en contracter les mœurs, et de dégrader à-la-fois leur personne et leur ministère? Je ne vois, je l'avoue, dans ces lois arbitraires, que des marques d'aversion pour la religion catholique : et plus j'y pense, moins je conçois quelle en peut être la raison.

Le royalisme qu'on lui attribue, l'éloignement qu'on lui suppose pour le régime républicain est une imputation gratuite que dans toute l'Europe les faits ont démentie. L'ignorance la plus grossière peut seule accréditer cette imputation ; je ne daigne pas m'y arrêter.

La déférence ou, si l'on veut, l'obéissance des prêtres catholiques à l'autorité de l'église romaine, ne fut rien moins, dans le clergé de France, qu'une dépendance passive; l'ordre civil, depuis long-temps, en est distinct et séparé. Quant à l'indivisible unité de doctrine, elle appartient à la pensée, à laquelle nos lois laissent la liberté.

Mais cette unité de doctrine rend, dit-on, le catholicisme exclusif et intolérant. Oui, exclusif, dans la persuasion qu'en fait de dogme et de croyance la vérité est une, et que c'est lui qui la professe sans aucune altération, sans aucun mélange d'erreur; et de là son intolérance, c'est-à-dire un refus sévère d'associer à ses espérances quiconque n'aura pas sa foi. C'est ici le reproche le plus apparemment fondé que l'on fasse au catholicisme; je vais l'exposer tout entier pour le réfuter pleinement.

L'intolérance et le prosélytisme réunis dans un même culte n'ont-ils pas dû le rendre à tous les autres cultes redoutable comme un fléau? Quoi! nous dit-on, c'est peu que de se déclarer inconciliable avec eux; il les attaque, il les poursuit, il les chasse de leur domaine, il leur enlève tous les jours quelques-uns de leurs sectateurs!

Je n'incidente point sur le nombre de ses conquêtes; mais ce sont les conquêtes de la persuasion, et celles-là sont sans reproches.

Je vais plus loin; je veux qu'il soit possible et vraisemblable que le catholiscisme, sans aide et sans appui, seulement en vertu de sa bonté morale ou par des rapports naturels d'analogie avec l'esprit et le caractère des peuples, fasse tous les progrès qu'on en peut redouter. Je soutiens que cette puissance indéfinie, interminable, ne sera que l'effet très-innocent encore d'une liberté légitime et le simple exercice des droits de la pensée que doivent respecter les lois.

Il n'en est pas de même, je l'avoue, de cette intolérance tyrannique et persécutrice qu'un zèle outré, un fanatisme aveugle a exercée au nom de la religion catholique, tandis qu'elle était dominante; je l'ai constamment attaqué, cet abus de la force pour commander à la pensée. Je l'ai combattu en présence des faux docteurs qui, déshonorant l'évangile, provoquaient en son nom la violence et la contrainte; je leur ai dit en face que leurs cachots, leurs bûchers, leurs supplices,

étaient abominables devant Dieu comme devant les hommes, et qu'ils plaçaient le tigre sur l'autel de l'agneau. Je ne fais donc que répéter ce que j'ai dit alors, que les guerres de religion et tous les forfaits qu'un zèle absurde ou qu'une politique impie ont fait commettre au nom d'un Dieu de paix, de miséricorde et d'amour, ont été les crimes des hommes, les erreurs, les fautes des rois. Et non-seulement l'évangile, mais tous ceux qui l'ont professé dans sa pureté primitive et dans son véritable esprit ont désavoué ces forfaits. *Nos armes*, ont-il dit, *ne sont ni le fer ni le feu; notre religion n'a de force que celle de la persuasion : la douceur et la miséricorde en sont les caractères; c'est à la bonté de ses fruits qu'on la doit reconnaître; c'est en mourant pour elle que l'on doit la défendre, et non pas en donnant la mort. Si l'on emploie à sa défense les gênes, les tourments, le mal enfin, elle ne sera plus défendue; elle sera souillée et honteusement profanée.* Tel a été, dans les temps, le langage et l'esprit de ses véritables disciples; le reste n'a été que le délire des passions humaines, trop souvent exaltées par l'orgueil du pouvoir, par l'ambition de dominer et de subjuguer les esprits; et si, sous des monarques faibles et faciles à égarer, ces abus, ces excès ont été redoutables, ils ne le seront plus sous un gouvernement où la liberté de penser est au nombre des droits de l'homme, inviolablement maintenus par les lois.

Citoyens collègues, donnons au caractère de ces lois la dignité qui lui convient.

La méfiance, l'inquiétude, les précautions timides appartiennent à la faiblesse : il faut y compatir et les lui pardonner. L'assurance, la fermeté, une noble franchise, une indulgence généreuse appartiennent à la puissance; il est indigne d'elle de s'environner de soupçons.

C'est dire assez, représentants du peuple, que j'aurais de la répugnance à voter pour la déclaration que l'on demande aux ministres des cultes, d'être soumis au gouvernement de la république, non que je ne regarde cette soumission comme un devoir indispensable, et auquel, sans scrupule, tout bon prêtre peut s'engager.

Mais si les citoyens sont tous égaux devant la loi, pourquoi la loi n'est-elle pas elle-même égale envers tous, et sans restriction comme sans exception à l'égard des uns et des autres.

Les prêtres sont admis, dit-on, à des fonctions qui demandent une garantie spéciale. Mais on a fait voir avant moi combien la garantie d'une déclaration est inutile de la part des bons prêtres, et combien elle serait faible et illusoire de la part des méchants. C'est à Dieu même qu'ils ont promis fidélité aux lois sous lesquels ils vivent. Ou ils garderont ce serment, ou ils n'en garderaient aucun. Et à qui n'est-on point parjure, lorsqu'on est parjure à son Dieu ?

Pourquoi donc refuser de promettre à la loi

ce qu'on a promis à Dieu même? Ah! *pourquoi!* parce que l'on craint que la loi, sous le terme vague et confus de soumission, ne renferme tacitement quelque chose de plus que ce qu'on peut promettre. Ce sont là de fausses alarmes, je le sais; mais, législateurs, les scrupules sont naturels à des ames dont l'innocence, la piété craint de faillir, dès que la lumière lui manque. Vertueuse délicatesse, qu'il est généreux, qu'il est juste, qu'il est humain de ménager!

Enfin, après de longs malheurs et des persécutions cruelles, il est permis à celui dont les craintes ne sont pas encore dissipées de regarder autour de lui; et si, dans les conditions qui lui sont imposées, il croit apercevoir encore quelque signe de malveillance, il s'inquiète, il a besoin qu'on le rassure.

Oui, mes collégues, rassurons des esprits encore troublés par des orages, encore étonnés de la foudre qu'ils ont vue tomber autour d'eux. Ils redoutent des piéges; montrons-leur qu'il n'y a point de piéges dans nos lois. Ils sont humiliés, affligés de nos méfiances; prévenons leur fidélité par une estime noble et sincère. Fatigués d'infortunes et de calamités, ils ne demandent que du repos, mais ils le veulent innocent; n'y laissons rien à craindre à des consciences timides. Non, ce n'est point avec des cœurs imbus et pénétrés de la morale la plus pure que peuvent être perdus les fruits de l'indulgence et de la bonté.

Je vote à ce qu'on laisse aux cultes toute la liberté qui leur est accordée par l'acte constitutionnel, sans demander à leurs ministres d'autres garants de leur fidélité que leur religion, leur conscience et leur Dieu.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

LIVRE HUITIÈME.

Récit de Diderot, qui éclaircit la conduite de Rousseau dans ses rapports avec madame*** et M***.....Page 1
Indignation de l'auteur contre les procédés de Rousseau, et jugement sur cet homme célèbre..... 7
Relations de Rousseau avec Hume..... 9
— avec le baron d'Holbach; opinion de ce dernier sur Jean-Jacques..... 10
Nouvelles réflexions sur le caractère de Jean-Jacques .. *ibid.*
Éloge de M. Odde. Voyage de l'auteur à Saumur..... 12
Visite à l'ancien ministre d'Argenson, exilé aux Ormes. Peinture de sa tristesse, de ses regrets..... 13
L'auteur va avec M. de Vaudesir à sa terre de Sainte-James. Étrange sottise d'un académicien d'Angers. Anecdote..... 15
Petites querelles de l'auteur avec madame Geoffrin.... 17
Maladie de l'auteur. Le plan de son *Bélisaire* le distrait de ses souffrances..... 19
Le médecin Gatti le guérit..... 20
Première lecture de *Bélisaire* à Diderot, au prince héréditaire de Brunswick..... *ibid.*
Voyage de ce prince à Paris. Mot heureux de l'auteur.. 21
Il prévoit les orages qu'excitera *Bélisaire*. Ses précautions. Phrase du roi de Prusse..... 22
L'auteur demande à dédier son ouvrage au roi..... 23
Le docteur Chevrier est nommé censeur de *Bélisaire*. Il

refuse de l'approuver. . . . . PAGE 24
Un autre censeur donne l'approbation. 25
Succès de *Bélisaire*. La Sorbonne se plaint. On propose à l'auteur de prendre l'archevêque de Paris pour médiateur. 26
Entrevue avec M. de Beaumont, avec Riballier. . . . . *ibid.*
Réunion des docteurs de Sorbonne avec l'auteur à Conflans. 27
Détails sur leurs conférences; discussions; citations; offres de l'auteur; conclusion. 28
Plaisanteries des amis de l'auteur contre la Sorbonne; de Turgot, de Voltaire. 31
Preuves du succès de *Bélisaire* en Europe. 33
L'auteur accompagne aux eaux d'Aix la-Chapelle mesdames Filleul et de Séran. . . . . *ibid.*
M. de Marigny y amène sa femme. Portrait de cette dame. Conduite de son mari avec elle. 35
Plaisirs des eaux. 37
L'auteur y rencontre deux évêques français. Ses conversations et ses promenades avec eux. . . . . *ibid.*
Discussions sur les intérêts de la religion et les vues de la philosophie. 39
Idées de l'auteur sur ce qu'aurait pu être l'éloquence de la chaire. 42
Mémoire de l'auteur sur les paysans du Nord. 43
M. de Saldern, ministre de Russie. . . . . *ibid.*
Digression sur madame la comtesse de Séran. Sa naissance. Haine de ses parents. Son mariage de raison à quinze ans. Sa présentation à la cour. Vues secrètes de ceux qui voulaient la faire remarquer du roi. Tête-à-tête avec Louis XV. Résolution de madame de Séran. Sa correspondance avec le roi. 45
L'auteur retrouve le prince héréditaire de Brunswick aux eaux. Accueil plein de bonté du prince, de la princesse. Leurs conversations avec l'auteur. 53

Jeune baigneuse d'Aix-la-Chapelle. . . . . .Page 56
Voyage à Spa avec madame de Séran, M. et madame de Marigny. Accès d'humeur et de jalousie. 57
Imprudence de madame Filleul, et ses suites funestes.. 60
Retour à Paris. Liége. Riche libraire, contrefacteur des *OEuvres de Marmontel*. Bruxelles. Magnifique cabinet d'un amateur bizarre. Valenciennes. 61
Mort de madame Filleul. Son caractère. Sa philosophie. 65
Mariage d'une jeune personne que l'auteur aimait. Son chagrin. 67

LIVRE NEUVIÈME.

L'auteur va à Menars avec M. et madame de Marigny. son rôle de conciliateur. 69
M. de Marigny lui offre une jolie retraite, qu'il refuse. 71
Séjour de Maisons. Promenades avec le comte de Creutz. *ibid.*
Origine de la connaissance de l'auteur avec Grétry. . . . 72
Les Mariages Samnites. Le Huron. Lucile. Sylvain. L'Ami de la Maison. Zémire et Azor. . . . . *ibid.*
Clairval. Caillot. madame la Ruette. 74
Léger refroidissement de madame Geoffrin pour l'auteur. Il quitte sa maison. 76
Madame de Séran et le duc de Choiseul. . . . . *ibid.*
Cette dame offre un logement chez elle à l'auteur, mais elle consent qu'il donne la préférence à mademoiselle Clairon.. 79
On apprend que Cury est l'auteur de la fameuse parodie. 81
Marmontel voit le duc d'Aumont. . . . . *ibid.*
Gustave III à Paris. Ses bontés pour l'auteur. 83
Ce prince lui demande les *Incas* manuscrits. 84
Maladie de l'auteur. Bouvard le guérit. 85
L'auteur est nommé historiographe de France à la mort de Duclos. . . . . *ibid.*
Digression sur les rapports de Marmontel avec le duc

d'Aiguillon à l'occasion du procès de ce dernier. Il retouche le mémoire de Linguet pour le duc. Origine de la haine de Linguet. . . . . PAGE 85
Zémir et Azor joué à Fontainebleau en 1771. Soins de l'auteur pour les costumes. Sa discussion avec le décorateur, avec le tailleur. 89
Cet opéra a un grand succès. *L'Ami de la Maison* en a moins ; pourquoi ?. 92
Épître au roi sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu (1772). . . . 95
Ode à Voltaire. Ce qui en avait donné l'idée. 97
Cette ode est déclamée par mademoiselle Clairon. . . . . *ibid.*
Voyage de M. Odde à Paris. Projet de l'auteur de se retirer à Bort. 98
Nature des sentiments de l'auteur pour madame de Séran. . . . . *ibid.*
Sa liaison avec madame de L. P. Éloge de cette dame. . 99
L'auteur s'occupe de ses devoirs d'historiographe. Secours qu'il trouve chez MM. de Maillebois, de Castries, de Broglio, de Richelieu. 101
Il réconcilie le maréchal de Richelieu avec l'Académie française. 102
Il compulse les mémoires de Saint-Simon. 105
Il promet de nouveaux articles pour l'*Encyclopédie*. . . . 106
Ruine et fin malheureuse de Bouret. Madame de Séran vend son hôtel (en 1776). 107
L'auteur assiste au sacre. Sa lettre sur cette cérémonie. 108
Portrait de la maréchale de Beauvau. . . . . *ibid.*
La reine montre de la bienveillance à l'auteur. 110
Origine de la guerre des deux musiques. . . . . *ibid.*
Parti que prend l'auteur dans cette guerre. Ses motifs. . 111
La musique italienne peut-elle être transportée dans le grand opéra français comme dans l'opéra comique ?. . 112
Ce que l'auteur eût voulu pour cet essai. 114
Il recompose *Roland*. 115
Son travail pour l'instruction de Piccini. . . . . *ibid.*

Rapide succès de ce dernier. . . . . Page 116
Répétitions successives des différentes scènes. . . . . *ibid.*
MM. Morellet. Leur intimité avec l'auteur. 117
Ils lui annoncent l'arrivée prochaine de leur sœur et de leur nièce. . . . . *ibid.*

LIVRE DIXIÈME.

Projets que l'auteur formait pour sa vieillesse tant que vécut sa sœur 119
Ses craintes, ses incertitudes, depuis qu'il l'eut perdue. 120
Madame et mademoiselle de Montigny, sœur et nièce de MM. Morellet. . . . . *ibid.*
L'abbé Maury prédit à l'auteur son mariage. 121
Dîner qui suit cette prédiction. 123
Caractère de mademoiselle de Montigny. . . . . *ibid.*
Promenade à Sceaux. L'auteur rend compte du sentiment qu'il éprouvait et qui lui semblait nouveau. . . . 125
Il presse la mère et la fille. . . . . *ibid.*
Le mariage se décide. 126
Il se célèbre peu après. . . . . *ibid.*
Vie commune avec les parents de madame Marmontel. . 128
M. de Saint-Lambert. Madame d'Houdetot. . . . . *ibid.*
L'auteur fait connaissance avec madame Necker. Son portrait. Son caractère. Son genre d'esprit. Sa société. 129
M. Necker. 133
L'ambassadeur de Naples et l'ambassadeur de Suède. . . 134
Premier enfant de madame Marmontel, mort en naissant. 135
Inquiétudes pour le second enfant. . . . . *ibid.*
L'auteur emprunte une maison de campagne située à Saint-Brice. 137
Le frère de l'abbé Maury. Le libraire Latour. . . . . *ibid.*
Premiers plaisirs paternels. . . . . *ibid.*
Promenades de Marmontel et de sa femme dans les lieux où J. J. composa l'*Héloïse*. 139

Discussion entre eux deux sur Rousseau. L'auteur examine, apprécie et juge de nouveau les divers ouvrages de J. J., son talent et son caractère.... .....PAGE 139
L'auteur est ramené à parler de Voltaire, de sa vie agitée, des malheurs de la passion de la célébrité, et de son propre système de travaux et de succès modestes. 144
Pourquoi l'auteur prit une part active à la querelle de la musique..... 148
Son poëme sur la musique..... 149
Retraite de M. Necker du ministère. Visite, consolation de Marmontel..... 150
Aversion de madame Marmontel pour M. Necker..... 151
Madame de Vermenoux..... 152
Succès d'*Atys*..... 153
Madame de la Briche..... *ibid.*
Rapport de l'auteur avec M. Turgot..... *ibid.*
Départ des ambassadeurs de Suède et de Naples..... 154
Mort de d'Alembert..... 155
Violente maladie de l'auteur. Il est sauvé par Bouvard. *ibid.*
M. de Duras demande à l'auteur un grand opéra..... 156
Les deux *Iphigénie en Tauride*..... *ibid.*
L'auteur obtient une faveur pour Piccini..... 157
Projet de l'opéra de *Didon*..... 158
L'auteur réunit à sa campagne Piccini et madame Saint-Huberti..... *ibid.*
On pense à lui pour remplacer d'Alembert dans les fonctions de secrétaire de l'Académie..... 159
Succès de *Didon* à Fontainebleau..... *ibid.*

LIVRE ONZIÈME.

Marmontel est nommé secrétaire-perpétuel de l'Académie française..... 162
Concerts de M. de Laborde..... *ibid.*
Madame et mesdemoiselles de Laborde (depuis mesdames d'Escars et de Noailles)..... 163

Plaisirs de l'auteur à sa campagne..... PAGE 163
Ses convives. Raynal, Silésia, l'abbé Barthelemi, Brequigny, Carbury, Boismont, Maury, Godard, de Sèze..... 164
Mort du troisième enfant de Marmontel..... 165
Il compose l'opéra de *Pénélope*, qui ne réussit point.. 166
Le Dormeur éveillé..... 167
Succès de l'auteur aux séances publiques de l'Académie. *ibid.*
L'abbé Maury se présente pour entrer à l'Académie.... 168
Zèle de Marmontel pour le faire recevoir..... 169
Il assemble chez lui Thomas et M. Gaillard, pour être juges d'une accusation de La Harpe contre l'abbé Maury..... 170
Résultat de leurs plaidoyers contradictoires..... *ibid.*
Nomination de l'abbé Maury à l'Académie française (en 1785). Son caractère. Son intimité avec l'auteur. 172
Mort de Thomas (en 1785). Jugement sur son caractère et son talent..... 173
Il avait choisi l'auteur pour son *Aristarque*..... 177
Efforts de Marmontel pour détourner Thomas du sujet de *la Pétréide*. Ses motifs..... *ibid.*
Réception de l'abbé Morellet à l'Académie française (en 1785). Caractère de son esprit et de ses écrits... 179
Marmontel s'occupe de l'édition complète de ses OEuvres. 180
Occasion de ses discours en vers..... *ibid.*
Éloge de Colardeau..... 181
Poëme sur le dévouement du prince Léopold de Brunswick..... *ibid.*
M. le comte d'Artois et le duc régnant de Brunswick en témoignent leur reconnaissance à l'auteur..... 182
Marmontel prend son ménage. Amélioration de sa fortune..... 183
M. et madame de Sèze..... 185
Laborie..... 186
M. de Calonne augmente les traitements et les jetons de

l'Académie française . . . . . Page 186
Rapports de Marmontel avec le garde des sceaux Lamoignon 188
Confiance de ce ministre en l'auteur. Travaux entrepris par ses ordres. Plan d'instruction publique . . . . . *ibid.*
Marmontel se lie avec les supérieurs de Sainte-Barbe. Éloge de cette maison d'éducation 191

LIVRE DOUZIÈME.

Liaison forcée de l'*Histoire de la Révolution* avec ces *Mémoires* 193
Coup-d'œil sur les causes éloignées de la révolution . . . *ibid.*
Louis XVI. Son caractère 194
M. de Maurepas, choix du roi. Histoire et portrait de ce ministre. Ses vues. Sa politique. Ses principes administratifs 195
L'abbé Terray 199
M. Turgot le remplace . . . . . *ibid.*
Son plan d'administration 200
Maurepas veut le renverser . . . . . *ibid.*
Émeute de 1775 203
M. Lenoir, lieutenant de police, est renvoyé . . . . . *ibid.*
Soupçons sur un prince . . . . . *ibid.*
M. Turgot est déplacé 204
M. Clugny . . . . . *ibid.*
M. Taboureau . . . . . *ibid.*
M. Necker. Ses discussions avec M. Turgot . . . . . *ibid.*
Il accepte le défi de ce dernier 207
Commencement de l'administration de M. Necker 208
Ses vues. Ses plans. La guerre de l'indépendance des États-Unis . . . . . *ibid.*
Compte rendu de 1781 209
Bourboulon attaque M. Necker au milieu du succès de son compte rendu 211
Maurepas rallie les ennemis de Necker . . . . . *ibid.*

Ce qui avait blessé ce vieux ministre.....PAGE 211
Disgrâce de M. de Sartines. Ses causes..... *ibid.*
Sartines au ministère de la marine..... 212
Ses fautes..... *ibid.*
Necker fait nommer le maréchal de Castries à la place de M. de Sartines..... 214
Dispositions des frères du roi et de leur cour pour Necker..... 215
Necker discute le mémoire de son accusateur devant le roi..... 216
Mot de Maurepas sur cette réfutation..... *ibid.*
Divers partis que Necker pouvait prendre..... 217
Prétentions de M. Necker. Discussions avec M. de Maurepas. Refus positif de ce dernier d'adhérer à ses demandes..... *ibid.*
La reine force M. Necker à prendre vingt-quatre heures pour se déterminer..... 219
Retraite de M. Necker..... 220
Motif du roi pour y consentir..... *ibid.*
Légèreté de Maurepas. Anecdote..... 222
Choix de M. de Fleuri pour contrôleur-général..... *ibid.*
Il est renvoyé. M. d'Ormesson lui succède. Il donne sa démission..... *ibid.*
M. de Calonne. Son caractère. Sa réputation..... 224
Il est nommé contrôleur-général..... *ibid.*
De quelle manière il débute dans le ministère..... 225
Ce qui arrive au bout de trois ans d'administration.... 226
Expédients qu'essaie M. de Calonne..... *ibid.*
Assemblée des notables (22 février 1787)..... 227
Plan de M. de Calonne. Jugement des notables. Leurs prétentions..... *ibid.*
Discussion sur le déficit entre M. de Calonne et M. Necker..... 228
Exil de ce dernier..... 230
MM. de Calonne et de Miroménil disgraciés (avril 1787). *ibid.*

M. de Fourqueux, contrôleur-général. . . . . Page 231
M. de Lamoignon, garde des sceaux. . . . . *ibid.*
Notes confidencielles de M. de Montmorin, transcrites par l'auteur. Discussion devant le roi entre MM. de Montmorin, de Lamoignon et de Breteuil sur le choix d'un ministre des finances. Refus de M. de la Millière. Choix de M. de Brienne. . . . . *ibid.*
But de l'auteur dans ces détails. 235

LIVRE TREIZIÈME.

M. de Brienne. Son histoire. Son portrait. 236
Ce qu'il apporte au ministère; comment il commence. . 237
Ce qu'il aurait dû faire. . . . . *ibid.*
MM. de Villedeuil, Lambert. 239
Comment M. de Brienne constitue les assemblées provinciales. . . . . *ibid.*
Envoi de deux édits au parlement. . . . . *ibid.*
Lit de justice. 241
Lamoignon opposé à Brienne. . . . . *ibid.*
Translation du parlement de Paris. . . . . *ibid.*
Révolution dans le parlement. Sa cause. 242
Comment passent les deux vingtièmes. 243
Mécompte de Brienne sur la perception. . . . . *ibid.*
Avarice des parlementaires. 244
On prononce le mot des états-généraux. . . . . *ibid.*
Combat engagé avec le parlement. 245
Arrêt du conseil. . . . . *ibid.*
Séance royale. Emprunt. Duval-d'Épréménil. 246
Nouveau projet d'emprunt. . . . . *ibid.*
Langage imprudent. 247
Détails sur la séance royale. . . . . *ibid.*
Opinion sur ce qui aurait pu arriver, si on avait pris les voix. 248
Le duc d'Orléans. Fréteau. Sabatier. . . . . *ibid.*
Brienne veut anéantir les parlements. 249

Cour plénière.....PAGE 249
Lit de justice du 8 mai 1788..... 250
Examen impartial du nouveau système judiciaire..... 251
Effet qu'il produit sur l'opinion..... 252
La magistrature se popularise..... 253
Douze députés de la Bretagne à la Bastille..... 254
États du Dauphiné..... *ibid.*
Brienne consent aux états-généraux..... 255
État du trésor et du royaume..... *ibid.*
Ressources désastreuses..... *ibid.*
Brienne demande le rappel de Necker..... *ibid.*
Il se retire (23 août 1788). Ce qu'il laisse dans la caisse de l'État..... *ibid.*
Grêle de juillet 1788. Situation déplorable de la France. 256
Tableau de tout ce qu'il y avait à faire..... 257
Haine injuste contre Lamoignon..... *ibid.*
Ascendant de Necker..... 258
Citation d'un ouvrage de ce ministre..... 259
Il propose le rappel des notables..... 260
Premières idées sur la forme de convocation des états-généraux..... 261
Quelle classe se trouve préparée à jouer un rôle dans les affaires publiques..... *ibid.*
Influence des exemples de l'Amérique et de l'Angleterre..... *ibid.*
Principal but du ministre dans la seconde convocation des notables (5 octobre 1788)..... 262
Mode et premiers objets de la délibération..... 263
Formation de six bureaux..... 264
Opinion du bureau présidé par le frère du roi (comte de Provence)..... 265
Opinion des cinq autres..... *ibid.*
Raisons de ceux qui voulaient la double représentation du tiers..... 266
Décision des notables sur l'élection et l'éligibilité..... 267

Motion du prince de Conti dans le bureau de *Monsieur*. . . . . Page 267
Discussion des mêmes questions dans la France entière. 268
Éloge du tiers-état . . . . . *ibid.*
Conseil d'État du 27 décembre 1788. 269
Décision sur les lettres de convocation. . . . . *ibid.*
Motifs déterminants de Necker dans cette circonstance. *ibid.*
Ce qu'il aurait pu craindre. 270
En quoi il a besoin d'apologie. 271
Ses fautes expliquées par ses habitudes et son caractère. 272
Necker choisit mal le lieu où devaient s'assembler les états. 274
Établissement de galeries autour de la salle. . . . . *ibid.*
Publication du rapport de Necker au conseil. 275
Extrait de ce travail. . . . . *ibid.*
Ce que voulait Necker et ce qui aurait pu arriver. 277

LIVRE QUATORZIÈME.

Assemblées primaires. 279
Assemblées électorales. Marmontel, membre de celle de Paris. . . . . *ibid.*
Duport. Ses comités. Ses amis. . . . . *ibid.*
L'auteur prévoit leur influence. 280
Toute assemblée a besoin d'être gouvernée. . . . . *ibid.*
Portrait du corps des avocats. 281
Son intérêt au changement de gouvernement. . . . . *ibid.*
Même perspective pour les gens de loi et les citoyens instruits. 282
Variation des institutions humaines. . . . . *ibid.*
Accord des meilleurs citoyens pour la réforme du gouvernement. 283
Les crimes de la révolution ne sont point ceux de la nation. . . . . *ibid.*
Le gouvernement envoie le lieutenant civil pour présider l'assemblée électorale. 284

Elle en veut un de son choix, et Target, qui plaide sa cause, est proclamé président ..... PAGE 284
Fonctions des députés électoraux 285
Trait d'exagération d'un député ..... *ibid.*
Doctrine de Mirabeau 286
L'auteur n'est point élu député à l'assemblée nationale. On lui préfère l'abbé Sieyes 287
Portrait de Chamfort ..... *ibid.*
Son entretien avec l'auteur 288
Marmontel communique les confidences de Chamfort à l'abbé Maury 294
Il l'engage à s'opposer aux projets qu'elles semblent annoncer 295
L'abbé Maury s'adresse à l'évêque D'**, qui traite ses avis de chimères ..... *ibid.*
L'auteur se retire à sa campagne ..... *ibid.*
Les députés des trois ordres se rendent à Versailles le 5 mai 297
Le roi, avec sa famille, assiste à l'ouverture de l'assemblée ..... *ibid.*
Son discours 298
Le garde des sceaux développe les intentions du roi ... 300
M. Necker expose la situation des finances 301
La convocation des états n'est pas due à la nécessité d'un secours d'argent 303
Ce que pouvait faire l'assemblée 304
Les discours du roi et du ministre obtiennent du succès malgré l'opposition de Mirabeau 305
Affluence à l'ouverture des états 306

LIVRE QUINZIÈME.

Résolution du tiers de ne pas délibérer par chambres, et des autres ordres de ne pas délibérer par tête 307
Le tiers demande en commun la vérification des pouvoirs ..... *ibid.*

Les autres ordres n'auraient pas dû s'y opposer... PAGE 307
Motifs de leurs refus..... 308
Le roi offre sa médiation..... 309
Le clergé et la noblesse l'acceptent. Le tiers-état la refuse..... *ibid.*
Le tiers-état arrête, le 10 juin, de procéder à la vérification des pouvoirs..... 310
Il avait pris le nom de *communes* et donné celui de *classes* aux autres ordres..... *ibid.*
Ce que ces derniers auraient dû faire..... *ibid.*
La noblesse se constitue, le clergé reste dans l'inaction. 311
Le tiers décrète, le 15 juin, de commencer ses travaux et de recevoir les députés qui se présenteront..... 312
Le 17 juin, l'assemblée du tiers prend le nom d'*assemblée nationale*..... *ibid.*
Elle annulle les contributions existantes..... *ibid.*
Embarras de Necker..... 313
On proclame une séance royale pour le 22..... *ibid.*
Agitation de la cour, du conseil et des deux ordres privilégiés..... 314
Necker est chargé de rédiger la déclaration que le roi doit prononcer à la séance..... *ibid.*
Son travail reçoit quelques altérations..... *ibid.*
Le 20, la noblesse obtient une audience du roi. Discours du duc de Luxembourg..... *ibid.*
Réponse du roi..... 315
Réunion des communes au jeu de paume. Serment de ne jamais se séparer..... 316
L'assemblée dans l'église de Saint-Louis..... *ibid.*
Deux archevêques, deux évêques et cent quarante-cinq députés du clergé se réunissent à elle..... *ibid.*
Necker se dispense d'assister à la séance royale du 23. Ses motifs..... *ibid.*
La déclaration du roi est lue à l'assemblée. Elle avait deux parties incohérentes..... 318

Les communes sont blessées de la conclusion du discours du roi. . . . . Page 319
Après la séance, la noblesse accompagne le roi. Les communes restent dans leur salle. 321
Elles persistent dans leurs précédents arrêtés et décrètent l'inviolabilité des députés. . . . . *ibid.*
Necker veut quitter le ministère. . . . . *ibid.*
Agitation du peuple. 322
Le roi va à Trianon. Necker est reconduit chez lui en triomphe. . . . . *ibid.*
L'assemblée entière va le trouver et le détermine à rester en place. . . . . *ibid.*
Union des communes. 323
Irrésolution des autres ordres. Cent soixante curés, deux évêques, l'archevêque de Paris, et quarante-sept gentilshommes, viennent encore se joindre aux communes. 324
Le roi écrit aux deux premiers ordres pour les engager à la réunion, qui s'opère complètement le 27 juin. . *ibid.*
Joie du peuple. Il veut voir le roi, qui paraît sur son balcon avec la reine et son fils. 325
Necker reçoit aussi les hommages du peuple. Versailles est illuminé. 326
Dangers de l'enthousiasme pour le peuple. . . . . *ibid.*
On l'agite par des alarmes et des bruits sinistres. 327
Des brigands, sous le nom de Marseillais, se mêlent parmi le peuple. . . . . *ibid.*
Audace des vagabonds. Douze mille réunis à la butte Montmartre. Rassemblements au Palais-Royal. Motions incendiaires. 328
Même agitation à Versailles. 329
Le roi veut rétablir l'action de la police. 330
Arrivée des troupes. Réflexions à ce sujet. . . . . *ibid.*
On agite de nouveau. Le duc du Châtelet fait mettre à l'Abbaye deux soldats aux gardes. 335

Soulèvement. La prison est forcée, et tous les détenus s'échappent pendant la nuit. . . . . Page 335
Adresse du peuple à l'assemblée. Réponse du président. *ibid.*

LIVRE SEIZIÈME.

Imprévoyance de la cour. 342
Portrait de Mirabeau. 343
Son adresse au roi le 9 juillet. . . . . *ibid.*
Réponse du roi. 350
Réplique de l'assemblée. 351
Du *veto*. 352
Embarras des ministres Necker, Montmorin, la Luzerne, Saint-Priest. Leur renvoi le 11 juillet. Agitation à Paris. 354
Les spectacles interrompus. On promène les bustes de Necker et du duc d'Orléans. 356
Foule à la place Louis XV. Le baron de Bezenval s'avance avec des grenadiers suisses. . . . . *ibid.*
Le prince de Lambesc force le peuple à se retirer dans les Tuileries. Il blesse un homme au Pont-Tournant. *ibid.*
On répand le bruit d'un massacre dans les Tuileries. Les Gardes-françaises forcent leur consigne et se dispersent dans Paris. 357
Les boutiques des armuriers sont pillées. Manière dont la police s'exerçait alors. 358
On demande des armes aux électeurs. 359
On sonne le tocsin. Les districts s'assemblent. . . . . *ibid.*
Flesselles est appelé à l'Hôtel-de-Ville. Ses promesses imprudentes. . . . . *ibid.*
On forme une armée de quarante-huit mille hommes. On prend la cocarde rouge et bleue. 360
On somme le gouverneur des Invalides Sombreuil de livrer des armes. Terreur de tous les citoyens. 361
La maison Saint-Lazare est incendiée. . . . . *ibid.*
Intrépidité de le Grand de Saint-René. 362

On ouvre au peuple les Invalides. Il y prend vingt-huit mille fusils et des canons.....PAGE 363
Il se résout à attaquer la Bastille..... 365

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

La Bastille odieuse. La résolution préméditée de la détruire..... 366
Elle était imprenable si on l'eût défendue..... 367
Récit de la manière dont cette forteresse est prise (le 14 juillet)..... 368
Massacre du gouverneur et de ses principaux officiers.. 372
Proscription de Flesselles..... 374
Les hommes qui le poursuivaient..... 375
Un brigand tue Flesselles d'un coup de pistolet. Sa tête est promenée dans Paris..... 376
Affliction de la cour sur les désordres de Paris..... 378
L'assemblée demande l'éloignement des troupes et le rappel des anciens ministres..... *ibid.*
Le roi se présente à l'assemblée..... 379
Son discours..... 380
Réponse du président. L'assemblée du tiers accompagne le roi jusqu'au château. La reine paraît sur un balcon avec son fils..... *ibid.*
Députation de l'assemblée à Paris reçue par une armée de cent mille hommes..... 382
Les députés couronnés à l'Hôtel-de-Ville. Discours de la Fayette, de Tolendal..... *ibid.*
Bailly et la Fayette nommés maire et commandant de la garde de Paris. Les anciens ministres rappelés..... 384
Le roi vient à Paris le 17 juillet..... 385
Discours de Lally-Tolendal..... *ibid.*

LIVRE DIX-HUITIÈME.

Mirabeau et Barnave attaquent la prérogative du roi dans la formation du ministère. Elle est défendue par Tolendal et Mounier. La question reste indécise.... 390

Tolendal propose une proclamation tendant à inviter tous les Français à la paix. . . . . Page 391
Berthier et son gendre sont massacrés. 392
Tolendal rend compte de cet événement à l'assemblée. Barnave lui reproche sa sensibilité. Dépravation des factieux. 393
La proclamation de Tolendal est adoptée avec beaucoup de retranchements. 394
Le 28 juillet, retour de Necker. Excès dont il avait été témoin. Journée du 30 juillet; il obtient la liberté de Bézenval. . . . . *ibid.*
Arrêté des électeurs à ce sujet. 396
Improbation des districts. 397
Moyens employés pour détruire l'effet de l'arrêté des électeurs. Ils le rétractent. . . . . *ibid.*
Le 1er août, Thouret, président de l'assemblée; il est forcé de donner sa démission,. 399
Épuisement des finances. Emprunt proposé par Necker. Contribution patriotique. 400
Abandon des priviléges du clergé et de la noblesse (4 août). 401
Le roi approuve cette renonciation; il refuse la déclaration des droits de l'homme. . . . . *ibid.*
On fait venir le roi à Paris (5 octobre). 402
L'assemblée vient s'y établir (19 octobre). 403
Le roi accepte la constitution. . . . . *ibid.*
Succession des événements publics jusqu'au 23 septembre 1791. . . . . *ibid.*
Départ de l'abbé Maury pour Rome. . . . . *ibid.*
Éloge de son talent et de son courage dans ses fonctions publiques. . . . . *ibid.*
Installation, le 1er octobre 1791, de l'assemblée législative. 407
Événements marquants jusqu'au 20 avril. . . . . *ibid.*
Soulèvement des faubourgs. Ils vont aux Tuileries de-

mander la sanction de deux décrets. Réponse du roi. . . . . Page 407
Sa proclamation contre cet acte de violence. 408
Arrivée des Marseillais à Paris le 31 juillet. . . . . *ibid.*
Pétition de Pétion pour la déchéance du roi (3 août). . *ibid.*
Marmontel quitte sa maison de campagne. Il va à Évreux, et accepte une maison dans le hameau de Saint-Germain. 409
Il apprend le 10 août. . . . . *ibid.*
Il en raconte les suites. . . . . *ibid.*
Lorry, évêque d'Angers, vient se refugier dans son hameau, et se met en société avec lui. 411
Établissement de la convention (21 septembre). 412
Marmontel se sépare de l'évêque et se retire à Convicourt. . . . . *ibid.*
Le 11 décembre, comparution du roi à la convention, et suite des événements jusqu'au 21 janvier 1793, jour de sa mort. . . . . *ibid.*

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

Commencement de la terreur. Projets de dépraver le peuple. 414
Marmontel retiré à Abloville. Le précepteur de ses enfants meurt d'une fièvre pourprée. 416
Pour fuir la contagion, il demande asyle à un vieillard. *ibid.*
Quel était ce vieillard. . . . . *ibid.*
Marmontel retourne à Abloville. 418
Sa situation actuelle comparée à l'ancienne. Soin qu'il donnait à l'instruction de ses enfants. . . . . *ibid.*
Il revient sur les événements publics. 419
La richesse, cause de proscription. . . . . *ibid.*
Les suspects; peine de mort contre les ennemis du peuple. (Décret du 22 prairial an II). 420
Le 9 thermidor, Tallien dénonce Robespierre, qui est mis hors de la loi et traîné à l'échafaud le 10. 422

Renouvellement des comités et du tribunal révolutionnaire. . . . . PAGE 422
On veut épurer la société des jacobins (13 vendémiaire). 423
Fermeture de leur salle (19 vendémiaire). . . . . *ibid.*
Le 18 frimaire, rentrée dans l'assemblée des soixante-six députés arrêtés le 3 octobre 1793. 424
Terroristes mis à mort. La convention décrète qu'au cas de dissolution, elle se réunira à Châlons-sur-Marne (1er germinal an III). . . . . *ibid.*
Le 1er prairial, des séditieux se répandent en foule dans l'assemblée, et sont chassés par la force armée. 425
Les moteurs de l'insurrection sont exécutés. . . . . *ibid.*
Plan d'une nouvelle constitution; elle est présentée le 5 messidor an III. 426

LIVRE VINGTIÈME.

L'auteur, frappé du souvenir des calamités publiques, a peine à s'occuper de ce qui lui est personnel. 430
Il fait de nouveaux *Contes moraux*. . . . . *ibid.*
Il compose un Cours de Grammaire, de Logique, de Métaphysique et de Morale. 431
Pour égayer et instruire ses enfants, il leur racontait les aventures de sa jeunesse, ce qui a donné naissance aux présents *Mémoires*. . . . . *ibid.*
Il est appelé à l'assemblée primaire de Gaillon. . . . . *ibid.*
Ici s'arrêtent ses *Mémoires*. Notice sur les dernières années de sa vie. 432
Nommé député, il est chargé par son département de défendre la religion catholique, et il compose un discours sur ce sujet. . . . . *ibid.*
Il meurt d'apoplexie le 31 décembre 1799; il était né le 11 juillet 1723. 433
Son opinion sur le libre exercice des cultes. 435

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME DES MÉMOIRES.

BINDING SECT. NOV 1 2

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PQ
2005
A1
1818
t.2

Marmontel, Jean Francois
Oeuvres completes